



**7^e congrès
de l'Union
syndicale
Solidaires**

**Saint-Brieuc
Juin 2017**

Union
syndicale
Solidaires

7^e congrès
de l'Union
syndicale
Solidaires

Saint-Brieuc
Juin 2017

Union
syndicale
Solidaires











Sommaire

Rapport d'activité

1.	Le contexte général	16
2.	Le paysage syndical	24
3.	Solidaires et les mouvements sociaux	27
4.	Nos interventions	30
5.	Notre audience et notre visibilité	45
6.	Notre engagement international	51
7.	Notre développement et notre fonctionnement	55
8.	Des outils pour agir	65
9.	Commissions nationales	79
10.	Annexes chronologiques	94

Résolution N° 1

Pour la transformation sociale, nos luttes sont nécessairement internationales

1.	Du local au global... mêmes causes, mêmes effets	106
2.	Construire un autre monde, une autre société	112
3.	Les outils et les moyens mis en œuvre par Solidaires	119

Résolution N° 2

137

Répondre syndicalement aux évolutions du travail

- | | | |
|----|---|-----|
| 1. | Introduction : les évolutions du travail
et les contraintes écologiques qui s'imposent
à nous | 138 |
| 2. | Organisation du travail, droits et garanties,
impact des évolutions actuelles | 140 |
| 3. | Changer le rapport au travail et à l'emploi | 152 |
| 4. | Conclusion générale | 157 |

Résolution N° 3

163

Notre outil syndical

- | | | |
|----|--|-----|
| 1. | Évolution des règles de représentativité | 164 |
| 2. | Moyens et outils | 167 |

Motions d'actualité

189

- | | | |
|----|---|-----|
| 1. | Motion générale d'actualité du 7 ^e congrès
national de Solidaires à Saint-Brieuc | 190 |
| 2. | Motion d'actualité relative au projet de réforme
du Code du Travail | 194 |
| 3. | Dénonciation des politiques managériales
qui encouragent la répression antisyndicale
et conduisent salarié-es et militant-es au suicide | 196 |
| 4. | Motion contre la casse de l'hôpital public | 197 |

5.	Motion de soutien aux salarié-es des député-es qui seront licencié-es au lendemain du deuxième tour des élections législatives !	200
6.	Motion d'actualité pour la défense de l'action sociale interministérielle (fonction publique)	201
7.	Face à la répression anti-syndicale, à l'état d'urgence, aux violences policières - Plus que jamais Solidaires	202
8.	Motion pour un système bancaire socialisé	206
9.	Motion de soutien à Nadia, Abdel, Fanny, camarades victimes d'un chauffard pendant la loi travail	208
10.	Déclaration internationale adoptée au 7 ^e congrès Solidaires	209

CEFI-Solidaires

215

1.	Compte-rendu de l'AG du CEFI-Solidaires	216
2.	Charte financière de la formation syndicale	221

Annexes

231

1.	Statuts de l'Union syndicale Solidaires	232
2.	Règlement intérieur de l'Union syndicale Solidaires	242
3.	Annexe aux statuts	245
4.	Secrétariat national	250

Union
syndicale

Solidaires

7^{ème} Congrès National
Solidaires
Saint-Brieuc du 12 au 18 juin 2017

7^{ème}

Congrès
de l'Union Synd

es national
icale Solidaires

SAINT-BRIEUC
du 12 au
16 juin 2017









Rapport

d'activité

1. Le contexte général

1.1 A l'international

Si les populations du monde entier subissent encore le coût de la crise de 2008, les banques et le capitalisme en général s'en sont très bien remis. Leurs profits augmentent et les moyens de les augmenter se diversifient. L'absence de réforme du système financier laisse présager de nouvelles crises. Ce système poursuivra sa course effrénée vers une catastrophe humaine, économique et écologique certaine si nos résistances ne parviennent pas à la stopper.

Les politiques mises en œuvres varient d'une austérité ultra-libérale dans un marché ouvert (dans l'Union européenne) à des repli nationalistes mâtinés eux aussi d'ultra-libéralisme et de conservatisme sociétal (aux États Unis ou en Grande Bretagne). Le pouvoir a aujourd'hui des visages multiples auxquels il faut se confronter pour stopper l'accroissement des inégalités et l'appauvrissement des populations.

Des guerres se sont multipliées. Leur but est l'accaparement des ressources, hydrocarbures par exemple, et le contrôle de leurs voies d'acheminement mais aussi la redéfinition d'équilibres de pouvoirs dont les populations sont les victimes.

Pendant ces trois années, de nouvelles solidarités se sont manifestées, des résistances ont vu le jour dans le monde contre l'exploitation et la misère, en Europe contre les politiques d'austérité, en Belgique ou en France contre les lois travail. Elles ont mis en mouvement des travailleur-euses, des syndicats, de nouvelles formes d'organisation aussi, de nouvelles générations. Notre syndicalisme y a pris sa place à sa mesure.

1.1.1 Conflits et réactionnaires au pouvoir

Ces dernières années ont été marquées par des attentats d'une violence inouïe, commis par des groupes se revendiquant de l'état islamique, pour une grande part : en Belgique, en Turquie, en France et dans bien d'autres pays dont on parle beaucoup moins, en situation de guerre depuis des années : Iraq, Lybie, Soudan du Sud, Mali, Syrie... Ces attentats, au delà de l'horreur qu'ils inspirent, ont eu des conséquences politiques et sociales, mais sont aussi le fruit d'une réalité géopolitique héritée de nombreux facteurs : guerres de conquêtes pour la domination des ressources, impérialistes et colonialistes. D'une manière générale, ces actes ne peuvent être

compris dans leurs causes comme dans leurs conséquences, nationales et internationales, que replacés dans le cadre de l'histoire passée et récente. Mais ces trois dernières années rendent peut être plus manifestes certains aspects de cette histoire.

Le conflit en Syrie, les avancées et maintenant les reculs de l'état islamique dans ce pays et en Iraq, ont causé des centaines de milliers de mort-es et des millions de déplacé-es. Cela a été instrumentalisé pour alimenter les peurs sécuritaires, les racismes et a sans doute joué dans la montée des extrêmes droites en Europe notamment, et même de dictatures aux portes de l'Europe. Ainsi, l'UE feint d'ignorer la montée de la dictature en Turquie et a monnayé son silence contre un accord sur le dos des migrant-es. Le référendum organisé par Erdogan a accru encore ses pouvoirs et dans les faits, enterre durablement la démocratie dans le pays (ce qui lui donnera par ailleurs le champ libre pour écraser les volontés d'indépendance du peuple kurde, prochain front de guerre dans la région, à n'en pas douter). Après la chute d'Alep, le régime syrien s'en sort renforcé, très mauvais signe pour tous les pays de la région, ce qu'ont bien compris les pouvoirs algérien et égyptien qui durcissent la répression de l'opposition démocratique dans ses frontières. Ce qui arrange également de nombreux autres pays dans la région. La communauté internationale a une fois de plus fait preuve de son impuissance, c'est-à-dire de son inexistence politique, quand la Russie dictatoriale de Poutine annexe la Crimée et propage les affrontements armés dans une partie de l'Ukraine. Poutine a consolidé son contrôle quasi-totalitaire sur la société civile : contrôle de la presse, emprisonnement à la suite de procès truqués des opposant-es tel A. Koltchenko...

A cela s'ajoute la continuité de la politique française en Afrique, comme au Mali... et ses victimes dans la population civile, au nom de la lutte contre le terrorisme mais surtout, aussi, pour des intérêts économiques bien concrets.

L'élection du milliardaire Donald Trump à la tête des États-Unis, ses positions racistes, sexistes, son libéralisme isolationniste et climato-sceptique, issu d'un pays dont l'impérialisme économique est une marque de fabrique, ranime également les tensions entre « grandes puissances » : frappes en Syrie, en Afghanistan, pressions sur la Corée du Nord... Les mobilisations se succèdent dans le pays (femmes, immigré-es, syndicalistes, juridiques...) : elles marquent toutes la possibilité de résistance des mouvements sociaux là bas. Ici comme ailleurs, au lieu de s'interroger sur les causes du terrorisme – inégalités, héritages et persistance de politiques coloniales et impérialistes, ségrégation sociale des populations au sein d'un même territoire... –, le choix est délibérément fait d'étendre le domaine de la guerre au cœur des

sociétés en renforçant le contrôle policier des populations. De nombreux pays d'Amérique centrale et du sud s'enfoncent également dans la crise et l'on constate un appauvrissement des populations. Les soubresauts du pouvoir au Brésil, par exemple, avec la destitution de la présidente aux politiques dispendieuses (Coupe du Monde de football, Jeux Olympiques...) et anti-sociales, ne masquent pas le fait que le FMI et l'OMC imposent partout les mêmes politiques d'austérité et de casse sociale.

1.1.2 Crise écologique

La crise écologique, à laquelle nous sommes confrontés depuis plusieurs années, remet en question l'écosystème de la planète et modifie nos conditions de vie. Elle se traduit par la multiplication des phénomènes météorologiques catastrophiques, l'intensification des déplacements de populations victimes de ces catastrophes sans compter toutes les pollutions qui ont un impact sur la santé. Son origine anthropique est confirmée à 95% par le GIEC (Groupement Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et elle s'intensifie avec son lot de records battus chaque année depuis 3 ans. Et selon les chiffres de l'organisation météorologique mondiale, 2016 a battu tous les records :

- Température moyenne supérieure de 1,1°C à la moyenne de l'époque pré-industrielle
- La barre symbolique des 400 PPM (Partie par Million) de CO₂ atmosphérique en moyenne annuelle a été franchie.
- Recul d'ampleur de la banquise : 4 millions de km² ont disparu et le continent antarctique est touché pour la première fois
- Avec le recul de la banquise et la dilatation des océans qui se réchauffent, il y a une hausse du niveau des mers de 1,5 cm en moyenne soit la hausse constatée tous les 5 ans jusqu'à présent.

Face à cette urgence et en lien avec la crise sociale, la question n'est pas de savoir s'il faut agir pour la transformation sociale et écologique de la société, mais comment et à quel rythme.

1.2 En Europe

1.2.1 Des crises multiples

A l'intérieur de l'Union Européenne, les politiques d'austérité, de démantèlement social et des réglementations collectives se sont accélérées. Après l'élection de Syriza au pouvoir en Grèce, la succession des mémorandums a accéléré l'appauvrissement de la population, favorisant le désarroi et la

progression des fascistes d'Aube Dorée.

Le gouvernement ultra nationaliste de Hongrie continue d'ériger des murs « anti-migrant-es » à ses frontières et à voter des lois xénophobes . Il n'est pas le seul puisque les remises en cause des règles de Schengen sont devenues monnaie courante pour empêcher la circulation des migrant-es et que le droit d'asile n'est pas respecté.

Le Royaume-Uni a voté la sortie de l'UE, une partie de ce vote a aussi été motivé par des discours xénophobes.

Mais la situation en Europe est aussi celle de mobilisations importantes. En Roumanie, la très forte mobilisation de la population contre un système corrompu, au début de l'année 2017, laisse cependant entrevoir la possibilité et même la nécessité d'une résistance sociale déterminée ; ce fut aussi le cas dans l'État espagnol en soutien au migrant-es, en Pologne pour le droit à l'avortement...

1.2.2 Migrant-es et réfugié-es, crise des politiques migratoires

L'augmentation croissante du nombre de personnes tentant de rejoindre l'Europe par voie maritime ou terrestre depuis la chute du régime libyen et le début de la guerre en Syrie a entièrement remis en cause les politiques migratoires des pays membres de l'UE.

Bien loin d'envisager de devoir accueillir sur le long terme de nouvelles populations qui arriveront de toute façon sur le continent européen, les instances européennes ont décidé de renforcer les politiques à court terme et sécuritaires : par le renforcement et le nouveau mandat de l'agence FRONTEX, en intervenant militairement dans les eaux libyennes dans le cadre d'un mandat obtenu auprès de l'ONU (opération EUNAVFOR), par la création de vastes centres de tri des migrant-es en Grèce et en Italie, les « hotspots », mais aussi la renégociation des aides au développement avec les pays de transit ou de départ pour imposer des accords de réadmission...

Si le droit international (Convention de Genève) impose à l'Union européenne, ainsi que ses propres textes communautaires, de garantir le droit d'asile et de reconnaître le statut de réfugié-e à toute personne fuyant les menaces sur sa vie et les persécutions, il n'existe pas à ce jour d'organisme européen de l'asile. Des directives et règlements encadrent les obligations d'enregistrement et d'instruction des demandes d'asile. Les règlements DU-

BLIN imposent au pays d'entrée de prendre en charge la demande d'asile. Aussi, l'été 2015 a été une période de rapports de force très tendus entre les différents états membres, la plupart d'entre eux réaffirmant intégralement leur souveraineté en matière d'accueil des migrant-es.

Ainsi, plusieurs États ont décidé de restaurer unilatéralement les contrôles à leur frontière, suspendant de fait les accords de Schengen mais ont aussi multiplié les contrôles au faciès, les refoulements et les opérations brutales et expéditives de démantèlement de campements de fortune, jusqu'à ériger de nouveaux murs et lignes de barbelés...

Face à cela, les mouvements sociaux se sont mobilisés très différemment selon les pays, alors qu'en Allemagne ou en Grèce, des manifestations très importantes ont eu lieu en faveur d'un accueil digne et ouvert autour du mot d'ordre « Refugees Welcome » et dépassant numériquement des contre-manifestations ultra-racistes soutenues par des organisations comme Pégida. Néanmoins, les mobilisations sont restées le plus souvent locales et sans coordination à l'échelle nationale comme dans d'autres pays.

1.2.3 Contre le Libre échange

La campagne contre le Pacte Transatlantique nous a occupé tout le long de ce mandat. Collectif national, collectifs locaux (plus de 80), les multiples initiatives organisées ont permis d'élargir la campagne, comme l'appel « hors Tafta ». Parallèlement à cette campagne, s'est agrégée celle contre le CETA (accord de libre échange avec le Canada), ratifié en fin d'année 2016 après que le Tafta ait été mis de côté par les États-Unis et l'Europe, au vu des échéances électorales notamment.

Solidaires a sorti du matériel propre sur ces questions de libre échange et diffusé le matériel unitaire.

Au delà de notre incapacité à empêcher de tels accords, ces campagnes ont tout de même permis de faire ressortir ces questions d'accords de libre échange entre les pays que la majeure partie des populations ignore. Cela ne peut suffire, mais les mobilisations réalisées (octobre 2014, avril et juin 2015...) ont été mondiales, ce qui est intéressant.

1.2.4 Les capitalistes nous coûtent cher

Commencée avant ce mandat 2014/2017, cette campagne a souligné notre difficulté à en construire malgré la qualité du matériel envoyé. Intemporelle, elle a pu, pour certaines équipes, essentiellement locales, être déclinée, sans pour autant être massivement reprise. Le matériel a tenté de faire des

liens indispensables : à l'international, contre le Tafta, pour l'écologie ou contre l'extrême droite par exemple... En 2015, nous l'avons axé sur la thématique des salaires, avec l'objectif de faire des liens entre les secteurs publics et privés, d'avoir du matériel d'agitation pendant les Négociations Annuelles Obligatoires... Un calendrier d'action a été validé en avril 2015, pour aboutir à une mobilisation en juin sur cette question, qui n'a pas pu être concrétisée.

1.3 En France

1.3.1 Accentuation de l'offensive libérale

En France la deuxième partie du mandat de François Hollande a donné un coup d'accélérateur aux politiques de réformes au plus grand profit des entreprises. Aux restrictions budgétaires liées à la baisse des ressources et des dépenses, se sont ajoutées les réformes du travail.

Les réformes ont toutes remis en cause le droit du travail, les droits syndicaux dans l'entreprise, en s'attaquant à des verrous en termes d'acquis sociaux : temps de travail et hiérarchie des normes en tout premier lieu. Les salaires sont restés à la traîne dans ce contexte alors que les profits des entreprises s'envolent à nouveau sans création d'emplois stables, et sans investissement, laissant le chômage à un haut niveau.

La loi El Khomri se situe dans la suite des orientations mises en œuvre par les gouvernements successifs de Hollande, avec le CICE, la loi « compétitivité », les lois Macron et Rebsamen ou la nouvelle contre-réforme des retraites et le faux nez du compte pénibilité. Ces mêmes orientations que nous avons combattues sous le quinquennat précédent de Sarkozy, et dont on retrouve d'ailleurs la genèse dans le rapport Attali, dont le rapporteur n'était autre qu'Emmanuel Macron...

Seules les mesures en faveur de la formation ou de l'emploi des jeunes ont été de nature à limiter sa progression, mais de façon provisoire. Le chômage, les CDD de très courte durée, les temps partiels et les exonérations de cotisations sociales qui encouragent les bas salaires renforcent la paupérisation qui touche une partie importante de la population et en particulier les femmes et les jeunes. L'utilisation par les capitalistes de la digitalisation de l'économie crée des espaces nouveaux de dérégulation qui s'ajoutent aux autres formes de remise en cause du contrat de travail. Il s'agit d'imposer un contrat de type commercial (sous-traitance et auto-entrepreneuriat) alors que les travailleurs et travailleuses concerné-es sont dans un rapport de subordination. L'introduction de la digitalisation est l'enjeu de nombreux conflits sur les lieux de travail et en particulier dans les services.

1.3.2 Haro sur les services publics

Dans les services publics, à l'exception de l'éducation (mais après la saignée « Sarkozyste »), de la police et de la justice, les coupes dans les emplois ont été très importantes et ont des conséquences directes sur les conditions de travail et le service rendu aux usager-es.

La décision du gouvernement en octobre 2012 de valider le pacte européen budgétaire aura eu comme conséquence que les services publics auront été la variable d'ajustement pour parvenir au non dépassement des 3% de déficit budgétaire...

La période 2014-2017 a été marquée par la volonté gouvernementale de parvenir à réduire les dépenses publiques de 54 milliards d'euros.

Objectif atteint hélas au détriment des usager-es du service public et des agent-es qui les servent !

Chaque projet de loi de finances dans cette période a enregistré une baisse systématique en emplois publics.

Certes le gouvernement a ciblé au cours de ce quinquennat trois secteurs jugés prioritaires et qui donc, de ce fait, ont été « protégés » : l'éducation nationale avec la volonté de créer 60000 emplois, la police et la justice confrontées au contexte des attentats.

Mais ces créations se sont effectuées à solde constant : les autres administrations ont financé ces emplois en pratiquant la poursuite de la suppression d'effectifs déjà enclenchée sous l'ère Sarkozy. La plupart des secteurs aujourd'hui sont en situation de rupture. Le secteur hospitalier tout particulièrement. C'est dans ce cadre que des mobilisations fortes ont eu lieu, et la toute dernière, le 7 mars 2017 s'est traduite par une manifestation nationale. Elle faisait suite à un long processus de mobilisations.

Dans le même temps, la mise en place de la réforme territoriale a profondément perturbé le paysage administratif du pays et a poursuivi la fragilisation des services publics sur le territoire. Solidaires a mis en débat ces questions tout au long du mandat. Une première brochure a été diffusée en février 2015, elle décryptait les enjeux d'une telle réforme, une seconde vient d'être éditée et a pour thème les inégalités générées par cette nouvelle architecture administrative.

Solidaires a aussi participé à l'élaboration du manifeste des services publics du 21^e siècle dans le cadre de la convergence des services publics. Ce document diffusé en 2017, fait suite aux mobilisations de Guéret en 2005 puis en 2015. Elles se sont poursuivies en 2016, par la tenue d'assises nationales et locales dans lesquelles Solidaires a pris toute sa part.

1.3.3 Une extrême droite offensive

Dans la période, la question de la lutte contre l'extrême droite, contre les extrêmes droites, la diffusion et la banalisation de leurs thèses a été et demeure un enjeu central, un combat fondamental, pour notre organisation syndicale. Qu'elle prenne la forme des brutes néo-nazies qui ont assassiné en 2013 notre camarade Clément Méric ou celle plus policée d'une fille de milliardaire qui repeint la devanture de la boutique sans toucher au fonds de commerce basé sur la discrimination et le rejet de l'autre, surtout quand il ou elle est basané-e, l'extrême droite est un poison mortel.

Pour Solidaires, la lutte contre le fascisme ne se limite pas aux enjeux électoraux, ce n'est pas un sujet que l'on ressort à la veille des scrutins, et le pire ayant été évité, qu'on oublie jusqu'au scrutin suivant.

Notre engagement dans ce combat, au sein de la campagne intersyndicale contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques avec la CGT et la FSU, et au sein de Visa, notre participation aux différents collectifs et initiatives antifascistes, la dynamique lancée par notre groupe de travail « ripostes syndicales face à l'extrême droite » en sont la preuve. Oui, la lutte contre l'extrême droite est une priorité pour nous, c'est une partie intégrante de notre combat syndical.

Nous avons plus lutté contre la progression de l'extrême-droite et du fascisme en agissant depuis des années au quotidien pour l'égalité des droits, contre l'injustice, pour la sécurité au travail, etc., que ne l'ont fait ceux qui, par leurs pratiques, décrédibilisent toute action politique au sens large du terme. Et c'est cela que nous devons continuer.

C'est là que se mène l'essentiel de la lutte contre l'extrême droite.

Au quotidien, dans la fraternité des luttes où se retrouvent côte à côte l'ensemble des salarié-es, quels que soient leur nationalité ou leur lieu de naissance, dans le respect du débat démocratique qui s'oppose aux « coups de gueule » et à « la loi du plus fort », dans la prise en charge des problèmes (y compris d'insécurité) pour éviter que leur non-résolution ne tourne au fantasme.

Nous réaffirmons que tout racisme ou toute discrimination est inacceptable, puisqu'elle vise à diviser et détourner des vraies questions. Notre riposte se veut globale contre tous les racismes et contre tous les fascismes.

La présence et l'activité syndicales au plus près des travailleurs et des travailleuses (quotidiennement sur les lieux de travail), la reconstruction d'un tissu syndical interprofessionnel de proximité sont des actes antifascistes concrets. Cela peut paraître une banalité, mais nous le répétons, c'est parce que nous mènerons des luttes victorieuses sur le terrain des droits sociaux

et économiques que nous pourrons faire reculer durablement le FN. Partisan d'un syndicalisme de transformation sociale (heureusement, comme d'autres), nous pensons que ce système doit être combattu et radicalement modifié, qu'un autre partage des richesses est une nécessité absolue ! C'est, pour nous, une des façons les plus sûres pour faire redescendre le poids de l'extrême droite au niveau groupusculaire et de le voir disparaître.

1.3.4 Une répression d'État organisée

Le contexte des attentats a permis aux gouvernements successifs de François Hollande de renforcer plus encore la répression du mouvement social dans le cadre de la mise en place de l'État d'urgence proclamé suite aux attentats de novembre 2015 et prolongé jusqu'à ce jour.

Ce contexte répressif a permis l'adoption d'un nombre important de textes législatifs et réglementaires accroissant de manière considérable les moyens de contrôle et de surveillance de la population et restreignant les libertés collectives et individuelles comme par exemple la loi renseignement. L'État de droit est devenu l'exception et les réflexes de peur d'une large partie de la population ont servi de point d'appui pour adopter cet arsenal législatif.

2. Le Paysage syndical

2.1 Une intersyndicale large suite aux attentats

Suite à notre dernier congrès en juin 2014, il n'y a eu aucune réunion des organisations interprofessionnelles afin de construire et de répondre aux enjeux de la période. C'est sur une proposition de la CFDT, suite aux attentats du 7 janvier 2015 contre Charlie Hebdo et après une expression commune sur ces attentats, qu'une première intersyndicale se tient afin de dégager des positions unitaires dans ce contexte. Elles doivent réaffirmer des valeurs partagées, notamment contre les extrêmes droites. Seule FO n'y participe pas. Des groupes de travail se réunissent, afin d'élaborer un texte à 7 qui est présenté lors d'une conférence de presse en mai 2015.

Ce texte « travailler ensemble, vivre ensemble » a suscité des débats en interne, notamment sur ses insuffisances, et sur la signature ou pas de So-

lidaires... pour être finalement paraphé par notre organisation. Au delà des suites d'un tel texte, très peu diffusé et utilisé par nos structures, il a marqué néanmoins dans une période où le syndicalisme est « peu rassemblé ». Cependant, ce texte est mis en avant par la CFDT suite au premier tour des élections présidentielles et la présence du FN au deuxième tour, pour être la base d'une expression commune...

2.2 La CGT en crise

L'élection de Thierry Lepaon, loin de régler la crise de succession de Bernard Thibaut, n'a pas permis à la CGT de régler ses oppositions internes. Son début de mandat, dans une période où la « gauche » est au pouvoir en faisant une politique de droite, associé à une légitimité très faible dans cette centrale, l'a conduit à un certain immobilisme. L'affaire « Lepaon » est venue non seulement rappeler que la bureaucratie au sein de la CGT se trouve dans le maintien d'un certain niveau de vie de ces permanent-es, mais qu'elle est peu représentative des classes (et des valeurs) que cette centrale incarne. Le trouble et la déception ont été importants pour toute une base des militant-es CGT.

L'arrivée de Philippe Martinez rassure les équipes, notamment par sa tournée auprès des militant-es de terrain. De plus son positionnement combatif pendant la loi travail lui a donné une vraie légitimité, la CGT a gardé une place prépondérante dans l'intersyndicale dans toute sa durée et en étant fortement prise à partie par le gouvernement. Néanmoins les débats restent vifs au sein de l'appareil mais aussi avec les équipes combattives. Le 51e congrès à Marseille avait donc deux enjeux principaux : conforter la nouvelle équipe et assurer en plein conflit social un positionnement combatif clair. L'orientation autour du « syndicalisme rassemblé » centré sur la CFDT est remise en cause, avec une tendance au repli identitaire sur la conception des dynamiques unitaires, des alliances possibles à différentes échelles, de la conduite des luttes, dans la composition de l'équipe dirigeante... Quant aux relations avec les autres organisations dans ce contexte, elles y tiennent peu de place (FSU) ou sont absentes (FO ou Solidaires) alors même que ces organisations sont dans la même intersyndicale.

Le recul électoral de la centrale risque fort d'accentuer ce repli. Il tient notamment de l'érosion dans les bastions historiques, notamment dans les entreprises publiques ou assimilées, comme il est le signe d'une présence plus compliquée à assurer dans des secteurs tertiaires et composés en majorité de cadres.

2.3 Deux pôles

Ce mandat aura été marqué par des intersyndicales nationales à géométrie variable. Si sur les terrains ou dans les secteurs professionnels, des unités syndicales ont été possibles, avec un caractère combatif pour la plupart, au niveau national cela aura été bien compliqué. Le refus systématique des directions nationales de la CFDT, de la CFTC, de la CGC et de l'UNSA de participer à des mobilisations remettant en cause frontalement les mesures gouvernementales, est un facteur d'affaiblissement du rapport de forces. Ce positionnement participe à une division durable des capacités des travailleurs et travailleuses à empêcher les reculs sociaux. Il confirme aussi l'analyse que nous portons depuis un bon moment, qu'il existe bel et bien deux pôles : un qui accompagne les contre-réformes en se plaçant sur le terrain de la négociation sans rapport de forces pour l'appuyer, et un pôle de luttes. Cependant, des nouvelles directions de ces centrales peuvent nuancer le propos : c'est le cas pour la CGC, qui sur la loi Travail et sans appeler au mouvement, n'a pas soutenu le projet.

La question d'un rapprochement du courant de transformation sociale, si elle n'est pas posée en termes de recomposition, se pose au moins dans la volonté commune de mettre en œuvre des mobilisations interprofessionnelles. Et c'est ce pôle qui, accompagné de FO lors de la mobilisation contre la loi Travail, a été à l'initiative des journées de mobilisations interprofessionnelles.

La FSU dans ce cadre, et à l'issue de son congrès en 2016, reste sur un positionnement d'unité large, comme si elle reprenait justement le flambeau du garant du syndicalisme rassemblé autour de la CFDT que lâche la CGT... Elle est, en interne, toujours traversée par différents courants qui explique des positions que l'on a contestées, avec des tensions suite à PPCR et des mobilisations stricto sensu fonctions publiques, ou encore avec certains de ses syndicats dès lors que nous nous retrouvons sur le même champs professionnel. Cependant, elle reste souvent, dans les intersyndicales nationales interprofessionnelles, ou au niveau de thématiques comme l'extrême-droite ou les droits des femmes, un point d'appui important. FO tient une position intermédiaire, avec un positionnement que nous avons partagé sur les attaques sur le droit du travail. Néanmoins c'est un signataire habituel des accords Unedic combattus par les organisations de chômeur-euses.

3. Solidaires et les mouvements sociaux

3.1 La nécessité d'un travail commun

Le nombre de collectifs auquel Solidaires a participé durant ce mandat reste très important. Cela dénote d'une volonté toujours intacte de ne pas faire seul pour des questions d'efficacité, mais aussi parce que notre vision syndicale se nourrit des alternatives pensées par les autres mouvements sociaux. Cela montre également que nous considérons encore que les implications dans le « champ » syndical de ces mouvements sont justement une des façons de construire du « politique », de l'émancipation et des mobilisations. Bref, de participer à l'émergence d'une transformation sociale. C'est ainsi que nous avons impulsé des cadres d'échanges, avec à l'automne 2016, un appel à une rencontre aux différentes forces syndicales et associatives. Si quelques réunions se sont tenues, ce cadre a été mis « en suspens » dès lors que l'actualité sociale a accaparé notre énergie.

Suite aux manifs du 12 avril 2014 et du collectif qui en est issu, il a été mis en place une plate-forme revendicative et un appel « non à l'austérité ». Sans mandat pour y participer en tant que tel, Solidaires y est toujours intervenu comme observateur « actif ». Cette position, associée au fait que le collectif AAA devenait un refuge politique sans réelle base, a été finalement abandonnée pour sortir de ces réunions.

Nous participons à un grand nombre de collectifs (Convergence des Services Publics, États généraux des travailleurs/ses, Copernic, les différents collectifs de chômeurs/ses et précaires, écologistes, féministes, logement, migrant-es, libertés...), qui sont plus ou moins investis et dynamiques selon l'actualité. La vitalité de ces mouvements sociaux, dans une période où les attaques sont nombreuses et surtout touchent tous les domaines, reste un véritable enjeu. Les trois collectifs suivants en sont des exemples.

3.2 ATTAC

En tant que membre fondateur comme d'autres fédérations de l'Union syndicale, Solidaires participe au CA d'ATTAC. Elle est présente également

par la participation de militant-es dans plusieurs comités locaux. Nous participons enfin au bureau de l'association depuis son origine ce qui fait de Solidaires un des membres fondateurs les plus actifs.

Sur les 3 dernières années, nous avons poursuivi le travail commun avec ATTAC. La fiscalité et l'évasion fiscale ont pris de l'ampleur en terme d'actions avec « les faucheurs de chaises » et plus récemment la campagne « rendez l'argent ».

Sur les questions européennes nous travaillons depuis longtemps avec ATTAC dans le cadre notamment de l'Altersommet, de Blockupy Franfort contre la Banque centrale européenne.

Nous avons aussi travaillé avec ATTAC sur les questions d'écologie avec la préparation des mobilisations autour de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) à Paris sur les changements climatiques et participé à Alternatiba. Dans la suite de ces mobilisations, nous participons activement avec ATTAC et d'autres organisations à la plate forme « Emploi-Climat ». Cette initiative concrétise le travail commun qui permet à ATTAC de prendre en compte les préoccupations syndicales et à Solidaires d'avancer sur la question écologique en poursuivant notre participation aux mobilisations contre le projet d'aéroport à Notre Dame des Landes ou plus récemment au projet de LGV Lyon-Turin.

ATTAC est un espace pivot de débats, de rencontres et d'initiatives unitaires dans le paysage du mouvement social qui participe à la construction de la convergence des mouvements sociaux.

3.3 VISA

VISA regroupe en 2017 environ 57 structures membres. Parmi ces structures 25 environ sont des syndicats, des fédérations, des solidaires locaux ou l'Union syndicale Solidaires.

L'implantation de VISA s'est agrandie depuis 2014 avec la création de VISA locaux dans les Bouches du Rhône et dans le Var. D'autres contacts ont été pris, notamment en Bretagne et en Normandie, pour créer d'autres structures locales.

Son activité depuis 2014 s'est largement diversifiée : outre le relais habituel des publications syndicales sur l'extrême droite et la rédaction d'articles et de brochures, un suivi régulier des mairies d'extrême droite est fait avec les publications « lumières sur mairies brunes ».

Entre 2014 et 2017, VISA totalise 18 formations et 22 interventions (débats publics, congrès, instances syndicales). Évidemment, les militant-es man-

daté-es par leurs syndicats Solidaires participent activement à l'ensemble des activités de VISA. Toutefois, l'immensité de la tâche nécessite que l'ensemble des structures Solidaires veillent à mandater des militant-es, y compris pour impulser de nouveaux VISA locaux. En effet, si le travail antifasciste en direction des salarié-es ne se résume pas au travail dans VISA, cette association n'en demeure pas moins le seul cadre unitaire permanent, désormais reconnu par nombre de militant-es syndicaux, qui permet une action antifasciste large et concrète.

3.4 Collectif pour ne plus perdre sa vie à la gagner

L'union syndicale Solidaires s'est engagée depuis début 2015 avec de nombreux acteurs de la santé des travailleuses et travailleurs dans la construction d'un collectif initié par l'appel « Pour ne plus perdre sa vie à la gagner ». Celui-ci réunit à la fois des syndicalistes, des inspecteurs/trices du travail, des chercheurs-euses, médecins, associations, expert-es, etc. Il a été à l'initiative depuis son lancement de plusieurs actions, une pétition, des meetings unitaires, des tribunes contre les dangers contenus aussi bien dans les lois Macron que dans la loi Rebsamen ou la loi travail.

Le collectif pour la santé des travailleuses et des travailleurs a aussi organisé la tenue les 16 et 17 mars 2016 à la bourse du travail à Paris des États généraux de la santé des travailleuses et travailleurs qui ont réuni plusieurs centaines de participant-es en plein conflit contre la loi El Khomri. Ces deux journées ont permis de construire collectivement un nombre important de revendications validées par une nouvelle journée collective début 2017. Ce collectif s'attache à deux objectifs, à la fois combattre et mettre en lumière les dangers qui pèsent sur les outils de défense des salarié-es mais aussi consolider et armer un cadre unitaire porteur de revendications concrètes et acteur de la construction d'un système différent.

Le collectif a initié plusieurs actions et projets : permanence pluri-disciplinaire mensuelle à la bourse du travail de Paris, site internet et brochures ressources, construction de collectifs dans les régions, départements, villes pour initier des états généraux localement et des initiatives à destination des travailleuses et travailleurs...

4. Nos interventions

4.1 Contre l'État d'urgence et la répression

4.1.1 État d'urgence

La période a été marquée par plusieurs attentats en France qui ont conduit, après ceux monstrueux de novembre 2015, le gouvernement et le parlement à décréter l'État d'urgence. Il a été accompagné du vote d'un arsenal sécuritaire ; or l'essentiel des mesures gouvernementales n'a apporté aucune réponse efficace, preuve en est la succession d'autres attentats. En revanche, ces mesures ont porté gravement atteinte aux libertés, à la séparation des pouvoirs, et introduit insidieusement un changement de régime politique avec une forme d'état d'urgence permanent, s'alignant ainsi sur la politique menée aux États-Unis après le 11 septembre.

Présentées au début comme des mesures applicables aux seuls actes terroristes, les mesures prises ont vite connu une implication plus large et provoqué des dérives sécuritaires inacceptables, sans rapport avec la lutte anti-terroriste, donnant tout pouvoir au ministre de l'intérieur et aux préfet-es. Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs ont empilé les lois sécuritaires, dépossédé les contre-pouvoirs judiciaires du nécessaire contrôle, en amont, du respect des libertés collectives et individuelles. Le nouveau contexte donne lieu à une surenchère sécuritaire à gauche comme à droite, permettant au FN d'en demander toujours plus dans sa logique politique nauséabonde de l'amalgame raciste et d'un état autoritaire.

Personne ne nie l'importance de protéger la population d'attentats terroristes, mais nous sommes de plus en plus nombreux, juristes, syndicalistes, associatifs, citoyen-nes, à alerter sur la démagogie sécuritaire de mesures inefficaces, inutiles, et remettant en cause nos libertés fondamentales. Solidaires s'est employée là aussi à s'inscrire dans des cadres unitaires, faisant parfois le lien entre plusieurs dont les stratégies semblaient s'opposer, ceci dans une situation où il était difficile d'être audible alors même que nous nous battions pour des principes fondamentaux, les libertés publiques et l'égalité.

4.1.2 Répression

Au delà de l'État d'urgence lui-même, sous la deuxième partie du quinquennat de F. Hollande, qui avait refusé une loi d'amnistie pour les militants syn-

dicaux et associatifs poursuivis souvent brutalement sous Sarkozy, les cas de répression et de discrimination syndicale ont augmenté et les militant-es de Solidaires furent, comme souvent, particulièrement exposé-es, comme celles et ceux d'autres syndicats combattifs.

L'observatoire de la répression et de la discrimination syndicale que nous avons initié avec d'autres forces (Fondation Copernic, CGT, FO, CFTC, FSU et aussi le SAF et le syndicat de la magistrature) a joué un rôle moins important qu'il aurait du, non par faute de volonté mais par manque de capacité collective à s'emparer et relayer l'information collective sur ces sujets et à s'unir dans la durée. Il y eu dans la période de nombreuses tentatives pour construire un cadre pérenne et large d'actions sur ces questions: nous n'y sommes pas parvenus, y compris en interne dans Solidaires.

Cela ne nous a pas empêché, heureusement, d'avoir des interventions collectives sur de nombreuses situations et un certain nombre de cas emblématiques :

Aux différentes audiences en première instance et en appel des procès intentés à la suite d'une plainte de l'entreprise TEFAL contre une inspectrice du travail (Laura Pfeiffer) et un ancien salarié lanceur d'alerte, notamment pour vol et recel de documents, dans les deux cas malheureusement, il y a eu des condamnations. Ce procès fut honteux car symbole de la collusion entre le patronat et les hauts cadres de l'État. A aucun moment les ministres du travail successifs n'ont été aux côtés de Laura Pfeiffer et à travers ce procès ce sont les outils de défense des travailleuses et travailleurs qui furent mis en cause.

Le procès contre les syndicalistes de GoodYear, a également été le symbole d'une justice de classe, avec en première instance, pour la première fois depuis des années, une condamnation à de la prison ferme pour une action syndicale. Le patronat ne supporte plus ceux et celles qui défendent leur emploi, ceux et celles qui résistent au libéralisme et qui luttent pour un monde meilleur. Ce grand patronat ne tolère pas les capacités des syndicats d'organiser des luttes. Nous avons su, malgré les contentieux et les difficultés, construire l'unité pour soutenir les camarades.

Nous avons aussi été présents avec la confédération paysanne ou nos camarades de Sud PTT en proie à une direction de La Poste particulièrement répressive.

A Air France, l'incident de la chemise a mis en visibilité la dureté des conflits sociaux en raison des politiques systématiques de chantage patronal aux licenciements. En ce sens, ce conflit a introduit à sa manière la mobilisation sur la loi travail. Nos camarades d'Alter et de SUD Aérien ont été très présents dans l'intersyndicale, défendant l'unité syndicale contre la répression

et mettant en avant des propositions pour contrer les différents projets portés par la direction d'Air France. Dans cette situation, Solidaires s'est inscrit dans les initiatives de solidarité (messages multiples des organisations relayées sur le site, participation militante aux rassemblements...). Par ailleurs, le développement de SUD Aérien, en dépit de ses faibles moyens matériels, a permis d'acquérir la représentativité dans deux branches professionnelles.

La répression utilisée par le gouvernement au cours du mouvement contre la loi Travail a ponctué toutes les mobilisations : flash-balls, « grenades de dés-encerclement », tirs tendus de grenades, charges et interpellations ultra-violentes, gazages à bout portant, matraquages de personnes arrêtées, interdictions de manifester... Les conséquences ont été importantes : blessures graves et mutilations, comme notre camarade Laurent le 15 septembre à Paris. Le « nassage » des manifestant-es, les « petites humiliations », les fouilles et la confiscation des équipements de protection individuelle ou de drapeaux, les « interdictions de manifester » signifiées à plusieurs centaines de personnes, sont tout aussi inacceptables. Les organisations, les cortèges, les véhicules et même les locaux syndicaux n'ont pas été épargnés (local de la CNT à Lille envahi par la police, ou la camionnette de Solidaires 13 victime d'un tir de grenade...). Un pas symbolique a même été franchi avec la volonté gouvernementale de vouloir interdire la manifestation du 23 juin à Paris (même si d'autres ont été interdites les semaines précédentes, notamment en Bretagne, et que l'état d'urgence avait déjà permis d'interdire celles liées à la Cop 21 en 2015), puis dans la façon dont la préfecture et le gouvernement ont permis qu'elle se déroule.

La multiplication des cas démontre qu'il ne s'agit pas simplement de « bavures individuelles », et cela nous oblige à une riposte coordonnée et nationale, que nous n'avons pas réussi à organiser jusqu'à présent, mais qui reste un des enjeux dans la période. La multiplication des condamnations pénales lourdes et disproportionnées « post conflits » rend cet enjeu encore plus crucial.

4.2 Contre la loi Macron

Avec la nomination d'Emmanuel Macron au poste de ministre de l'économie arrive le « projet de loi pour la croissance et l'activité », devant « libérer » l'activité économique dans un grand nombre de secteurs... Travail du dimanche, travail de nuit et de soirée, plafonnement de certaines indemnités de licenciement, justice prud'homale, libéralisation de professions réglementées, permis de conduire, mobilité bancaire, transfert de propriété d'armement de

l'État au privé, transport en autocar... Sous ce caractère « fourre tout », c'est bien d'une libéralisation et d'une déréglementation sur un nombre de droits ou de secteurs dont il s'agit en premier lieu.

La mobilisation est axée très vite contre le travail de nuit et du dimanche, notamment avec l'intersyndicale du commerce de Paris (CLIC-P où Sud commerce est présent) qui mène depuis de nombreuses années des actions contre ce travail dans le commerce, notamment juridiques. Le 14 novembre 2015, deux mille salarié-es du commerce parisien manifestent contre ce projet. Le 26 janvier, les salarié-es sont appelés à la grève et à l'action au niveau national par CGT, FO, FSU et Solidaires. Malgré cela, la loi passe à coups de 49-3 et les équipes du Commerce en premier lieu sont amenées à limiter, par les accords d'entreprises, les effets sur les salarié-es, provoquant évidemment des débats en interne sur la signature de tels accords.

4.3 Contre la loi travail

4.3.1 Aux origines du mouvement

Deux points de départ de ce mouvement convergent rapidement et tiennent au fil des mois autour du mot d'ordre de retrait du projet de loi.

Le premier est la réunion unitaire initiée par la CGT le 23 février 2016 de l'ensemble des organisations syndicales et aboutit à un communiqué commun, « Le droit collectif n'est pas l'ennemi de l'emploi ». Malgré les insuffisances de celui-ci, l'Union syndicale Solidaires le signe dans un souci d'unité syndicale, importante à cette étape et ce, d'autant que pas grand monde (dans nos rangs comme ailleurs) ne croit à une mobilisation importante sur ce sujet. Cette première réunion est suivie de l'annonce d'une nouvelle réunion intersyndicale fixée au 3 mars entre les organisations syndicales voulant engager une mobilisation fin mars. Cette journée du 3 mars est marquée par la réunion de deux intersyndicales la même journée. L'une le matin, au siège de l'UNSA, à laquelle Solidaires refuse de participer, avec l'objectif d'amender le projet de loi, et la seconde l'après-midi à la CGT pour construire la mobilisation du 31 mars sous le mot d'ordre de retrait du projet de loi. La CFE-CGC fera le grand écart entre ces deux réunions mais sans s'engager dans la seconde, laquelle réunissant d'ores et déjà les sept organisations, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL, qui vont œuvrer ensemble jusqu'au 15 septembre.

Le second point de départ est sans aucun doute la réunion organisée à la fin février, le même soir que l'intersyndicale invitée par la CGT, par le journal Fa-

kir à la Bourse du travail de Paris. Cette réunion permet de mettre en mouvement et en lien beaucoup d'énergies militantes de différentes organisations, expérimentées ou non et de non-organisées conduisant à la naissance de la première Nuit debout le soir du 31 mars. C'est aussi dans le même temps la pétition « Loi travail non merci » qui, en quelques jours, dépasse le million de signataires et l'appel via les réseaux sociaux et le collectif « on vaut mieux que ça » à des manifestations le 9 mars qui, conjugués, permettent l'irruption d'un mouvement social et sa convergence avec le mouvement syndical.

Par la suite, la naissance du collectif « On bloque tout », réunissant des syndicalistes, fédérations ou syndicats de différentes organisations, qui travaillent avec certaines commissions des Nuits debout, est l'un des éléments permettant de faire émerger le débat autour de la grève reconductible et de la nécessité de la construire.

4.3.2 Un mouvement dans la durée

Une des caractéristiques essentielles de ce mouvement est son ancrage dans la durée sans perdre son unité, malgré les nombreuses tentatives du gouvernement pour le diviser, en continuant à bénéficier du soutien d'une large majorité de la population, même si là aussi, tout fut tenté pour casser cette dynamique (violences, euro de foot, état d'urgence, « prise d'otages », etc.).

Cette continuité a aussi pu se faire par les différents temps d'entrée de secteurs dans la mobilisation. Le premier temps, à compter du 9 mars, avec le pic du 31 mars, est celui d'une large partie du salariat précarisé, souvent jeune et sans organisation syndicale présente dans leurs entreprises.

Dans cette période, à titre d'illustration, l'Union syndicale Solidaires est énormément sollicitée sur le thème « comment fait-on pour faire grève ? ».

Une partie de la jeunesse scolarisée, étudiante et lycéenne, s'est, elle aussi, engagée durant cette période, malheureusement sans réussir à s'élargir au-delà des couches militantes, à de rares exceptions près. La répression féroce à laquelle les lycéennes et lycéens ont dû faire face, comme par exemple ce qui s'est passé devant le lycée Bergson à Paris, a des effets importants tout comme le fait que l'intersyndicale n'ait pas appelé à toutes les dates proposées par les organisations et coordinations. Côté gouvernemental, la proposition d'extension de la garantie jeune divise le mouvement étudiant en trouvant l'appui de la Fage, devenue première organisation étudiante depuis.

Grâce à l'extension et à la place prise par les « Nuit debout », la mobilisation peut franchir l'obstacle du long tunnel des congés scolaires du printemps (du 9 au 28 avril) durant lesquels l'intersyndicale, malgré nos tentatives, ne propose pas de dates. Ce processus permet d'élargir les types d'actions et de rendre beaucoup de cortèges plus dynamiques.

Les mois de mai et juin voient les organisations syndicales reprendre la rue et tenter de lancer un processus de grèves, d'occupations et de blocages dans un certain nombre de secteurs stratégiques (transports, raffineries, etc.). Malheureusement, la grève reste d'une part relativement minoritaire tout au long du conflit, et d'autre part est réduite à un nombre trop restreint de secteurs. Des pans entiers du salariat, malgré leur soutien au mouvement et les efforts des équipes syndicales, n'entrent pas dans le processus de mobilisation, à l'image de la Fonction publique.

La journée de manifestation nationale du 14 juin, malgré son succès, ne permet pas au mouvement de reprendre son extension, les secteurs en lutte disparaissent progressivement et les occupations de « Nuit debout » aussi, validant au final la stratégie de pourrissement du gouvernement.

Celui-ci, sans surprise, tente de clore ce chapitre par plusieurs utilisations successives du 49-3 et la promulgation de la loi au coeur de l'été. La rentrée est marquée par plusieurs meetings unitaires à Nantes, Le Havre, ou lors de la fête de l'Humanité et une nouvelle journée de mobilisation le 15 septembre, annoncée par FO comme étant la dernière. Malgré nos tentatives, par exemple autour de la journée mondiale du travail décent (7 octobre), aucune nouvelle date n'est proposée et cette longue séquence est close sans annonce officielle et sans réelle rupture entre les organisations.

4.3.3 Division syndicale et intersyndicale

Dans l'intersyndicale, la FSU n'a que peu pesé, du fait de la faible mobilisation dans la Fonction publique et l'a assumé avec lucidité, mais elle a eu un rôle important pour en conserver l'unité. FO a pesé surtout pour empêcher ou bloquer sur des dates, des modes d'actions, des expressions unitaires tout en cherchant des voies de sortie que le gouvernement lui a refusé à chaque fois. Elle a empêché toute expression critique sur le détail du projet de loi et sur la construction de contre-propositions unitaires. Elle a influencé la CGT qui est passée du retrait pur et simple à une position où 5 points durs étaient à retirer. Au fil du temps, le débat s'est ainsi focalisé autour de l'article 2 du projet de loi et sur la question de l'inversion de la hiérarchie des normes. Au niveau des départements, certaines équipes syndicales FO sont restées sur une ligne combative, y compris au mois de septembre quand leur confédération s'est retirée.

Si l'intersyndicale a tenu aussi longtemps c'est parce que la CGT a toujours tenu à conserver ce cadre. À chaque difficulté, elle a toujours tenté de trouver la voie médiane pour que personne ne parte. C'est d'ailleurs en s'appuyant sur cela que FO a pu autant peser sur les décisions et a ainsi empêché à plusieurs reprises la condamnation des violences policières ou d'appeler à des journées de grèves ou de manifestations. En voulant privilégier l'unité, la CGT n'a pas toujours mis le poids nécessaire. Bien entendu, elle ne souhaitait pas se retrouver avec seulement la FSU et Solidaires sur une mobilisation essentiellement dans le secteur privé, mais cela a accru de manière disproportionnée le poids de FO dans l'intersyndicale. L'épisode de la manifestation interdite à Paris où FO a entraîné la CGT au ministère de l'Intérieur pour lui faire accepter, et toutes les organisations avec, la ronde autour du bassin de l'Arsenal en est un exemple caricatural.

Les organisations dites de « jeunesse » ont surtout permis de faire nombre, la mobilisation réelle dans les établissements scolaires n'a existé, à une échelle assez faible, qu'avant la période des congés de printemps.

Un point important à rappeler, comme en 2010, c'est le poids indiscutable pris dans cette mobilisation par les cadres unitaires locaux dans un certain nombre de villes, dont la plus emblématique est sans doute Le Havre. Ces cadres-là furent bien souvent autonomes dans leurs dynamiques propres. Ce sont des points d'appui importants pour l'avenir, d'autant que certains perdurent.

4.3.4 Nos difficultés

Dans l'intersyndicale, nous avons dû prendre en compte notre capacité à peser dans les discussions et décisions en fonction de l'implication hétérogène des équipes de Solidaires dans ce mouvement. Les conférences téléphonées de nos équipes, bien que nombreuses pour permettre la prise en charge collective, le partage des informations du terrain et des secteurs professionnels dans cette bataille, le mandatement du secrétariat national pour les intersyndicales, ont été sous-investis.

Il y a bien entendu la question de l'engagement de la Fonction publique, mais aussi des difficultés dans le secteur privé avec des disparités à la fois dans le temps, les secteurs et les zones géographiques. Cela souligne aussi l'étape où nous en sommes dans notre construction interprofessionnelle, avec des disparités et difficultés à mener des campagnes collectives dans un cadre interprofessionnel, même si nous avons constaté qu'un nombre toujours croissant de Solidaires locaux ont assumé cette prise en charge. Cet outil local est apparu essentiel, même en constatant des disparités im-

portantes. Cependant, l'implication et les liens tissés par les équipes militantes de Solidaires avec les autres militant-es syndicaux, les actrices et acteurs des « Nuit debout » sont un point important des acquis de ce mouvement social.

4.3.5 Un mouvement social et pas seulement syndical

Une des forces de ce mouvement a été la complémentarité des formes d'action (grèves, occupations, blocages, etc.). Nous avons toujours refusé de considérer que n'étaient des manifestant-es que ceux/celles qui étaient derrière le carré de tête à Paris ou ailleurs... À l'inverse, nous réaffirmons sans souci que la « diversité des tactiques » n'est pertinente que si elle permet à chacun-e de manifester comme il ou elle le souhaite, c'est-à-dire aussi pacifiquement et sereinement. Et qu'il n'est pas acceptable d'entraîner celles et ceux qui ne le souhaitent pas dans des situations de guérilla urbaine.

Solidaires a tenté de préserver l'hétérogénéité du mouvement en faisant le lien avec les « Nuit debout », les pétitionnaires « Loi Travail non merci », le collectif « On bloque tout », mais aussi avec les « cortèges de tête », ce qui n'a pas toujours été aisé. Nous avons d'ailleurs été particulièrement isolé sur ce point dans les réunions intersyndicales nationales.

La loi a été promulguée malgré notre mobilisation et le rejet massif de ce texte par la population. Pourtant, contrairement à d'autres mouvements précédents de longue durée, les sentiments ou sensations de défaite sont bien moins présents. Cette situation est sans doute significative d'une disponibilité pour poursuivre la construction de la transformation sociale et d'une radicalité exigeante. La facilité serait de ne garder que des prismes de lecture anciens pour tenter de déchiffrer ce mouvement et de faire l'impasse sur les formes qu'il a prises, tout cela dans un contexte de mutations profondes du capitalisme et du salariat. C'est à n'en pas douter l'un des enjeux de la période qui s'annonce pour le syndicalisme de luttes.

4.4 Écologique

4.4.1 Contre le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes

Le soutien et l'investissement militant de Solidaires dans la lutte contre le projet d'aéroport à Notre Dame des Landes se sont sans cesse amplifiés. Cette lutte est exemplaire dans sa durée et son organisation. Issue d'une très ancienne association constituée dès le début du projet dans les an-

nées 70, la lutte s'est réanimée en 2000 avec la remise en route du projet par Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes et président de la région Pays de Loire. L'ACIPA, l'association citoyenne des populations concernées par le projet d'aéroport est créée la même année. Elle repose sur 3 piliers : la mobilisation citoyenne, le juridique et le politique. Elle est appuyée en 2004 par la création de la coordination des opposant-es avec des associations nationales écologistes, d'éducation populaire, citoyennes, des associations locales, des partis politiques et des syndicats puis en 2009 par le Cédpa (collectif d'élu-es doutant de la pertinence du projet).

Dès lors, la coalition des opposant-es n'a eu de cesse de faire connaître le projet par des initiatives de toute sorte : opération « citoyens vigilants » (information continue de la population des actions en justice), camp action climat avec l'installation des premières cabanes pour occuper la zone (2009), tracto-vélo régional et rencontres estivales de résistance, etc.

En parallèle de la semaine de la résistance du 1er au 9 août 2009, des jeunes s'installent dans le champ voisin pour reproduire en France l'expérience des Camps Action Climat tenus en Europe notamment en Angleterre, à Heathrow (aéroport). Après quelques incidents et incompréhensions, la cohabitation ne se déroule pas trop mal avec les « historiques » de la lutte. Le camp climat pose les bases de ce qui va devenir la ZAD : refus du politique institutionnel, nouveau mode d'action plus direct avec un ancrage local marqué par une forte solidarité et une prise en compte des enjeux qui vont au-delà la Zone A Défendre qui ont donné de la visibilité au niveau national à la lutte. Dès lors, des jeunes et moins jeunes s'installent sur la ZAD (le terme « zadiste » apparaît) et les actions de désobéissance se multiplient notamment suite à des tentatives de forages. Les installations se poursuivent et s'organisent avec le site internet de la ZAD et le lancement de Radio Klaxon sur la fréquence de la radio autoroute de Vinci. En 2011, les paysans viennent renforcer l'action des opposant-es en créant le Copain 44 (Collectif des organisations professionnelles agricoles indignées par le projet d'aéroport). L'ensemble des composantes des opposant-es est dès lors en place et les premières actions collectives hors le territoire de Notre Dame des Landes s'organisent.

En juin 2012, la lutte connaît une première accélération avec le risque des premières expulsions, évitées avec une promesse du futur président Hollande de geler les expulsions « des habitant-es légaux » jusqu'à l'aboutissement des recours juridiques suite à des grèves de la faim menées par des historiques de la lutte. Mais durant l'été, le nouveau gouvernement avec à sa tête Jean-Marc Ayrault prépare l'opération « César ». En prétextant la présence d'activistes violents sur place, l'opération est lancée le 15 octobre et

monte en puissance et en violence de la part des forces de l'ordre jusqu'à la fin du mois. La résistance s'organise et les zadistes, malgré les nombreux blessés, sont soutenus par la population locale, les paysans contribuent à la mise en place de barrages pour ralentir les forces de l'ordre. Le pouvoir échoue à déloger les « activistes ». Par son déploiement de violence, il permet la convergence des opposant-es et leur détermination à défendre la ZAD. Le relais médiatique met sur le devant de la scène nationale cette résistance inattendue et la lutte contre le projet d'aéroport. La sphère militante s'étend avec la création de comités de soutien à travers tout le territoire qui contribuent à la réussite de la manifestation de « réoccupation » le 17 novembre. De nombreux militant-es de Solidaires font le déplacement via les collectifs de soutien. 40 000 personnes venues de tout le territoire découvrent ce lieu et apportent du matériel en tout genre pour construire collectivement des cabanes et/ou retaper des habitations en partie détruites par les forces de l'ordre. Dans la semaine qui suit, le ministre de l'intérieur de l'époque, Manuel Valls, choisit de poursuivre la manière dure avec l'appui du 1er ministre. La violence policière redouble alors qu'elle trouve face à elle, une foule disparate d'activistes, de citoyen-nes, d'habitant-es, de paysan-nes, de tous âges malgré les risques et la prolifération de blessé-es. Hollande sonne la fin de partie et annonce la création d'une commission de dialogue. La lutte prend une nouvelle tournure en dépit d'une présence forte des forces de l'ordre.

Les différentes composantes vont maintenant apprendre ensemble à structurer la résistance sur la ZAD en développant des modes d'organisations basés sur l'écoute et le dialogue. Des projets se mettent en œuvre comme l'installation de paysans, de maraîcher, la création du collectif Sème ta ZAD pour une alternative d'autonomie alimentaire et plus récemment une conserverie, une bibliothèque...

Tout au long de ces années, des mobilisations locales et nationales ont permis de maintenir la lutte avec un haut niveau de vigilance collective, ce qui a également permis d'anticiper les moments de tension qui ont fait craindre à de nombreuses reprises une nouvelle opération d'évacuation.

En parallèle, la coordination des opposant-es n'a eu de cesse d'agir sur d'autres plans avec l'aide d'acteurs divers : le travail de décryptage du projet avec l'atelier citoyen, les conséquences sur la faune et la fleur avec les naturalistes en lutte, l'action juridique.

Enfin, depuis l'automne 2016, un collectif syndical se réunit régulièrement à la suite du positionnement contre le projet de la CGT Vinci, la CGT AGO (Aéroport Grand Ouest). Ce collectif s'est créé à l'initiative de zadistes et de militant-es de Solidaires 44.

La lutte reste d'actualité et toujours incertaine. Une nouvelle étape se profile en fonction du résultat à l'élection présidentielle. Le prochain rassemblement estival, les 8 et 9 juillet prochain pourrait une nouvelle fois se tenir dans une ambiance tendue.

4.4.2 Avec la Coalition Climat 21

Dans la perspective de la CoP 21 (Conférence des Parties) qui devait se dérouler à Paris en décembre 2015, une première rencontre, à l'initiative de 3 organisations, CRID (Centre de Recherche, d'Information et de Développement), ATTAC et le RAC (Réseau Action Climat) a réuni 70 organisations dont Solidaires et mis en avant la nécessité d'une mobilisation d'ampleur à Paris. La constitution de cette coalition a reposé sur 3 constats :

- Éviter de reproduire l'échec de la mobilisation à la CoP 15 de Copenhague, focalisée sur la nécessité de peser sur les négociations.
- L'effet positif à la CoP 19 de Varsovie avec le départ des organisations de la « société civile » (ONG, association, syndicats) dénonçant la main mise des multinationales des énergies fossiles sur les négociations.
- Le succès inattendu des manifestations internationales du 21 septembre 2014 à l'occasion du sommet pour le climat à l'ONU à New York : plus de 2500 défilés dans 158 pays de Melbourne à New York en passant par Delhi, Paris, Berlin, Londres, Vancouver. Les mobilisations sur le climat peuvent avoir un écho favorable dans la population.

La Coalition Climat 21 a regroupé près de 130 associations (d'éducation populaire, de jeunes, de groupe de foi), ONG écologistes, syndicats. Sa diversité a été un atout pour construire des mobilisations et ce malgré l'état d'urgence mis en place à la suite des attentats du 13 novembre 2015.

Mais elle a aussi représenté un handicap du fait de l'hétérogénéité des organisations et de leurs réflexions sur les solutions à apporter à la crise écologique. Ainsi, elle n'a pas permis d'élaborer des revendications de fond sur la lutte contre les changements climatiques et les orientations de transformation sociale et écologique. Les organisations n'avaient pas toutes la même approche. Certaines estimaient que la présence des multinationales de l'énergie à la CoP n'était pas un problème (4D et CFDT), d'autres ne voulaient pas présenter l'énergie nucléaire comme une fausse solution (CGT). Néanmoins, des discussions ont émergé avec plusieurs des organisations au sein de la Coalition sur l'urgence de débattre sur les moyens d'accélérer la transition. C'est ainsi qu'au printemps 2016, des syndicats et des associations environnementales, sociales et d'éducation populaire se sont réunies pour travailler ensemble au lancement d'une campagne liant emploi et climat.

La plateforme « Emplois-Climat », à l'appui d'un rapport, a produit une campagne pour une meilleure articulation entre une politique climatique ambitieuse, le renforcement des opportunités de la transition écologique pour créer de nouveaux emplois et la protection des salarié-es. La plateforme se veut inclusive. Elle s'est d'ailleurs élargie et compte aujourd'hui 18 organisations.

4.5 Féministe

4.5.1 Le Droit à disposer librement de son corps

A l'occasion des 40 ans de la loi Veil en 2015, Solidaires a participé à la manifestation organisée pour dénoncer les remises en cause du droit à l'avortement liées aux politiques économiques en matière de santé qui ne l'assurent pas ou tout simplement pour rappeler que la liberté de disposer librement de son corps était toujours attaquée par les tenants d'un ordre moral et religieux... Combat crucial, nous étions également présent-es un an avant, lorsqu'en Espagne, ce droit était remis en cause par la droite gouvernementale conservatrice qui proposait une loi pour l'interdire. En octobre 2016, nous avons, avec les mouvements féministes, soutenu les femmes polonaises. Le gouvernement ultra conservateur proposait en effet d'interdire totalement l'avortement jusque là autorisé uniquement en cas de viol, in-ceste et malformation... Avec le projet de loi présenté, même ces situations ne devaient plus permettre d'avorter. La mobilisation a pris plusieurs formes. En plus de toutes les manifestations et actions contre ce projet, les femmes polonaises ont fait une grève des femmes le lundi 3 octobre. Face à l'ampleur, à la durée de la mobilisation, à la détermination des manifestant-es, le gouvernement polonais a été contraint de lâcher et le parlement a voté majoritairement contre cette loi. Le soutien international est toujours décisif : il est un point d'appui sur place, comme il permet de souligner dans les autres pays les reculs toujours possibles en matière de droits des femmes.

Pour Solidaires, le droit à disposer de notre corps n'est pas négociable. La Marche Mondiale des femmes propose aux mouvements féministes une initiative européenne en septembre 2017, pour rappeler ce droit fondamental et le concrétiser en Europe. Nous en serons.

4.5.2 Un 8 mars de grèves

Faire vivre le slogan porté en 2014 d'un 8 mars de grève des femmes a demandé, dans la période de ce mandat, un travail insistant. Il a constitué

dans un premier temps à reprendre des liens avec certaines associations féministes et les convaincre de s'engager dans cette dynamique. Il a également demandé du volontarisme national, en portant dans nos instances cette nécessité de le concrétiser en action.

En 2015, le 8 mars est un dimanche et marque le début de la 4^e Marche Mondiale des femmes. La loi Macron, d'actualité au même moment, constitue une possibilité de lien entre les batailles contre l'application de cette loi qui concerne particulièrement les femmes de ces secteurs et les revendications féministes. Mais entre une organisation qui nous échappait et le fait qu'il était circonscrit aux commerces, cela en a limité la portée. En 2016 en revanche, un appel unitaire appelant à une grève pour les droits des femmes a pu être mis en œuvre. Mais là encore, sa visibilité s'est confrontée au début de la mobilisation contre la loi Travail, avec la journée venant des réseaux sociaux le 9 mars. Si ce peu d'écho médiatique voire militant est un fait, le travail durant ces deux années a permis d'ancrer l'idée d'une grève le 8 mars auprès des autres organisations CGT et FSU, comme des associations féministes. Et c'est la visibilité médiatique de l'appel du 7 novembre « 16h34 » qui relance, en cette fin d'année 2016, nos organisations pour préparer en amont un 8 mars d'actions et de grèves pour les droits des femmes.

2017 aura marqué un tournant. Le caractère unitaire de la démarche entre organisations syndicales (Solidaires, CGT et FSU) et les associations féministes a permis d'engager un processus inédit : création d'un site dédié, conférence de presse commune, rassemblements et manifestations plus dynamiques. Sur l'ensemble du territoire, on a compté plus de 300 événements. L'appel centré sur l'égalité professionnelle en lien avec le mot d'ordre de grève est très positif puisque les collectifs et associations féministes s'y sont ralliés, en en faisant un mode d'action à répéter et améliorer pour les prochaines années. Il a permis de mettre en avant et de rendre visible les inégalités de salaire en axant la communication sur le « 15h40 ».

Toutefois nous avons eu peu de visibilité sur les chiffres de grèves, même si ce n'est pas en soi ce qui est attendu à ce stade. Au sein de Solidaires, certains syndicats ont déposé des préavis de grève, ce qui ne signifie pas forcément appeler à la grève. La date du 7 mars dans la santé et le médico social n'a pas non plus facilité la mobilisation, vu les secteurs concernés. Mais ces éléments ont permis des débats en interne qui inscrivent la question de l'égalité de manière plus marquée au sein de nos organisations. On a dénombré une vingtaine de mobilisations organisées par les Solidaires locaux ou les syndicats de Solidaires, ce qui est là aussi inédit. Les retom-

bées médiatiques ont été globalement importantes, dans un espace saturé par les présidentielles, et l'idée que le 8 mars n'est pas la journée de « La Femme » mais celle de la lutte internationale pour les droits des femmes fait son chemin tout comme le « 15h40 » heure de « fin de service » payé pour les femmes.

Le bilan fait en interne insiste sur la dynamique qui reste évidemment encore en construction. La réalité d'une grève des femmes reste faible : elle est liée aux activités menées par les structures, toute l'année, sur les droits des femmes (tracts, débats, formations...). Deux journées sur ces enjeux seront organisées d'ici la fin 2017 afin de préparer le prochain 8 mars.

Il faut pointer dans ce bilan que ce 8 mars marque également un tournant dans la visibilité de la grève des femmes au niveau international, et sans qu'il y ait eu forcément des liens entre tous ces appels. Ainsi des grèves des femmes et des mobilisations massives ont eu lieu en Espagne, au Mexique, aux Etats-Unis, en Italie ou en Argentine. Il est clair que c'est une première marche qui a été franchie... mais qu'il en reste d'autres !

4.6 La santé au travail

Nous avons continué, au-delà des actions unitaires initiées et portées dans le cadre du collectif « Ne plus perdre sa vie à la gagner » à agir pour la santé et les conditions de travail, toujours en nous appuyant sur le mandat donné par la résolution « Condition de vie et santé au travail » adoptée lors de notre congrès de Villefranche sur Saône. Nous avons notamment poursuivi nos actions unitaires de soutien aux médecins du travail poursuivi devant l'ordre des médecins et continué à entretenir des liens étroits avec le SNPST (Syndicat National des Professionnels de Santé au Travail), Association SMT (association des Médecins du Travail) ainsi que les médecins du travail CGT des IEG.

Quelques Solidaires locaux, en lien avec la commission santé et conditions de travail, ont poursuivi l'organisation de journées départementales ou régionales « Et voilà le travail ». Ce fut le cas notamment à Bordeaux ou à Lille permettant formations, échanges d'expériences et de pratiques syndicales. Ce travail interprofessionnel s'est aussi concrétisé par notre engagement dans un certain nombre de batailles et de collectifs. Nous avons ainsi poursuivi et amplifié celui-ci dans l'association Henri Pezerat avec l'adhésion de Solidaires locaux et de syndicats/fédérations en plus de notre Union à cette association portée notamment par Annie Thébaud-Mony. Nous avons parti-

cipé à l'organisation de l'assemblée générale de l'association en Bretagne autour du combat des salariés de Triskalia.

Sur celui-ci, initié depuis déjà plusieurs années, et dont une première partie a déjà été victorieuse avec les décisions de reconnaissance de la faute inexcusable et l'obtention d'indemnités devant les tribunaux, il est exemplaire de l'action menée dans la durée par Solidaires à différents niveaux (local, national, professionnel) en lien avec des associations et dans un cadre collectif. Ces actions victorieuses montrent le chemin pour mener des luttes déterminées contre les atteintes à la santé des salarié-es. Nous avons relaté ce combat exemplaire dans un web documentaire disponible sur le site <http://la-petite-boite-a-outils.org/> relatant les différents épisodes de celui-ci depuis avril 2009 jusqu'à aujourd'hui et qui relatera les suites de nos actions.

4.7 Contre le racisme lié aux attentats

Les conséquences des attentats, le renforcement des idées de l'extrême droite dans la population, dans une partie des élites intellectuelles mais aussi dans les lieux de pouvoir et les institutions ont amené un renforcement des paroles, actes et agressions racistes. L'assimilation quartiers populaires – immigration – Islam – risque terroriste – réfugié-es crée une situation difficile pour les personnes racisées, victimes de discriminations dans les lieux de travail comme dans la vie sociale. Mais face à cette situation, à l'Etat d'urgence, à la multiplication des débats publics et mesures mettant en cause la pratique de l'Islam, aux meurtres et agressions contre des jeunes des quartiers populaires, de nombreuses formes d'organisation existent et contribuent à une riposte prise en charge par les victimes du racisme elles mêmes. Solidaires a tenté dans ce contexte de participer à certaines de ces mobilisations (la plus récente est la marche pour la dignité du 19 mars 2017), à créer des liens et a commencé à organiser en son sein des formations sur le thème de l'antiracisme considérant que la lutte contre le racisme passe par une implication des militant-es dans le combat contre les préjugés et l'organisation de la lutte contre les discriminations en particulier sur les lieux de travail.

4.8 Soutien aux luttes de secteurs

Au-delà de celles évoquées dans d'autres points, plusieurs luttes dites de « secteurs » ont été appuyées par l'Union syndicale Solidaires dans cette dernière période. Le soutien à ces luttes participe de notre volonté d'en faire ressortir les ressorts interprofessionnels, même si nous n'avons pas

forcément réussi collectivement à les élargir. C'est le cas de la lutte menée par la « Convergence des hôpitaux en lutte contre l'Hôstérité » dont la fédération Sud Santé Sociaux reste moteur, comme de la mobilisation à l'AP-HP en 2015 contre les attaques contre les 35 heures... D'autres luttes ont été accompagnées ou relayées : à la Poste, à Radio France, dans le Commerce, à Air France, dans le nettoyage, dans l'Education... toujours avec la volonté de les faire connaître et de soutenir les équipes qui les mènent.

5. Notre audience et notre visibilité

5.1 Dans les institutions publiques

Notre participation et non participation aux différentes Conférences sociales a finalement surtout été l'occasion de nous faire entendre. Invités seulement aux conférences thématiques, selon notre représentativité, nous avons conduit, en déclinant les dernières invitations, certaines confédérations à soit les boycotter, soit à en partir avant la fin. Ces conférences n'ont représenté, en tout état de cause qu'une mascarade de « dialogue social », puisqu'elles ne sont pas basées sur les revendications du mouvement syndical et social, et qu'il n'y a pas véritablement d'espaces de discussions en tant que tel.

Les invitations reçues par les pouvoirs publics restent restreintes : elles se sont beaucoup limitées aux hommages, et aux différents vœux institutionnels (sauf les présidentiels où nous avons été oubliés...).

5.1.1 Au CESE et dans les CESER

Ces trois années ont vu notre délégation au CESE passer de un à deux membres alors que, selon les calculs, nous aurions dû pouvoir proposer trois conseillers ce qui nous aurait permis de constituer un groupe dans cette assemblée. Solidaires a déposé un recours auprès du Conseil d'État. Celui-ci n'a toujours pas rendu son arrêt. Nous devons également avoir au

moins un délégué en qualité de personnalité associée. Cela n'a pas été retenu par le gouvernement. D'ailleurs la liste de renouvellement de 2017 poursuit cette non reconnaissance de notre organisation.

Au cours de ce mandat, nous avons essayé de mieux travailler collectivement en articulant les relations entre les membres élu-es au CESE, les élu-es aux CESER et le secrétariat national. Néanmoins des difficultés persistent à organiser des réunions entre les membres CESER – CESE, confronté-es les un-es les autres à des agendas compliqués, pour établir des positions communes régulières, et ce malgré la volonté du SN de mettre plus de temps/moyens. Il nous faut donc encore beaucoup progresser sur cette question. Participer au CESE et aux CESER est un des engagements pris par notre organisation depuis plusieurs congrès. Sans donner une importance disproportionnée à ces instances, elles ont le mérite de servir de tribune à nos analyses sur des sujets divers et transverses et permettent à Solidaires d'apporter un regard et un ton plus critiques.

Au plan national, nos mandant-es participent à l'élaboration d'avis qui ont pour effet d'éclairer les débats sur des sujets de société de nature sociale ou économique. Certains avis permettent aussi d'éclairer Solidaires sur certains sujets liés directement aux questions de l'emploi ou de l'évolution des territoires.

Au plan régional, la présence de Solidaires marque une réelle différence dans l'approche des dossiers de fonds. Il convient de noter que la mise en place de la réforme territoriale a forcé nos camarades à s'organiser en fonction des nouveaux territoires. Un nouveau décret paru en décembre 2015 cadre l'organisation de ces nouvelles instances qui deviendront opérationnelles en fin 2017.

Solidaires du fait de cette nouvelle répartition devra mandater des camarades dans les 13 instances régionales. En effet la réforme territoriale qui réduit le nombre de régions de 22 à 13 a forcé certaines régions à fusionner entre elles. Certaines régions se sont déjà naturellement préparées à cela. Il conviendra de poursuivre notre engagement pour couvrir l'ensemble du territoire avec des candidatures mandatées par les coordinations régionales de Solidaires.

Ces nouveaux territoires ne sont pas sans poser problèmes à nos camarades. Au delà du mandatement qui parfois se fait au nom de deux ou trois anciennes régions, c'est la question des déplacements qui se pose ainsi que la représentation harmonieuse des anciens territoires.

Solidaires a mis en place une charte qui permette aux mandaté-es de respecter certaines règles. Notamment celles liées à la question des reversements des indemnités. Ainsi il est convenu que les indemnités (hormis les

frais de déplacements) liées à la fonction d'élu-e soient directement reversées à Solidaires, au niveau national et aux coordinations régionales. La perspective de la mise en œuvre d'un bulletin de liaison CESE/CESER demeure.

5.2 Dans les élections

5.2.1 Les élections professionnelles dans la Fonction publique

En 2014, les élections de la fonction publique se sont tenues pour la première fois sur une journée unique, le 4 décembre. Plus de 5 millions d'électrices et d'électeurs étaient appelé-es à voter. 53% se sont exprimé-es. Ce taux très moyen doit nous interroger. La baisse de participation liée au vote électronique dans l'éducation nationale n'est pas la seule explication de ce repli.

Toutefois les résultats confirment une légère progression de Solidaires. Maintien dans le versant hospitalier, progression dans les versants territorial et Etat. Solidaires reste la sixième organisation de la fonction publique avec 6,8 % des voix. Le versant territorial a « raté » le siège au conseil supérieur de la FPT de 400 voix seulement ! Il est fort à parier que les élections de 2018 valideront notre présence dans les trois conseils supérieurs et de fait consolideront notre place au conseil commun de la fonction publique où nous détenons deux sièges.

5.2.2 Les élections TPE/TPA

A la toute fin décembre 2016, dans des conditions catastrophiques, s'est enfin déroulé le scrutin visant à mesurer l'audience des organisations syndicales auprès des salarié-es des entreprises de moins de 11 salarié-es. Nous ne reviendrons pas ici sur la scandaleuse tentative de la CGT d'interdire la participation du STC et de LAB à ces élections, ni sur le refus gouvernemental de permettre une réelle campagne incitant à la participation un nombre important de salarié-es éloigné-es du syndicalisme, pour un scrutin dont les enjeux étaient peu évidents.

Dès la fin 2014, la question de ces élections a été abordée au sein de notre Union, dans nos instances BN et CN, et à travers la mise en place d'un groupe de travail auquel ont participé une quinzaine de Solidaires locaux et la plupart des organisations professionnelles directement concernées par le scrutin. Nous avons choisi un profil de campagne militant, où chaque

militant-e, quelque soit son secteur ou son statut, pouvait participer. Nous avons aussi choisi de ne pas nous limiter à mener une campagne « électorale » et avons aussi fait une campagne pour faire connaître Solidaires, son syndicalisme et ses actions... et réaffirmé que quel que soit notre statut, la taille de notre entreprise ou le secteur d'activité, le syndicalisme est indispensable pour défendre ses droits ! Des moyens importants ont été mis en œuvre, sans doute comme cela n'avait jamais été le cas pour Solidaires. Le gouvernement nous avait octroyé une subvention de 300 000 euros pour ce scrutin, nous avons au final doublé ce budget, et nous ne le regrettons pas. Nous avons par exemple choisi de permettre à des camarades sans droit syndical de participer à l'animation, régionale et nationale, de cette campagne, en les salariant : le bilan est largement positif, les Solidaires locaux qui en ont « bénéficié » peuvent en témoigner.

Pendant des mois, des équipes militantes ont mené une campagne dynamique, sur le terrain comme sur les réseaux sociaux, multipliant les diffusions, collages ou permanences. Des milliers d'affiches collées, des dizaines de milliers de tracts distribués et/ou envoyés à domicile, tournées des commerces et des zones artisanales, porte à porte, conférence de presse, vidéos, spots radios, utilisation des réseaux sociaux, la campagne de Solidaires a été dans de très nombreux endroits dynamique et variée... et cela sera utile pour le développement de Solidaires, au-delà de ce scrutin. Alors, le 3 février, à l'annonce des résultats, il est normal que les équipes mobilisées aient été déçues, voir abasourdis : avec 3,5% des voix et 11324 suffrages, nous faisons moins qu'en 2012 alors que nous avons mené une campagne sans commune mesure.

Il est difficile d'avoir une lecture « politique » des résultats d'un scrutin où seuls 7,35 % des inscrit-es se sont exprimé-es, et où toutes les organisations nationales interprofessionnelles baissent.

Nous avons évidemment commencé à tirer le bilan de notre campagne, sur les aspects pratiques d'abord. En menant une campagne « en direction des salarié-es de Tpe », terme trop général pour parler à qui que ce soit, nous avons sans doute fait une erreur. Mais dans les secteurs où nous avons une activité syndicale au quotidien, nous réalisons des scores qui montrent que nos pratiques sont reconnues (journalistes, animation, santé-social, culture...). Ce doit être un point d'appui !

Les camarades de Solidaires Réunion, qui avaient mené une des campagnes les plus dynamiques, avaient résumé en disant : « les élections TPE ressemblent « à un symptôme de notre organisation », avec une trop faible implantation dans de nombreux secteurs du privé, des moyens en hausse mais sans commune mesure avec les « grosses organisations », difficulté à

être visible et « lisible » en dehors de nos « bastions »... malgré une dynamique et une volonté de changer le monde. »

Il sera donc nécessaire de faire le bilan de cette campagne aussi au sein de nos organisations professionnelles et nos Solidaires locaux, et poursuivre les dynamiques militantes qui se sont mises en place, localement, régionalement, nationalement... Nous devons voir pourquoi certaines organisations professionnelles (mais aussi certains Solidaires locaux) ne se sont pas emparées de cette campagne, pourquoi nous n'avons pas réussi à impliquer l'ensemble de nos militant-es... pour pouvoir faire mieux la prochaine fois ! Mais nous savons toutes et tous que la construction de notre syndicalisme dans ce secteur Tpe/Tpa ne peut pas se poser qu'au travers une campagne électorale, avec un scrutin tous les 4 ans... nos discussions doivent aussi porter sur les décisions à prendre collectivement pour nous développer dans cette partie du salariat et les moyens à mettre en œuvre pour y arriver.

5.2.3 Dans les branches

La Direction Générale du Travail a publié le 31 mars les chiffres concernant l'audience des organisations syndicales au niveau interprofessionnel (hors fonction publique) et des branches professionnelles, basés sur l'addition des résultats des élections professionnelles dans les entreprises (premier tour des élections aux Comités d'entreprise, ou à défaut DP ou DUP, salariées de la production agricole et élections TPE) : ce sont 5 243 128 suffrages qui ont ainsi été pris en compte.

L'Union syndicale Solidaires, avec ses organisations, est créditée de 3,46 % des suffrages (3,47 % en 2013) et a obtenu 181 405 suffrages (175 572 en 2013). Nous progressons de 5 500 voix.

Nous franchissons la barre des 8 % nécessaires pour obtenir la représentativité dans 35 branches/conventions collectives, qui concernent 750 000 salariées, sur les 458 dont la DGT a publié les résultats. Au-delà des conventions/branches où nous franchissons déjà la barre des 8 % en 2013, nous « gagnons » ce premier pas vers la représentativité dans des conventions importantes telle que l'animation, le personnel au sol du transport aérien, la manutention et le nettoyage des aéroports parisiens, les jardineries/graineries, les prestataires de service du secteur tertiaire. Dans 18 branches/conventions collectives, nous réalisons entre 6 et 8 % des suffrages.

Toujours est-il que ces résultats sont à mettre au regard de notre présence dans les entreprises concernées par ce calcul de la représentativité. Organisation encore jeune et très diversement implantée, très souvent com-

battue notamment par les directions d'entreprise, Solidaires n'est à ce jour présent que dans un peu plus de 15% des entreprises ayant des élections professionnelles, malgré son développement continu, et particulièrement ces dernières années dans le secteur privé.

Enfin, la restructuration des branches professionnelles, initiée par la réforme de la formation professionnelle de 2014 et dont l'objectif et la méthode ont été fixés par la loi Travail, vise à réduire à 200 le nombre de branches (contre 700 aujourd'hui). Autant dire que le paysage syndical et social va être complètement changé. Et il nous reviendra dès la fin de ce congrès de nous y préparer collectivement.

5.3 Dans les médias

La nouvelle équipe du secrétariat a du se faire connaître des médias, comme les équipes précédentes. C'est la conséquence du fort renouvellement issu du dernier congrès. Depuis toujours, cette visibilité reste compliquée et est en partie liée au peu d'espace consacré à la vie sociale dans les médias en général. Communiqués de presse, invitations à des conférences de presse régulières, interviews radio, télé, presse, web et réseaux sociaux... ont été des outils employés tout au long de ce mandat, avec beaucoup de relances et sollicitations du côté du secrétariat. Si la visibilité de Solidaires reste liée à notre développement, les relations avec certains médias se sont améliorées au fil de ces trois ans, lors du conflit contre la loi Travail, des outils développés sur les conditions de travail, les campagnes pour la santé au travail, contre les extrêmes droites, contre la répression syndicale, pour les droits des femmes... Nous avons réussi à être repris de manière régulière par les agences de presse (AFP et AEF), L'Humanité, le Monde, Libération pour les journaux papiers, Médiapart, Basta, Reporterre, Les Jours pour les journaux en lignes et eu quelques passages sur les radios et télévisions nationales qu'il s'agisse de France télé, les chaînes d'infos continues, Radio France, Europe 1 ou RMC. Nous avons toujours essayé d'avoir une prise en charge collective de ces apparitions, en fonction des sujets même si quand il s'agit de l'actualité immédiate les co-délégués sont plus sollicités. Si sur nos premières conférences de presse nous n'avions que deux ou trois médias présents, les dernières organisées, par exemple suite aux élections TPE, ont réuni une dizaine d'entre eux, avec des reprises ensuite. La mise en place d'un SO sur les manifestations parisiennes qui accompagnent le secrétariat sur les carrés de tête a aussi facilité l'accès « physique » aux médias jusqu'à être limité par certains SO d'autres organisations. Nous n'avons pas toujours

réussi, par contre, à rendre visible par nos structures ces apparitions, et l'idée de mettre en place une vraie revue de presse régulière de Solidaires dans les médias est restée une ébauche.

6. Notre engagement international

6.1 Dans le réseau syndical international de Solidarité et de lutte

Le Réseau syndical international de solidarité et de lutte, constitué en mars 2013 est le produit d'années d'échanges et de travail commun entre plusieurs des organisations fondatrices. L'Union syndicale Solidaires, la Confederacion General del Trabajo (CGT) de l'Etat espagnol et la Central Sindical e Popular Conlutas du Brésil assurent la coordination du Réseau.

En juin 2015, nous avons co-organisé une nouvelle rencontre internationale, à Campinas (Brésil). A cette occasion, nous avons collectivement apprécié les évolutions positives dans la construction de notre Réseau, notamment son élargissement, mais aussi le chemin qu'il nous reste à parcourir pour nous doter de l'outil commun international nécessaire à toutes les forces syndicales qui se revendiquent et pratiquent un syndicalisme de luttes, anticapitaliste, autogestionnaire, démocratique, écologiste, indépendant des patrons et des gouvernements, internationaliste, et luttant contre toutes les formes d'oppression (machisme, racisme, homophobie, xénophobie...). La démocratie ouvrière, l'auto-organisation des travailleurs et travailleuses sont aussi parmi nos références communes.

Après la rencontre internationale de juin 2015, des engagements communs ont été pris sur :

- La solidarité internationale, notamment contre toute répression antisyn-dicale. Notre combat se mène contre toutes les oppressions, notamment celles envers les femmes, la population noire, les migrant-es et les LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel-les et Transsexuel-les).
- L'appui aux luttes et campagnes internationales, en réaffirmant le droit à

l'autodétermination de tous les peuples.

- Le renforcement du travail commun dans les secteurs professionnels (transport, éducation, centres d'appels, industrie, commerce, santé, etc.) et sur des questions interprofessionnelles (droit des femmes, des noir-es, des LGBT, migration, logement, écologie, santé et travail, etc.).
- La réflexion et l'élaboration autour des questions de crise du système capitaliste et d'alternatives à celui-ci.
- La mutualisation des moyens matériels nécessaires à la réussite de nos projets communs : sites web, liste d'échanges par mail, coordination par secteurs professionnels, etc.

Pour être plus efficace, nous organisons la coordination des organisations membres du Réseau à l'échelle des régions du monde : Amérique du sud, Europe, Afrique...

Le site du réseau reprend des informations sur des luttes et la situation sociale dans le monde. Nous avons aussi réalisé plusieurs communiqués au nom du réseau, souvent en soutien à des grèves et manifestations, parfois aussi pour dénoncer la répression envers celles et ceux qui luttent.

Quant au réseau européen des syndicats alternatifs et de base, Solidaires a organisé une réunion très dynamique du réseau à Toulouse fin 2014. Deux autres réunions ont suivi à Bologne et Madrid.

6.2 Solidaires avec la Palestine

La solidarité avec la Palestine a été un des engagements fort de Solidaires dans la participation aux manifestations contre l'intervention de l'été 2014 à Gaza, la campagne unitaire sur Orange couronnée de succès en 2015 et celle qui a suivi sur les banques françaises et leur complicité avec la colonisation. De plus, nous avons engagé un travail syndical spécifique avec une délégation dont l'objet était la rencontre avec les syndicalistes palestinien-nes en mai 2016 et la participation à la création d'un réseau syndical européen de solidarité. Un bulletin existe maintenant qui regroupe les informations sur la situation et présente les actions : campagnes, actions BDS...

6.3 En Grèce

Solidaires avec SUD Santé Sociaux travaille depuis 2013 dans le collectif de solidarité France Grèce sur la santé en soutien aux dispensaires sociaux autogérés. Avec l'arrivée de Syriza au gouvernement en 2015, de nom-

breux militant-es y ont vu la possibilité d'un changement en Europe dans le contexte des politiques d'austérité. Solidaires a souhaité s'inscrire en positif dans cette situation pour pousser une dynamique de mobilisation contre les politiques européennes. Tout en refusant un soutien au nouveau gouvernement en place, Solidaires a renforcé les actions de solidarité avec les mouvements sociaux et les luttes sur place, et participé en France et en Europe, notamment avec Blockupy, aux manifestations contre la Banque Centrale Européenne pour faire pression sur les gouvernements et les institutions européennes afin qu'elles renoncent aux diktats imposés à la Grèce, manifestations importantes mais pas suffisantes. Le compromis du gouvernement Syriza a conduit à l'acceptation de nouveaux mémorandums qui maintiennent la Grèce dans une situation de dépendance et d'endettement illégitime, sa population dans la misère, son économie soumise aux privatisations et à la récession, et les travailleur-ses grecs dans une situation où leurs droits reculent sans fin. Dans les faits, cette voie a montré la limite d'une stratégie basée sur la négociation avec les institutions et où la mobilisation populaire est instrumentalisée à cette fin. Depuis, Solidaires a continué à inscrire ses actions dans la solidarité avec les mouvements et la défense des luttes des travailleur-ses y compris face au gouvernement. Les actions de solidarité continuent jusqu'à ce jour, même si elles sont rendues plus difficiles par les débats vifs parmi les militant-es grecs en particulier et que des formes de démoralisation touchent les structures d'auto-organisation sur place.

6.4 Dans les Forums sociaux

Depuis le premier Forum Social, Solidaires est actif dans la préparation et l'organisation de ces rencontres. Si le processus du Forum Social Européen est « en panne » depuis celui d'Istanbul en 2010, les derniers Forums Sociaux Mondiaux ont rappelé que ces moments de mises en commun et d'échanges entre mouvements sociaux de divers pays demeurent utiles, dans la mesure où ils s'insèrent avec un travail en amont et en aval. Ce sont des instruments de construction de campagnes, de création de nouveaux liens mais le dernier FSM a posé question sur la pertinence de réaliser une telle initiative dans un pays du nord, sur la redondance avec d'autres initiatives et sur la difficulté de mettre en œuvre les initiatives qui y sont proposées.

Notre Union doit être partie prenante de tous les réseaux et collectifs autres qu'intersyndicaux qui se coordonnent autour d'axes que nous partageons,

tout en gardant notre spécificité et notre indépendance : c'est le cas de notre participation à des initiatives comme l'Alter-summit et Blockupy ; Solidaires se retrouve naturellement dans ces lieux de débats et d'actions ponctuelles. Il en est de même avec la mouvance, plus récente, qui se rassemble autour du projet de Transnational Social Strike.

6.5 Avec les Marches européennes

Initiées par des militant-es espagnol-es issus du mouvement social, ces marches mettaient en avant des axes de mobilisations tels que l'austérité, les accords de libre échange, réfugié-es climat... Elles ont été moins organisées en amont que les Marches européennes de 1997. La coordination a souffert d'un manque de préparation et d'investissement de nombre d'organisations pourtant partie prenante « au départ », dont la nôtre. Partant de différentes régions de l'Etat espagnol, il s'agissait sur la route de Bruxelles, d'organiser dans les villes étapes des points de débats et d'échanges. A Bruxelles, il y a eu différentes mobilisations pour le contre sommet et la manifestation finale où Solidaires était faiblement représenté.

6.6 Dans la construction des solidarités à travers les luttes

La solidarité avec le peuple syrien, les kurdes ou la construction de l'autonomie zapatiste au Mexique, avec les mouvements de grèves générales ou sectorielles à travers le monde (Turquie, Colombie, Corée, Algérie, Argentine...) fait aussi partie de la construction de l'internationalisme à toutes les échelles et sur tous les continents qu'il faut poursuivre. Pour cela, la participation aux cadres et aux initiatives unitaires, et le travail interne comme la revue international, les formations et les notes thématiques qui ont été mis en œuvre pendant ce mandat doivent se poursuivre et s'élargir.

7. Notre développement & notre fonctionnement

7.1 Au niveau local

Comme cela a été décidé lors de notre congrès à Dunkerque, un groupe de travail a été mis en place « *avec comme objectif de proposer des modalités de cotisation et de liens entre des syndicats professionnels aux solidaires locaux. La finalité est de permettre à chaque Solidaires local ou union locale de disposer d'une trésorerie minimum dont la première ressource doit être celle correspondant au versement des cotisations des syndicats ayant des adhérent-es sur le périmètre du solidaires local.* »

Mais lors des différentes réunions de ce groupe de travail (auxquelles trop peu de structures, notamment professionnelles, ont participé), d'autres questions, déjà présentes dans nos précédentes résolutions « structuration/développement » sont apparues aussi importantes que la question des cotisations, comme la question des locaux, de la formation ou de l'utilisation du matériel.

Ces questions ont été au cœur de la première AG des Solidaires locaux, qui s'est tenue le 5 janvier 2016, et à laquelle ont participé 31 structures départementales (et 3 organisations professionnelles). Ce moment fort a permis de faire un bilan des questionnaires, d'échanger sur l'activité de nos structures interprofessionnelles de base, et de tenter de mettre en place des pistes pour pallier aux difficultés rencontrées localement, notamment la trop faible implication des organisations professionnelles dans la construction de notre outil commun. Une nouvelle rencontre de ce type serait sans aucun doute utile.

En lien avec les commissions formation syndicale et structuration/développement, une formation « animation d'un Solidaires local » a été mise en place, et testée pour l'instant en PACA... mais d'autres demandes ont déjà été formulées.

Certaines des difficultés rencontrées en termes de moyens financiers ont pu, grâce aux fonds FPN, trouver des solutions satisfaisantes en termes de locaux et matériels essentiellement. Mais cela ne remplace évidemment pas l'implication militante et la nécessité de renouveler les animateurs/trices comme d'impliquer des personnes précaires ou venant du secteur privé. Cela demeure un enjeu essentiel de ces prochaines années.

L'investissement des solidaires locaux dans les mobilisations interprofessionnelles reste important. A l'image de l'année 2016 contre la loi Travail, beaucoup de ces structures ont pu se renouveler, échanger avec les acteurs/trices de Nuit Debout, participer légitimement aux actions avec les autres militant-es syndicaux, mais aussi créer de nouvelles équipes. De même, nos structures locales participent largement en tant que point d'appui au développement d'équipes dans les secteurs du privé.

7.2 Dans les secteurs privés

7.2.1 L'Union Solidaires Transport (UST)

L'Union Solidaires transports (UST), depuis 2004 sous cette forme, réunit toutes les organisations Solidaires de l'ensemble du secteur des transports : des structures nationales adhérentes directes de Solidaires (aérien, autoroutes, rail, convoyeurs de fonds, déchets... 15 000 adhérent-es au total), des syndicats locaux urbains et interurbains (1500 adhérent-es au total), RATP (160 adhérent-es essentiellement à Paris), des sections locales de l'UST (urbains, déchets...) et un petit syndicat national des routiers marchandises (250 adhérent-es). Il existe aussi des équipes militantes, des adhérent-es isolé-es ou de syndicats dans des secteurs du transport, à la faible implantation : la mer, les ambulances, les déchets...

L'UST sous-loue un bureau au siège de la fédération SUD-Rail, vit avec une cotisation de 0.50 € par an et par adhérent. L'UST assure le développement et le soutien aux adhérents avec du dégagement de SUD-Rail. Sa priorité concerne le développement. Les nouvelles sections se multiplient depuis la loi du 20 août 2008 : 30 en 2011, 80 aujourd'hui.

Le développement passe par la mise en place d'une fédération des urbains qui frôle la représentativité, qui vit avec une cotisation de 1 € par an et par adhérent, qui vise l'auto-organisation et un syndicalisme autonome. et qui demande son adhésion directe à Solidaires.

Un congrès s'est tenu le 29 et 30 Novembre 2016 et a voté au consensus des modifications des statuts et règlement intérieur pour les mettre en conformité avec les statuts et résolution de congrès de Solidaires : l'UST ne peut pas comprendre des structures qui ne sont pas adhérentes de Solidaires, elle accepte toutes les structures transports adhérentes à Solidaires. Pour les années à venir, l'UST apportera tout son soutien à la future fédération des URBAIN et INTER URBAIN dont le congrès sera organisé à la fin d'année 2017. Une campagne de développement sera organisée rapidement afin de pouvoir obtenir la représentativité chez les URBAINS qui nous a encore échappée pour quelques centaines de voix.

Les formations syndicales seront mises en place avec la participation et dans les Solidaires locaux à chaque fois que cela sera possible.

7.2.2 Le développement de Solidaires dans les secteurs industriels

Solidaires industrie continue de se développer. En progressant de presque un millier d'adhérent-es depuis 2012 (soit + 40 %), avec la création de 22 syndicats départementaux-régionaux et des sections qui les accompagnent, nos implantations dans le secteur de l'industrie sont en constante progression malgré la répression syndicale, les fermetures d'usines et le fait de souvent démarrer de zéro dans les entreprises. Ce développement, malgré le chemin restant à parcourir, peut aussi se mesurer à travers l'audience globale dans les secteurs industriels – hors chimie –, laquelle représente aujourd'hui plus de 20 000 voix (métallurgie, agro-alimentaire, BTP, etc.), soit environ 12% du score global de notre Union. Ces résultats sont le fruit de l'engagement quotidien des équipes syndicales dans les entreprises, de la coordination nationale mise en place en terme d'animation, de soutien, de conseils, de rédactions de tracts, de formation syndicale etc. Tout cela a été possible grâce aux moyens dégagés par l'Union syndicale Solidaires et le fort investissement des camarades dans l'animation.

7.2.3 Le développement dans le Commerce

Notre structuration dans le commerce s'est renforcée depuis le dernier congrès : une dizaine de SUD Commerce locaux existent et l'activité de nos secteurs est prise en compte par un nombre croissant de Solidaires départementaux.

La Fédération, créée en 2015, peut désormais procéder à des désignations et des dépôts de liste ainsi que recueillir des adhésions individuelles dès lors qu'aucune de ses composantes n'est à même de le pouvoir.

Le cap symbolique des 1 000 adhérent-es est dépassé et notre implication dans les luttes, tant au plan local que national au travers de notre participation au CLIC-P lors de la mobilisation contre la loi Macron en 2014-2015 et de son application au BHV comme à la Fnac, font que nous sommes désormais une force connue et reconnue dans ce secteur ; une montée de sève qui se traduit par la représentativité obtenue dans une première branche professionnelle, celle de la jardinerie, suite au plus de 50 % de suffrages obtenus chez Truffaut.

Notre implantation couvre aussi bien des ETI que des multinationales, où nous pouvons être non seulement représentatif (Amazon) voir majoritaire (Lush). Nous sommes impliqués dans les mobilisations comme dernièrement à Vélib' pour l'emploi ou bien menons des interventions régulières dans les TPE à travers la mise en place d'un Groupe d'Intervention Syndicale (GIS), en complément de notre permanence juridique. Nous sommes régulièrement en butte à la répression antisyndicale comme à New Look ou Solidar'Monde. Nos statuts couvrent désormais les travailleurs des plateformes et les « uberisés » n'hésitent pas se tourner vers nous.

7.2.4 La mise à disposition de salarié-es du privé

La nécessité de coordonner des secteurs entiers du privé, tout en ayant été une préoccupation, est toujours à construire. Elle se confronte pour partie à l'absence d'équipes stables sur tout le territoire et de moyens pour aider à animer.

Dans le cadre des orientations du dernier congrès, des mises à disposition, passant par du salariat ont de nouveau été mises en œuvre. Cela participe de notre effort, important et indispensable mais encore limité, au développement des secteurs du privé, tant pour l'activité syndicale que pour palier au manque de droit syndical. Des débats à ce congrès sur cette question sont prévus.

7.3 Le développement de Solidaires fonction publique

L'union des syndicats de la fonction publique de Solidaires ne constitue pas en soi une structure indépendante de l'organisation.

Toutefois, du fait de sa représentativité elle est tenue de s'organiser dans un champ large avec des règles statutaires lui permettant d'une part de percevoir les subventions de l'État, d'autre part, de pouvoir participer aux différentes instances institutionnelles que cette représentativité entraîne.

Un bureau de coordination anime l'union et de nombreux-es camarades sont titulaires ou suppléant-es des différentes instances. Depuis 2014, le bureau de coordination a cherché à s'élargir pour que les trois versants soient représentés en son sein. Cette exigence s'explique par le fait que de nombreux sujets sont trans-fonction publique.

Depuis, le bureau de coordination s'est étoffé par deux arrivées à mi-temps : un camarade de la santé, une camarade de la territoriale. Mais SUD-CT a souhaité réorienter le mandat de la camarade vers le développement de sa fédération.

Le renforcement de Solidaires fonction publique doit être plus affirmé et développé pour construire une véritable équipe d'animation trans fonction publique.

7.4 Chez les retraité-es

A Solidaires, nous faisons partie de celles et ceux qui estiment que le syndicalisme a une double fonction, celle de porter très directement les revendications des salarié-e-s, et des retraité-e-s, anciens et anciennes salarié-e-s, et celle d'inscrire ces revendications dans un objectif global de transformation sociale. L'ambition de l'UNIRS Solidaires Retraité-e-s, c'est de faire vivre un syndicalisme « Solidaires » chez les personnes retraitées. Il n'est pas négligeable que le discours syndical, particulièrement celui qui peut être porté par Solidaires, soit présent dans cette partie grandissante de la population. Les retraités et les retraitées de l'UNIRS sont certes « en retraite » mais ils ne désirent nullement demeurer en retrait de la société, de ses tensions, de ses luttes. Ils sont « hors les murs » de l'entreprise, mais ils vivent dans la cité. Ils portent donc leurs revendications « retraité-es » mais aussi les revendications de transformation sociale portées par notre union syndicale.

Depuis le Congrès de Dunkerque de juin 2014, l'UNIRS a enrichi son dossier revendicatif adopté en avril 2014 :

- Augmenter le pouvoir d'achat des personnes retraitées par un autre partage des richesses, par l'augmentation de la masse salariale, par le plein emploi et la réduction du temps de travail.
- Rester actifs et utiles dans la société, mais sans que le bénévolat ne concurrence le salariat ou les services publics défaillants.
- Mettre en conformité les comportements de consommateurs avec les mobilisations salariales.
- Améliorer et renforcer la Sécurité sociale et les services publics de santé, notamment par la création d'un service public de l'aide à l'autonomie et par une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des frais supplémentaires liés à la perte d'autonomie.

Au cours des trois dernières années, les mobilisations et les actions de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraité-e-s Solidaires ont été en partie liées aux initiatives menées ensemble par les neuf organisations de retraité-e-s, le « groupe des neuf » (CGT, FO, Solidaires, FSU, CFTC, CFE-CGC, FGR-FP, UNRPA, LSR).

Cette période s'est ouverte par une manifestation nationale de retraité-es le 3 juin 2014 en direction du ministère de la santé et des personnes âgées (20 000 personnes à Paris). Depuis, les rencontres entre les neuf organisations ont été régulières (toutes les six semaines environ). Elles ont conduit à des journées de manifestations sur les revendications « retraité-es » pratiquement deux fois par an. À chaque fois, les tracts, les communiqués de presse, les courriers au Président de la République, aux députés, etc., sont rédigés en commun. Dans les départements, chaque journée de manifestation nécessite une préparation collective qui rapproche les équipes militantes des différentes structures. Des délégations communes ont été reçues à l'Élysée, au Ministère des Finances, au Ministère de la Santé, au Sénat, à l'Assemblée Nationale et 100 000 cartes pétition ont été envoyées au Président de la République en 2015.

Le 29 septembre 2016, les retraité-es manifestaient encore dans tous les départements, désormais sur une plate forme revendicative élargie de leurs demandes :

- Que le niveau de vie de l'ensemble des retraité-es progresse au même rythme que celui des actifs (indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen)
- Qu'aucune retraite pour une carrière complète ne soit inférieure au SMIC que le montant des retraites, lors de la liquidation, soit dans la continuité du salaire
- Que, d'autre part, une protection sociale solidaire soit assurée grâce à l'augmentation des moyens de la Sécurité sociale et à la réduction des restes à charge, afin d'améliorer l'accès aux soins pour toutes et tous.

Le 13 janvier 2017, le groupe des 9 a organisé au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) un colloque réunissant 260 militantes et militants sur le thème de la place des retraités dans la société (avec Bernard Ennuyer, sociologue) et sur la question du pouvoir d'achat et de l'aide à l'autonomie (avec Guillaume Duval, rédacteur en chef d'Alternatives Économiques).

Pendant ces trois années, l'activité de l'UNIRS Solidaires Retraité-es a été prioritairement de « coller » aux diverses actualités particulières aux personnes retraitées : tenir compte de leurs urgences revendicatives et être présents face aux initiatives et aux attaques du gouvernement. Nous avons participé aux « concertations » menées dans le cadre de la préparation de la loi « Adaptation de la Société au Vieillessement ». La loi votée en décembre 2015 ne répond pas aux demandes de l'UNIRS ni des organisations syn-

dicales « des 9 ». Comme nombre de structures de l'Union syndicale Solidaires, il nous a aussi été nécessaire d'intervenir pour faire admettre notre présence dans le nouveau Haut Conseil à la Famille, l'Enfance et l'Age (HC-FEA). Et comme pour d'autres camarades, les recours juridiques sont nécessaires. Bien entendu, notre activité a aussi été marquée par les différents engagements de Solidaires, la campagne au long cours « les capitalistes nous coûtent cher », les diverses mobilisations contre la loi travail, etc. A notre niveau, nous avons aussi engagé une réflexion sur le revenu universel et sur l'amélioration des minima sociaux.

Au cours des trois années, les équipes militantes de l'UNIRS ont été renforcées dans quelques fédérations (Sud PTT notamment). Mais trop de structures nationales négligent encore de prendre les décisions permettant à leurs adhérent-es retraité-es de s'organiser entre eux au sein de leur fédération ou de leur syndicat. Par contre, les retraité-es de Solidaires sont organisé-es dans un nombre grandissant de départements, ce qui nous conforte dans nos relations avec les partenaires du groupe des neuf.

7.5 Nos instances

Dans l'animation des instances nationales, le secrétariat a alterné la présentation entre des situations générales englobant toutes les actualités, des points « campagnes » pouvant laisser la place à une discussion moins « noyée » ainsi qu'une mise en visibilité de points sur l'actualité des secteurs professionnels. Le secrétariat a dans les périodes de mobilisations interprofessionnelles (particulièrement en 2016), sollicité régulièrement les structures en organisant des conférences téléphonées, afin d'avoir des mandats clairs et partagés le plus collectivement possible.

7.5.1 Le Bureau national

Sur 55 structures, la participation moyenne est à 22 structures depuis le congrès 2014. Soit une participation de 40 %. La présence, aussi bien dans des structures du secteur public comme celle du privé reste donc limitée. Ce sont souvent les mêmes structures qui participent. La capacité collective à appréhender les enjeux, aussi bien dans notre développement, que dans l'élaboration de nos stratégies en est diminuée. Le taux de féminisation a varié entre 20 % et 38 %, ce qui reste évidemment trop faible même si nous avons depuis 2011 stabilisé cette présence.

Il reste, comme lors des mandats précédents, une majorité de structures nationales issues du public et une sous représentation du secteur privé, ce qui a généré des incompréhensions lors de débats (liés à la répartition financière et les moyens humains alloués à certains secteurs). Or, l'interprofessionnel agit justement pour dépasser ces difficultés.

Si le droit syndical, très limité dans le secteur privé et diminué dans le public selon notre représentativité n'aide certainement pas à dégager du temps pour participer à cette instance, la priorité des activités plus professionnelles est, en ces temps de renouvellement, également une explication. Enfin, des thématiques comme les conflits entre structures, les questions de répartition financières et de moyens alloués à telle ou telle structure ont pu limiter la participation.

7.5.2 Le Comité national

Le comité national est la structure la plus large entre deux congrès, pour définir nos positions et les campagnes interprofessionnelles menées par notre Union. La participation est un élément clé, car elle détermine nos capacités de réflexion et d'élaboration collective. Sur 96 structures locales, la présence depuis le congrès 2014 est de 24 structures, en moyenne. Soit un pourcentage de 25 % (arrondi inférieur). C'est-à-dire une présence toujours faible des Solidaires locaux. Le taux de féminisation a varié de 25 % à 36 %, la pointe étant lors du dernier Comité en avril 2017. Le renouvellement générationnel et militant est quant à lui encore à mettre en place. Là aussi, ce sont souvent les mêmes structures qui participent.

Le passage, depuis notre dernier congrès, à 4 réunions annuelles, soit une par trimestre est positif, même si cela n'a pas influencé la participation. Nous y avons aussi privilégié des débats de fond avec des intervenant-es extérieurs. Il apparaît toujours dans cette instance une richesse des débats et des échanges, au vu de la réunion des structures (nationales et locales) qui y participent.

7.5.3 Le secrétariat national

L'équipe du secrétariat de ce mandat était composée de 12 personnes, issues de 9 structures différentes (Sud Culture – SUD santé sociaux – Sud Emploi – Sud PTT – Sud éducation – Sud Rail – Solidaires Douanes – Solidaires Industrie et Solidaires Finances publiques), 8 d'entre elles étaient mises à disposition sur du temps plein. Il y a eu un départ en cours de

mandat (Catherine de Sud Emploi) pour cause de retraite. Sur les trois camarades issus du secteur privé, un seul est à temps plein.

L'activité s'est inscrite dans les orientations du précédent congrès et reste large : animation quotidienne de la vie interprofessionnelle nationale, suivi des dossiers revendicatifs et des commissions nationales, démarches unitaires en lien avec les décisions des instances nationales, participation aux collectifs unitaires, participation aux sollicitations des structures nationales et locales, soutien aux mobilisations professionnelles ou locales, conciliation, représentations auprès des autres organisations, pouvoirs publics, médias... Elle est également importante au quotidien : accueil téléphonique et orientation vers les structures, courriers et envois des commandes, accueil d'équipes, participation à la vie des locaux...

Des actualités ont occupé le secrétariat dès le début du mandat (réforme territoriale, élections fonction publique) néanmoins un tournant a lieu début 2015 avec l'actualité des attentats, les lois Macron, Rebsamen puis la loi travail. Dans ce contexte et avec les difficultés liées aux intégrations nouvelles, les inégalités liées aux présences à temps partiel ou complet, le secrétariat s'est inscrit dans une dynamique collective qui a permis de passer le cap du renouvellement générationnel fait au précédent congrès. Les quelques déficiences constatées quant à la capacité de fonctionner ensemble, de prendre la mesure de l'actualité et de s'inscrire dans son animation globale n'ont pas empêché la réactivité du secrétariat quant aux différentes actualités sociales et son souci de consulter les instances nationales pour définir et consolider nos orientations.

Néanmoins, de réelles tensions ont existé, en lien avec la conception du rôle des membres du secrétariat national. Ses membres, mis à disposition par des structures, ne sont pas les représentant-es de ces structures au sein du secrétariat. Il n'y a donc pas d'influence ou de mainmise : l'expérience des 3 camarades de Sud PTT par exemple (au lieu de 2 comme indiqué dans nos statuts) n'a en aucun cas été le synonyme d'une prépondérance des orientations de Sud PTT dans les orientations de Solidaires.

La mise en place de deux co-délégué-es a permis de répartir beaucoup plus les responsabilités et la charge mentale demandées pour ce type de poste, et le bilan est de ce point de vue largement positif. Il est à noter que tous les membres du secrétariat sont portes-paroles de l'Union, et qu'il s'agit bien là d'une volonté de dépasser la personnalisation en interne comme en externe,

en vu d'un fonctionnement collégial.

La trésorerie nationale a du faire face à une montée en charge très importante et de nouvelles tâches ces dernières années par rapport au dernier mandat. Le maintien d'un partage précis des tâches et des responsabilités entre la comptable et le trésorier continue d'être respecté mais les moyens mis à disposition sur ces deux fonctions sont devenus nettement insuffisants.

Enfin, la volonté d'intégrer en amont des candidat-es au secrétariat national pour le prochain mandat, au moins dans les réunions hebdomadaires et la liste du secrétariat, permet non seulement d'anticiper les prises en charge, de répartir les tâches mais aussi de donner une vision de la dynamique interne.

7.6 La commission des conflits

La commission créée au dernier Congrès de Dunkerque a été saisie à quatre reprises depuis 2014.

Les saisines ont principalement porté sur des conflits liés au respect du champs de syndicalisation (article 5), mais très vite il est apparu qu'au-delà des questions strictes d'application des statuts, les thématiques de développement et de coordination au sein des syndicats de Solidaires sur des champs sectoriels larges ou communs étaient prégnantes.

Le premier conflit SNJ - Sud culture et médias, a généré plusieurs réunions qui n'ont pas, malgré des préconisations exposées devant le BN, abouti à un apaisement de celui-ci, même si une déclaration commune des deux syndicats à l'issue d'un comité national a acté de la volonté d'avancer.

Le deuxième conflit Solidaires IDD - Solidaires Centrale Cerema VNF Parcs Nationaux Agences de l'eau, a débouché sur des préconisations : les discussions sur les champs de syndicalisation ont été renvoyées au sein de la fédération environnement, et le processus d'adhésion à Solidaires d'un syndicat qui dès sa création recoupait les champs syndicaux de plusieurs syndicats de Solidaires au sein de la fédération des finances et de la fédération environnement a été stoppé.

Suite à l'opposition de structures de syndicats au sein de la prévention et de la sécurité, des conflits ont été exposés plusieurs fois dans les instances nationales de manière parfois houleuse. Suite à cela, le BN du 5 et 6 octobre 2016 a décidé de la saisine de la commission des conflits. Même si la base de saisine porte aussi en partie sur l'article 5, il s'agit bien d'un souci de fonctionnement interne très conflictuel, et qui s'oriente vers la préconisa-

tion de création d'une structure pour avoir un lieu de débat commun sur les revendications du secteur, ainsi qu'à une charte de fonctionnement interne. La dernière saisine par Sud commerce et services Ile-de-France, faisait suite à la signature au BHV d'un accord sur le travail du dimanche. Des réunions ont permis la reprise d'un dialogue commun rompu depuis longtemps, l'initiation d'un travail commun sur les accords dans le commerce, et le rapprochement pour intégrer une fédération du commerce.

Au fur et à mesure des saisines, il a été acté d'une règle de fonctionnement interne : la tenue de trois réunions (ce qui permet un exposé des situations, des discussions sur la situation juridique et syndicale), puis le retour devant le BN ou le CN pour un exposé de la situation. Des réunions ultérieures peuvent ensuite reprendre si nécessaire.

La commission des conflits n'a pu que très rarement siéger avec l'intégralité de ses membres, et globalement il y a une difficulté de voir la gestion de ces conflits reposer seulement sur quelques personnes, le règlement des conflits étant très chronophage et prenant beaucoup d'énergie. Pour autant, la commission a pu constituer dans plusieurs cas un espace de discussion indispensable pour pouvoir évoquer les positionnements et désaccords et ainsi faire avancer (si ce n'est solutionner) les conflits au sein de Solidaires.

8. Des outils pour agir

8.1 Les financements reçus au titre de notre représentativité

Au titre de sa représentativité, Solidaires reçoit depuis 2015 des financements du Fonds paritaire national, créé par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale de 2014. Ces fonds sont constitués essentiellement par une cotisation sociale de 0,016% et par une subvention de l'Etat. Cependant, nous ne siégeons pas au conseil d'administration de l'association chargée de sa gestion (AGFPN) et même si sa mise en place a semble-t-il été compliquée et n'a débuté qu'en avril 2015, nous avons dû le relancer à plusieurs reprises pour obtenir des informations parcellaires sur son fonctionnement et ses décisions.

Chaque année, Solidaires perçoit trois fonds : le premier au titre de la participation aux organismes gérés de manière paritaire. Ces montants calculés sur la représentativité par convention collective sont reversés aux structures qui s'en déclarent « ayant droit » après appel en Bureau national; le second étant entièrement financé par la subvention de l'Etat concernant la « participation (...) aux politiques publiques » ; et la troisième, la plus importante en terme de montant, pour la formation syndicale.

L'utilisation des fonds perçus a fait l'objet d'informations et d'échanges à quasiment chacune des instances nationales de Solidaires et plusieurs débats supplémentaires ont du être organisés en complément des ordres du jour déjà chargés pour avancer sur des règles a minima de fonctionnement et de prise de décisions sur l'utilisation des fonds perçus conformément à leurs destinations. Les discussions en interne n'ont pas été toujours simples, créant même certains conflits liés à leurs utilisation et répartition.

Tout comme pour le budget principal de Solidaires, assis sur le reversement des cotisations syndicales des structures, un budget de l'utilisation des fonds perçus au titre de la représentativité a pu enfin être élaboré pour 2017.. mais le constat a été régulièrement fait que l'appropriation par les structures des questions sur les orientations budgétaires demeure très relative.

8.2 La formation syndicale

Au dernier congrès de Solidaires à Dunkerque, des orientations concernant la politique de formation syndicale de l'Union ont été définies. Une partie de ces orientations a été mise en œuvre via le CEFI et la commission formation, d'autres ont insuffisamment évolué.

Nous devons organiser une part plus importante des formations syndicales au niveau interprofessionnel, orientation considérée comme décisive pour la construction de Solidaires et de chaque syndicat. Dans ce domaine, des progrès restent à faire et la question de la complémentarité entre formations syndicales interprofessionnelles et professionnelles reste d'actualité.

Le dernier congrès constatait que la commission formation syndicale associait de moins en moins d'organisations professionnelles ou locales de Solidaires avec des décisions prises sans discussion ou élaboration collective des organisations. La commission devait retrouver un rôle d'élaboration

dans la politique de formation interprofessionnelle en associant la réflexion des organisations professionnelles et des Solidaires locaux. Cette situation a peu progressé, notamment du côté des organisations professionnelles avec des participations inégales. Le rôle de proposition du bureau du CEFI a toutefois permis des préparations et des propositions collectives et des décisions plus concertées.

Le développement de formations de formatrices et de formateurs par le CEFI permet un développement des formations dans les Solidaires locaux avec des résultats assez positifs. Il est nécessaire de poursuivre dans cette dynamique pour que la carte des formateurs-trices couvre l'essentiel du territoire.

La question des moyens de développement de formations dans les Solidaires locaux nécessitait une réflexion sur la place des instituts de formation mis en place par quelques fédérations et dans un premier temps proposait un meilleur équilibre entre ce qui revient aux Solidaires locaux pour organiser les formations (pertes de salaires, documentations, documents aux stagiaires, frais de déplacement etc...) et ce qui est à disposition des instituts professionnels. Au comité national, dans les commissions formation, dans les échanges avec les Solidaires locaux, cette question a souvent été abordée, les organisations soulignant notamment :

- L'inégalité entre les organisations professionnelles et des traitement différents entre celles qui ont un institut de formation et les autres, ce qui pourrait conduire à développer des instituts pour celles et ceux qui n'en ont pas.
- Des règles difficiles à comprendre avec une amputation des recettes des Solidaires locaux qui organisent des formations au détriment de leur développement
- Des règles différentes selon les fédérations professionnelles qui ne sont pas toujours connues et sont parfois objet de litiges.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des modalités de mutualisation, de financements, d'organisations des formations identiques pour toutes les organisations. Il s'agit d'aller vers une politique de formation avec un budget interprofessionnel et professionnel coordonnée par le CEFI Solidaires.

La mise en place de coordinations régionales des formations syndicales avec quand c'est possible des sous-comptes du CEFI Solidaires progresse. Cette orientation doit se poursuivre pour organiser la formation interprofessionnelle, afin qu'elle puisse de façon égale et cohérente, être accessible partout pour tou-tes les adhérent-es.

Le développement de l'Union Syndicale Solidaires nécessite donc un développement conséquent de la formation syndicale qui engage le renouvellement des générations de militant-es qui partent à la retraite avec des transmissions de pratiques syndicales, du temps et des modalités pour permettre des temps formels de formations et un accompagnement des équipes syndicales.

8.3 Les groupes de travail

8.3.1 Le juridique

Dans la résolution fonctionnement/structuration/développement du précédent Congrès, la partie « Solidaires et le droit » appelait à prendre en charge la question des droits fondamentaux des agent-es de la Fonction publique, à renforcer un réseau juridique dans Solidaires et à la constitution d'une commission juridique nationale.

A l'issue d'une première réunion en décembre 2014, il a été décidé de travailler progressivement ces trois enjeux par la mise en place d'un Groupe de travail qui pourrait évoluer par la suite en une commission pérenne. Un rythme mensuel a été adopté naturellement pour répondre à un besoin d'auto-formation entre les participant-es agent-es de la fonction publique et salarié-es du privé, ce qui correspond à 20 réunions de décembre 2015 à mars 2017.

Ont participé régulièrement Sud Travail Affaires Sociales, Sud Commerces, Sud FPA, Sud Education, Sud Culture, la Fédération Solidaires des Institutions de l'Etat et les Solidaires locaux de Saône et Loire, Rhône et Meurthe et Moselle, ainsi que des élu-es prud'hommes de Paris et d'Evry et dans une moindre mesure Sud Santé Sociaux, Sud Rail, Sud Ptt, Snj, Sud Emploi, Solidaires Finances Publiques et les Solidaires locaux de Paris, Isère et l'Union locale Solidaires Montreuil.

La participation très masculine, au dessus du ratio "habituel" dans les instances de Solidaires (1/4 au lieu de 1/3), fait que l'on retrouve aussi dans les listes de conseiller-es du salarié et des défenseur-es syndicaux-ales. Un rapport de situation comparée des mandats "juridiques" sera réalisé afin de répondre à une des très nombreuses étapes nécessaires pour élaborer un rapport consolidé dans Solidaires.

Nous avons dans un premier temps fait un état des lieux des permanences juridiques dans les Solidaires locaux, des commissions juridiques de structures (Sud PTT, Union Solidaires Transports, SUD Santé Sociaux, Sud Éducation), et du matériel déjà existant et produit par les autres commissions de Solidaires, nos outils de veille sociale et militante.

Nous avons ainsi pu échanger sur les dossiers pris en charge spécifiquement dans les structures mais qui intéressent nécessairement l'interprofessionnel : recours contre les Zones touristiques internationales définies par la loi Macron, le régime de Garantie des salaires, la Délégation unique du personnel modifiée par la loi Rebsamen (Sud Commerces); le Parcours professionnels, carrières et rémunérations, la loi Déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, la démolition du Code du travail depuis sa re-codification puis par les lois Macron, Rebsamen, El Khomri (Sud TAS); les actions en reconnaissance de l'unité économique et sociale, le gel de la notation durant le congé maternité, la journée de 12 heures (Sud Santé Sociaux); le bulletin de salaire simplifié (Sni); la discrimination dans les carrières selon la nationalité des travailleurs (Sud Rail); les systèmes de franchises (Solidaires Rhône).

Le GT juridique a aussi participé avec nos avocats à la préparation d'un recours contre le décret définissant le délai de prévenance créé par la loi Rebsamen (relative au dialogue sociale et à l'emploi) dans le cadre de la délégation unique du personnel ainsi qu'à trois recours contre des décrets d'application de la loi El Khomri sur le référendum d'entreprise et la durée du travail, aux repos et aux congés.

Une centralisation des listes des conseiller-es du salarié existait déjà, suivi par un formateur, et qui en comptabilise près de 420 pour Solidaires. Par ailleurs, Solidaires Meurthe-et-Moselle anime un site spécifique pour les conseillers du salarié <http://conseillerdusalarie.free.fr/index.php>. Cette première base a été complétée avec celles des défenseur-es syndicaux-ales et prochainement par les conseiller-es prud'hommes qui seront désigné-es en décembre 2017.

Les conséquences de la réforme des procédures prud'homales et en Appel et du nouveau statut du défenseur syndical imposés par la Loi Macron nous ont conduit à organiser en mai 2016 deux journées « Solidaires et l'avenir de la justice prud'homale », temps à la fois de formation et d'échanges qui a permis au GT juridique d'ouvrir la construction d'un réseau juridique dans Solidaires.

Le GT juridique a pris en charge la campagne de désignations des défenseur-es de juin à septembre 2016. Avec près de 280 défenseur-es sur presque toutes les régions, les Solidaires locaux et les structures qui ont procédé aux désignations sont invités à prendre contact régulièrement avec le GT juridique pour recenser les besoins de formation en lien avec le CEFI et construire un réseau juridique dans Solidaires. Des questions récurrentes comme l'adhésion à une assurance pour l'activité juridique, la prise en charge des salarié-es isolé-es, les besoins de formation... ont conduit les participants du GT juridique à souligner que les défenseur-es ne sont pas des militant-es isolé-es et que leurs activités se déroulent forcément dans un cadre collectif d'une permanence et/ou d'une commission d'une structure / d'un Solidaires local.

Solidaires s'est associé à un recours contre le décret d'application précisant le statut du défenseur syndical par les syndicats CGT-HPE, STC, CNT-Solidarité ouvrière et SAP, ce texte excluant les organisations dites non représentatives de pouvoir désigner des défenseur-es.

Le renouvellement des conseillers prud'hommes sera aussi la période de reposer un cadre pour le suivi de leur formation continue, qui a toujours lieu à l'Institut du travail de Bordeaux, et pour un fonctionnement collectif au moins localement avec le maintien des liens entre ceux/celles qui seront amené-es à siéger dans les juridictions et leur structure syndicale et Solidaires local. Rappelons que les formations obligatoires des conseiller-es prud'hommes seront désormais communes avec les conseiller-es employeur-es, il y a tout lieu à développer aussi et à côté une formation spécifiquement syndicale, critique et revendicative notamment à partir des analyses et supports produits par les Conseiller-es prud'hommes Solidaires d'Evry, regroupé dans le bulletin "D'ici les prud'hommes".

Solidaires a aussi déposé un recours contre le décret relatif à la désignation des conseillers prud'hommes qui est l'aboutissement final de la réglementation remplaçant les élections par des désignations. Ce texte réglementaire ne garantissant pas à notre sens un égal droit à la représentativité pour les salarié-es selon la taille de l'entreprise et la mise en place ou non des instances représentatives du personnel. Déposer un recours au Conseil d'État nous permet de rappeler ainsi nos positions contre la suppression des élections prud'homales.

Solidaires est aussi représentée par des assesseur-es dans des Tribunaux des affaires de la Sécurité Sociale et des Tribunaux du contentieux de l'in-

capacité. Un suivi spécifique devra être programmé avec le projet de fusion des juridictions sociales décidé par la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

8.3.2 Logement

Si la thématique « Logement » a été régulièrement suivie sur lors des précédents mandats, il n'a pas pu en être de même ces trois dernières années pour des raisons de temps et de moyens des militant-es et des membres du Secrétariat national investi-es sur ces questions. Malgré tout, outre notre participation aux actions menées par le DAL, mais aussi dans d'autres cadres avec les associations et collectifs sur les politiques migratoires – les dispositifs spécifiques à l'hébergement d'urgence de droit commun manquant toujours des financements à hauteur des besoins de la population ayant aussi été utilisés pour l'hébergement des migrant-es – il a été proposé d'ouvrir un travail sur les politiques du logement dans Solidaires par la création d'un groupe de travail « logement ». Il n'a pu se réunir que deux fois seulement à la fin de l'année 2015 mais avec la participation de 4 structures tant du privé que du public et de Solidaires locaux. Il a pu être fait un état des moyens d'action syndicale dans nos secteurs d'activités. L'expérience acquise par Sud PTT dans la mise en place d'un « Service logement à la poste » devrait être transmises à d'autres structures. Les énormes inégalités de traitement entre fonctionnaires selon leur versant ont pu être abordées ainsi que celles entre les salarié-es du privé selon la taille de l'entreprise. A l'avenir le groupe de travail logement reprendra ce travail notamment sur les instances du public (SRIAS) comme du privé (Comités d'entreprise) pour déboucher sur des revendications précises pour le droit au logement des salarié-es.

8.3.3 Ripostes syndicales face à l'extrême droite

Lors du Bureau national de décembre 2014, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail « Ripostes syndicales face à l'extrême droite ». Les buts étaient multiples, notamment échanger et partager les informations entre structures professionnelles et locales sur cette question, en fonction des réalités vécues, mieux coordonner le travail qui est fait par nos différentes organisations et collectiviser la production de matériel en direction des adhérent-es et des salarié-es.

Cette décision s'inscrivait, logiquement, dans le travail antifasciste effectué par Solidaires, ses organisations et ses militant-es depuis des années et qui s'est poursuivi, avec notamment :

Diffusion du 4 pages « l'extrême droite est un danger mortel, le FN est son venin », tiré à plus de 500 000 exemplaires.

Participation à la campagne syndicale contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques CGT-Solidaires-FSU, lancée en 2014, déclinée depuis dans plusieurs dizaines d'initiatives locales ou départementales.

Formations internes ou unitaires, souvent avec l'apport de Vigilance et Initiatives syndicales et antifascistes (VISA), dans laquelle nombre de camarades sont investi-es.

Création ou participation aux collectifs locaux unitaires de lutte contre l'extrême droite.

Initiatives locales diverses de sensibilisation aux dangers de l'extrême droite. Rédaction de la lettre d'échanges d'informations sur l'extrême droite, envoyée aux 80 organisations qui avaient signé l'appel à manifester suite à l'assassinat de Clément Méric en juin 2013.

Et notre travail au quotidien, parce que la présence et l'activité syndicales au plus près des travailleurs et des travailleuses (quotidiennement sur les lieux de travail), la (re)construction d'un tissu syndical interprofessionnel de proximité sont des actes antifascistes concrets.

Une lettre d'information sur l'actualité de la lutte contre les extrêmes droites a été mise en place, en complément du bulletin du groupe de travail, des fiches notamment sur les dangers du confusionnisme ont été éditées.

Nous avons également poursuivi notre travail en lien avec les collectifs antifascistes, sans nier nos spécificités d'organisations syndicales, mais en refusant une division qui aboutirait à laisser aux seuls collectifs la présence dans la rue sur ces questions.

L'antifascisme est l'affaire de toutes et tous, et dans la période, plus que jamais, nous savons qu'entre eux et nous, il n'y a et il n'y aura, aucun arrangement possible !

8.4 Notre politique de communication

Plutôt qu'un fastidieux inventaire des très nombreux aspects que recouvre la communication de notre Union syndicale, nous avons préféré mettre l'accent sur quelques éléments sur lesquels il semble important de cerner l'évolution depuis notre précédent congrès et pointer certaines difficultés.

8.4.1 Communication interne

Au niveau national, notre processus de diffusion de l'information interne (matériels publics et infos internes) en direction des organisations professionnelles et des Solidaires locaux, ainsi qu'à leurs responsables, n'a pas

évoluée depuis notre précédent congrès. Celle-ci repose essentiellement sur la diffusion par le Secrétariat national d'une note quotidienne électronique à environ 800 adresses mails (individuelles ou collectives). Celle-ci privilégie les liens renvoyant à la lecture et au téléchargement des pièces jointes, répondant ainsi aux décisions collectives arrêtées en instances nationales lors de sa mise en œuvre initiale.

Deux aspects sont plus particulièrement à souligner :

- Une inconnue, voire une certaine inquiétude, quant à la réalité de son utilisation selon ses différent-es destinataires et le degré de la diffusion de son contenu (complet ou partiel) au sein de chaque structure membre.
- Des difficultés importantes et récurrentes pour obtenir de la part des structures membres une mise à jour (ajouts comme retraits) régulière de la liste des adresses destinataires.

Ce second constat s'applique malheureusement de manière plus globale. Ainsi, une fiche avait été envoyée en amont du Comité national de janvier 2016 afin de permettre à chaque structure membre de mettre à jour plusieurs éléments essentiels à tout bon fonctionnement : coordonnées officielles, liste des adresses électroniques destinataires de la note quotidienne, contacts en cas d'urgence, adresses de réception du matériel papier. Malgré de très nombreuses relances tout au long de 2016, les remontées sont restées extrêmement faibles alors même que cette actualisation était d'autant plus indispensable dans une année marquée par la mobilisation contre la Loi travail et la campagne TPE.

D'autres éléments viennent compléter notre communication interne, notamment : l'existence de très nombreuses listes de diffusion/discussion liées aux différents Groupes de travail nationaux et Commission nationales de Solidaires, la mise en œuvre de conférences téléphonées entre deux instances nationales en cas d'urgence... A noter que la création d'une liste électronique spécifique Bureau/Comité nationaux pour échanger sur des points importants urgents n'a pas pu être mise en œuvre à ce jour.

Enfin, pour mémoire, rappelons l'abandon, peu après notre précédent congrès, de l'expérience visant à un envoi hebdomadaire, pour les structures le souhaitant, d'une circulaire papier reprenant certains documents ayant une durée de vie assez longue, afin d'en faciliter la duplication par les équipes.

8.4.2 Internet / Réseaux sociaux

La dernière période a été évidemment marquée par l'ouverture, au 1^{er} octobre 2015, de notre nouveau site national. Celui-ci est composé de trois rubriques principales : Informer les salarié-es (droits, arguments, publications, formation syndicale) ; Ré-agir (mobilisations et actualités, campagnes et dossiers, solidarité) ; Ré-inventer le syndicalisme (nous connaître, les structures membres, à l'international). Celles-ci sont complétées par les espaces « Journalistes » (communiqués + dossier de presse) et « Membres » (espace privatif archivant l'ensemble des éléments internes par ailleurs diffusés via les notes quotidiennes). La page d'accueil met en exergue un édito, les principales campagnes de la période, les dernières publications et un agenda militant.

L'objectif de ce nouveau site était notamment, au-delà d'une présentation plus attrayante, de témoigner de l'activité des structures membres. A ce titre, des pages dédiées ont été créées pour chacune d'entre elles. Ainsi, toute structure (fédération/syndicat national et Solidaires local) bénéficie d'une page spécifique sur laquelle elle peut, au-delà de ses coordonnées et éléments de présentation, mettre directement en ligne ses matériels propres. Un module de formation a été mis en place dans cette perspective. Cependant, force est de constater que trop peu de structures recourent régulièrement à cette possibilité. Ce constat est d'autant plus dommageable que nombre de Solidaires locaux ne disposent toujours pas d'un site propre (ou d'une page Facebook) ou actualisent peu ou pas celui-ci quand il existe. L'image négative renvoyée par un site en déshérence, même infondée par rapport à la réalité de l'activité d'une structure, n'est pas à négliger.

La configuration du nouveau site national donne également une importance toute particulière aux questions de formations avec : une partie publique de mise à disposition d'informations et d'aide à la recherche sur le catalogue en ligne des formations des Solidaires locaux et du CEFI national, de présentation des droits à la formation et des éditions du CEFI,... ; une partie interne pour des correspondant-es formation (permettant plusieurs automatisations) et les formateur-trices (permettant de mettre à jour et à disposition une base d'outils pédagogiques).

Les statistiques de fréquentation observées depuis la mise en œuvre de ce nouveau site sont encourageantes avec une moyenne d'un peu plus de 3 300 visites quotidiennes. Comme pour l'ancien, les pics de fréquentations (le « record » quotidien est à 14 000) sont entièrement tributaires de l'actua-

lité et des mobilisations en cours. Un bilan poussé du site est prévu, il permettra de cerner différentes pistes d'amélioration à y porter. Une réflexion sur la dimension spécifique Fonction publique, alors que des élections se profilent rapidement, sera tout particulièrement à mener, notamment sur l'aspect site propre ou non.

Une lettre électronique hebdomadaire « InfoSOLIDAIRES », reprenant quelques-uns des principaux articles du site sur la semaine écoulée, est envoyée chaque samedi d'une part aux adresses de notre mailing presse et d'autre part aux 5 400 personnes inscrites à celle-ci.

La création de ce nouveau site a également été l'occasion de retravailler sur certains éléments de charte graphique et de faire évoluer notre logo... Réflexion et travaux qu'il conviendra de poursuivre et d'étendre pour mieux harmoniser l'ensemble des éléments de notre communication.

En parallèle au site national, il convient de souligner la mise en œuvre sur la période de deux autres espaces Internet nationaux spécifiques, l'un ponctuel dans le cadre de notre campagne pour les élections TPE, l'autre pérenne consacré aux conditions de travail (« La petite Boite A Outils »). Le bilan du premier s'inscrit dans celui plus large consacré à cette élection et le second a fait l'objet de premiers retours très positifs.

Enfin, comme lors de nos précédents rapports d'activité, nous continuons à regretter, même si des avancées continuent à être observées, le fait que certains sites d'organisations nationales n'affichent toujours pas dans leur page d'accueil leur appartenance à notre Union syndicale.

S'agissant des réseaux sociaux, la participation de notre Union syndicale sur ceux-ci reste très/trop limitée au niveau national. Si la mise en place du nouveau site nous a amené à (ré)activer nos comptes Facebook et Twitter... les publications sur ceux-ci, « sous contrôle » de quelques rares membres du Secrétariat national par ailleurs débordé-es, se limitent souvent à reprendre certaines publications du site de Solidaires... Même si notre campagne TPE a également été l'occasion de « booster » notre présence sur ces réseaux, nous sommes très loin d'être à la hauteur des enjeux et de l'importance pris par ces outils de communication. Une rapide réflexion est indispensable pour pouvoir avancer sur ces questions.

8.4.3 Matériel national de propagande

Peu d'évolution en la matière depuis notre précédent congrès. Tracts et communiqués, transmis de manière dématérialisée, constituent l'essentiel de notre matériel de base, d'autres supports (affiches, autocollants, brochures...) restant avant tout liés aux campagnes les plus importantes qui bénéficient en règle général d'un tirage central, pris en charge sur le budget national. L'utilisation de ces différents matériels Solidaires reste très difficile à évaluer et les retours sont peu nombreux en la matière. Le fait que certaines structures commandent peu, ou pas, de matériels dans le cadre des tirages nationaux ne peut que soulever certaines inquiétudes.

8.4.4 Bulletins nationaux

La montée en charge observée depuis plusieurs années s'est poursuivie depuis notre précédent congrès et de nouveaux bulletins thématiques réalisés par différentes commissions nationales sont venus compléter ceux déjà existant : Solidaires Éco, Ecologie Solidaires, D genreEs D sexualités. Tous ces bulletins, anciens et nouveaux, jouent un rôle important pour la diffusion de l'information, des analyses et propositions de notre Union syndicale dans les domaines concernés. Mais là, comme ailleurs, la question de leur diffusion et de leur utilisation par les structures reste une inconnue. Pour sa part, le bulletin « Solidaires en action » continue à donner régulièrement une visibilité sur les luttes menées par Solidaires et ses organisations membres. Sa réalisation reste évidemment tributaire des informations que ces dernières transmettent... réflexe qui reste à améliorer !

8.4.5 « Expressions Solidaires »

Notre journal national interprofessionnel constitue un élément important d'affirmation de notre identité commune. À ce titre, les questions liées à sa diffusion et à son contenu sont centrales. Ses spécificités n'ont pas évolué depuis notre précédent congrès : maquette réalisée en collaboration avec des professionnels, parution de cinq numéros par an, mise en place d'un système de routage décentralisé (avec là aussi de fortes difficultés de mise à jour) concernant l'envoi d'environ 92 000 exemplaires dispatchés sur plus de 920 adresses postales. Les retours sur l'utilisation de ce journal et son appréciation sont peu nombreux et souvent différenciés selon la réalité de la structure concernée, notamment selon qu'elle ait ou non son journal propre. Si une discussion sur son évolution est indispensable, la mise en œuvre d'un matériel plus ambitieux restera fortement tributaire des moyens humains et financiers que nous serons collectivement en capacité d'y consacrer.

8.4.6 Vidéos

Notre volonté depuis notre précédent congrès a été d'essayer de favoriser un meilleur recours à l'outil vidéo au sein de notre Union syndicale. Au-delà des clips nationaux réalisés par Canal Marches dans le cadre de l'émission « Expression directe » diffusée sur les chaînes TV publiques, des formations internes ont été mises en place pour permettre à des camarades intéressé-es de s'emparer de cet outil. De façon positive, l'utilisation de la vidéo s'est accrue localement et dans certains secteurs, notamment à l'occasion des mobilisations contre le projet de loi travail. Cependant, il semble que nous ayons du mal à diversifier nos productions, aussi bien dans nos ressources internes qu'externes, pour essayer de sortir du « formatage » trop souvent inhérent à ce type de vidéos militantes.

8.4.7 « Les Utopiques »

Mise en œuvre depuis notre précédent congrès, la revue « Les Utopiques » - Cahiers de réflexion de l'Union syndicale Solidaires s'intègre dans la diversité des publications de notre Union syndicale. Comme écrit lors de son lancement, « Il s'agit de prendre en charge un aspect non traité jusque-là : une revue qui soit un outil de réflexion individuelle et collective pour les militant-es et les équipes Solidaires, une revue qui permet de prendre du recul vis-à-vis de l'actualité militante mais qui nourrit celle-ci, une revue qui couvre l'ensemble du champ syndical, une "revue Solidaires" et ouverte, une revue à lire en totalité bien entendu mais dont on peut lire les articles indépendamment les uns des autres au fil du temps ». Au-delà des inscriptions individuelles, des structures peuvent désormais prendre des abonnements groupés. Quatre numéros sont parus à ce jour et un site spécifique, permettant les abonnements en ligne, vient de voir le jour. Autre projet, sur lequel les discussions n'ont pas encore abouti et dont nous débattons lors de notre congrès, la mise en œuvre d'un projet de maison d'édition « Les Utopiques ».

8.5 Un Service d'Ordre Solidaires

La façon dont s'est déroulée, ou plus précisément ne s'est pas déroulée, la manifestation du 29 novembre 2014 contre le congrès du FN à Lyon nous avait déjà amené à creuser les questions de protection et de sécurité de nos initiatives, et notamment des manifestations. Cela fait évidemment des années que des camarades veillent plus particulièrement à ces questions, mais au même titre que cela fait des années que des camarades s'occupent

des questions juridiques, il a semblé utile de formaliser/officialiser les pratiques... parce qu'il n'est pas incongru, surtout dans la période, qu'une organisation de 100 000 adhérent-es se dote de ce qui se nomme généralement un « service d'ordre ».

Avant toute chose, précisons que le nom de « service d'ordre » ne nous convient pas spécialement. Il a été adopté par facilité mais comme un certain nombre d'organisations (dont la CGT, comme quoi...) nous sommes ouverts à des propositions pour un nom qui renvoie à la réalité de ce que l'on fait. C'est-à-dire non pas maintenir l'ordre mais bien protéger les manifestant-es de nos cortèges, aussi bien de manière active contre des agressions extérieures (fachos, flics, vols avec violence etc.) mais aussi de manière « passive » en prenant en charge la constitution et la tenue à jour d'une trousse de premier secours, en recensant les membres du service titulaires d'un brevet de secouristes ou soignants de profession, en faisant une veille des risques potentiels etc. Alors que les manifestations ne sont vraiment plus des promenades de santé nous pensons que loin d'abandonner la pratique de la manifestation de rue ou de la restreindre à un petit nombre, il faut au contraire nous organiser pour permettre au plus grand nombre de continuer à y descendre pour revendiquer. Contrairement à MM. Valls et Cazeneuve, nous ne percevons pas le SO comme un supplétif de la police mais comme étant au service de l'organisation et devant permettre au cortège d'arriver à bon port, y compris en cas d'agressions policières. C'est dans cet esprit que nous construisons en IDF, sous la responsabilité politique de Solidaires IDF (et en lien avec le secrétariat national au vu de la spécificité de l'IDF) un service d'ordre que nous voulons à l'image de Solidaires : interprofessionnel, démocratique, mixte, sans spécialistes. C'est également dans cet esprit que nous mettons en place des formations et produisons des écrits (comme celui-ci mais aussi le Guide du manifestant Solidaires et d'autres) pour permettre une prise en compte large et non restreindre ces questions à un petit groupe de spécialistes auto-proclamés. Le SO est une tâche syndicale comme une autre, elle s'effectue donc avec un mandat, fait l'objet de formation, et est effectuée par des militantes et militants syndicaux.

Si les choses sont un peu plus avancées sur l'Île-de-France, ces questions sont également prises en compte dans plusieurs régions, et le contexte ne peut que nous inciter à poursuivre dans cette voie.

9. Commissions nationales

9.1 Développement / structuration / syndicalisation

La Commission syndicalisation/structuration/développement a connu quelques difficultés de fonctionnement durant ce mandat, parfois pour de bonnes raisons, les camarades en charge de l'animation ayant aussi été pris sur d'autres campagnes, notamment celle des élections TPE/TPA.

La Commission a néanmoins rempli son rôle de conseil et d'appui lorsque des équipes la sollicitaient concernant des questions de droit syndical et/ou liées aux processus électoraux... elle a aussi travaillé à la poursuite de l'édition de matériel d'informations sur les droits des salarié-es, utilisables lors des tournées et des permanences... mais un gros effort de réactualisation du matériel sorti a été nécessaire suite aux lois Macron, Rebsamen, El Kohmri... et l'apport de camarades du groupe juridique a été nécessaire pour cette tâche.

C'est dans cette commission qu'ont eu lieu les premières discussions sur l'utilisation du « financement public », à une époque où on n'en connaissait ni le montant, ni les modalités, et qui a permis de faire de premières propositions pour les BN et CN.

C'est cette commission qui a lancé l'idée d'une campagne de syndicalisation, adoptée par nos instances, et qui a sorti 2 affiches réaffirmant que « syndiqué-es, on est plus fort-es ». Mais nous savons bien que cette nécessaire campagne de syndicalisation, de renforcement de notre syndicalisme pour plus peser dans les entreprises, les services et dans la rue, ne peut se limiter à une campagne d'affichages. Le travail devra être poursuivi, et pas seulement au sein de cette commission.

Les questions de structuration et du champ d'intervention de nos syndicats et fédérations, se sont aussi posées ces dernières années, parfois avec force... et les situations les plus difficiles sont maintenant aux mains de la « commission des conflits ». Pourtant, au-delà de ces situations conflictuelles, cette question de la structuration est d'autant plus importante que les réorganisations de branches dans le secteur privé à travers la fusion des conventions collectives ou dans le secteur public avec les réformes territoriales auront forcément des impacts. La nécessité de travailler sur le front de l'externalisation de certains métiers, des multiples intermédiaires (boite d'intérim, prestation de services, sous-traitances...) et de mettre en lien les

équipes et syndicats concernés est indispensable.

Avancer sur ces questions est un enjeu, cela doit nous permettre de garder la main sur comment nous fonctionnons et comment nous nous organisons... et cela implique que l'ensemble des organisations de notre union, du public comme du privé, s'investissent dans cette commission.

C'est bien parce que cette commission sera renforcée qu'elle pourra pleinement remplir son rôle, et notamment d'aider au développement de notre outil syndical, de nos organisations et de notre outil interprofessionnel. Ce développement que nous savons nécessaire pour plus peser dans les entreprises, les services, dans les urnes et dans la rue, ne peut être délégué à quelques camarades, mais nécessite bien l'implication de toutes et tous.

9.2 Protection sociale

La commission protection sociale s'est réunie à l'issue du congrès avec deux objectifs principaux : faire avancer le débat sur le financement et assurer le suivi de l'information et de l'activité.

Sur le financement de la protection sociale, un travail important a été fait pour l'organisation de débats dans la commission et de façon ouverte aux structures syndicales (débat avec invité-es extérieur-es, débat aux congrès de SUD santé sociaux...). De même un travail spécifique a été réalisé autour de la question de la branche famille avec un débat en CN. Néanmoins, nous avons constaté que les structures syndicales investies dans les débats sont les mêmes qu'initialement, ce qui rend difficile un approfondissement et un dépassement de désaccords inscrits depuis longtemps dans les textes de référence de ces organisations sur la question du financement particulièrement.

La commission a aussi réalisé un travail d'information et de positionnement sur les points suivants : complémentaires santé et mutuelles (avec un article dans les utopiques et un débat avec des représentants de mutuelle ouvrière et de la fonction publique), tracts sur PLFSS, retraites complémentaires...

9.3 Économie

Cette commission a depuis quelques années des difficultés de fonctionnement liées au faible nombre de camarades participant-es. Dernièrement de nouveaux camarades ont rejoint la commission, même si elle doit encore se renforcer au regard des projets en cours.

La mise en place d'un « Bulletin éco » a permis de donner de la visibilité au travail de la commission qui a aussi par ailleurs produit plusieurs fiches

notamment sur l'extrême droite, sur la réduction du temps de travail, sur la digitalisation, sur le Brexit...

Ce « Bulletin éco » a notamment pour objectif d'éclairer l'actualité économique au regard des luttes en cours, de décrypter des mécanismes, des programmes économiques... La commission, outre organiser des travaux en cours, est aussi un lieu de discussion sur des thématiques comme le dumping social, la digitalisation (retour sur la journée organisée par la commission conditions de travail), ou encore le revenu universel.

L'actualité autour du CETA a vu aussi la publication d'un quatre pages spécifique sur les enjeux de la lutte contre ce traité commercial entre l'UE et le Canada. Solidaires membre du collectif « Stop Tafta » continue de s'investir dans les mobilisations et publications communes.

Un des objectifs de la commission est de mettre en place des formations sur l'économie. En ce sens, la commission étudiera prochainement les besoins existant-es des structures et Solidaires locaux, organisera une mutualisations des modules existants pour faire un état des lieux (formations dans les Solidaires locaux, ou dans des formations de base), pour pouvoir à terme proposer un projet de formation de formateur-trice. Ce module fera aussi le lien avec les questions écologie, égalité femmes hommes, conditions de travail suivies par d'autres commissions. La question économique doit sortir du débat « technicien » entre spécialistes et être mise en lumière au regard de nos luttes et notre revendicatif.

9.4 Conditions et santé au travail

La commission santé et conditions de travail a poursuivi ses réunions mensuelles régulières de travail toujours sur des journées complètes pendant ces trois années avec pendant une période une baisse de participation des structures de Solidaires. Pour les militant-es engagé-es sur les questions de santé et conditions de travail, la pratique de terrain reste essentielle et prioritaire. Cela n'a pas empêché d'avoir un nombre accru d'inscrit-es à nos listes de travail sur lesquelles nous pouvons encore progresser en terme d'échanges. Beaucoup de structures ont commencé à mettre en place des commissions internes sur la santé et les conditions de travail et cela nourrit des échanges interprofessionnels de grande qualité. Le travail collectif reste une priorité et chacune et chacun apporte à la commission une participation toujours utile et importante, ce qui a permis de mener de front de nombreux projets.

Parmi ceux-ci nous avons continué de donner aux organisations syndicales les outils pour comprendre et appréhender les évolutions législatives, à la

fois en terme de pratiques syndicales mais aussi de lecture politique des enjeux sous-jacents. La commission a ainsi élaboré et diffusé plusieurs notes suite aux différentes attaques liées aux lois Macron, Rebsamen et El Khomri. Cela a nécessité aussi des mises à jour des différents cahiers de formations syndicales et de nos outils de formations. Sur ces enjeux de formations syndicales nous avons poursuivi avec le Cefi la mise en place de nouveaux modules de formations sur la reconnaissance des risques physiques et les pratiques d'enquêtes. Ce dernier module reste insuffisamment connu et mobilisé par les équipes syndicales alors qu'il est au cœur des pratiques syndicales que nous voulons porter. Nous avons poursuivi notre travail pour faire partager cet enjeu fondamental que le CHSCT soit pris comme un outil de combat.

Nous avons aussi continué à proposer des cadres de réflexion par exemple par l'organisation d'une journée d'échanges et de débats sur les enjeux pour le syndicalisme autour de la numérisation et de la digitalisation. Elle sera suivie d'autres pour approfondir la construction de pistes de ripostes syndicales. Les différentes initiatives du collectif pour la santé des travailleuses et travailleurs ont permis aussi confrontations larges, décloisonnements et échanges.

Pour donner de la visibilité à l'ensemble des actions, réflexions, autour de la santé et des conditions de travail, la commission avait lancé en octobre 2011 un bulletin mensuel « Et voilà », d'abord de 4 pages puis de 8 aujourd'hui de 12 avec une parution en moyenne de 10 numéros annuels. Ce bulletin diffusé à la fois en interne et en externe continue à être une publication de référence sur la prise en charge syndicale de la santé et des conditions de travail et la seule revue syndicale sur ce sujet. Son contenu et le partage de sa prise en charge est effectuée à chaque réunion de la commission mais nous pouvons encore progresser dans la prise en charge collective de la rédaction des articles.

Enfin, après environ cinq ans de travail et suite à nos décisions de congrès, la commission a réussi à mener à bien la mise en ligne d'un site internet spécifique. Il se veut un site ressources avec à la fois des fiches pratiques, jurisprudences, analyses, actions syndicales et des formats de « web documentaire » pour les salarié-es sur les conditions de travail. Le site se nomme « La petite boîte à outils » (ou « La petite BAO ») sur un site dédié : <http://la-petite-boite-a-outils.org>.

Il est alimenté par les travaux de la commission et le bulletin « Et voilà ». Pour la partie « chantiers » sont aujourd'hui terminés un site référence sur les frères Bonneff et trois « web doc » sur le « Lean management », sur l'inspection du travail et un dernier qui relate en détail la longue bataille entamée par

les salarié-es de Triskalia intoxiqués par les pesticides. Plusieurs nouveaux « web doc » sont en cours d'élaboration sur l'amiante, les journées « Et voilà le travail », le procès France télécom... et en lien avec celui-ci notre site accueille déjà une carte des suicides après celui de notre camarade Edouard de sud rail St Lazare. Notre site servira aussi pour une campagne que nous souhaitons engagé contre les Troubles Musculo Squelettiques.

9.5 Femmes

La commission femmes s'est fixée plusieurs objectifs sur ce mandat, liés essentiellement aux décisions prises lors du congrès de 2014 et le vote de la résolution « égalité femmes hommes, un enjeu syndical ». En continuant à dispenser des formations, elle tente d'élargir l'influence féministe dans les structures, en permettant de mettre en place des commissions, des outils pour agir syndicalement au travail contre les inégalités de genre, comme d'inciter à se mobiliser sur ces questions liées aux actualités féministes de la période. La formation sur les violences faites aux femmes a été réactivée récemment pour pouvoir en assurer plus régulièrement la tenue. Pour appuyer ses formations, la question d'un cahier de formation lui est posée depuis quelques années : le manque de disponibilités pour le faire est la raison du retard pris, comme le nombre d'actualités auquel nous avons fait face dans la dernière période.

La mise en place du Rapport de Situation Comparée pour nos structures a été laborieuse (plusieurs fois reporté faute de remontées). Un nombre encore faible de structures y ayant répondu, ce rapport tout en devant évoluer, a été vécu comme une prise de conscience par les structures ayant joué le jeu, du travail à réaliser pour améliorer la place des femmes dans nos organisations.

Son bulletin « Solidaires & égales » est paru régulièrement, servant d'outil pour celles et ceux qui souhaitent s'en emparer. Des fiches ont été réalisées pour les équipes, sur les négociations égalité professionnelle et sur la loi Rebsamen et l'obligation de représentation F/H du collège représenté sur les listes électorales professionnelles. En revanche, la commission n'a pas pu rééditer le guide des droits des femmes, devenu obsolète et devant être mis à jour.

Elle a continué à oeuvrer pour faire du 8 mars une journée de grève des femmes, en donnant des outils aux équipes (affiches, autocollants, tracts...), tout comme elle a participé toujours en invitant par voie de tracts aux mobilisations récurrentes ou d'actualités de ces trois dernières années (25 novembre – journée contre les violences faites aux femmes -, 40 ans de la

loi Veil sur l'autorisation de l'Interruption Volontaire de Grossesse...).

Elle a participé aux actions de soutien international notamment liées aux attaques contre le droit à disposer librement de son corps, ou tout simplement liées aux politiques réactionnaires qui ont cours dans nombre de pays. Son travail avec la commission internationale est encore à améliorer, mais il se dessine peu à peu grâce à la présence de copines dans ces deux commissions qui font lien. Sa participation à la Marche Mondiale des femmes 2015 est restée limitée par rapport aux années précédentes, avec un investissement moindre faute de temps et de militantes pour suivre.

Elle a, en revanche, développé comme le stipulait le dernier congrès, son travail avec la commission Conditions et Santé au travail, en participant aux formations de formateurs/trices, comme au cahier de formation et en organisant, en lien avec des camarades de cette commission, une demi-journée sur ce thème de la santé au travail du point de vue des femmes aux Intersyndicales femmes de 2016.

Elle assure toujours la prise en charge (thèmes, organisation...) des journées intersyndicales femmes, journées qui restent un succès et qui viennent de fêter leur vingtième anniversaire cette année. La sortie du livre « Toutes à y gagner » est le fruit de toutes ces journées d'échanges, il marque le lien entre le monde de la recherche en genre et celui de l'action : celle des luttes féministes, qu'elles se passent au travail ou dans la société en général.

Enfin, le nombre de structures participant régulièrement à la commission s'est stabilisé : certaines ont disparu alors que d'autres l'ont intégré. Il n'en reste pas moins qu'un renouvellement certain est en cours et qu'il indique bel et bien le dynamisme de cette commission.

9.6 Écologie

Mise en place après le congrès de 2008 à Saint-Jean-de-Monts, la commission a poursuivi le travail engagé sur les enjeux sociaux et écologiques en s'appuyant sur les structures participant aux travaux de la commission. Pendant les 3 ans écoulés, 20 fédérations, syndicats nationaux ou Solidaires locaux ont désigné au moins un-e militant-e qui participe à la commission en fonction de leurs engagements dans leurs propres structures et leur disponibilité.

Pour information, il s'agit de : Solidaires Douanes, Solidaires Industrie, Solidaires Météo, ASSO, Sud Chimie, STPCOA, Solidaires Étudiant-e-s, Sud Énergie, Sud Protection sociale, Sud PTT, Sud Rail, Sud Recherche-EPST, Sud Rural, Solidaires Finances Publiques ; Sud culture et Médias, Sud APHP. Solidaires locaux : 05 Hautes Alpes, 06 Alpes-Maritimes, 54 Meur-

the et Moselle, 75 Paris. 11 structures ont eu une participation régulière. La commission est peu féminisée (environ 25%) même si cela a tendance à s'améliorer sur la dernière période.

La commission écologie s'est efforcée de poursuivre le travail d'information, de décryptage, d'élaboration de notre projet de transformation sociale et écologique et en recherchant la convergence des luttes écologiques entre elles et avec les luttes sociales.

Les axes de travail issus du dernier congrès :

- Combattre le modèle productiviste en liant justice sociale et écologique.
- Travailler à la démystification du dogme de la croissance infinie.
- Articuler revendications immédiates, revendications structurelles et projet global.
- Approfondir le travail de terrain pour emporter l'adhésion des militant-es, des salarié-es, de citoyen-nés.

Durant ces trois années, les travaux de la commission ont été multiples et riches de débats, d'élaborations et d'action, prenant en compte à la fois l'actualité et les engagements du dernier congrès.

L'énumération des points qui ont sollicité le plus la commission ne se veut pas exhaustive. La commission a abordé bien d'autres sujets (Europacity, GICEO-Bures, rencontre avec Réseau sortir du nucléaire, suivi de la lutte contre le projet minier Conga au Pérou...). Elle s'est efforcée de poursuivre son travail d'analyse et de critique du système économique actuel responsable des injustices sociales et de la crise écologique. Elle participe ainsi, à l'élaboration au sein de Solidaires du projet de transformation social et écologique et de sortie de l'impasse du capitalisme.

La prochaine priorité de la commission est la formation par l'introduction de la question écologique dans les formations de Solidaires (généralistes, spécifiques comme DP-CE-CHSCT, formateurs-trices).

9.6.1 Bulletin d'information Solidaires écologie

La commission a mis en place un bulletin d'information depuis juin 2016. Il est le fruit d'un travail de rédaction collectif de la part des militant-es les plus impliqués dans la commission. Les objectifs de ce bulletin sont de traiter les sujets écologiques avec une approche syndicale en montrant leur transversalité, d'associer les structures syndicales de Solidaires en mettant en avant dans leurs luttes le lien avec celles contre la crise écologique. Après les 5 premiers numéros, la commission va s'adresser aux structures pour connaître leur avis sur le bulletin (le format, son utilisation, les améliorations...).

9.6.2 COP 21

La 21^{ème} COnférence des Parties s'est déroulée fin 2015 à Paris. Dans cette perspective, une coalition s'est constituée dès janvier 2014 jusqu'à la mise en place des différentes initiatives autour de la COP21 du 29 novembre au 11 décembre 2015. Celles-ci se sont déroulées malgré l'état d'urgence, les restrictions de manifester et les assignations de militant-es activistes du climat : des chaînes humaines partout sur le territoire le 29 novembre, un village mondial des alternatives à Montreuil 5 et 6 décembre, la ZAC (Zone d'Action Climat) à l'espace 104 à Paris du 7 au 11 décembre et deux rassemblements le 12 décembre – les lignes rouges sur l'avenue de la grande armées à proximité de l'Arc de Triomphe puis le rassemblement au champs de Mars au pied de la tour Eiffel. A chaque étape des préparations et des mobilisations, les structures Solidaires ont été informées via les points en CN et BN, en conférences téléphonées, par des notes, tracts et autocollants, le journal Expression Solidaires.

9.6.3 Plateforme Emploi-Climat

Dans la continuité de la Coalition Climat 2 au printemps 2016, des associations environnementales, sociales, d'éducation populaire et des syndicats se sont réunis au sein de la plateforme Emploi – Climat pour lancer une campagne à l'appui d'un slogan choc « 1 million d'emploi climat » et d'un rapport pour montrer qu'il est nécessaire et possible de conjuguer ensemble justice sociale, action pour le climat et transition. Cette campagne de longue haleine a démarré avec la sortie de son premier rapport en janvier 2017. Elle a comme premiers objectifs de se faire connaître et de se déployer dans les territoires via les collectifs locaux.

9.6.4 GPII, les grands projets inutiles imposés : Notre Dame des Landes, LGV Lyon-Turin...

Dans ce domaine, la commission a particulièrement suivi et participé à la mobilisation contre le projet d'aéroport à Notre Dame des Landes tout au long de ces 3 années : informations régulières (BN, CN, journal expression Solidaires), communiqué de presse Solidaires ou en commun avec des associations écologistes, suivi local par l'implication de Solidaires 44 et de plusieurs autres Solidaires locaux. A noter également depuis octobre 2016, la création à l'initiative de Solidaires 44 et de zadistes, d'un collectif de syndicats opposés à l'aéroport qui regroupe Solidaires, CGT Vinci, CGT AGO, CNT.

Nous avons participé au rassemblement, à l'appel de Sud Rail, à Ambérieu le 4 avril 2017 pour la création d'un site de report modale de la route vers le rail en lieu et place du projet démesuré de la LGV Lyon-Turin.

9.6.5 Alternatiba

Les villages Alternatiba se sont multipliés tout au long de l'année 2016 auxquels des structures et/ou des Solidaires locaux ont participé. La commission a informé régulièrement les structures Solidaires du calendrier de ces initiatives.

L'énumération des points sollicitant le plus la commission ne se veut pas exhaustive. Bien d'autres sujets ont été abordé (rencontre avec Réseau sortir du nucléaire, suivi de la lutte contre le projet minier Conga au Pérou...). Elle s'est efforcée de poursuivre son travail d'analyse et de critique du système économique actuel responsable des injustices sociales et de la crise écologique. Elle participe ainsi à l'élaboration au sein de Solidaires du projet de transformation sociale et écologique et de sortie de l'impasse du capitalisme.

La prochaine priorité de la commission est la formation par l'introduction de la question écologique dans les formations de Solidaires (généralistes, spécifiques comme DP-CE-CHSCT, formateurs-trices).

9.7 Genres et sexualités

Petite commission, elle est animée et composée par Sud éducation, Sud TAS et Sud santé sociaux principalement en plus du secrétariat national. Elle a été rejointe par Solidaires finances publiques au début de l'année 2017. Sa liste mail s'est étoffée (avec des camarades de Solidaires locaux, de Sud CT et de Solidaires Étudiant-es essentiellement) durant ce mandat, notamment via la publication de son bulletin. Elle se réunit une fois dans l'année dans une autre ville que Paris, afin d'intégrer des camarades engagé-es sur cette question qui ne peuvent se déplacer régulièrement sur Paris (Marseille, Montpellier et bientôt Toulouse).

Loin de pouvoir animer de manière importante, au vu du nombre de participant-es, les actions en faveur des lesbiennes / Gays / Bi / Trans et Intersexes au sein de nos structures, la commission s'est concentrée sur la mise en oeuvre d'un bulletin semestriel. Cet outil a permis de transmettre

des éléments d'analyse et de débats, des outils (législatifs, syndicaux...) pour nos structures.

La commission a relayé les appels à participer aux Marches des fiertés LGBTI, avec des tracts spécifiques et elle a produit des affiches pour la journée internationale contre les discriminations LGBTI.

Consciente que la préoccupation des équipes syndicales n'est pas axée sur cette thématique, elle a décidé pour 2017, en lien avec le CEFI, de mettre en place un film outil de sensibilisation, afin que nos structures puissent prendre en compte dans leur action quotidienne ce type de discriminations comme une activité à part entière.

9.8 Immigration

La commission immigration s'est réunie 12 fois entre septembre 2014 et mars 2017. Cette régularité a pu pallier partiellement au manque de participation des structures et des Solidaires locaux. Elle a compté la participation régulière aux réunions de Solidaires Finances Publiques, Sud Travail, Sud Santé Sociaux, Solidaires Maine et Loire, Solidaires Alpes Maritimes, Solidaires Paris, Solidaires Mayotte.

La priorité avait été donnée en début de ce mandat au travail avec les organisations de l'immigration. Cela s'est concrétisé par des formations sur le droit du travail et le droit du séjour avec plusieurs collectifs de sans papiers (CSP) en 2013 et 2014, et depuis la fin 2015 par la « Campagne contre le travail dissimulé et pour la régularisation des sans papiers » avec trois CSP et l'intersyndicale du Ministère du travail avec des occupations de sites de l'inspection du travail et de la Direction générale du travail durant la mobilisation contre la loi El Khomri, campagne qui est à la fois la continuité et le complément à la « Campagne Stop au Racket » sur les travailleurs-euses sans papiers animé par Solidaires Finances Publiques depuis 2009. D'autre part, Solidaires s'est rapprochée du cadre de la Coalition internationale des sans papiers et migrant-es regroupant des CSP de France, Belgique, Italie, et d'Allemagne à la suite des manifestations « Migrants Bienvenue » (autorisées ou non..) en 2015 et 2016 à Paris et à Calais, puis durant les réunions de l'Altersommet à Bruxelles et au Sommet alternatif à Bamako durant le 27^e Sommet France Afrique.

Cette orientation est appelée à se poursuivre, et nous aurons aussi à renforcer nos liens avec les associations de l'immigration comme la Fédération

des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives que nous rencontrons dans le Collectif Droit de Vote des Etrangers, l'Association des Travailleurs Maghrébins de France qui assurent des permanences pour les migrants survivants sur les campements parisiens ou l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie en lien avec la commission internationale de Solidaires.

Du côté de nos partenaires les plus proches que sont les associations de défense des droits des étrangers, nous avons surtout échangé avec le Gisti ces trois dernières années (publication d'une brochure « Sans papiers et Impôts » en octobre 2015 avec Solidaires Finances Publiques, organisation chaque année des permanences fiscales pour les sans papiers, Campagne contre le travail dissimulé et pour la régularisation des sans papiers, signatures de communiqués unitaires contre la politique de non accueil des migrants/réfugiés, participation au numéro de la revue Plein Droit « Travailleurs sociaux précarisés, étrangers maltraités » en mars 2017) ainsi qu'avec la Cimade et la Fasti, tout dernièrement dans le cadre du collectif Délinquants Solidaires. En lien avec la commission internationale de Solidaires, Amnesty a été rencontrée dans le cadre de leur propre commission « syndicats » à propos des politiques migratoires françaises et notamment sur l'évacuation du bidonville de Calais.

Un axe de travail en transversalité avec d'autres commissions a débuté depuis 2014. Cela a été essentiellement fait avec les commissions internationales de Solidaires et de Sud Santé Sociaux par la participation aux réunions et la préparation commune des délégation aux Forums Sociaux Mondiaux de Tunis et de Montréal, aux rencontres des deux réseaux syndicaux internationaux dans lesquels est présent Solidaires, de l'Altersommet et de la Transnational Social Strike... Ainsi que la participation aux réunions de la commission sociale inter-fédérale Sud Santé Sociaux / Sud Collectivités territoriales à propos du droit au séjour, le secret professionnel des travailleurs sociaux, l'hébergement des migrant-es.

Spécifiquement sur la dite « crise des migrant-es » ou plutôt des politiques et des dispositifs de « non accueil » selon nous, les militant-es de Solidaires investis sur le soutien aux réfugié-es/migrant-es et actifs dans plusieurs régions (Hauts de France, Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Paca, Île-de-France) ont pu s'organiser a minima par une liste de diffusion complémentaire à la liste de la commission immigration et surtout lors des actions de soutien qui se sont succédées depuis la première évacuation expéditive et brutale du campement à la Porte de la Chapelle en juin 2015,

sur le campement du quai d'Austerlitz puis sur les autres lieux dans Paris jusqu'à aujourd'hui, lors du démantèlement du bidonville de Calais en octobre 2016 et enfin, jusqu'à ce jour, autour des dispositifs décidés par le Gouvernement en juillet 2015 dans son Plan Migrants, les Centres d'accueil et d'orientation et les centres d'accueil ouverts par la Ville de Paris et gérés par Emmaüs Solidarité.

Alors que le droit d'Asile est très gravement remis en question dans l'Union Européenne et surtout par plusieurs États membres dont la France, il est primordiale de rapprocher les luttes et les actions de soutien aux réfugié-es/migrant-es dans le mouvement social en général et surtout avec les salarié-es syndiqué-es ou non des secteurs professionnels les plus directement concernés. Une tentative de « Collectif des travailleurs de l'asile » avait été amorcé avec un rassemblement devant l'OFPPA en juin 2016. Comment intervenir syndicalement en direction des travailleurs et travailleuses le plus souvent très précaires ?

Devant la multiplication des actes et des paroles racistes de collègues auxquels sont confrontées les équipes militantes de Solidaires sur les lieux de travail, il y avait nécessité de proposer des analyses et des positions antiracistes dans notre cahier revendicatif, de rencontrer les structures à propos des « difficultés » dans nos rangs sur toutes ces questions... Un groupe de travail antiracisme a été mis en place et a organisé avec la Fasti en janvier 2016 une première formation « lutter contre les préjugés, les représentations et les propos racistes sur les lieux de travail », module qui sera reconduit sur des formations locales toujours avec la participation de la Fasti (Paris et Toulouse pour l'instant). Solidaires a aussi été très actif dans la préparation de la « Marche pour la Justice et la Dignité » du 19 mars 2017 aux côtés des familles des victimes des violences policières.

Tout dernièrement, les enjeux provoqués par les manques considérables d'investissements de l'État dans les services publics et les infrastructures mais aussi dans le peu de considération des habitant-es à Mayotte (grève générale et barrage en 2015), à la Réunion, et depuis mars 2017 en Guyane... avec l'implication des Solidaires locaux ont été discutés dans la commission immigration et qui demande à un travail en transversalité avec d'autres commissions et notamment Fonction Publique sur ce qui perdure du post colonialisme.

9.9 Fonction publique

Confrontée aux choix budgétaires austéritaires, la fonction publique a subi au cours de ces trois années de nombreuses atteintes à son bon fonctionnement. Les réformes se sont empilées, les suppressions d'emplois n'ont pas cessé, les conditions de travail des personnels dans les trois versants se sont dégradées, les rémunérations ont été gelées jusqu'en 2016 ! Le temps de travail des fonctionnaires fait aussi l'objet d'une remise en cause sous fonds de flexibilité, le statut des fonctionnaires est attaqué.

Solidaires fonction publique a tenu chaque mois une commission réunissant les organisations syndicales membres de la fonction publique. Au cours de cette période la mobilisation collective a été particulièrement difficile à construire dans l'unité. Unité syndicale large impossible en raison des positionnements proches de la collaboration de la part de la CFDT et de l'UNSA, mobilisation difficile aussi lorsqu'il s'est agit d'élargir les revendications au secteur privé. La plupart des maux rencontrés dans la fonction publique se déclinent de la même façon dans le secteur privé. Le combat que nous avons mené contre la loi sur le travail aurait du entraîner plus de fonctionnaires à se mobiliser. Emplois, salaires, conditions de travail, sont des revendications qui s'appliquent à l'ensemble du monde du travail. Cette difficulté de mettre en perspective et de mener des combats interprofessionnels doit nous interroger.

Pour autant Solidaires avec la CGT et la FSU et parfois avec FO et la FAFP ont réussi à maintenir un niveau de mobilisations dont on peut dire qu'elles auront porté quelques fruits. Le déblocage du gel du point d'indice, même modeste et électoraliste, n'était pas acquis en 2016. De nombreuses initiatives sur les trois thèmes majeurs cités plus haut ainsi que sur les conséquences néfastes des réformes tous azimuts (santé, territoriale, réforme de l'État) nous ont permis de ne pas lâcher le terrain de la lutte.

La période a surtout été marquée par le cycle de négociations sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). Ce protocole après plus d'un an de négociations où Solidaires a porté les revendications communes à l'ensemble des organisations de Solidaires, s'est soldé par un non accord du fait de la non signature de Solidaires, de la CGT et de FO (à eux trois, majoritaires dans la fonction publique). Le gouvernement a passé outre ce non accord et a décidé son application au mépris de toutes règles démocratiques. Les signataires de ce projet de protocole (FSU, CFDT, UNSA, CFTC, CGC et FAFP) seront redevables devant les agent-es des promesses ministérielles non tenues qui se traduiront pour un grand nombre d'agent-es par des allongements de carrières ou des ralentis-

sement d'avancement et pour beaucoup, particulièrement dans la catégorie C, par peu ou pas d'augmentation pécuniaire.

Solidaires a édité une brochure qui doit permettre à chaque agent-e de suivre le déroulement de ce protocole et de se rendre compte que Solidaires a eu raison de ne pas le signer.

9.10 International

9.10.1 Une participation accrue des syndicats et fédérations de Solidaires

La commission internationale s'est d'abord enrichie de la participation de nouvelles et nouveaux mandatées des syndicats et fédérations de Solidaires, mais aussi de Solidaires locaux. Parmi les structures qui travaillent depuis plusieurs années sur l'international, on comptait déjà les fédérations Sud éducation, Sud Rail, Sud Santé-Sociaux, Solidaires Étudiant-es syndicats de luttes, Solidaires Douanes, Sud Recherche EPST et Sud PTT... Désormais, Solidaires Industrie, Solidaires Finances Publiques, Sud Commerces et Services participent également régulièrement aux travaux de la commission, ASSO fait son entrée également ainsi que Solidaires 30 et Solidaires 54 et 94. SUD Solidaires BPCE désire entamer un travail dans son secteur en connexion avec les contacts établis par la commission.

9.10.2 Accentuation du travail entre les commissions de Solidaires

Avec les commissions femmes et immigration principalement : journées internationales contre les violences et pour les droits des femmes, soutien aux syndicalistes des usines tournevis mexicaines, travail sur la Turquie et accords migrant-es UE/Turquie, contre sommet de Bamako... La prochaine rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes, en 2018 à Madrid, mettra notamment l'accent sur la construction d'une campagne internationale pour les droit des femmes.

9.10.3 Budget AGFPN et dotation Solidaires et Internationalistes

La dotation d'une ligne budgétaire conséquente au titre des formations Solidaires et internationalistes, a donné les moyens à l'Union syndicale de soutenir pratiquement des luttes, des projets concrets, de lutter contre la répression que subissent de nombreux et nombreuses syndicalistes dans

le monde et de développer, en interne, des formations à destination des adhérent-es : Turquie, Kurdistan, Syrie, Chiapas, Formation Solidaires et Internationalistes qui a accueilli près de 120 participant-es...

9.10.4 La Mutualisation du travail international entre les organisations de Solidaires

C'est un travail que nous nous sommes attelés à faire avancer durant ce mandat et qu'il faut poursuivre et accentuer lors du prochain, afin de mieux ancrer le travail et les orientations internationales de Solidaires dans les organisations membres.

L'une des difficultés à laquelle que nous avons du mal à résorber est la question des traductions et surtout en anglais qui est, quoi qu'on puisse en penser, la langue du monde la plus partagée (mais pas forcément dans la commission internationale...).

9.10.5 L'Union Solidaires fait désormais partie du paysage syndical international

En témoignent les invitations à de nombreux événements internationaux, comme celles à participer aux congrès d'organisations et de confédérations syndicales : pour la première fois, à titre d'exemple, l'Union syndicale Solidaires a été invitée à participer au congrès de l'Union Générale Tunisienne du Travail, ainsi qu'au congrès de la Confédération Générale des Travailleurs du Portugal. Durant et après la mobilisation contre la loi travail, nous avons été sollicités pour la présenter dans de nombreux pays : Brésil, Uruguay, Etats-Unis, Allemagne, Suisse, Espagne, Maroc, Italie...

Voir la Résolution N° 1 (p. 105) pour :

- **Le développement de nos contacts et de nos participations aux réseaux et initiatives syndicales ;**
- **Le travail de formation et d'information ;**
- **L'activité internationale de Solidaires et des syndicats et fédérations de Solidaires ;**
- **La construction du réseau international de solidarité et de lutte ;**
- **Nos liens avec les mouvements sociaux à l'échelle internationale.**

10. Annexes chronologiques

2014

- 28 et 29 juin : Assises contre l'Extrême droite, à l'initiative de la Conex (Coordination nationale contre l'extrême droite).
- 5 et 6 juillet : rassemblement des opposant-es à l'aéroport NDDL, présence et stand de Solidaires.
- 7 et 8 juillet : conférence sociale que Solidaires boycotte et participation à la conférence vraiment sociale organisée unitairement (Asso de chômeurs/ses, DAL, Attac...) place de la République avec quelques déclinaisons locales
- 14 et 15 juillet : réunion européenne du collectif STOP Tafta
- Juillet-août : intervention militaire israélienne à Gaza : nombreuses manifestations à Paris et en région. Plusieurs manifestations parisiennes sont interdites
- 25 août : démission du gouvernement Valls 1 et mise en place du Valls 2 avec Macron au ministère des finances.
- 23 septembre : mobilisation de la convergence des Hôpitaux en lutte « contre l'Hôstérité » le 23.
- 11 octobre : journée de mobilisation contre le TAFTA
- 16 octobre : journée à l'initiative de la CGT, centrée sur le financement de la Sécu, à laquelle Solidaires ne participe pas nationalement.
- 25 et 26 octobre : manifestation contre le barrage de Sivens et mort de Rémy Fraisse
- 28 octobre : mobilisation à Amiens en solidarité avec la conf paysanne (ferme des 1000 vaches)
- Entre octobre et décembre 2014 : affaire Thierry Lepaon et les travaux de son appartement + bureau dans la presse...
- 14 novembre : grève des salarié-es du commerce parisien contre le travail du dimanche et de soirée
- 15 novembre : manifestation à l'appel du collectif AAA (à laquelle Solidaires ne s'est pas associée)
- 18 novembre : mobilisation à l'appel de la convergence des hôpitaux en lutte contre l'Hôstérité et journée de mobilisation fonction publique contre l'austérité avec rassemblements et interpellation des élus (salaires/emplois/service public)
- 29 et 30 novembre : mobilisation contre le congrès du Front national

à Lyon

- 4 décembre : élections fonction publique
- 6 décembre : manifestation des chômeurs/ses et précaires
- 19 décembre : encerclement de la Commission européenne à Bruxelles par l'Altersummit et le D19/20

2015

- 7 au 9 janvier : attentats Charlie Hebdo, rassemblements spontanés. Assassinat à Montrouge + prise d'otage dans supérette casher à la porte de Vincennes
- 10 et 11 janvier : marches républicaines avec défilé à Paris de 44 chefs d'Etats.
- Intersyndicale large suite attentats à l'initiative de la CFDT
- 15 janvier : lancement de l'appel pour ne plus perdre sa vie à la gagner
- Premier 49-3 pour la loi Macron
- 26 janvier : mobilisation contre la loi Macron
- 11 février : meeting unitaire du collectif pour la santé des travailleuses et travailleurs
- 28 février : Forum des mouvements sociaux (suite initiative Solidaires)
- 28 janvier : rassemblement de soutien aux salarié-es du 57 du boulevard de Strasbourg près de Matignon.
- 5 mars : loi relative à la formation professionnelle
- Mars : Entrée dans le collectif Avec la Révolution Syrienne (ARS)
- Dimanche 8 mars : lancement de la 4^e Marche mondiale des femmes dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, axée contre le travail du dimanche
- 18 mars : action de blocage du réseau Blockuppy devant les nouveaux locaux de la Banque Centrale Européenne à Francfort
- 19 mars : début de la grève à Radio France (qui durera jusqu'au 16 avril)
- 21 mars : manifestation antiracisme à l'appel d'une centaine d'organisation
- 23 au 27 mars : audiences devant le Conseil de prud'hommes de Paris des 916 cheminots étrangers discriminés par la SNCF
- 24 au 28 mars : Forum social mondial à Tunis
- 9 avril : journée interprofessionnelle contre l'austérité (CGT – FO – Solidaires - FSU)
- 18 avril : journée internationale contre le Tafta
- 24 avril : 24 h d'actions féministes dans le cadre de la Marche mondiale

des femmes

- 1^{er} mai : journée interprofessionnelle
- 6 mai : journée intersyndicale contre l'extrême droite à Beziers
- 6 mai : appel Contre les naufrages en Méditerranée : des ponts, pas des murs ! 2 000 migrant-es se sont noyé-es ou ont disparu en Méditerranée depuis le début de l'année.
- 12 mai : rassemblement devant le Sénat contre la loi Macron à l'appel des organisations d'IDF de CGT, FSU, FO, Solidaires
- 19 mai : grève à l'EN contre la réforme du collège à l'appel d'une intersyndicale large
- 28 mai : grève massive et manifestation contre le plan Hirsh à l'AP-HP
- 30 et 31 mai : 1000 initiatives pour le climat à l'appel de la coalition climat 21.
- 2 juin : Début des évacuations des campements de migrant-es Porte de la Chapelle
- 6 juin : manifestation contre le fascisme à l'occasion des 2 ans de l'assassinat de C. Méric
- 8 et 9 juin : Deuxième rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes à Campinas, dans l'Etat de Sao Paulo au Brésil
- 13 et 14 juin : mobilisation à Guéret pour des services publics du XXIème siècle
- 16 juin : manifestation suite à l'évacuation violente du campement rue Pajol, Solidarité avec les réfugié-es
- 17 juin : procès de la Confédération paysanne à Amiens
- 20 juin : mobilisations TAFTA, soutien à la Grèce et lutte contre l'austérité (dans le cadre de la semaine d'action européenne contre l'austérité), conjointement avec une manifestation de solidarité avec les migrant-es
- 25 juin : mobilisation du secteur médico-social contre la loi Touraine + AP-HP contre plan Hirsh
- 13 juillet : manifestation de soutien au peuple grec après le vote massif pour le Non au référendum
- 5 août : Manifestation des réfugié-es du quai d'Austerlitz – Paris
- 9 septembre : Marche de solidarité avec les collectifs de sans papiers et de migrant-es et des expulsé-es et sans toit
- 26 et 27 septembre : Arrivée du vélo tour d'Alternatiba à Paris et initiatives tout le week-end
- 1^{er} octobre : journée de grève nationale à la santé contre le projet de loi Santé
- 2 octobre : rassemblement sur la Syrie contre la venue de Poutine à Paris

- 2 octobre : journée campagne intersyndicale contre l'ED à Knutange (Moselle)
- 7 au 17 octobre : marches européennes avec manifestation à Bruxelles à l'occasion du Conseil européen.
- 8 octobre : mobilisation interprofessionnelle contre l'austérité (CGT/FSU/Solidaires). FO ne s'associe pas.
- 31 octobre : Marche de la Dignité
- 8 au 14 novembre : Délégation Solidaires en Turquie, rencontre des syndicats Disk et Kesik
- 12 novembre : Appel de Calais, pétition adressée au gouvernement français
- 13 novembre : attentats à Paris (Le Bataclan – terrasses café – stade de France)
- 14 novembre : mobilisation du CLIC-P à Paris contre la loi Macron
- 14 novembre : mise en place de l'Etat d'urgence
- 22 novembre : rassemblement à Bastille Migrant-es Bienvenue ! la manifestation est interdite
- Mobilisations autour de la COP21 du 30 novembre au 12 décembre.
- 29 novembre : grande chaîne humaine à Paris, la manifestation nationale ayant été annulée.
- 19 décembre : manifestation Migrant-es Bienvenue !
- 29 décembre : pétition contre le projet de déchéance de nationalité Pétition « Pour nous, c'est définitivement non ! »

2016

- 30 janvier : manifestation contre l'état d'urgence et la déchéance de nationalité, suite à un appel unitaire.
- 17 février : présentation de l'avant projet de la loi Travail
- 19 février : lancement pétition en ligne : loi travail non merci !
- 29 février : début de l'évacuation de la partie sud du bidonville de Calais
- 9 mars : mobilisation à l'appel des réseaux sociaux suite à la pétition contre la loi Travail, des étudiant-es et de certains syndicats en Ile de France
- 16 et 17 mars : États généraux de la santé des travailleuses et travailleurs
- 17 et 24 mars : nouvelles journées de mobilisations
- 29 au 31 mars : Occupation de la DGT contre le travail au noir imposé à tous les sans-papiers et pour leur régularisation.
- 31 mars : première journée de grève interprofessionnelle nationale

contre la loi Travail et première Nuit Debout à Paris.

- 1 au 4 avril : Délégation Solidaires à la Conférence de Labornotes (Chicago)
- 5, 9 et 14 avril : mobilisations contre la loi Travail sur tout le territoire
- 18 au 22 avril : 51^e congrès de la CGT à Marseille
- 28 avril : manifestations contre la loi Travail
- 10 mai : premier 49-3 sur la loi Travail
- 19 mai : nouvelle journée de mobilisation
- 26 mai : journée de mobilisation
- 4 juin : manif(s) mort Clément Méric
- 14 juin : manifestation nationale à Paris contre la loi Travail.
- 9 au 14 août : Forum Social Mondial, Montréal Québec
- 13 août : manifestation des migrant-es, place Stalingrad (Paris)
- 27 août : manifestation pour les 20 ans de St Bernard
- 15 septembre : dernière journée d'action de l'intersyndicale contre la loi Travail.
- 15 octobre : mobilisation nationale Anti-TAFTA, Anti-CETA
- 19 octobre : Meeting unitaire à Paris « Turquie Démocratie en péril ! »
- 24 octobre : début de l'évacuation du bidonville de Calais, interdictions des manifestations de soutiens aux migrant-es
- 28 au 30 octobre : 2^e rencontres euro-méditerranéennes de l'économie des travailleurs et des travailleuses, usine de VioMe (Thessalonique)
- 8 novembre : grève nationale pour la défense de l'hôpital public
- 19 novembre : Assises des services publics avec Convergence Services Publics
- 26 novembre : Manifestation « Migrant-e-s bienvenue ! » place Stalingrad (Paris)
- 29 novembre : journée d'expression des revendications fonction publique
- 15 décembre : journée campagne intersyndicale contre l'Extrême Droite à Montoux (Vaucluse)

2017

- 20 janvier : Manifestation contre le travail dissimulé et pour la régularisation des sans-papiers
- 21 au 23 janvier : Invitation au congrès de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens
- 8, 9 et 10 février : rassemblements à Lille, Paris et Nice aux personnes solidaires avec les migrant-es et poursuivies par la justice. Manifeste :

La solidarité, plus que jamais un délit ?

- 15 février : Manifestation anti-CETA à Strasbourg à l'occasion du vote au Parlement européen
- 28 février : journée campagne intersyndicale contre l'ED à Courrières (Pas de Calais)
- 7 mars : manifestation unitaire de la santé et des secteurs médico-sociaux à Paris.
- 8 mars : grèves des femmes
- 10 mars : suicide d'Edouard de sud rail
- 19 mars : marche pour la justice et la dignité
- 22-23 mars : délégation de l'intersyndicale française en Turquie en soutien aux syndicats Kesk et Disk
- 1^{er} mai : manifestations contre les reculs sociaux, contre l'extrême droite
- 12 juin au 16 juin : 7^e congrès de l'Union syndicale Solidaires...











Résolution N° 1

Pour la transformation sociale, nos luttes sont nécessairement internationales

1. Du local au global... **mêmes causes, mêmes effets**

Une crise systémique mondiale et un modèle qui va dans le mur – Un capitalisme toujours plus sauvage...

Depuis plusieurs décennies, la classe capitaliste impose une réorganisation économique, dite néo-libérale marquée entre autres par :

- une délocalisation massive de la production industrielle vers les pays du Sud et de l'Est,
- une sous-traitance qui tend à se généraliser,
- une recherche d'une baisse constante des coûts de production, dont bien entendu une main d'œuvre peu onéreuse,
- une politique d'ajustements structurels,
- une expansion du capital financier.

Les mesures préconisées par l'idéologie dominante vont à l'encontre des priorités et des enjeux sociaux, environnementaux et économiques : austérité budgétaire, course à l'extraction des énergies fossiles, aggravation des politiques de déréglementation, concurrence fiscale et sociale vue comme un modèle, libre échange dérégulé... Elles renforcent ainsi l'accumulation de la richesse pour un petit nombre au détriment de la majorité de la population.

Dans le cadre de cette mondialisation anti-sociale, la globalisation financière a privilégié la libre circulation des capitaux et des marchandises et s'est traduite par : une concentration accrue des richesses et une hausse des inégalités (entre pays, entre individus, entre entreprises), une accélération de la dégradation de l'environnement du fait de l'activité humaine, une hausse de la précarité et des tensions accrues entre les peuples et entre les travailleurs-euses.

Les dégâts causés à la planète par le développement de l'activité humaine, par une recherche constante de la croissance quoiqu'il en coûte, par l'ap-pât du gain avant tout, la fréquence des pics de pollution, le réchauffement climatique se sont manifestés de manière accrue ces dernières années. En France, le recul sur l'arrêt des réacteurs nucléaires obsolètes (notamment la centrale de Fessenheim), la persistance à construire un aéroport à Notre-Dame des Landes, sont autant de signes que l'avenir de la planète et de

l'environnement ne sont pas une priorité politique aujourd'hui. Et ceci malgré un discours volontariste lors de la COP21 à Paris.

Le capitalisme se nourrit des crises permanentes successives qu'il crée lui-même, il les prend pour prétexte pour organiser la baisse du coût du travail, casser les services publics (par suppression ou par privatisation) et dégrader les conditions de vie des populations, soutenu en ce sens par les institutions internationales (OMC, FMI, ONU, G20...) et les États. Outil de cette mondialisation anti-sociale, la « globalisation financière » a privilégié la libre circulation des capitaux et des marchandises et s'est traduite par une concentration accrue des richesses, une hausse des inégalités (entre pays, entre individus, entre entreprises), ainsi qu'une fragmentation accrue du salariat (numériquement en hausse à l'échelle mondiale).

... appliqué rigoureusement en Europe – L'austérité et la concurrence comme credo avec des conséquences désastreuses pour les peuples

En Europe, (tandis que des mesures similaires avaient déjà été imposées de longue date en Amérique latine et en Afrique), au nom de la dette publique, les institutions européennes et le FMI ont mené de violentes politiques d'austérité en imposant :

- des programmes drastiques de réduction des dépenses publiques et d'attaques contre la protection sociale ;
- des lois anti-droit du travail, qui sous prétexte de flexibilisation, renforcent la précarisation.

Concrètement cela s'est traduit par des cadeaux aux entreprises, la casse du Droit du travail et des services publics, une pression accrue sur les salaires, l'allongement du temps de travail, l'aggravation des conditions de travail, la remise en cause des droits sociaux et des garanties collectives...

Ces politiques ont trouvé un allié de circonstance dans le gouvernement grec qui, malgré la victoire de Syriza, a choisi le compromis. Ce qui doit toujours nous rappeler l'importance de garder le cap sur nos exigences sociales en toute autonomie de quelque pouvoir politique et économique que ce soit. Elles ont causé, entre autres, la montée de l'extrême droite, le rejet des réfugié-es, des migrant-es, le racisme et l'instrumentalisation de la peur. »

Déficit de démocratie, montée de l'extrême droite

L'Union européenne et ses institutions ont souffert dès le départ d'un déficit de démocratie. Ces institutions européennes et les gouvernements nationaux sont de plus en plus déconnectés des réalités des populations. Peu à même de répondre aux défis environnementaux, économiques, sociaux et démocratiques, elles continuent de faire la part belle aux idéologies néolibérales et capitalistes et restent soumises aux lobbies des multinationales. Le droit à l'avortement déjà inégal en Europe (dans ses conditions, son exercice) a été remis en cause, en Espagne ou en Pologne et ce n'est que parce que des luttes ont été menées, qu'il a pu être maintenu dans ces pays.

Les engagements de l'Union européenne dans les traités de libre-échange CETA, TAFTA, TISA démontrent cette soumission et la volonté de nos gouvernants de ne pas avoir véritablement les débats démocratiques autour des politiques menées. Et lorsque les peuples sont consultés sur ces politiques, leur vote est ignoré par les classes dirigeantes (exemple du référendum de 2005).

Le Brexit, quant à lui, a été tout à la fois l'expression par les Britanniques du rejet d'une Europe ultra-libérale, anti-sociale mais aussi celle d'un repli nationaliste et d'un rejet de l'immigration. Cette première dans l'histoire de l'UE pose la question d'un éventuel éclatement de celle-ci.

Partout en Europe, les extrêmes droites et les idées qu'elles véhiculent s'implantent, banalisant la course au tout « sécuritaire », les discours d'exclusions, de racisme, retour à l'ordre moral légitimant des traitements discriminants, xénophobes, et remettant en cause les droits des femmes, des LGBTQI (des lesbiennes, des gays, des bisexuel·les, des transsexuel·les, des queers, des intersexué·es) et des plus fragiles.

Le droit et l'accès à l'avortement, déjà inégaux en Europe, (dans ses conditions, son exercice) ont été remis en cause, en Espagne ou en Pologne. Il n'ont pu être maintenus dans ces pays que par les luttes qui y ont été menées.

De tels phénomènes n'ont pas eu lieu qu'en Europe. Ainsi, aux Etats-Unis, Donald Trump s'est fait élire pour mener une politique nationaliste, anti étranger, anti immigration et qui remet en cause des droits fondamentaux particulièrement ceux des femmes. D'ailleurs ce sont les femmes qui les premières ont organisé des résistances à l'élection du multimilliardaire.

Le rejet des réfugié-es, migrant-e-s, le racisme

L'Union européenne s'est construite en bonne partie sur les règles de mobilité de l'espace Schengen pour les citoyen·nes mais aussi et surtout les travailleur·euses des pays membres. Cette « ouverture » des frontières intérieures a son pendant, la fermeture des frontières extérieures avec la création d'outils supranationaux sécuritaires (Agence Frontex, Visas Schengen, accords avec les Etats tiers, règlements Dublin). Ce système a été remis en question lors de la crise entre les Etats membres à propos de l'« accueil » ou plutôt du non-accueil des exilé·es, conduisant à sa suspension partielle (rétablissement des frontières intérieures). Les mouvements migratoires actuels vers l'Europe sont le résultat des conflits armés et de la situation économique, climatique, politique et environnementale dégradée dans de nombreux pays. La France, par son histoire coloniale, le maintien de rapports de domination, le soutien à des régimes autoritaires, à ses multinationales en particulier de l'armement et des technologies de surveillance, a une part importante de responsabilité dans ces situations. Elle nie ainsi toutes ses responsabilités et encourage les réactions et les politiques ouvertement racistes. Les décisions prises en Europe s'orientent vers la construction de murs qui visent à empêcher les migrant·es d'arriver et de circuler, par le refus de plusieurs gouvernements de respecter le droit international pour les réfugié·es et demandeur·euses d'asile (notamment en Europe centrale et orientale), par le renforcement de Frontex (qui est appelé à devenir un corps européen de gardes frontières), des politiques de tri, les hotspots, des accords pour renvoyer les migrant·es y compris ceux qui viennent de zones de guerre.

Le racisme monte les populations les unes contre les autres, un phénomène accentué par la mise en concurrence des travailleuses et des travailleurs. Ses premières victimes sont les populations « sans droit » de l'espace européen, à commencer par les migrants et les Roms. Parce que les véritables auteurs (et profiteurs) de ce système antisocial font tout pour rester hors du champ d'analyse de la population, on désigne ainsi des boucs émissaires. Après le Polonais et l'Italien au début du 20ème siècle, le Juif dans l'entre deux guerres, les migrants aujourd'hui et les Roms, tous accusés de « voler » le travail des prétendus autochtones et de « profiter » de leur système social. Ce racisme à l'égard des populations les plus dominées socialement et politiquement, d'autant plus qu'elles ne disposent que de peu de moyens de se défendre, est encouragé, organisé par des politiques réactionnaires et/ou d'extrême droite qui se retrouvent de plus en plus au pouvoir en Europe et ailleurs.

On assiste en France à la stigmatisation de populations d'origines culturelles musulmanes ou supposées telles. Cela participe d'un débat nauséabond sur la visibilité de l'islam et renforce les lois restrictives et discriminatoires contre ses pratiquant-es, ce qui touche principalement aujourd'hui les femmes. L'Etat lui-même couvre des pratiques policières de contrôle au faciès, donne des consignes qui, en visant la dé-radicalisation renforcent cette stigmatisation le tout aggravé par l'état d'urgence.

Ces populations immigrées, notamment originaires des anciens territoires coloniaux, subissent toutes les discriminations, ce fut le cas hier, comme aujourd'hui pour leurs enfants : relégation sociale et urbaine dans des zones déshéritées des services publics et sans emplois, racisme et xénophobie, perte de repère identitaire entre le pays prétendument « d'origine » et une France qui ne leur a pas fait suffisamment de place. Ces populations ont ainsi été privées d'histoire : avec les discours récurrents sur les « bienfaits de la colonisation », sur les différences religieuses et culturelles réelles ou fantasmées le plus souvent, et la reconnaissance tardive et partielle par les gouvernements successifs des massacres et migrations forcées des populations colonisées, les atteintes aux droits humains dont s'est rendue coupable la France sur ces territoires, et l'instrumentalisation économique des immigré-es durant les 30 glorieuses.

Certains seront des proies parfaites pour les recruteurs des factions terroristes qui prétendent leur redonner une identité et une appartenance à une communauté dans une vision dévoyée de l'islam. Pour autant, la résistance de celles et ceux que les pouvoirs et une partie des médias appellent les « issu-es de l'immigration » fait ici aussi entendre sa voix. Contre les violences sociales et policières subies quotidiennement, des mobilisations s'organisent, des collectifs locaux se créent, et de nouvelles formes de solidarité et d'entraide s'inventent. Notre union syndicale doit s'y investir.

Instrumentalisation de la peur, terrorisme et soutien aux dictatures

Les attentats en France et en Europe ont été le prétexte de l'état d'urgence et des lois sécuritaires en France. Si le besoin de sécurité des populations s'entend, l'état d'urgence ou le durcissement des lois pénales restreignent les libertés publiques avec la surveillance de masse et le recours au juge administratif plutôt qu'au judiciaire, ne peuvent être la solution. D'autant que le gouvernement s'est servi de ces mesures pour réprimer des militant-es du mouvement social, et pour accentuer encore sa politique sécuritaire et répressive. D'une manière plus globale, la domination écrasante du système

capitaliste à l'échelle de la planète et la crise et la pauvreté qu'il implique provoque insécurités sociales et économiques. Il instrumentalise l'idéologie de la peur, qui gangrène le cœur de nos cités.

Pour les besoins du capital, il était devenu légitime de lutter contre toutes formes de menaces extérieures. Ainsi, pour assurer sa sécurité (politique et économique), le capital va permettre le développement, voire armer toutes sortes de factions. En effet, les guerres civiles, les conflits armés, les tyrannies et le terrorisme sont du pain béni pour l'industrie de l'armement et pour asseoir une nouvelle organisation mondiale au service du capital international.

Cette politique a aussi pour corollaire le fait que l'UE, à ses frontières, cautionne ou finance de façon indirecte des régimes dictatoriaux ou en passe de le devenir : Syrie, Turquie... En effet, les gouvernements européens ont donné un blanc-seing au pouvoir turc pour continuer exercer des atteintes massives aux droits de l'homme sur son territoire, et même au-delà de ses frontières en Syrie, en échange d'un accord sur le dos des migrant-es qu'il s'engage à « accueillir » et surtout à retenir aux frontières de l'UE. Cet accord UE/Turquie s'accompagne de versements de milliards de dollars de la première à la seconde.

Erdogan joue sur la peur des attaques terroristes pour emprisonner celles et ceux qui composent l'opposition démocratique dans son pays. Les kurdes sont la cible du pouvoir depuis des années en Turquie, la situation actuelle sert de prétexte à Erdogan pour museler les revendications du peuple kurde à l'autonomie. Pourtant, aux frontières du pays, sur le front syrien, la résistance kurde, qui défend un projet autogestionnaire, féministe et laïc a participé à faire reculer Daech. La complaisance des gouvernements de l'UE avec les dictateurs se voit clairement aussi en ce qui concerne le régime de Poutine, allié de Bachar El Assad, qu'on a laissé bombarder la résistance démocratique syrienne au grand profit de la dictature, en oubliant aussi que la Russie a envahi la Crimée il y a peu. La guerre économique a ses acteurs, la Russie, la Syrie en tête mais aussi ses profiteurs, les Etats-Unis, qui ont toujours montré la voie en ce domaine, et l'Union Européenne, drapée dans son hypocrite myopie.

Ce nouvel ordre mondial conforte la primauté de l'intérêt marchand sur l'intérêt des populations, dans un déni permanent des droits fondamentaux des peuples, notamment le droit de vivre. C'est ainsi que des millions de personnes sont jetées sur les chemins de l'exil au péril de leur vie, fuyant les guerres et les persécutions. Cette politique a transformé la mer Méditerranée en sombre tombeau, avec des milliers de morts.

2. Construire un autre monde, une autre société

Solidaires a un projet de transformation sociale : anticapitaliste, féministe, internationaliste, antiraciste et écologique global. Cela repose sur un certain nombre de principes : l'intérêt général, la mise en commun des ressources, le partage des richesses, l'égalité des droits ou encore le respect des libertés fondamentales, la préservation de l'environnement.

Nous voulons construire cet autre monde, cette autre société.

Pour une justice environnementale et sociale, pour la préservation de la planète

Les revendications définies au dernier Congrès et rappelées dans notre cahier revendicatif restent d'actualité.

La dimension écologique doit être au cœur de la réflexion économique, en particulier pour ce qui concerne l'extraction des matières premières, l'industrie et l'énergie. Cela implique :

Le rôle immédiat de Solidaires :

- Travailler avec tous les acteurs-trices de la lutte pour l'environnement et pour la justice écologique et favoriser la convergence entre ces acteurs et les syndicats de travailleurs implantés dans des secteurs d'activités polluantes.

Des mesures de transition :

- Un système fiscal écologique au service de l'environnement
- Une action publique volontariste en faveur de la réduction de la consommation d'énergie.
- Des politiques publiques d'investissement massif pour celles des énergies renouvelables qui ont le plus faible impact environnemental et une sortie programmée du nucléaire.
- La reconversion des secteurs polluants, et la réorientation des emplois (industriels, nucléaire notamment), la création d'emplois supplémentaires liés à la transition énergétique.

Les buts à atteindre in fine :

- Un mode de développement en rupture avec la logique productiviste : arrêter la course irrationnelle à la croissance et partir de la satisfaction des besoins sociaux notamment en cessant le pillage des pays du Sud.

- A l'échelle internationale, la nécessaire appropriation sociale des ressources naturelles et des secteurs économiques sensibles pour l'environnement.
- Un contrôle démocratique et un service public de l'environnement.

Le partage des richesses

Pour financer les besoins sociaux et environnementaux, un autre partage des richesses est indispensable. Il doit, dans un premier temps, s'appuyer sur les orientations suivantes.

- Au niveau international : imposer des obligations en termes de normes sociales et environnementales, l'instauration de taxes globales (sur les entreprises et le patrimoine ou encore sur les transactions financières).
- Une véritable stratégie de lutte contre la délinquance économique et financière qui prospère dans les paradis fiscaux est nécessaire. Elle passe notamment par la coopération des services et institutions publics entre pays, un échange automatique d'informations entre les administrations fiscales, financières et judiciaires, un reporting public (rapport public sur le nombre de salariés, subventions reçues, impôts payés, chiffre d'affaires, tout cela pays par pays) des données fiscales, et des échanges économiques basés sur des principes de coopération et non de concurrence.
- Partage du travail : notamment la réduction du temps de travail au niveau international, (32 heures hebdomadaires en France sans réduction de salaire) afin de favoriser une meilleure répartition du travail (sur ces thèmes : voir résolution 2 et cahier revendicatif).
- Un audit citoyen et permanent des dettes publiques.
- Ces moyens doivent permettre dans tous les pays : une augmentation la plus égalitaire possible des revenus et des salaires, une action publique favorisant les biens communs, la transition énergétique et écologique, un financement de la protection sociale qui couvre en particulier à 100 % les dépenses de santé s'opposant à toute privatisation de la couverture sociale.

Lutter pour l'égalité et la fin des discriminations

Il faut imposer l'égalité femmes-hommes, (cf résolution dernier congrès, voir cahier revendicatif) doit être une priorité, y compris au sein de nos syndicats. Pour la fin des discriminations contre les LGBTQI (Lesbiennes Gays Bisexuels Transgenres Queer et Intersexes).

Les services publics doivent être au cœur de l'accès aux droits pour toutes et tous, et en particulier pour les plus fragiles.

- Nous voulons que les fonds publics restent alloués aux services publics. En France, en Europe et à l'échelle de la planète, pour combattre l'austérité et sortir de la crise, sont indispensables des services publics créateurs de richesses, au service de la satisfaction des besoins et des droits fondamentaux, de la redistribution des richesses produites et s'inscrivant clairement dans la transition écologique. Gisement de profits pour les tenants de l'économie de marché, nous pensons au contraire qu'ils doivent être préservés et que les valeurs de solidarité, d'égalité de traitement notamment entre les femmes et les hommes, de continuité et d'égal accès, doivent primer sur le marché. Une commission est créée au sein de l'Union syndicale Solidaires, sans exclusive ni frontières, elle pourra rassembler les structures désireuses de travailler à la satisfaction des besoins sociaux, de l'éducation à la santé, des services financiers aux transports, de la culture à la communication, elle aura vocation à articuler nos luttes et revendications. Elle pourra, en fonction des besoins, fonctionner en coopération avec les réseaux de solidarité et associations nationales comme internationales.
- Accès aux soins et à la prévention pour tou-tes.
- Accès pour toutes et tous à l'éducation et à la culture gratuites, émancipatrices, coopératives, solidaires.
- Pour une formation non-violente, antisexiste et antiraciste à tous les niveaux : écoles, services publics, entreprises, collectivités, associations, institutions.

La lutte contre les discriminations et pour l'égalité doit être mise au centre des combats pour la justice sociale.

Il s'agit donc :

- De mettre fin aux politiques et aux pratiques racistes et discriminatoires au travail, dans l'espace public, dans les services...
- D'en finir avec le contrôle au faciès, ce qui implique un droit de contrôle des associations anti-racistes et de celles luttant contre toutes les discriminations issues de la société civile, sur les pratiques policières.
- D'en finir avec les lois et les réglementations qui, au-delà de la laïcité voulue par la loi 1905, stigmatisent dans l'espace public, l'école et les lieux de travail, les porteur-se-s de signe religieux. Il est urgent que l'union syndicale Solidaires approfondisse ses positions sur ce sujet.
- Le respect et l'application de la loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- Le droit d'intervention des syndicats et des associations sur les pratiques discriminatoires sur les droits sociaux, au travail (pas simplement sur l'embauche) et dans l'espace public.
- La levée des restrictions à l'embauche pour cause de nationalité dans les métiers et dans les secteurs de la fonction publique où les étrangers non communautaires sont déjà en poste comme contractuels et où ils et elles doivent pouvoir accéder au statut.

Libertés fondamentales : circulation, installation, liberté de conscience, liberté religieuse, expression, manifestations, syndicales, droit à l'avortement...

- Liberté effective de circulation et d'installation : tout individu a le droit de s'établir, vivre et travailler où bon lui semble. L'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ne doit plus être un privilège pour certaines classes sociales des régions les plus riches du globe mais entraîner des droits universels effectifs.
- Personne n'est illégal : des papiers pour tous et toutes, ouverture du droit du séjour et respect inconditionnel du droit d'asile.
- Le droit de vote des résidents étrangers aux élections.
- Ces droits fondamentaux font le plus souvent l'objet des négociations entre Etats ; il faut dénoncer et combattre l'édification de frontières forteresses et les accords cyniques comme par exemple le Traité UE/Turquie de mars 2016 ou les chantages aux aides au développement contre des accords de réadmission.
- Les libertés d'expression, de conscience et la liberté religieuse doivent être assurées.
- Le droit de manifester, le droit syndical, le droit de grève sont fondamentaux. Ces droits ne peuvent subir de restrictions, même pour cause d'état d'urgence ou par des raisons économiques, et ne pas être entravés par la répression policière ou judiciaire. Il faut également abroger les textes législatifs visant à restreindre, voire à empêcher, l'exercice de la grève.
- Le respect et l'accès pour tous et toutes aux droits fondamentaux : l'instauration du bien-être social, de manière coordonnée entre les institutions publiques et les collectivités.
- Le droit à l'avortement et à la contraception doit être reconnu comme droit fondamental.

L'Union syndicale Solidaires défend la liberté d'expression, le droit des citoyens à être informés, le pluralisme et la liberté d'informer. Les journalistes doivent bénéficier de la protection de leurs sources. Tout-e citoyen-ne doit également être protégé-e par la loi en tant que lanceur-euse d'alerte (la France n'a toujours pas légiféré sur les lanceur-euses d'alerte). L'Union syndicale Solidaires s'oppose à la directive européenne sur le Secret des affaires, condamne la loi Renseignement et la surveillance généralisée des citoyens (affaire Snowden).

Répondre aux délocalisations : droits sociaux universels, salaire minimum

Le dumping social n'est pas la faute des travailleur-euses étranger-ères, c'est une politique du capital pour réduire les salaires et augmenter les profits. Il est renforcé par le libre échange et l'absence d'harmonisation sociale. Pour cela nous nous battons pour :

- Un accès universel à la santé, à l'éducation, au logement et aux droits sociaux.
- La responsabilité juridique des multinationales sur leurs filiales et sous-traitants où que ce soit pour leur imposer le respect de normes sociales, de santé et sécurité au travail, environnementales réellement protectrices.
- Le droit d'intervention des syndicats sur les groupes et les sous-traitants y compris les sociétés qui emploient des travailleur-euses détaché-es.

Compte tenu de l'existence d'une zone de libre échange en Europe, il y a des revendications spécifiques à mettre en œuvre. Il faut en finir avec la concurrence sociale et fiscale.

- Nous sommes pour l'abrogation de la directive sur les travailleur-euses détaché-es qui légitime les pratiques de dumping social et la sous-traitance en cascade.
- En attente d'une telle abrogation : les travailleur-euses détaché-es doivent toucher la même rémunération (primes comprises et dédommagement de l'éloignement) que les salarié-es de l'entreprise ou de la branche d'accueil. L'entreprise doit s'acquitter des cotisations sociales du pays d'accueil, seul moyen d'éviter le dumping. Il revient à l'Union européenne de reverser les sommes dues à la protection sociale des travailleur-euses pour qu'ils-elles puissent en bénéficier dans leur pays.
- L'instauration d'un salaire minimum européen digne de ce nom correspondant aux besoins vitaux et de prestations sociales d'un haut niveau

pour les chômeurs et chômeuses, les salarié-e-s précaires.

- La mise en œuvre et l'extension de garanties sociales collectives (droit du travail ou meilleure répartition du travail ou nouvelles formes de rémunérations sociales) et d'un système de protection sociale collective qui prenne véritablement en charge les besoins sociaux,
- De manière plus générale, lutter contre le dumping social implique aussi de lutter contre la suppression des garanties collectives existant dans chaque pays au niveau national (législations sociales à caractère national, conventions collectives...) et de mettre en œuvre une harmonisation par le haut.

Reconquérir la démocratie, les peuples doivent décider en Europe comme partout dans le monde

Pour la démocratie et la justice : les peuples doivent lutter et s'organiser contre les pouvoirs politiques et économiques. Les renoncements de la démocratie représentative le verrouillage de la démocratie par les institutions européennes, les traités internationaux ont favorisé l'extrême droite.

- Pour Solidaires, les décisions politiques doivent être guidées par ceux et celles qui n'ont que leur travail pour vivre, quel que soit leur lieu de vie dans le monde. La mobilisation dans le cadre de l'internationalisme des peuples et leur organisation conduisent à la justice sociale qui tient compte des besoins vitaux liés aux ressources et à la solidarité nécessaire entre les peuples.
- Nul traité européen ou international, nulle décision de ces gouvernants à la solde des intérêts des capitalistes ne justifie un plan d'austérité, un mémorandum, une loi travail.
- L'autodétermination des peuples, en vue de l'émancipation, fait partie de nos revendications, notamment pour les peuples soumis aux puissances coloniales comme pour ceux que les institutions financières internationales et européennes ou les pays les plus puissants essaient de soumettre.

La démocratie doit aussi être économique :

- La transparence et le contrôle doivent pouvoir s'exercer sur les entreprises, les multinationales dans les pays où elles sont implantées,
- Transparence et contrôle aussi sur les services publics,
- Notre syndicalisme est un contre-pouvoir qui organise la résistance et la lutte, qui soutient les expériences d'auto-organisation, d'autogestion, de défense d'espaces de vie contre les multinationales et les gouvernements qui ont vu le jour dans de nombreux pays.

- Solidaires défend l'appropriation, la socialisation, la démocratisation des moyens de travail, de production, de vie, des biens communs.

Lutter pour un monde de paix entre les peuples

La France doit agir en faveur de la paix dans le monde, cela implique des changements politiques et économiques profonds :

- De cesser d'utiliser un langage guerrier qui concerne tour à tour un ennemi extérieur et un ennemi intérieur.
- Il faut mettre fin aux interventions militaires qui ne font qu'aggraver les situations de crise et servent bien souvent des intérêts particuliers.
- Les voyages du gouvernement doivent cesser d'être des missions de VRP de l'industrie française et de l'industrie d'armement et de l'industrie nucléaire en particulier.
- Il faut cesser les coopérations militaires et policières avec tous les pays qui ne respectent pas les droits humains et cesser les ventes d'armes traditionnelles comme cybernétiques ou de surveillance, ainsi que le transfert de technologies de l'armement, parfois nucléaires.
- Il faut agir pour résoudre le conflit en Palestine, entre autre, en mettant la pression nécessaire sur l'Etat d'Israël qui mène une politique de colonisation et d'apartheid et refuse l'application du droit international, avec l'exigence de l'abrogation de l'accord d'association UE-Israël.
- Engager le désarmement nucléaire (notamment par le démantèlement du parapluie nucléaire français) et la sortie de l'industrie d'armement avec des reconversions qui garantissent aux travailleur-euses de ces secteurs un avenir dans un contexte de production civile et le maintien des emplois sur place aux mêmes conditions salariales et sociales.
- Les budgets consacrés à l'armement doivent baisser significativement en dépit de la pression Etats-unienne dans l'OTAN (dont la France doit se retirer) et de certains lobbies nationaux (Ex : le marchand d'armes Dassault), pour être réorientés vers la satisfaction des besoins sociaux utiles. Nous revendiquons la sortie des guerres et des opérations françaises à l'étranger.
- Dans le contexte où la France est l'un des principaux acteurs des relations économiques, des conflits (en engageant notamment des opérations militaires susceptibles d'impacter les populations civiles et les équilibres démocratiques d'autres nations) et des soutiens de dictatures, elle doit, en toutes circonstances, accueillir les réfugié-es dignement.

D'une manière générale, l'Union syndicale Solidaires réaffirme qu'elle

condamne tous les régimes politiques et/ou religieux qui oppriment les peuples.

Dans un monde où les conflits et les tensions se multiplient (Crimée, Ukraine, Syrie...) l'Union syndicale Solidaires milite pour la paix et en solidarité avec les peuples opprimés.

3. Les outils et les moyens mis en œuvre par Solidaires

La lutte des classes ne s'arrête pas aux frontières des États... et le patronat le sait !

L'internationalisme est une des valeurs fondamentales du syndicalisme que nous construisons. Il s'agit là d'une orientation politique.

La loi Travail, par exemple, du gouvernement français rejoint des textes du même ordre imposés ces dernières années à d'autres peuples européens : des suppressions des conventions collectives dans les premiers mémorandums imposés au peuple de Grèce, aux lois *Hartz* en Allemagne aux contrats 0 heure en Grande-Bretagne, en passant par le *Job's act* italien ou les accords Patronat/Commissions ouvrières/UGT qui ont affaibli la législation du travail dans l'Etat espagnol, il y a une logique ; celle qu'on retrouve en Grèce, donc, ou dans les innombrables contre-réformes des retraites et de la protection sociale dans toute l'Europe, ou encore dans la loi *Peeters* en Belgique. Ces régressions sociales se retrouvent dans les autres parties du monde.

Les multinationales, mais aussi de grands groupes historiquement publics, ont une stratégie internationale : dans la logique et le cadre du système capitaliste, elle est tournée vers la recherche de profits pour une minorité et l'exploitation du plus grand nombre.

Syndicalistes donc internationalistes !

Face à cet internationalisme capitaliste, est posée la question de l'internationalisme réel du mouvement ouvrier, et notamment du mouvement syndi-

cal. C'est un des sujets sur lesquels il nous faut collectivement travailler plus efficacement, sauf à vouloir nous contenter de commenter les événements et analyser nos défaites successives. C'est ce que nous essayons de faire, notamment à travers la construction et le renforcement du Réseau syndical international de solidarité et de luttes.

L'activité syndicale internationale ne s'ajoute pas à notre activité quotidienne, dans les entreprises, établissements, services ; comme la dimension inter-professionnelle, elle en fait partie. Notre syndicalisme de contre-pouvoir se construit, à la fois sur la défense quotidienne des salarié-es et sur la perspective d'une profonde transformation sociale et donc d'une rupture avec le système capitaliste ; c'est un syndicalisme de lutte, de revendications et de masse, pour la construction de réels rapports de forces permettant de contrer les politiques patronales. Celles-ci ne se limitent pas au cadre national, c'est une raison supplémentaire pour ne pas y circonscrire notre syndicalisme.

Agir localement contre les décisions patronales ou gouvernementales est indispensable ; certes, tout a été fait pour réduire et concentrer le syndicalisme sur des préoccupations locales et sectorielles ; cela ne suffit pas pour changer la société. Le syndicalisme doit construire des rapports de forces à un niveau plus élevé, de coordonner les luttes ; c'est ce que nous voulons faire au plan national interprofessionnel, c'est ce que nous devons faire aussi au plan international.

Il existe des modèles syndicaux ne se reconnaissant pas dans cette conception et qui considèrent que le syndicalisme se limite, au mieux, à la défense des intérêts immédiats des salarié-es. Nous nous réclamons d'un syndicalisme agissant pour une profonde transformation sociale et une rupture avec le système capitaliste ; cela impose une pratique en phase avec cette ambition, donc une vigilance et un engagement internationaliste réel, aussi bien au niveau des structures nationales et des IRP que des collectifs militants locaux.

Les luttes locales doivent être relayées voire reprises par nous toutes et tous, c'est l'objectif des réseaux internationaux auxquels nous participons. Mais nous cherchons aussi à construire des actions et des mouvements de grève internationaux appuyés sur nos pratiques locales, sectorielles et nationales : grèves de secteurs, actions transfrontalières, coordinations, grèves de femmes... La construction de grèves internationales demeure l'un de nos objectifs même si nous avons conscience que cela prend du temps. Construire de tels mouvements impose de s'en donner vraiment les moyens. A juste titre, nous revendiquons un syndicalisme qui repose sur le travail à la base. C'est donc à ce niveau aussi que doivent être pris en

compte les enjeux internationaux. La mutualisation de la prise en charge de ce secteur demeure difficile. L'Union syndicale Solidaires en fait une de ses priorités.

L'information et la formation syndicales

Enraciner l'international dans notre activité quotidienne suppose de mettre à disposition des syndicats et des syndiqué-es du matériel utilisable dans nos sections syndicales, sur nos lieux de travail. Le travail d'information et de formation sera poursuivi :

- Bulletin mensuel Solidaires international, qui permet de donner aux équipes syndicales les informations sur notre activité internationale et de rendre compte du mandat.
- Revue internationale, dont le contenu est à chaque fois centré sur un pays, offrant ainsi la possibilité de mieux connaître diverses réalités syndicales, sociales, économiques et politiques.
- Tracts réalisés avec des organisations d'autres pays.
- Articles dans le journal Solidaires, les Cahiers Les Utopiques, etc.
- Communiqués de soutien à des luttes sociales ou de dénonciation de la répression.
- Organisations de sessions de formation syndicale internationales, tant sur des sujets généraux (comme nous l'avons fait à propos du syndicalisme européen par exemple) que sur des thèmes particuliers (tel que nous l'avons fait sur Syrie/Kurdistan/Irak/Turquie ou le mouvement zapatiste) ; formations qui peuvent être mises en place nationalement ou localement.

Rassembler nos forces par-delà les frontières, c'est les décupler !

De nombreux et nombreuses camarades de différents pays nous l'ont affirmé à maintes reprises : les actions de solidarité internationale sont particulièrement utiles, ce sont des facteurs de soutien, d'encouragement pour celles et ceux qui luttent et, trop souvent, pour celles et ceux qui sont confronté-es à la répression. C'est aussi le moyen d'informer sur les mobilisations, directement, sans passer par les intermédiaires médiatiques ou politiciens qui, souvent, les déforment ou les taisent.

Cette solidarité, nous l'exerçons régulièrement mais elle opère aussi vers nous. Ainsi, lors du mouvement contre la loi Travail, nous avons reçu de nombreux messages de soutien, nous avons pu compter sur la présence

de délégations internationales lors de plusieurs manifestations, nous avons été invité-es à expliquer notre lutte et son sens lors de réunions organisées en Allemagne, au Brésil, en Uruguay, en Belgique, en Italie, en Espagne, en Suisse, en Grèce.

Notre Union syndicale a l'objectif d'aider à coordonner, mettre en réseau, donner une visibilité à une ligne conductrice dans la lutte contre l'austérité, pour l'accès aux droits fondamentaux et pour les biens communs de l'humanité. Nous combattons toute dynamique de construction européenne libérale. Notre projet de société ne saurait être centré sur cette seule zone géographique et politique. Il doit être ouvert sur les autres peuples, et déconnecté de l'idéologie libérale qui anime toutes les institutions et les verrouille.

Revendiquer et défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

L'internationalisme suppose de défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Bien des frontières actuelles sont le produit des guerres coloniales et impérialistes. Le passé colonial de la France ne peut être évacué dans l'analyse de la situation contemporaine, dans notre pays et aussi dans les ex-colonies :

- Nous continuerons à travailler avec des associations ou regroupements tels que Sortir du colonialisme ou Survie qui interviennent sur ces terrains.
- Le travail unitaire que nous menons pour faire reconnaître les crimes liés à l'esclavage et au colonialisme doit se poursuivre et être mieux connu et utilisé dans nos organisations.
- Il est hors de question d'entretenir des rapports inégalitaires entre syndicats du nord et du sud, y compris sous prétexte d'aider ces derniers. La solidarité ne doit pas être teintée de relents néocoloniaux et paternalistes. Cela signifie aussi que nous devons avoir la décence de ne pas considérer les mouvements syndicaux de ces pays comme une entité globale mais bien les appréhender dans leur diversité, comme cela nous paraît naturel lorsque nous parlons, par exemple, du syndicalisme en France.

Le fait colonial est toujours d'actualité. Il crée des inégalités, des difficultés et des mobilisations spécifiques dans les collectivités territoriales d'outre-mer et certains territoires comme la Kanaky. Il pèse aussi sur la condition des travailleurs et travailleuses originaires de ces territoires ou de la deuxième génération en « territoire métropolitain ». Au cours du mandat à venir :

- Nous appuyons les actions anticoloniales, ce qui s'inscrit dans la tradition du courant syndical dont nous nous réclamons.
- Nous renforcerons le travail spécifique engagé avec les structures de Solidaires présentes dans ces territoires.
- Nous approfondirons, en relation et avec l'accord des structures locales de Solidaires, les relations avec des syndicats présents dans certains de ces territoires, dont la CDMT, et plusieurs organisations membres de la plateforme des syndicats des Nations sans Etat (USTKE de Kanaky, UGTG de Guadeloupe, mais aussi STC de Corse, LAB du Pays Basque...).

Nous avons en 2016 dénoncé les recours juridiques d'autres syndicats visant à interdire au STC (Syndicat des Travailleurs Corses) et au LAB (syndicat basque Langile Abertzaleen Batzordeak) de se présenter aux élections TPE. Le travail commun doit se poursuivre, dans le respect mutuel de nos orientations et de nos valeurs.

Construire l'outil syndical international dont nous avons besoin

Au plan international, la priorité de l'Union syndicale Solidaires est le développement du syndicalisme que nous défendons et pratiquons, donc le renforcement du Réseau syndical.

Notre activité internationale professionnelle est riche et diverse, par exemple :

- SUD Santé Sociaux co-anime le Réseau européen contre la privatisation et la commercialisation de la santé et de la protection sociale qui a organisé des manifestations, des rencontres internationales, et publié un appel européen et participe chaque année, le 7 avril, à une journée de mobilisation internationale.
- Le SNJ est membre de la Fédération Internationale des Journalistes, et y exerce régulièrement d'importantes responsabilités.
- SUD-Rail est à l'origine du Réseau Rail Sans Frontière, qui organise régulièrement des rencontres internationales, publie des tracts, édite un bulletin, a participé à plusieurs actions pour le service public ferroviaire. Y participent des syndicats d'Europe, d'Afrique, d'Amérique.
- Solidaires Finances publiques et Solidaires Douanes sont membres et participent à l'Union des personnels des finances en Europe (UFE).
- SUD éducation participe à des rencontres internationales sectorielles et publie un bulletin international, réalisé par sa commission internatio-

nale fédérale.

- SUD PTT a mis en place un réseau international dans les centres d'appel. Echanges d'informations, manifestations, rassemblements, colloques, ce réseau rassemble des organisations d'une quinzaine de pays. Un travail suivi existe aussi via le Comité de groupe international d'Orange et il a permis de soutenir plusieurs actions syndicales dans d'autres pays, notamment en Afrique.
- SUD Commerces & services participe à la constitution d'un réseau européen liant des équipes syndicales d'Amazon et est particulièrement actif dans le réseau Transnationale Social Strike.
- Solidaires Etudiant-e-s Syndicat de Luttés organise régulièrement des actions de solidarité avec la population du Rojava (collecte de livres, délégations sur place) et travaille par ailleurs à coordonner les syndicats de luttés présents dans ce secteur en Europe.
- Le SNUPFEN Solidaires a des relations, anciennes et régulières, avec des syndicats du Burkina et du Bénin.
- Solidaires industrie organise la solidarité, la diffusion d'informations et la rencontre de syndicalistes, notamment dans les multinationales. Nous devons nous donner les moyens de renforcer notre activité dans ce secteur pour lequel nous sommes particulièrement sollicités.
- Le SNABF Solidaires participe au SCECBU (Syndicat Européen comprenant tous les syndicats des Banques Centrales Nationales de l'Eurosystème)
- Des Solidaires locaux, des syndicats, ont une activité syndicale internationale, parfois depuis longtemps, à travers des initiatives transfrontalières.

Un des objectifs de la commission internationale sera de mieux partager et faire connaître toutes ces activités.

La Confédération Européenne des Syndicat (CES) ne correspond pas à notre syndicalisme, il va même souvent à son encontre. C'est en partie inhérent à la construction même de la CES, directement intégrée à l'institution Union européenne ; mais ce qui est en cause, c'est aussi l'orientation et la pratique très majoritaires au sein des organisations syndicales qui composent la CES. Depuis 2008, malgré quelques petites inflexions, jamais la CES n'a essayé d'organiser, à l'échelle nécessaire, une riposte aux politiques d'austérité et aux graves attaques antisociales des patrons, des gouvernements, de l'Union européenne et des institutions liées ; dans plusieurs pays, des organisations membres de la CES sont complices de tous les coups portés par le capitalisme. A contrario, des organisations membres de

la CES sont sur des lignes et pratiques combatives.

Il faut pointer une autre spécificité : au sein de quelques confédérations européennes membres de la CES, des fédérations, parmi les plus combatives, sont membres, non pas de la Confédération Syndicale Internationale (CSI), mais de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM), l'internationale syndicale historiquement liée au modèle soviétique et dont les positions sur plusieurs sujets aujourd'hui (soutien aux régimes syrien et iranien par exemple) sont aux antipodes des nôtres. En Italie, parmi les « syndicats de base », USB a aussi fait ce choix ; au Pays basque, LAB est également membre de la FSM. Nous nous efforçons de rassembler les forces qui luttent de par le monde contre les mêmes attaques et qui portent un projet de société égalitaire et émancipateur. L'histoire et la géographie des organisations internationales sont diverses et ne sont pas figées dans le temps et dans l'espace. La Confédération internationale des syndicats (CSI) et la Fédération syndicale mondiale (FSM) ou les fédérations internationales sectorielles (dont quelques structures Solidaires sont membres) rassemblent des syndicats avec lesquels nous sommes régulièrement amenés à travailler.

L'Union syndicale Solidaires a insisté pour que le Réseau syndical international de solidarité et de luttes créé en mars 2013 soit ouvert à toutes les organisations qui le souhaitent, quelle que soit leur affiliation ou non-affiliation internationale. La participation au Réseau se fait sur la base d'un appel dont le contenu est anticapitaliste, écologiste, féministe, autogestionnaire, antiraciste.

Plusieurs organisations ont, tout en étant membres de la CES, de la CSI ou de la FSM, décidé de rejoindre le Réseau syndical international de solidarité et de luttes ; a contrario, nous constatons que le contenu de l'appel ne convient pas à des organisations comme la CGT ou la FSU qui n'ont jamais donné suite aux invitations lancées.

Notre objectif dans les relations syndicales internationales et la construction de notre réseau est d'avoir un outil syndical international à disposition des travailleurs et des travailleuses, utile à leurs luttes, permettant de construire des mouvements revendicatifs communs, d'assurer la nécessaire solidarité internationale et aussi d'œuvrer à la transformation sociale radicale à laquelle nous aspirons.

Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes

Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes, constitué en mars 2013 lors de la réunion de Saint-Denis (France), est le produit d'années

d'échanges et de travail commun entre plusieurs des organisations fondatrices. Il vient également prolonger ce que nous avons mis en place, avec le Réseau européen des syndicats alternatifs et de lutte ou le Réseau syndical euro-méditerranéen. C'est ainsi, et sur la base d'orientations et de pratiques syndicales communes, que nous avons pu rassembler des organisations syndicales, des courants syndicaux et des tendances syndicales de nombreux pays d'Amérique, d'Europe, d'Afrique et d'Asie.

Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes doit être un lieu permettant la mise en commun de ces histoires et réalités différentes. Car son efficacité réelle passe par la dynamisation du travail international dans les secteurs professionnels. Là encore, la manière d'agir n'est pas spécifique aux questions internationales ; comme pour tout le reste de notre activité syndicale, il faut que nos informations, nos réflexions, nos actions, soient en phase avec ce qui se fait sur le terrain.

Cela peut sembler une tâche ardue, mais ce n'est que le prolongement de ce que nous faisons déjà dans un cadre donné, délimité par les actuelles frontières de l'Etat français. De même que nous construisons l'Union syndicale Solidaires en nous appuyant sur nos structures professionnelles et nos Solidaires de proximité, le Réseau syndical international de solidarité et de luttes n'aura de sens et d'efficacité, que s'il repose sur un travail mené dans les divers secteurs professionnels et zones géographiques.

- Il faut par exemple proposer à nos équipes syndicales locales, aux sections syndicales, des tracts internationaux axés sur la réalité du travail quotidien dans l'entreprise ou le service, il faut organiser des tournées syndicales internationales, des réunions entre structures syndicales transfrontalières...
- Solidaires doit s'engager plus avant dans la prise en charge du travail au sein du Réseau des quatre thèmes retenus lors de la rencontre de 2015 : autogestion et contrôle ouvrier, criminalisation des mouvements sociaux, droit des femmes, migrations.
- La question de l'élargissement du Réseau est une de nos priorités ; nous devons mettre à profit le travail international déjà réalisé par plusieurs de nos organisations, suivre plus efficacement les contacts pris à travers l'activité de la commission internationale.
- Pour franchir un cap dans cette construction, nous devons mieux faire connaître le Réseau, renforcer sa visibilité ; cela passe par exemple par la reprise du logo sur un maximum de nos publications, par l'utilisation du matériel produit et du site, par une implication renforcée dans l'animation du Réseau.

Au cours du prochain mandat, la troisième réunion internationale plénière, prévue au premier trimestre 2018 et très probablement à Madrid, sera un moment important pour notre activité internationale.

- Outre l'impulsion et la coordination via la commission internationale, nous rechercherons l'implication d'un maximum de nos organisations : la diversité de nos implications est source de richesse pour le Réseau, en renforçant le travail sectoriel. Plusieurs commissions Solidaires trouveront aussi leur place dans la préparation, la réussite et les suites de cette rencontre, où des thèmes tels que les migrations, la criminalisation des mouvements sociaux, l'antifascisme, l'écologie, les conditions de travail, le refus de toutes les discriminations, seront abordés. Une journée sera consacrée aux mouvements de femmes, au féminisme, à la défense des droits des femmes.
- Solidaires proposera de continuer à co-animer le Réseau, dont il conviendra de formaliser un peu plus le collectif d'animation, afin de pouvoir assumer de front, l'élargissement à de nouvelles organisations et un fonctionnement démocratique et efficace.

À l'international aussi, notre syndicalisme doit être au cœur des mouvements sociaux

Comme pour l'ensemble de notre stratégie, nous avons besoin pour cela d'une politique syndicale internationale autonome, c'est-à-dire définie au sein de nos collectifs syndicaux et non à l'extérieur, définissant et mettant en œuvre les moyens nécessaires à sa réalisation, organisant l'action collective des travailleurs et des travailleuses (qui peut prendre de nombreuses formes). A l'international comme pour le reste de notre champ d'action, une politique syndicale autonome ne signifie pas le refus de l'unité syndicale, de l'action commune avec d'autres forces du mouvement social ou encore l'ignorance des mouvements politiques.

Déléguer les tâches qui nous incombent, en tant que syndicalistes, aux autres forces du mouvement social serait une erreur : la construction d'un rapport de force passe par l'utilisation des moyens proprement syndicaux que sont la grève, le blocage des moyens de productions... sur les lieux de travail. Ce qui implique aussi de penser l'articulation de ces moyens avec d'autres formes d'actions avec les « sans », premières victimes du capitalisme aujourd'hui, sans-emploi, sans minimum vital ni revenu décent, sans-papiers, les personnes immigrées, réfugiées, exilées...

Le champ d'activité de nombre d'associations est aussi celui du syndicalisme tel que nous le concevons ; mais il ne s'agit évidemment pas de se

vivre en concurrence ; pas plus sur le champ international que nous ne le faisons en France. C'est pourquoi nous continuerons à travailler au plan international aussi avec diverses associations et au sein de collectifs unitaires.

Forums, coalitions, alliances internationales et autres réseaux : quelques exemples

Notre Union syndicale Solidaires doit être à l'initiative ou participer aux alliances permettant de fédérer les forces en vue de la conquête de nouveaux droits : droits sociaux, démocratiques, accès aux droits fondamentaux et aux biens communs de l'Humanité. Le mouvement syndical n'est pas seul concerné dans cette lutte et il nous faut articuler la construction avec les différents réseaux et collectifs.

Les forums sociaux altermondialistes ont initié un chemin de luttes possibles par une convergence internationale des luttes, nécessaire pour faire face à l'oligarchie internationale qui contrôle des instruments de domination. La convergence de ces luttes doit se cristalliser dans des stratégies cohérentes et efficaces, capables de mettre en déroute les projets toujours plus agressifs du capital international, et d'associer le combat démocratique au progrès social, en reconstruisant sur cette base l'internationalisme des peuples. Nous suivons attentivement l'évolution des forums sociaux mondiaux et leur éventuelle déclinaison locale ou thématique. Nous restons cependant lucides sur les limites de ce type d'événement, notamment au regard du bilan mitigé du FSM de Montréal. Comme tout outil, les FSM ne doivent pas être considérés comme des fins en soi mais aussi comme des moyens d'y développer nos réseaux de solidarité et de luttes, des campagnes internationales... auprès des organisations que nous pouvons y rencontrer.

Depuis les contre-sommets et les forums sociaux européens débutés il y a 15/20 ans, le mouvement altermondialiste a évolué ; des initiatives comme l'Alter-summit et Blockupy en sont un héritage. L'altersummit organise la rencontre au niveau européen de syndicats dont certains appartiennent à la CES et d'organisations sur le terrain de la riposte aux politiques d'austérité et de réformes du travail. Blockupy est un mouvement d'activistes parti d'Allemagne qui a souhaité organiser la riposte européenne aux politiques de la Banque centrale européenne et a organisé plusieurs manifestations qui ont regroupé plusieurs milliers de personnes à Francfort. Il en est de même avec la mouvance, plus récente, qui se rassemble autour du projet de Transnational Social Strike qui vise l'organisation de mouvements auto-organisés de grèves et manifestations coordonnées à l'échelle européenne. Ces réseaux

sont actifs pour faire apparaître des ripostes communes aux politiques européennes. Il s'y trouve la volonté d'agir ensemble et Solidaires se retrouve naturellement dans ces lieux de débats et d'actions ponctuelles. Le sens que nous donnons à notre participation est de travailler de façon concrète avec tous-tes celles et ceux qui tentent dans les mouvements sociaux de construire des réponses globales et des initiatives mobilisatrices face à l'austérité et au tournant nationaliste de droite et liberticide en Europe :

- Dans les réseaux sur le climat ou la transition écologique, nous travaillons à une meilleure présence syndicale, enjeu décisif pour avancer vers la justice sociale et environnementale.
- Sur les accords de libre-échange nous sommes partie prenante des campagnes nationales et internationales, contre les traités (CETA, TAFTA...), dans des cadres d'alliance larges.

Des engagements divers et complémentaires, de niveaux différents, tous utiles et nécessaires

Sur la **Palestine**, nous participons à une coalition large, le Collectif national pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens ; la campagne Orange a permis d'obtenir le retrait de cette marque d'Israël et nous engageons une campagne de ce type sur la complicité des banques françaises avec la colonisation. Nous sommes partie prenante du lancement du réseau syndical européen pour la solidarité avec la Palestine. La Campagne BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions), lancée en 2005 à l'appel de plus de 170 organisations palestiniennes dont tous les syndicats palestiniens, exige la fin de l'occupation et de la colonisation, le démantèlement du Mur, la levée du blocus de Gaza, l'égalité absolue des droits des Palestiniens d'Israël et la mise en œuvre du droit au retour des réfugiés palestiniens, c'est à dire... le simple respect du droit international. Adopter des mesures BDS est devenu aujourd'hui la forme la plus importante de la solidarité syndicale avec la société civile palestinienne en général, et la classe ouvrière palestinienne en particulier. Par ailleurs, face à la criminalisation du mouvement BDS en France, nous réaffirmons notre soutien à la liberté d'expression et l'arrêt des poursuites contre les camarades investi-es dans cette campagne.

Depuis des années, Solidaires participe à des initiatives zapatistes. La commission internationale continuera à faire connaître l'organisation zapatiste à travers des délégations sur place, des formations intitulées « Les zapatistes, la construction de l'autonomie et les luttes anticapitalistes au Mexique ». Membre de la Sexta (réseau anticapitaliste né de la Sixième Déclaration de

la Forêt Lacandone), Solidaires contribue aussi à la solidarité internationale dans ce cadre et à faire connaître les positions et actions des zapatistes.

Trans International Exchange est un réseau de solidarité internationale présent au Brésil, en Allemagne, aux Pays Bas, en Turquie et dans quelques pays d'Asie et d'Afrique. En Allemagne, c'est aussi un des lieux où se retrouve une partie de la « gauche syndicale ». Nous entretenons des liens durables avec le réseau syndical allemand.

La conférence de Labor Notes est une réunion ayant lieu tous les deux ans de militant-es syndicaux des Etats-Unis, avec une forte présence de Canadien-nes et de Latino-américain-es. Cette rencontre permet d'échanger sur les pratiques syndicales de lutte. Cet événement est propice à la prise de contact avec des syndicalistes du monde entier et en particulier de mieux comprendre et soutenir le mouvement syndical et les mouvements sociaux aux Etats-Unis.

- L'Union syndicale Solidaires a signé un accord avec Amnesty International France : échange d'informations ; possibilité de participation aux colloques, stages de formation et initiatives touchant des champs d'intervention communs (syndicalisme, libertés syndicales et solidarité internationale) ; mise en œuvre de campagnes communes. Nous travaillons avec la commission Syndicats d'Amnesty et relayons les « Actions Urgentes ».
- Solidaires a rejoint le Collectif de l'Ethique sur l'étiquette qui regroupe ONG et organisations syndicales et vise la responsabilité des multinationales et a été actif sur l'affaire du Rana Plaza.
- L'Union syndicale Solidaires est une des organisations membres du Collectif National de Solidarité avec le Kurdistan ; nous soutenons les initiatives unitaires prises dans ce cadre. Un groupe de travail spécifique s'est mis en place au sein de la commission et publie un bulletin consacré à la Turquie et au Kurdistan. Nous travaillons dans un cadre intersyndical et avec les associations de défense des droits humains (Amnesty, LDH...), à l'initiative de l'Acort, au soutien des forces démocratiques en Turquie.
- Si le Réseau euro-méditerranéen est en sommeil, nous poursuivons le travail avec les forces syndicales de cette région : les syndicats autonomes, notamment la CGATA, en Algérie ; divers secteurs de plusieurs organisations syndicales marocaines ; l'UGTT en Tunisie ; nous soutenons le syndicalisme autonome en Egypte et les forces qui l'appuient ; de même avec l'UGT-Sario au Sahara occidental.
- Depuis plusieurs années, Solidaires participe à des collectifs de soutien à la population syrienne qui combat le dictateur en place et les forces

réactionnaires, totalitaires et obscurantistes de Daech. C'est ainsi que nous sommes membres du collectif Avec la Révolution Syrienne, que nous soutenons des actions de solidarité organisées par le Collectif du Développement et du Secours Syrien.

- L'Union syndicale Solidaires est partie prenante dans la Marche Mondiale des Femmes, qui rassemble de très nombreuses organisations à travers le monde et est un des lieux essentiels d'expression des revendications féministes à l'échelle internationale.
- Les conférences annuelles de l'Organisation Internationale du Travail sont l'occasion, d'une part de rencontrer d'autres organisations syndicales, d'autre part d'organiser des manifestations de soutien à des forces syndicales particulièrement réprimées.
- Le collectif intersyndical (CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, FSU) de soutien aux syndicalistes d'**Iran** permet un travail unitaire dans la durée, particulièrement utile à la défense de celles et ceux qui luttent et résistent au pouvoir réactionnaire qui sévit dans ce pays.
- L'Union syndicale Solidaires est impliquée dans le réseau pour l'auto-gestion, le contrôle ouvrier, dont le nom international est « L'économie des travailleurs ». Nous participons aux rencontres internationales en y apportant notre contribution syndicale, aux côtés d'associations, d'universitaires, etc. L'adhésion de Solidaires à l'association française (Association Autogestion) concrétise cet engagement.
- Notre présence active au sein du collectif France-Grèce pour la Santé est un autre exemple. Avec la thématique de l'autogestion et de la démocratie des travailleur-euses et usager-ères de la santé, ce collectif a organisé depuis 4 ans la solidarité politique et matérielle avec les luttes du peuple en Grèce, une des pointes avancées de la résistance aux politiques d'austérité.
- Le travail mené contre l'extrême-droite et les fascismes, pour le soutien aux personnes migrantes, en soutien aux luttes écologistes ou encore pour les droits des femmes, nous amène aussi à être sollicité-es pour un travail international sur ces questions. Il est nécessaire de poursuivre en ce sens.
- Le comité de solidarité avec la population de Cajamarca au Pérou agit pour soutenir la population locale dans sa lutte et contre la répression, et aussi pour dénoncer les projets des multinationales qui détruisent l'environnement.
- Nous sommes actifs et actives au sein de collectifs unitaires contre la guerre et pour la paix entre les peuples ; c'est une nécessité pour le mouvement syndical de maintenir la tradition antimilitariste et pacifiste

du mouvement ouvrier.

- L'Union syndicale Solidaires est aussi à l'initiative de collectifs rassemblant les forces syndicales, associatives et politiques sur des thèmes spécifiques. Ce fut le cas de « La Coupe est pleine » en soutien aux mouvements sociaux brésiliens ; c'est toujours d'actualité pour le collectif « Koltchenko », en soutien aux prisonniers politiques de Russie et d'Ukraine.

Le collectif est notre force

La commission doit aussi permettre de réaliser du matériel pédagogique autour des questions internationales à destination des militant-es mais aussi des salarié-es, explicitant les enjeux, enjoignant à rejoindre des campagnes et des activités de solidarité.

La commission internationale met à disposition des équipes la brochure de présentation de Solidaires, disponible en français, en castillan, en anglais et en arabe ou encore l'appel du réseau syndical international de solidarité et de luttes traduit en français, en castillan, italien, anglais, turc et portugais.

Au-delà de motions, d'articles dans nos journaux syndicaux, le soutien aux luttes et contre la répression passe aussi par l'organisation d'actions, parfois coordonnées internationalement, et par la présence de délégations Solidaires non seulement aux congrès des organisations avec qui nous travaillons, mais aussi en soutien à des luttes syndicales et populaires. C'est ainsi que lors de ces trois dernières années, des camarades de Solidaires ont accepté de porter notre parole dans de nombreux pays.

Enfin, il faut aussi mentionner, et saluer le travail militant réalisé par le groupe de traducteurs et traductrices, mis en place ces dernières années ; il est utile que chaque organisation recense ses ressources. C'est aussi un domaine dans lequel nous devons aller encore plus avant, afin de rendre plus efficace et utile le travail réalisé.

Toutes ces activités peuvent sembler éclatées et difficiles à coordonner, mais la commission internationale de Solidaires est le lieu où les échanges entre les syndicats et fédérations, militant-es investi-es dans des activités de solidarité diverses peuvent être coordonnés, rendus plus efficaces. Ce doit être aussi le lieu de discussion autour des priorités, discussions dont les structures doivent prendre le relais, notamment au sein des BN et CN. Ces questions doivent être portées dans nos syndicats, fédérations et unions départementales.









Résolution N° 2

**Répondre
syndicalement
aux évolutions
du travail**

1. Introduction : les évolutions du travail et les contraintes écologiques qui s'imposent à nous

Le système capitaliste se base sur la recherche constante d'une croissance infinie au profit de quelques-un.es et au détriment des besoins des populations et des ressources naturelles. Ceci a de lourdes conséquences sur nos conditions de vie et la dégradation constante de la situation écologique de la planète. Cette dégradation environnementale s'accompagne d'attaques sur les conquits sociaux historiques de la classe ouvrière : précarisation, remise en cause du système de protection sociale, affaiblissement des services publics et des attaques de droits fondamentaux comme la santé, l'éducation ou la culture... L'offensive des capitalistes contre les droits et les conquits sociaux des travailleurs-euses se double d'une fuite en avant productiviste volontairement aveugle à la crise écologique qu'elle génère.

La question du travail s'inscrit aujourd'hui dans une période marquée par trois décennies de réorganisation du processus de production des biens et services. Pour mener à bien ce processus, la classe des capitalistes a initié une stratégie de régression sociale sans précédent déployée dans deux directions :

- Une flexibilisation systématique (de l'emploi, des salaires et du temps de travail), une précarisation des emplois et une remise en cause des collectifs de travail s'apparentant à une stratégie historique de régression sociale, un recours de plus en plus systématique à la sous-traitance à plusieurs niveaux.
- Une internationalisation de fait du marché du travail par une mise en concurrence des travailleur-euses au travers de la mondialisation des échanges de marchandises et de capitaux, permettant de faire pression à la baisse sur les coûts salariaux et les droits des salarié-e-s.

Si ces pratiques patronales et ces politiques de libre échange ne sont pas nouvelles, elles ont pris cependant une autre dimension au cours de la dernière décennie. L'utilisation des innovations technologiques pour accroître

le capital matériel (robots) ou immatériel (logiciels), le développement de la numérisation, de l'intelligence artificielle et la généralisation des algorithmes sont pensés par le capital comme autant de moyens pour passer à un autre stade de la réorganisation de la production et ainsi accélérer l'accumulation du capital et amplifier la destruction des emplois.

Notre courant syndical ne s'oppose pas par principe à la robotisation ni à la numérisation des moyens de production et des services. Par contre, nous condamnons et combattons l'utilisation qu'en fait le capitalisme, notamment à travers le chantage à l'emploi, la destruction du lien social, du code du travail et des conquises sociales qui peuvent résulter de la numérisation des échanges. Ces préjudices résultent de la corruption du système économique actuel et non de l'évolution des technologies.

Une organisation syndicale doit mener une réflexion sur les implications de cette offensive et élaborer une stratégie pour l'affronter. Les enjeux sont trop importants : la marginalisation du droit du travail dans la relation patron-salarié-e, l'institutionnalisation de la précarité, la flexibilité et l'individualisation comme mode de gestion dominant deviennent de plus en plus les normes sociales. Les conséquences sont dramatiques : un sous-emploi de masse et l'appauvrissement d'une fraction notable de la population active en sont le prix à payer.

Pareille régression est d'autant plus grave qu'elle se déroule dans un contexte que le capitalisme ne connaissait pas avant le dernier quart du XXe siècle. L'accumulation du capital accélère l'épuisement des ressources et la dégradation de l'environnement, elle a un impact sur la santé des travailleurs-ses, la population en général et pour les générations futures.

Notre syndicalisme est attaché à une perspective de transformation radicale de la société pour répondre aux besoins sociaux fondamentaux en respectant les limites de la planète et en reconnaissant la fragilité des écosystèmes. Le monde du travail en constante évolution, entre autres avec l'avènement des nouvelles technologies mais aussi au gré des législations, impose que nous adaptions notre discours et nos pratiques, que nous les formulions le plus clairement possible. C'est ce que nous nous efforçons de faire au quotidien en réinterrogeant la place du travail et en approfondissant notre démarche de transformation sociale et écologique.

2. Organisation du travail, droits et garanties, impact des évolutions actuelles

Individualisation des travailleur-euses et des rapports sociaux

Dans tous les secteurs d'activité, la concurrence entre les capitalistes dans le cadre de l'économie mondialisée impose la recherche permanente de gains de compétitivité. Au prétexte d'accompagner, au plus près, les variations de la conjoncture, une nouvelle organisation du travail se met partout en place. Une pression à la baisse est exercée sur les salaires et sur le salaire socialisé, avec des réductions récurrentes accordées aux entreprises sur la fiscalité et les cotisations sociales. A l'inverse, une pression grandissante s'exerce à la hausse aussi sur les salarié-es, se traduisant par une intensification et une densification du travail. La flexibilité est généralisée tant au niveau des emplois que des salaires ou du temps de travail. La précarité semble devenir la norme, le CDI (dans le secteur privé) tout comme l'emploi statutaire (dans le secteur public) étant particulièrement attaqués.

Individualisation liée au contrôle du monde du travail

Avec la numérisation, le patronat a, de fait, des outils techniques destinés à réduire la main d'œuvre en transférant vers les usager-ères une partie des tâches autrefois assurées par des salarié-e-s, déposédant ceux-ci d'une partie de leur emploi (exemple : achats en ligne ou magasins sans caissiers). Ces outils lui permettent aussi de transformer des travailleur-se-s en micro-entrepreneur-euses – ex auto-entrepreneurs, grâce à des contrats commerciaux qui dispensent les entreprises de payer les cotisations sociales « employeur », les libèrent de toute obligation envers celles et ceux qu'elles exploitent (non comme salarié-e-s mais en tant que prestataires de services) tout en leur faisant supporter le risque lié à l'investissement (dans le cadre de l'uberisation par exemple).

Pour celles et ceux qui restent salarié-es, la généralisation des systèmes de

surveillance numérique permet d'assurer un contrôle en temps réel de leur activité, tout comme le développement du télé-travail autorise les directions à exercer une pression permanente en dehors même des horaires de travail. L'économie soit-disant collaborative marchande participe à la transformation du monde du travail. A contrario de l'esprit des alternatives économiques basées sur la collaboration, le capitalisme de plateforme, des grandes entreprises aux petites start-ups, ressemble à un far-west social qui grignote l'espace du travail salarié. Une partie de la valeur économique est créée par des gens devenus prestataires et/ou louent leurs compétences sous la forme de micro-entrepreneur (ex : Uber). Par le truchement de « plateformes de mise en relation par voie électronique », les entreprises de l'économie collaborative marchande s'affranchissent des liens de subordination, des responsabilités sociales et de la réglementation du travail. Ce nouveau mode d'organisation n'est pas anodin en offrant à une partie de la population (jeunes, étudiant-e-s, sans diplômes) la possibilité de trouver facilement un emploi (souvent par internet et sans CV), de l'autonomie dans le travail alors que – et c'est le paradoxe – les conditions de travail et de rémunération sont marquées par l'extrême flexibilité et la précarité.

Pour Solidaires, il s'agit :

- **d'établir, dès que cela est possible, le lien de subordination. A défaut, toute personne de la chaîne de production de valeur doit disposer du choix éclairé, consenti et compris, d'être intégré dans l'effectif de l'entreprise utilisatrice.**
 - a) **Les entreprises et les administrations donneuses d'ordre doivent être entièrement responsables en matière de protection sociale, conditions de travail et garantie de revenus des micro-entrepreneurs-euses qui dépendent d'elles.**
 - b) **Cela implique que les accords d'entreprise ou dispositions réglementaires puissent s'appliquer aux micro-entrepreneurs-euses et que leurs revenus et conditions de travail puissent être alignés sur ceux des entreprises utilisatrices.**
- **d'interdire pour une entreprise d'avoir recours à des micro-entrepreneurs-euses ou à de la sous-traitance pour effectuer les activités réalisables par les salarié-es de l'entreprise et des administrations.**
- **d'exiger des garanties salariales pour les travailleurs victimes des destructions d'emplois occasionnées par l'automatisation de la production et des nouvelles technologies.**
- de lancer un travail syndical volontariste en direction des travail-

leurs-euses de l'économie collaborative qui passe notamment par la publication d'un matériel d'intervention à destination des équipes syndicales (publication d'un « guide des droits » spécifique à la manière des droits du saisonnier, publication d'une fiche « connaître ses droits », etc.).

- de soutenir activement les formes d'auto-organisation et de lutte que trouvent ces travailleuses et travailleurs ubérisé-e-s pour battre en brèche l'individualisation de leur statut.
- de relayer (voire d'impulser) des campagnes transnationales de soutien aux luttes de ces travailleuses et travailleurs.

Le numérique transforme l'organisation du travail

L'informatique est l'outil prégnant qui organise désormais une grande partie du travail. Les TIC, Technologies de l'Information et de la Communication, modifient l'organisation, les formes et les contenus du travail et induisent la nécessité de gérer l'abstraction, le rapport différent au temps et à l'espace. Travailler avec les TIC, c'est devoir gérer l'interactivité, l'instantanéité et l'infobésité (surcharge d'information). La réactivité impose une surcharge liée aux rythmes imposés et à la gestion par objectifs.

Que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public, travailler avec les TIC, c'est être confronté à des changements permanents dont le rythme peut devenir insupportable surtout s'il est subi. Le développement du virtuel est au cœur de ce changement : on ne voit plus son interlocuteur ce qui conduit à un sentiment de déshumanisation dans le travail comme dans la relation externe (client-e-s, usagers). Cela a comme conséquences de fragiliser encore plus certaines populations. De plus, le numérique est souvent l'argument pour justifier des réorganisations incessantes et des changements de méthode de travail, qui sont à l'origine de souffrance au travail, de déstabilisation des collectifs de travail et porteurs de risques psycho-sociaux.

C'est aussi, en permettant de diminuer radicalement son implantation territoriale, un outil de démantèlement du service public. Solidaires combat toute mesure qui met à mal le maillage territorial, garant de l'égalité entre toutes et tous.

Perte d'autonomie

L'évolution des pratiques, au lieu de « libérer les potentiels », a plutôt tendance à aliéner plus encore les travailleur-euses, à transformer le contenu

du travail et en détruire une partie du sens. Cette numérisation du monde du travail fait se transformer ou disparaître des métiers. En parallèle, d'autres métiers et services émergent. La révolution numérique entraîne aujourd'hui une transformation aussi significative que celle induite par la mécanisation ou l'industrialisation. Ce changement de culture amène la nécessité, pour les salarié-es, de se remettre en question et à niveau en permanence. A l'ère du numérique, dans la perspective d'automatiser les tâches, le patronat rend le travail de plus en plus répétitif.

Pour toutes ces raisons, les TIC et les transformations organisationnelles liées à leur diffusion conduisent à des évolutions de compétence et de technicité qui touchent une grande partie des salarié-e-s.

Les opportunités, offertes par le développement des algorithmes et de l'intelligence artificielle ou la numérisation et la généralisation d'internet, autorisent le patronat à envisager le passage à un autre stade de la réorganisation du système productif. L'usage de ces technologies ne peut être neutre dans des rapports de production capitaliste. L'utilisation des outils TIC s'inscrit dans une recherche de rationalisation qui induit des phénomènes de standardisation de certaines tâches et de pertes de métiers et de savoir faire. Au-delà, ces évolutions, en particulier par l'inflation des outils et des indicateurs qui identifient les « moins performants », rigidifient les processus d'évaluation.

Elles recèlent des potentialités dont la classe dirigeante ne se privera pas pour accélérer le processus d'accumulation du capital et amplifier la destruction des emplois.

Solidaires place au cœur de ses revendications le fait que les TIC doivent demeurer un outil et ne conduire ni à une aliénation par le travail ni à une dégradation des rapports sociaux.

Solidaires revendique :

- **La consultation systématique des travailleurs-euse-s, quel que soit leur statut et quelle que soit la taille de l'entreprise, sur l'organisation et les réorganisations du travail, et consultation des CHSCT.**

Télétravail, sous certaines conditions

L'extension du télétravail et plus particulièrement du télétravail à domicile, peut paraître attractif pour un grand nombre de salarié-es qui y voient une opportunité d'amélioration des conditions de travail, d'une plus grande autonomie et d'une meilleure disponibilité. Pourtant, le télétravail à domicile tel

qu'envisagé dans la plupart des cas, ne répond pas à bon nombre de nos interrogations et aux attentes des salarié-e-s sur l'organisation même du travail : quand (horaires imposés ou forfait jour, travail en débordement, disponibilité attendue) ? ; comment (quel matériel, quels accès, quelles garanties et protections juridiques) ? ; où (pièce dédiée) ? ; quels supports (l'assistance et le dépannage informatique) ? ; quel encadrement (non formé pour gérer les télétravailleur-ses) ? ; pour qui ? quel coût pour les salarié-es ? (maintenance des locaux, énergie...) quelle protection de la vie privée ? (contrôle du respect de la norme pour les locaux, par exemple) ? quel lien avec le collectif de travail ?

Le « nomadisme », qui se distingue du télétravail en ce qu'il ne présente pas de régularité des moments et des localisations de travail, nécessite également d'être pris en compte dans notre réflexion syndicale. Le fait est que ce mode d'organisation se développe. Gérer le temps et l'espace suppose de devoir gérer l'interpénétration vie professionnelle/vie privée et le télétravail en débordement.

Solidaires refuse que la mise en place du télétravail soit source de discrimination et de dégradation des conditions de travail.

Pour cela :

- **Solidaires exige le droit à la déconnexion, seul moyen de lutter contre une subordination permanente et une invasion du domaine privé.**

La capacité individuelle à la déconnexion doit se traduire par :

- **Des « plages de joignabilité ».**
- **La prise en charge et l'installation des moyens professionnels de connexion et de tous les coûts induits par le télétravail, des usages cloisonnés des outils et réseaux numériques.**
- **Il est de la responsabilité de l'employeur de garantir les temps de repos (déconnexion automatique à partir de la fin de service). Cette démarche devra être placée sous contrôle, par exemple dans le cadre des CHSCT, avec la présentation de statistiques sur les flux et échanges hors des heures de service.**
- **La pratique du télétravail devra systématiquement être répertoriée et traitée dans le cadre des EVRP (Evaluation des Risques Professionnels).**
- **Les « télétravailleur-ses » doivent demeurer rattaché-es à des collectifs de travail.**
- **Ils/elles doivent disposer de locaux et mobiliers, de bureaux sédentaires dans les lieux de travail au plus proche de leurs**

lieux d'habitation où le collectif fait sens.

- **Le télétravail ne doit pas se faire sur du matériel personnel.**
- **Le télétravail ne doit pas devenir le mode d'organisation du travail habituel.**
- **Le télétravail ne peut être utilisé comme moyen de répondre à l'inégale prise en charge femmes/hommes des tâches domestiques et familiales.**

Précarisation généralisée et impacts de la loi travail

Les pratiques patronales sont appuyées par un arsenal législatif et réglementaire qui poursuit les mêmes objectifs de régression sociale. La loi « Travail », imposée malgré un fort mouvement social et un rejet majoritaire de la population, en est le dernier avatar.

La Loi Travail est inacceptable :

- L'Union syndicale Solidaires continuera de revendiquer son abrogation et l'obtention de nouveaux droits.
- Il s'agit également de soutenir et développer les mobilisations/actions contre les conséquences de la loi travail directement dans les entreprises où les salarié-es y sont confronté-es.
- Nous sommes attentifs aux initiatives pour une refonte du code du travail favorables aux salarié-es.

Flexibilité et remise en cause du temps de travail

L'avènement des TICs du monde du travail et leur exploitation par le patronat provoquent évidemment de profondes mutations au sein des communautés de travail, des processus, des tâches à exécuter, tant en quantité qu'en complexité. Au lieu de faire en sorte que ces nouvelles pratiques s'adaptent à la personne, le changement et l'innovation sont présentés comme des facteurs incontournables de l'environnement de travail et appelant à une « nécessaire adaptation ». Le langage managérial substitue « agilité » à « flexibilité », une notion qui impliquerait qu'à défaut de s'adapter, les salarié-es doivent bouger... ailleurs.

Après la loi de sécurisation de l'emploi en 2013 qui, malgré son nom fallacieux, avait déjà constitué une régression sociale majeure, la loi Travail d'août 2016 est un accélérateur puissant de l'offensive néolibérale. Elle représente un pas supplémentaire dans le processus de démantèlement

du droit du travail. Prétextant toujours des impératifs de compétitivité, les organisations patronales et certain-es responsables politiques et ministres invoquent une nécessaire « agilité » de l'entreprise, une recherche sans cesse accrue d'adaptabilité et de flexibilité des salarié-es. Pour y parvenir, un des leviers principaux de la loi Travail a été de permettre l'inversion de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire la possibilité, désormais, de conclure, au niveau de l'entreprise, des accords qui pourront être moins favorables que des dispositions du code du travail ou celles négociées au niveau de la branche d'activité.

Le premier front ouvert par la loi Travail est celui de l'allongement du temps de travail : « la primauté de l'accord d'entreprise en matière de durée du travail devient le principe de droit commun (...) notamment en matière de fixation du taux de majoration des heures supplémentaires, où la priorité est donnée à l'accord d'entreprise, et non plus à l'accord de branche ». Outre le fait que le rapport de force soit plus difficile à construire au niveau de l'entreprise qu'au niveau de la branche, la durée du travail dans les entreprises de la même branche peut maintenant être organisée de manière tellement différente qu'il devient difficile de connaître ses droits.

Le travail masqué, non rémunéré, non cotisé, se développe. La culture de la performance individuelle s'étend à toutes les catégories. Ainsi se développe un travail masqué soit sur site, soit au domicile via les moyens numériques, à tel point que l'exercice du travail masqué s'exerce maintenant pendant les arrêts maladie, maternité, les congés annuels, les jours de repos, de RTT, et à toute heure de la journée et n'importe quel jour de la semaine.

Pour Solidaires, l'alternative doit reposer sur une réduction drastique du temps que l'on consacre au travail, dans une vie, une année, un mois, une semaine, une journée. Il est nécessaire de rappeler notre revendication de réduction hebdomadaire du temps de travail à 32 heures, voire moins, déclinable selon les secteurs, sans flexibilité, ni perte de salaire, avec respect des périodes de repos et avec des embauches compensatoires. Il faut l'inscrire dans un processus de réduction plus important encore, tourné vers la transformation sociale et écologique.

La réduction du temps de travail des années 2000 n'a pas été admise par les employeur-se-s sans marchandage. Le plus souvent, la réduction du nombre d'heures par jour et par semaine ne s'est pas faite et de fait, c'est une compensation à l'année qui a été opérée (les RTT). Le forfait annuel en jours n'a concerné au début que les cadres dirigeants mais ses effets

déléteres se sont étendus aux catégories intermédiaires, et maintenant, via la dernière loi travail, à toutes les catégories. Force est de constater que la création d'emplois escomptée n'a pas été au rendez-vous. Il ne peut exister une réduction du temps de travail avec un partage du travail effectif, sans encadrement, sans une base légale plus stricte et la mise en place de moyens coercitifs pour les contrôler. C'est un préalable nécessaire à un nouvel abaissement de la durée du travail.

La personne en position de travail doit être au centre des préoccupations de l'organisation du travail : cela signifie que les nouveaux outils, les nouvelles pratiques doivent être pensés pour s'adapter au travailleur, à la travailleuse comme le préconise l'article 4121-2 du Code du Travail. Les collectifs de travail doivent être préservés et renforcés. L'organisation du travail dans les entreprises et les administrations doit être repensée pour l'adapter tant aux besoins des salarié-e-s qu'à ceux des usager-e-s et des consommateur-trice-s. Pour y parvenir l'intervention des CHS-CT sur le travail, son organisation et son contenu est une nécessité. Nous devons également développer des pratiques syndicales au plus près des salarié-e-s.

Le secteur public dans le même bain

Comme l'Union syndicale Solidaires n'a eu de cesse de le répéter pendant les mobilisations du printemps de 2016, la loi Travail, dans le secteur privé, préfigurait ce qui allait aussi advenir dans le secteur public. Le Rapport Laurent s'est empressé de confirmer ces inquiétudes avec, notamment, sa conclusion éclairante : « d'importants chantiers s'ouvrent sur le temps de travail dans le secteur privé dont les pratiques et les mentalités connaissent des évolutions rapides auxquelles la fonction publique ne pourra rester étrangère ». Pour la fonction publique, c'est donc bien le même nivellement vers le bas qui s'organise avec la remise en cause des 35 heures, l'annualisation du temps de travail, la flexibilité accrue des personnels soumis à un pilotage de plus en plus managérial. Il s'agit d'une nouvelle étape de remise en cause du statut de la fonction publique avec, à moyen terme, une rémunération individuelle et variable (dite au mérite), RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et une politique visant à sa privatisation. Cette remise en cause du temps de travail est déjà à l'œuvre dans l'hospitalier (journée de 12h, accords de flexibilité tels celui d'APHP, multiplication des heures supplémentaires) et dans la territoriale (remise en cause des accords locaux).

L'union syndicale Solidaires réaffirme son attachement aux services publics dont l'objectif premier est de servir l'intérêt général. Alors que le recours aux contrats précaires a explosé ces dernières années, elle rappelle que le statut de leurs salarié-es et agent-es, gage de leur indépendance, ne saurait être remis en cause. Elle combat pour la titularisation de l'ensemble du personnel travaillant dans la fonction publique.

Solidaires revendique un service public préservé de toute logique marchande.

De nouvelles organisations tournées vers l'individualisation du travail et des rémunérations

L'individualisation des rémunérations est éhontément présentée comme un levier de motivation individuelle et de performance économique de l'entreprise. Une part grandissante de la rémunération est soumise à diverses conditions, présentéisme, performance, sur-performance. Concernant le corps des encadrant-es, la mise en œuvre de forfaits jours sur l'année, sous couvert d'autonomie et « d'agilité » réduit les droits acquis individuels et instaure une instabilité des régimes de travail au détriment de la santé des salarié-es.

Les politiques mises en œuvre par ces organisations du travail impactent durablement les salarié-es et tout particulièrement les femmes. Elles sont surreprésentées dans les emplois précaires et sont touchées de plein fouet par le sous-emploi : le taux des emplois à temps partiel occupés par des femmes dépasse 82 %. C'est faute d'emploi à temps plein que près du tiers des salariées concernées subissent cette situation de chômage partiel, les deux tiers restant y trouvant le moyen, dans une société où la domination masculine est toujours la règle, de pallier la répartition inégale des tâches domestiques et de la charge des enfants. La moyenne des salaires féminins est largement inférieure au salaire masculin puisque tous temps de travail confondus, les femmes gagnent 23,5 % de moins que les hommes (Observatoire des inégalités).

Solidaires revendique :

- **La suppression du forfait jour**
- **L'encadrement strict des horaires de travail et le renforcement de l'inspection du travail avec pour mission de les contrôler.**
- **La suppression de la contractualisation de la rémunération sur**

la base d'objectifs individualisés

- **Comme l'Union syndicale Solidaires n'a cessé de le marteler, dans ses précédents congrès, le CDI à temps plein doit être la norme dans le secteur privé et l'emploi statutaire, celle de la fonction publique.**
- **L'inégalité salariale entre les femmes et les hommes est inacceptable. Solidaires propose des mesures concrètes pour aboutir immédiatement à une égalité complète que l'on retrouve énumérées dans la résolution « Femmes » du congrès de 2014.**

Casse des collectifs et dégradation de la condition individuelle des salarié-es

Les organisations du travail destructrices comme la flexibilité, la précarité, l'intensification, la densification, la casse des collectifs de travail... ont des effets certains sur la santé des travailleur-se-s.

Pour l'Union syndicale Solidaires, l'action doit porter sur :

- **La transformation des organisations du travail, seule à même de protéger la santé des travailleur-se-s.**
- **La reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies psychiques liées au travail. Pour ce faire, Solidaires s'appuie, entre autres, sur les travaux de la commission Santé et Conditions de travail.**

Les stratégies patronales d'individualisation et de renforcement de l'exploitation des salarié-es entraînent à la fois une régression sociale collective et une dégradation de leur condition individuelle.

Elles pourraient renforcer demain : un sous-emploi de masse entretenant une « armée industrielle de réserve », privée totalement ou partiellement de travail ; une forte pression sur le niveau des rémunérations et celui des conditions d'embauche ; une augmentation de la proportion des travailleur-se-s pauvres. Avec l'addition d'emplois éphémères, le risque est grand d'institutionnalisation de l'insécurité, favorisant la dissolution du lien avec les collègues et la destruction des collectifs de travail, rendant plus difficile encore l'action collective.

Parmi les modes d'organisation des travailleur-euses, outre les micro-entrepreneurs-euses et autres sous-traitant-e-s, la situation des travailleur-euses exerçant leurs activités en télé-travail ou en mode projet contribue à leur iso-

lement et de ce fait à la déconstruction des collectifs de travail. Par ailleurs, dans une même entreprise, sur le même site, le même chantier, se côtoient souvent, salarié-es, micro-entrepreneur-euses, intérimaires, personnes en alternances, CDD, toutes et tous souvent mis en concurrence.

Pour Solidaires, il est impératif que :

- **Le suivi systématique et le soutien des travailleur-euses isolé-es et des personnels sous-traitants passe par la chaîne SST (Santé et Sécurité au Travail) de l'entreprise où ils ou elles exercent leur activité.**
- **L'emploi soit pérennisé dans l'entreprise ou l'administration, sur tout poste identifié comme appartenant à la communauté de travail. Ce qui passe par la réinternalisation des tâches permanentes et donc l'intégration au sein de l'entreprise ou l'administration des travailleur-se-s qui les exercent par l'intégration en CDI (dans le privé), la titularisation (dans le public). En attendant, il faut obtenir l'égalité des droits sociaux entre travailleur-se-s de l'entreprise ou de l'administration et ceux/elles de la sous-traitance.**

Solidaires rappelle son attachement à un nouveau statut du/de la salarié-e reposant sur la continuité du socle contractuel avec maintien du salaire entre deux emplois, l'obligation de reclassement des salarié-e-s sans limite de temps et le financement patronal mutualisé pour garantir ces droits.

Dans la sous-traitance, en cas de changement d'entreprise lors d'un appel d'offre, les salarié-es seront repris soit par l'entreprise donneuse d'ordre soit par la société sous-traitante ayant repris le contrat avec maintien des droits et des garanties a minima.

L'urgence de la situation exige du mouvement syndical des réponses immédiates

Les organisations patronales ne se sont jamais privées d'exposer publiquement son projet social. La première tâche consiste à déconstruire ce discours qui prétend à l'absolue nécessité de transférer la définition des normes sociales au niveau de l'entreprise ou de « repenser » le contrat de travail, et à dénoncer l'utilisation que le Capital prétend faire des technologies numériques pour supprimer massivement des emplois et asservir davantage les salarié-e-s.

L'importance des enjeux exige la ré-actualisation de questions qui, si elles ne

sont pas nouvelles, ne doivent plus être différées. Elles touchent à la nature du travail (comment produire ?) autant qu'à sa finalité (que produit-on ?). Or les réponses à ces interrogations ne peuvent ni ne doivent être soumises aux intérêts de la classe dirigeante. Elles impliquent le contrôle des lieux où l'on produit par celles et ceux qui y travaillent et par l'ensemble de la société et, par là même, posent la question de la propriété privée des moyens de production. Aux yeux des générations futures, celle-ci devrait apparaître tout aussi cruelle et absurde que l'esclavage l'est pour nous aujourd'hui.

Solidaires doit continuer à réfléchir sur les formes d'appropriation collectives des moyens de production. Cependant, l'histoire montrant que l'éta-tisation comme la propriété privée n'empêchent pas l'exploitation des travailleur-euses, une réflexion sur les formes d'appropriation sociale s'impose donc dès maintenant.

Le syndicalisme face aux mutations du travail : résistances et stratégie syndicale

Sous-traitance, micro-entrepreneurs-euses et autres salarié-e-s déguisé-e-s, ubérisation, télétravail, plateformes de l'économie collaborative... le syndicalisme de Solidaires doit intégrer ces travailleur-euses, ne pas laisser en déshérence toute une frange précarisée, sous payée et isolée, avec la mise en concurrence patronale de deux strates de salarié-es : celles et ceux, qui dans leurs entreprises et administrations, sont défendu-es par leurs syndicats, et les autres, atomisé-es dans un monde salarial éclaté.

Pour constituer un lien avec ces travailleur-euses, de plus en plus de Solidaires locaux tentent de syndiquer les précaires et chômeur-ses, de les organiser au sein de Solidaires (cf. résolution N° 3).

Il n'en reste pas moins que, dans un cadre de déstructuration du salariat, informer, mobiliser, se rassembler dans les luttes et les grèves pour combattre la flexibilité, les remises en cause de l'organisation et du temps de travail n'est pas chose aisée. Il nous appartient de créer/recréer des espaces de discussion inter-statuts, inter-projets, interprofessions. S'il faut privilégier le concret (pause café, local syndical vivant...), ils peuvent être aussi abstraits (Groupes de messagerie instantanée, Framateam, Piratebox...).

Comment mobiliser les salarié-e-s des TPE et des TPA ? Comment mobiliser celles et ceux qui sont en dehors des entreprises ? La recherche de nouveaux moyens de mobilisation doit être menée, par exemple en utilisant les modes de contacts dématérialisés et les réseaux sociaux (cf. le succès de la pétition en ligne « Loi travail non merci »), tout en menant un travail politique de réflexion de sensibilisation quant à la protection, nécessaire, des

données privées. Dans tous les cas, ce n'est qu'un préalable à la construction d'un véritable rapport de force, en particulier par la grève.

La difficulté va être accrue dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Travail, avec en perspective une multiplication de combats locaux (face à des accords d'entreprise de flexibilité etc.), pour lesquels il faudra maintenir une ligne globale, en lien avec les intersyndicales (de secteurs professionnels, départementales et locales au plan interprofessionnel), mais aussi en s'appuyant sur le travail de convergence entre syndicalistes de lutte qui a pu être construit, par exemple dans les suites de l'appel « On bloque tout ! ».

Et les résistances ne sont pas seulement syndicales. C'est dans le cadre d'un mouvement social plus large que les luttes peuvent se gagner, avec la jeunesse, des collectifs, etc. (ainsi dans le conflit Loi Travail, Nuits Debout)...

3. Changer le rapport au travail et à l'emploi

La démarche de l'Union syndicale Solidaires s'inspire de la Charte d'Amiens : « *Dans l'œuvre revendicative quotidienne, le syndicat poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleur-ses par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste [...]* »

Aujourd'hui, la lutte pour de meilleures conditions de travail, pour la reprise de contrôle des moyens de productions ou pour l'imposition d'une réelle démocratie dans l'entreprise – par exemple en y revendiquant des formes d'autogestion et de nouvelles formes d'organisation du travail élaborées par les travailleur-se-s – demeure indispensable. Mais l'action syndicale pour la transformation sociale doit aussi interpellier sur la condition de l'individu dans la société, y compris, lorsqu'on parle d'émancipation intégrale, par rapport au travail et à l'emploi.

La transformation des rapports sociaux implique la transformation de la place que l'on donne au travail dans la société.

La dépendance à l'emploi des travailleurs est un des principaux leviers des possédants pour contrer les velléités de lutte pour l'égalité. Au lieu de conduire à une diminution du travail nécessaire, les évolutions technologiques sont très souvent utilisées pour augmenter la précarité vis-à-vis de l'emploi. Révolution numérique, robotisation, et même économie de partage ou saturation des marchés deviennent des armes pour asservir par la perte d'emploi plutôt que des outils pour libérer éventuellement du travail le moins gratifiant.

Compte tenu des évolutions des formes d'emplois, des aspirations à plus d'autonomie dans le travail, nous devons réfléchir au statut du salariat :

- Comment intégrer la contestation de la domination et de la subordination dans les rapports au travail.
- Comment associer à ces nouveaux rapports au travail de nouvelles sécurités et de nouvelles protections.

Si les entreprises de l'économie collaborative s'inscrivent dans le processus d'individualisation des travailleur-euses, l'économie collaborative, en elle-même, est aussi à considérer comme une ré-interrogation des rapports sociaux et citoyens. La pratique du partage, du troc existe depuis la nuit des temps. L'outil numérique la remet sur le devant et la codifie (ex : l'autostop devenu covoiturage). Si certain-es y voient un moyen de consolider leur pouvoir d'achat pour continuer à consommer, d'autres y voient une quête de valeur : apport de lien social, démarche positive par la recherche de solutions (comment faire autrement ?), recherche de l'autonomie, économie de partage... Cette démarche, si elle est non marchande, n'est donc pas à écarter dans nos réflexions pour la transformation sociale et écologique de la société.

D'autre part, la limitation des ressources à l'échelle planétaire conduit inévitablement à la limitation de la production, soit par le contrôle, soit par la catastrophe. L'empreinte écologique exercée sur la planète par les activités humaines via le pillage des ressources minières et énergétiques, le bétonnage excessif, la destruction de la biodiversité, la pollution par les déchets, les centrales nucléaires et la non gestion de leurs déchets est aujourd'hui insupportable... À terme, cette limitation imposera une transformation globale de la société à l'échelle mondiale, sous peine de disparition de l'espèce humaine. Car le système capitaliste, qui repose de façon indissociable sur

l'accroissement sans fin des profits et le principe de croissance continue, n'est en aucune façon compatible avec un monde «fini». Mais, face à l'urgence climatique, les attermolements des dirigeants mondiaux actuels pourraient conduire à une catastrophe encore plus précoce...

Ne serait-ce que pour cette raison, il est nécessaire de considérer les conditions permettant d'arrêter la course à la surproduction, à la surconsommation. Il est, en particulier, indispensable d'imaginer les conditions libérant les travailleurs-euses de la nécessité de produire toujours plus et n'importe quoi pour conserver son emploi. Il faut pouvoir intervenir sur les activités les plus délétères, les productions les plus toxiques, tout en prenant en compte le drame que représente la perte d'emploi pour les salarié-es du secteur concerné : la défense de l'environnement ne peut se faire sur le dos des salarié-e-s mais la sauvegarde de l'emploi ne peut justifier le maintien d'activités dangereuses pour l'être humain, les espèces vivantes et la planète ce qui nécessite des reconversions d'activité garantissant le maintien des emplois sur place, a minima aux mêmes conditions salariales et sociales.

Là encore, cette question soulève les sujets de fond sur la place du travail et de l'emploi tant pour l'individu que pour la société.

Solidaires reprend à son compte le revendicatif de la plateforme emploi-climat.

C'est dans cet esprit que l'Union syndicale Solidaires affirmait dans la première résolution de son 6^{ème} congrès à Dunkerque : « Face à l'aliénation de la croissance perpétuelle, pilier du capitalisme, qui nous entraîne dans la course à la consommation et à la surproduction, nous devons engager le débat permettant de dissocier le revenu de la production, de dissocier les notions de « reconnaissance » et de « capacité de consommation », en considérant la rémunération non pas comme une « récompense », mais comme le moyen garantissant à chacun de vivre décemment ».

Différentes propositions, certaines anciennes, ont été mises en avant ces dernières années sur la place publique pour changer en profondeur la relation de l'individu à l'emploi et à la rémunération : revenu d'existence conditionnel, salaire à vie, salaire socialisé, etc, couplé à un revenu minimum. Il appartient à Solidaires de les évaluer au regard de nos valeurs et de nos revendications. Solidaires appelle l'ensemble de ses structures à entamer ou poursuivre le débat en leur sein pour que l'union syndicale puisse établir une position consensuelle sur cette thématique d'ici le prochain congrès.

Pour l'émancipation

L'émancipation implique la fin de l'exploitation sous toutes ses formes, au-delà même de la simple relation « salarié-e/employeur-euse ». Par exemple, le/la micro-entrepreneur-euse n'a pas d'employeur-euse au sens légal du terme, mais peut se retrouver encore plus exploité-e que s'il ou elle était salarié-e. L'élément clé reste donc d'assurer à chacun-e les moyens de vivre et de s'épanouir dans la société, en le/la délivrant de toute « précarité ».

Sous ces aspects, la garantie individuelle d'un revenu minimum ne fonctionne pas, si ce revenu ne permet pas d'exercer des choix sur son mode de vie. En deçà de ce niveau, un tel revenu revient à offrir une main d'œuvre « bon marché » aux actionnaires : le salaire n'étant plus qu'un complément, la pression sur son montant est moins forte, mais le-la travailleur-euse reste tributaire d'un emploi, quel qu'il soit. C'est assurément ce que cherchent les « libéraux » lorsqu'ils prônent une déclinaison particulière du « revenu universel ». D'autre part, le « marché » est parfaitement capable de s'adapter à un revenu minimum faible, qui risque de descendre au niveau du seuil de pauvreté, voire en dessous. Pour être viable, un revenu minimum garanti à chacun devrait donc représenter globalement une fraction importante de la richesse produite, une fois déduites les réserves pour investissements, provisions pour la prise en charge collective des risques, dépenses socialisées, services publics, etc.

Temps de travail, besoins sociaux et surproduction

Pour assurer sa pérennité, toute société doit être économiquement viable sans course à la production. Il faut ainsi, en particulier, permettre d'adapter le temps de travail au minimum nécessaire pour faire fonctionner les différents éléments de la société.

Pour être acceptable, toute solution doit être compatible avec une société qui ne consommerait qu'à la hauteur de ce qu'il est possible de produire d'un point de vue « écologique » au sens premier du terme, c'est-à-dire en prenant en compte tous les aspects du milieu dans lequel l'espèce humaine vit. Cela implique une réelle évolution de la relation de chacun-e à la productivité, au travail, à l'emploi, au salaire, à la consommation. Il faut par ailleurs tenir compte collectivement des besoins sociaux utiles, qu'il faut entièrement satisfaire (éducation, santé, logement, culture...), ce qui veut dire, si nécessaire, pouvoir augmenter la production dans ces secteurs, dans le cadre d'un contrôle démocratique et collectif de ces besoins.

Pour en finir avec les inégalités

Tout projet de société, pour Solidaires, doit inclure la disparition des inégalités, en particulier Femmes / Hommes, et en aucune façon reposer sur des discriminations entre différentes catégories d'individus. Ainsi, les modèles de société confinant les femmes dans les tâches « familiales » sont inacceptables pour Solidaires. Le serait également tout système basé sur l'exploitation de telle ou telle catégorie de la population.

Cet impératif de justice sociale est tout aussi fort à l'échelon international. La prospérité de quelques-uns ne saurait être construite sur l'exploitation des autres.

Un modèle démocratique, équitable, et solidaire

Un système ne doit pas engendrer d'exclu-es. C'est la condition pour que le modèle social soit tenable politiquement et écologiquement.

Ainsi, un système de rémunération doit être suffisamment simple pour ne pas introduire d'effets de seuil, générateurs de situations difficiles. Il doit permettre la coexistence, n'exigeant de chacun-e que des efforts à la hauteur de ses capacités et/ou de ses choix de vie. Les personnes hors activité dites « improductives » du fait de l'âge, de la maladie ou du handicap doivent bénéficier de droits similaires à ceux des travailleur-euses à même de participer à la production. De la même façon, il faut pouvoir transposer la solution, éventuellement progressivement, à l'ensemble de la planète. Toute « société idéale » réservée à quelques-uns et laissant pour compte une partie de la planète serait irrémédiablement vouée à l'échec.

Si les productions indispensables doivent bien entendu être assurées, spontanément ou par réquisition, il ne faut pas (ré)introduire de formes de surproduction destinée à afficher une activité artificielle.

La prise en compte des contraintes écologiques

Pour Solidaires, contraintes écologiques et revendications sociales doivent aller de pair mais d'autres impératifs doivent aussi être considérés.

Tout projet de production doit prendre en compte la totalité du cycle de vie du « produit » - fût-il un simple service - depuis l'extraction des matières premières jusqu'au devenir des déchets ultimes après destruction, en passant

par l'impact de l'activité elle-même, et ce tout autant du point de vue social que du point de vue écologique. Cette nécessité ne pouvant, par essence, être restreinte à un périmètre géographique donné, un projet de société autarcique à une échelle limitée ne saurait répondre aux revendications de Solidaires.

4. Conclusion générale

Si certain-es dirigeant-es capitalistes sont conscients que leur modèle conduit à la catastrophe à relativement court terme, ils et elles ne sont pas pour autant prêts à céder le pas à une société plus égalitaire. Un modèle basé sur une nouvelle forme d'exploitation du prolétariat, entre société de consommation et esclavage pur et simple, leur conviendrait sûrement mieux. A l'heure actuelle, les capitalistes ne consentent qu'à adapter leur modèle vers un capitalisme vert, par exemple. Ceci n'est qu'une fuite en avant technologique qui ne répond pas aux déséquilibres sociaux et écologiques. Il ne suffira donc pas de proposer un modèle économiquement et écologiquement viable. Encore faudra-t-il pouvoir rompre avec le système capitaliste et combattre toute tentative d'exploitation des travailleur-euses. Le contrôle des moyens de production et la socialisation de ces moyens reste d'actualité. Au-delà, se pose la question des modes de décisions et de contrôles réellement démocratiques qui détermineront la nature des productions et la manière de produire.









EN GRÈVE

Solidaires



Résolution N° 3

Notre outil syndical

Notre renforcement est une des conditions nécessaires pour développer notre capacité à agir. Cela permet de peser sur la construction des rapports de force, seuls à même de s'opposer à des politiques de plus en plus rétrogrades mises en œuvre de manière de plus en plus violente et, plus encore, d'imposer des alternatives démocratiques et sociales. Pour cela il faut aussi renforcer notre lisibilité avec des revendications significatives. C'est ce qui nous guide dans notre travail avec les organisations syndicales qui résistent et ont aussi la volonté d'une transformation sociale.

1. Évolution des règles de représentativité

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a modifié de façon notable la loi de 2008 sur la représentativité, créant, de fait, une représentativité « intermédiaire », ou « relative », pour les organisations interprofessionnelles ayant recueilli entre 3 et 8 % des voix. Cette modification voulue pour permettre à certains syndicats réformistes de ne pas être exclus des nouveaux dispositifs mis en place a permis à notre Union syndicale de bénéficier des mêmes droits.

Elle nous permet, par exemple, de bénéficier des financements publics ou « mutualisés » des organisations de salarié-es, notamment dans le domaine de la formation, ou de désigner des défenseurs syndicaux. Cette « représentativité intermédiaire » peut être remise en cause à chaque calcul de la représentativité interprofessionnelle (*entreprises privées et publiques, hors Fonction publique*).

Mesures audiences des organisations syndicales Mars 2017

	Fonction publique 2014 ¹		Interprofessionnel hors FP 2014		Total privé+public 2017
		Hors divers	TPE 2016 ²	TPE+DP-CE-DUP 2017 ³	
Inscrit-es	5 212 957		4 502 621	13 244 738	18 457 685
Votant-es	2 753 540	52,80 %	330 925	5 664 031	8 417 571
Exprimé-es	2 619 360		323 622	5 243 128	7 862 488
CGT	604 624	23,08 %	81 286	1 302 778	1 907 402
CFDT	504 804	19,27 %	50 122	1 382 647	1 887 451
FO	486 857	18,58 %	42 117	817 570	1 304 427
CFTC	87 195	3,32 %	20 082	497 361	584 556
CGC	76 147	2,90 %	10 928	559 305	635 452
UNSA	271 865	10,37 %	40 499	280 555	552 420
Solidaires	179 378	6,85 %	11 324	181 405	360 783
FSU	207 085	7,90 %			
Autres	201 405	7,68 %	67 624	209 277	617 717

1 Résultats du scrutin du 14 décembre 2014

2 Résultats du scrutin Très Petites Entreprises réalisé en décembre 2016 et janvier 2017

3 Résultats issus de l'ensemble des élections CE, ou à défaut DP, ou DUP de la période 2012-2016

Mais dans un contexte politique d'attaques incessantes contre les syndicats, elle peut également être facilement remise en cause par toute modification législative. Il suffirait par exemple d'augmenter le seuil sans bouleverser l'architecture d'un système pensé comme un filet de sécurité pour des organisations nécessaires au patronat et aux pouvoirs publics. C'est une raison supplémentaire pour Solidaires de continuer à œuvrer pour conquérir sa représentativité, à tous les niveaux, parce que c'est un des moyens d'exercer notre syndicalisme.

Cette « représentativité à 2 étages » produit des situations diverses et paradoxales, selon les sujets ou les moments. Nos représentant-es sont invité-es aux vœux de l'Élysée, mais nous ne sommes toujours pas destinataires des comptes rendus des réunions du Haut conseil du dialogue social. Nous sommes, parfois, reçu-es à Matignon ou rue de Grenelle... mais nous sommes écarté-es de certaines instances où siègent des organisations ayant moins de poids que nous. Nous avons été convié-es aux discussions qui ont abouti à la publication par le gouvernement du Guide du fait religieux dans l'entreprise... mais certains préfets refusent d'enregistrer nos désignations de défenseurs syndicaux.

Cette différence de traitement se retrouve également au niveau local, par exemple sur l'attribution des locaux ou des subventions. Si certaines collectivités pratiquent une réelle égalité de traitement entre organisations syndicales, d'autres continuent à nous exclure des bourses du travail, au mépris de toute justice. Nous réaffirmons notre volonté de faire respecter, par tous nos moyens, le fait syndical, dans les entreprises, les administrations, les collectivités... ce qui passe notamment par des ressources suffisantes.

Les restructurations au niveau des entreprises et établissements publics, les futures « fusions de branche », les redécoupages administratifs ou territoriaux, peuvent aussi avoir des conséquences sur notre représentativité et notre activité syndicale au quotidien. Cela peut amener des discussions en interne ou entre organisations de Solidaires. Mais ce n'est pas aux patrons ou à l'administration de nous imposer nos formes d'organisations. Là aussi, nous devons rester maîtres de nos choix dans la construction d'un outil syndical utile au quotidien aux salarié-es et capable de peser dans la transformation sociale.

2. Moyens et outils

Des moyens pour l'action locale

Les moyens dont dispose Solidaires proviennent de son développement mais ce développement n'est possible que grâce à la disponibilité de moyens. Ceux-ci sont d'abord humains. Ils sont issus principalement du droit syndical des organisations de la fonction publique, des entreprises du secteur public et de certaines entreprises privées ayant des accords de droit syndical collectif.

Enjeu primordial, construire et développer notre syndicalisme dans le secteur privé nécessite un temps militant particulièrement conséquent. Sachant que pour être viable, le développement de notre projet syndical dans ce secteur doit être le fait de l'investissement d'équipes de salarié-es qui en ont la parfaite connaissance et sont de fait légitimes à l'organiser, le structurer et l'animer, celles-ci ne peuvent toutefois compter que sur peu de moyens temps syndicaux. En effet, le droit syndical y est insuffisant pour permettre d'assumer l'ensemble des tâches syndicales que nécessite notre développement sur le plan professionnel et encore plus sur le plan interprofessionnel. Une réflexion doit donc être initiée au sein de Solidaires pour pallier cet obstacle important.

Afin de dégager du temps syndical et de se développer dans le privé, notre Union a embauché des salarié-es, ce qui s'est révélé bénéfique.

Tant au niveau national qu'au niveau local, une réflexion doit donc être rapidement engagée sur la pérennité du financement de ces emplois, ainsi que sur les conditions de travail et de salaire... afin d'aboutir à une charte des conditions d'emploi des salarié-es des différentes structures interprofessionnelles de Solidaires courant 2018. Pour autant, il existe aussi dans le public comme dans le privé beaucoup d'activités syndicales faites sur le temps « libre » qu'il faut valoriser et accompagner pour permettre à toutes les bonnes volontés de participer à l'action collective.

Une autre nécessité est celle de fixer des règles simples pour définir ce qu'est un secteur prioritaire, ainsi que la durée de la prise en charge financière des salaires sur le budget national, la structure professionnelle ou interprofessionnelle devant pouvoir contribuer à leur financement.

Cette question renvoie plus généralement aux besoins militants des Solidaires départementaux. Développer et faire vivre Solidaires rendent indispensable la présence humaine au plus près des salarié-es. Si l'Union syndicale Solidaires est forte des syndicats qui la constituent, ces syndicats sont aussi forts de leur Union interprofessionnelle. Il est donc nécessaire que les syndicats consacrent du temps au fonctionnement de cette Union. Nous rappelons la nécessité que chaque fédération et chaque syndicat national, à la hauteur de ses moyens et en tenant compte des difficultés du secteur privé, dégagent et mettent en commun du temps militant en faveur de l'interprofessionnel aussi bien nationalement que localement.

Un bilan de notre projet syndical non confédéral sera tiré à l'occasion, par exemple, des 20 ans de Solidaires. De nombreux syndicats professionnels ont tendance à effectuer un repli sur leur secteur d'activité et à laisser la responsabilité du projet interprofessionnel aux mains de quelques volontaires. Ce bilan permettrait donc d'identifier les causes de nos difficultés à faire vivre quotidiennement l'interprofessionnel et d'élaborer, sur cette base, les pistes permettant d'améliorer significativement cet existant.

Le développement passe également par l'obtention de locaux adaptés à notre activité tant au niveau national qu'au niveau local où les situations sont très inégales. Certains Solidaires départementaux sont implantés de longue date dans les Bourses du travail ou autres locaux municipaux, d'autres louent dans le privé et certains ne disposent de rien, alors que, dans le même temps, nous sommes représentatifs pour désigner conseillers du salarié, défenseurs syndicaux...

Le Congrès de Dunkerque avait déjà envisagé des actions communes sur ce sujet (mobilisations, recours juridiques), force est de constater que la situation évolue peu. Une rencontre des Solidaires départementaux en 2016 a permis d'amorcer un état des lieux de ces écarts de traitement mais sans véritablement lancer un travail commun. Aujourd'hui, cela est indispensable car même les Solidaires installés dans des locaux municipaux sont menacés par certaines communes de devoir payer des loyers, des charges... Des prises en charge sur le budget national ont été plusieurs fois validées à juste titre mais cela ne peut remplacer le combat syndical pour nos droits en locaux qui est plus que jamais nécessaire. Le groupe de travail Développement des Solidaires départementaux doit poursuivre son travail sur le sujet et proposer rapidement une campagne sur les lieux et aussi les questions financières.

Les moyens financiers ont également des incidences sur notre développement syndical. Solidaires reste favorable à un financement public des organisations interprofessionnelles mais ce financement est très inégal pour les Solidaires départementaux. Les subventions accordées par les collectivités territoriales sont très variables, certaines ne versant rien aux Solidaires depuis de longues années, d'autres veillant à être plus équitables au regard des autres organisations. Cependant, la cure d'austérité que subissent et font subir les collectivités territoriales rendent ces financements de plus en plus aléatoires. Certaines collectivités ont déjà supprimé toute subvention aux syndicats alors qu'ils les accordaient jusque-là. Ce qui montre la nécessité de ne pas dépendre trop des financements publics, toujours aléatoires et de développer notre indépendance financière.

Notre représentativité augmentant, Solidaires a toute sa place au CESE et dans les CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) qui nous assurent un autre financement. Mais la réorganisation territoriale, avec la fusion de certaines régions, va aussi remettre en cause la pérennité de certains financements régionaux comme ceux issus des CESER.

Cette incertitude sur les moyens de financement publics rend encore plus urgente la réflexion collective que nous devons avoir sur les règles de cotisations et versements des structures adhérentes, gages de notre indépendance.

Le problème est encore plus prégnant dans les Solidaires départementaux. Ceux-ci peinent encore à recueillir les cotisations des structures membres pourtant obligatoires pour faire vivre notre démocratie locale.

L'attribution d'une partie du fond paritaire au développement des Solidaires départementaux pour leur permettre d'organiser leurs formations locales ne doit pas empêcher une réflexion sur les règles de cotisations départementales.

Il existe une grande hétérogénéité des cotisations demandées par les Solidaires départementaux sur l'ensemble du territoire : un premier travail destiné à les faire converger a été initié mais n'a pas encore abouti. La réflexion doit être poursuivie et accélérée afin de permettre aux Solidaires départementaux de disposer d'une trésorerie minimum pour assurer leur fonctionnement et leur développement. Il est donc primordial que les syndicats s'impliquent pleinement pour assurer le fonctionnement pérenne de l'Union syndicale Solidaires et des Solidaires départementaux.

La place du juridique

La défense des salarié-e-s, de leurs intérêts individuels, collectif, matériel et moraux est l'enjeu principal du syndicalisme. La stratégie patronale et gouvernementale vise à affaiblir les syndicats en les occupant sur de multiples contentieux.

Pour défendre les intérêts des travailleurs-euses, l'action revendicative, la lutte collective, la mobilisation restent les meilleurs outils face au patronat et à l'Etat patron.

Le législateur, peu importe les alternances politiques, a opéré un basculement vers un droit à l'anglo-saxonne, avec une prééminence de la jurisprudence. Dès lors, un syndicat doit se préparer à intervenir le cas échéant en justice pour faire respecter ses droits et ceux de celles et ceux qu'il représente de même que tenter par ce moyen d'en conquérir de nouveaux, sans en faire une fin en soi. À ce titre, si le statut de défenseur syndical issu de la loi Macron de 2015 est loin de nous convenir, il est important que l'ensemble des structures concernées s'en saisissent pleinement pour permettre une défense militante des droits des salarié-e-s devant les conseils de prud'hommes et les Cours d'appel. Pour le secteur public, la saisine de l'outil juridique doit être envisagée, si possible collectivement, sans en faire pour autant le principal moyen d'action.

L'action revendicative reste avant tout notre priorité car les batailles juridiques souvent longues et coûteuses, peuvent s'avérer contre productives, décourager et in fine décevoir des militant-es. Une articulation entre les deux est donc nécessaire. Il est souhaitable de porter une attention particulière à ce que les camarades en charge de l'activité juridique ne soient pas coupés du reste de l'activité syndicale.

Dans un environnement législatif et réglementaire en constante évolution, nous devons acquérir une parfaite maîtrise des mécanismes de saisine des instances judiciaires.

Former et informer, centraliser pour mettre en œuvre une stratégie juridique réfléchie, communiquer, telles sont les fonctions qui pourront être confiées à une commission juridique de Solidaires, succédant au groupe de travail dédié.

La communication

La communication est un élément important pour toute organisation syndicale. Elle dit qui nous sommes et ce que nous voulons.

Depuis notre précédent congrès, plusieurs outils ont été revus ou mis en place : nouveau site Internet national (incluant également la diffusion d'une nouvelle lettre hebdomadaire d'information, la mise à disposition d'un dossier de presse, la mise à disposition pour les structures membres de pages dédiées...), amélioration de notre logo, embauche à mi-temps d'une graphiste, cahiers de réflexions les « Utopiques », site internet « la petite boîte à outils » sur les conditions de travail, etc.

Une actualisation de la liste des destinataires de la note quotidienne constitue un enjeu crucial pour le bon fonctionnement interne de notre Union syndicale. Malheureusement, celle-ci est restée très difficile à mettre en œuvre compte tenu de la faiblesse des remontées observées malgré de nombreuses sollicitations. Un point sera à faire sur l'utilisation réelle de cette note par les différentes structures. Plus généralement, la communication par voie électronique s'agissant notamment du mail a des limites, quantités d'informations ne parvenant pas ou plus à leurs destinataires : une réflexion doit être menée pour tenter d'améliorer la pertinence de cet outil devenu rédhibitoire pour certain-es militant-es. Cette réflexion privilégiera l'utilisation d'outils libres, décentralisables et chiffrés. De même, elle intégrera l'usage, la formation et la mise à disposition d'outils collaboratifs.

D'autres chantiers seront à ouvrir/poursuivre : évolution du journal Expressions Solidaires (dans son contenu, sa diffusion, sa forme et son rythme de parution), développement de la communication de Solidaires sur les réseaux sociaux et via l'outil vidéo (tout en étant prudent quant à la diffusion d'images de camarades pouvant leur être préjudiciable), politique de publications Solidaires et de leurs contenus selon les publics visés, développement de notre charte graphique, rapports à la presse, maison d'éditions syndicale Les Utopiques-Solidaires pour diffuser en toute indépendance nos analyses et publications, etc. Il en est de même avec la création d'un futur bulletin du secteur privé autour des négociations collectives, décidé lors d'un Bureau National en 2016, et qui doit permettre de compléter l'existant (bulletin Solidaires & égales, Santé-Travail, International, etc.). Un effort important doit être réalisé dans la diffusion et les abonnements aux Cahiers de réflexions Les Utopiques, d'abord parmi nos adhérent-es mais aussi au-delà.

Une réflexion sera faite rapidement sur l'impression et l'envoi de tracts et communiqués aux structures de Solidaires afin d'en assurer une diffusion optimale permettant une plus large visibilité de notre Union syndicale.

La réalisation rapide d'un questionnaire, à l'exemple de celui que nous avons réalisé en amont de notre avant-dernier congrès, devrait servir de base pour avancer sur l'ensemble des questions soulevées.

Les questions de communication se posent aussi sur notre façon d'intervenir au quotidien dans les services et entreprises et se résument en trois points : celle de la formation syndicale, celle du matériel utilisé au niveau interprofessionnel et dans chaque structure (comme les affiches et tracts) et notre capacité à peser dans le mouvement social pour continuer de développer l'Union syndicale Solidaires.

Ainsi la création d'un groupe de travail ou d'une commission communication pourra améliorer nos pratiques et nos stratégies.

La formation syndicale

Des enjeux pour accompagner le développement et la transmission des connaissances et des pratiques dans Solidaires

Les besoins de développement des formations syndicales sont liés notamment au constat des animatrices et animateurs des syndicats et équipes de Solidaires :

- L'important renouvellement de militant-es qui partent en retraite et aux difficultés de former des équipes nouvelles.
- Les difficultés d'investissement qui peuvent être la conséquence de formations syndicales politiques insuffisantes.
- La différence de niveaux de développement, de structuration, de moyens des structures professionnelles, avec des inégalités dans les possibilités et la qualité des formations
- Des orientations pas toujours portées, pas toujours connues et pourtant nécessaires.

Les parcours de formation doivent permettre à la fois aux militant-es qui sont élu-es ou représentant-es dans les instances représentatives du personnel d'avoir des bases juridiques et réglementaires solides et surtout de déve-

lopper des pratiques syndicales en phase avec les ambitions de transformations sociales portées par Solidaires.

Il s'agit aujourd'hui d'amplifier le développement de formations syndicales qui articulent les nécessaires connaissances et spécificités professionnelles avec l'intérêt de développer des formations interprofessionnelles qui permettent en particulier :

- La mise en commun des ressources syndicales notamment de formatrices et de formateurs. Certains syndicats ou fédérations ont ainsi des ressources et d'autres en ont peu ou pas... Il s'agit donc de faire vivre le terme « Solidaires » dans la pratique.
- Les échanges sur les situations vécues dans des secteurs souvent éclatés et rompre avec l'isolement des militant-es. Le capitalisme nous divise, le syndicalisme doit nous rassembler.
- Le développement de réflexions, de pratiques et de perspectives d'actions communes. La formation syndicale est un moyen d'échanges, de connaissances où se forge une conscience de lutte commune.

Les bilans des stagiaires qui participent à des formations interprofessionnelles font état très majoritairement de l'importance et de l'intérêt de formations qui brassent des entreprises, secteurs, statuts différents.

Des cycles de formations politiques et pratiques syndicales à développer

Des modules de formation doivent être disponibles pour assurer notamment :

- L'accueil des nouvelles et nouveaux adhérent-es
- La formation syndicale de base des militant-es de Solidaires
- La formation syndicale des militant-es animatrices et animateurs de sections syndicales et syndicats locaux
- La formation syndicale des animatrices et animateurs de fédérations, syndicats nationaux et animatrices et animateurs des Solidaires locaux (ou de coordinations régionales),
- La formation de formatrices et formateurs.

Ces différents modules et leur mise en œuvre en complémentarité entre structures professionnelles et interprofessionnelles seront développés.

Les règles de fonctionnement et de financement de la formation syndicale doivent être transparentes, collectives et appliquées par l'ensemble des équipes de Solidaires

Certaines modifications législatives intervenues depuis le dernier congrès de l'Union syndicale Solidaires nous permettent de développer une politique de formation qui prenne en compte les besoins liés à la création de nouvelles équipes, à la formation politique des militant-es animatrices et animateurs locaux ou nationaux, ainsi que les besoins en formations syndicales professionnelles et interprofessionnelles.

Le CEFI-Solidaires

La mise en œuvre de cette politique s'organise autour de l'organisme de formation, le CEFI-Solidaires. Il est agréé pour l'ensemble des Congés de Formations pour la totalité du secteur privé comme pour les 3 versants de la fonction publique.

Toute formation du CEFI Solidaires doit être administrée par une structure. Celle-ci déclare préalablement et se porte garante des stages, des inscriptions, de la signature journalière de feuilles d'émargement conformes aux attestations remises. L'agrément du CEFI-Solidaires a pour contrepartie la nécessité, pour l'ensemble des structures qui l'utilisent, de respecter un certain nombre de règles.

La mise en commun et l'accès à la formation de tout-es les adhérent-es et militant-es

Le principe qui guide l'Union syndicale Solidaires est de donner accès à la formation syndicale au plus proche du lieu de vie sans perte de salaire (et en prenant en charge transport, hébergement, gardes d'enfants, repas) à tout-e adhérent-e quels que soient la taille et les moyens de son syndicat et de son entreprise ou administration. Les organisations syndicales du secteur public ou privé de Solidaires qui disposent de moyens de formation importants, du fait de leurs nombres d'élu-es et de leurs droits, doivent partager ceux-ci avec des organisations petites (ou naissantes) et sans droits.

La mise en commun des moyens de formation entre les organisations doit permettre de financer partout des formations interprofessionnelles tout en

préservant la capacité de chaque structure professionnelle à réaliser des formations syndicales spécifiques à son secteur, lui permettant de garder la maîtrise politique et pédagogique de leurs formations. Néanmoins chaque structure de Solidaires doit garder la maîtrise politique et pédagogique de ses formations. Le Cefi ne pourra donc refuser l'attribution de l'égide.

Le financement de la formation syndicale

La formation syndicale est coordonnée et impulsée par le CEFI-Solidaires avec un budget dont les recettes sont composées principalement :

- Des recettes de la facturation (employeurs ou CE) de formations CE, CHSCT ou conventionnelles et, à partir de 2017, facturation aux administrations des formations CHSCT
- Depuis 2015 des crédits affectés par le fonds de mise en commun, d'une contribution des organisations de la fonction publique, des cotisations des structures membres.

La mise à disposition de militants-es par les organisations professionnelles qui disposent de temps de détachement syndical est également un « financement » et un apport complémentaire dans le développement de la formation syndicale.

Ces recettes affectées à la formation syndicale permettent de financer toutes les dépenses liées aux actions de formations syndicales en direction de nos adhérent-es, actions que les organisations ont décidées collectivement. Les dépenses de formation syndicale s'entendent au sens large : financement des salaires, organisation, locaux, déplacements, frais de séjours, équipements, achat de prestations externes, éditions, reprographiques, salaires... dans les limites de leur objet de formation.

Le financement des salaires continuera à être administré par le CEFI sur la base d'une répartition entre organisations professionnelles et solidaires locaux. Cette répartition en jours est validée annuellement par les organisations de Solidaires au cours d'un Comité National. La part budgétaire réservée au financement des salaires sera toujours prioritaire par rapport aux autres dépenses de formations syndicales. L'évolution de ce budget dans le temps reste incertaine si l'on tient compte du fait qu'une partie des employeurs ne maîtrisait pas les règles de perte de salaires depuis leur mise en place en 2015 et que des accords de maintien du salaire (partiel ou total) des stagiaires subsistent dans certaines branches et entreprises.

Afin d'assurer le financement de la formation syndicale, un budget de formation syndicale global concernant les Solidaires locaux et les organisations professionnelles sera présenté chaque année au comité national à partir des principes suivants :

- Toutes les organisations professionnelles disposent de moyens financiers pour organiser les formations syndicales indispensables à leurs secteurs professionnels
- Les Solidaires locaux disposent des moyens pour réaliser et développer les formations interprofessionnelles et parfois de soutien aux nouvelles sections syndicales qui se créent.
- Il est souhaitable d'avancer sur une coordination régionale de la formation et la mise en place de sous-comptes CEFI Solidaires facilitant le suivi des dépenses au plus proche du terrain. Chaque coordination de formation régionale déterminera son mode de fonctionnement pratique et mettra en œuvre les orientations politiques de formation en lien avec les Solidaires locaux.

Pour les organisations professionnelles

Les grosses organisations professionnelles disposent de moyens propres. En sus, une partie des financements notamment issue des fonds de mise en commun sera présentée annuellement au Comité National après discussions. Ils devront permettre le développement des formations et financer les dépenses d'organisation des formations syndicales professionnelles. Ce financement est assuré :

- Par un financement de base proportionnel aux recettes générées par les adhérent-es des organisations professionnelles dans les formations interprofessionnelles.
- En tenant compte également des politiques et des besoins de développement (évolution du nombre d'adhérent-es et besoins spécifiques de formation...).

Les organisations professionnelles qui disposent actuellement des recettes issues de formations organisées par les Solidaires locaux bénéficieront là d'une simplification et d'une réduction des dépenses qu'elles devaient précédemment prendre en charge : notamment les dépenses des participant-es aux formations, qui seront désormais prises en charge par les Solidaires locaux.

Ces moyens sont versés (par avance) à chaque organisation (ou son institut) et devront semestriellement être justifiés par des pièces comptables.

Une convention établissant la durée, les bases de calcul et les modalités de versement de ces moyens sera établie entre les organisations professionnelles ou leur institut et le CEFI. Chaque organisation professionnelle garde la faculté d'organiser ses propres formations avec recettes. Si elles se font sous l'égide administrative du CEFI, 20 % de frais en seront prélevés.

Pour les Solidaires locaux (ou coordinations)

Chaque Solidaires local ou coordination de formation de Solidaires locaux peut utiliser l'intégralité (moins 20% pour financer l'organisation du CEFI) des recettes des formations facturables qu'il organise. Ces moyens sont disponibles soit sous forme de droit de tirage au CEFI soit gérés directement dans le cadre d'un sous-compte régional du CEFI... Toutes les dépenses sont justifiées par des pièces comptables.

Un budget national complète ces recettes sur une répartition décidée en CN et qui tient compte de l'activité réelle de formation (nombre de stagiaires, de stages, de formatrices et formateurs par exemple).

En contrepartie les Solidaires locaux ou coordinations prendront en charge l'intégralité des frais liés à l'organisation et à la participation du stagiaire.

Le financement de la politique de formation syndicale interprofessionnelle nationale

Le CEFI continuera à prendre en charge l'essentiel des dépenses :

- de formations de formateurs et formatrices,
- de formations nationales,
- d'édition, notamment des cahiers stagiaires.

Des chantiers à poursuivre, d'autres à engager...

La commission formation et le bureau du CEFI-Solidaires restent à renforcer. Le renforcement du rôle de proposition et de coordination du CEFI ainsi qu'une animation plus collective, permise par la mise en place du bureau, ont permis des progrès. Ceux-ci restent néanmoins fragiles, avec une présence irrégulière des militant-es qui y participent. Des renforcements sont de nouveau indispensables notamment pour renouveler l'équipe d'animation du CEFI. La participation à la commission de toutes les structures professionnelles et interprofessionnelles de Solidaires doit être suffisamment large pour élaborer et mettre en œuvre une politique de formation qui prenne bien en compte les besoins des militant-es.

Le contenu et les méthodes des formations. Une réflexion est à développer autour des méthodes de formation, de pédagogie, d'outils interactifs qui permettent de tenir compte de l'acquis des participant-es. Ces questions doivent ainsi faire l'objet de réflexions en lien avec les formatrices et formateurs. Les modules de formation nécessitent d'être retravaillés, complétés, adaptés en lien avec eux. Des rencontres régulières de formatrices et formateurs doivent être organisées pour échanger sur les pratiques, outils et méthodes utilisées.

Les coopérations avec d'autres réseaux d'éducation populaires. Les équipes de Solidaires sont sollicitées régulièrement par des réseaux d'éducation populaire qui proposent des formations avec des méthodes qui renouvellent les pratiques de formation (voir le point précédent). Nos rapports avec les réseaux d'éducation populaire méritent d'être réfléchis.

La « sous-traitance » de formations. Certaines organisations de Solidaires ont par ailleurs recours à des sous-traitances ou des intervenant-es qui ne sont pas franchement dans une logique syndicale proche de Solidaires. Le recours à des organismes créés par la CGT (exemple de Secafi) ou la CFDT (exemple de Syndex) pose la question de nos orientations de formation et de leur maîtrise financière. Dans certains cas cette solution répond à un besoin urgent de formation, non pourvu par les catalogues de Solidaires. La commission formation de Solidaires se saisira de ce manque pour la combler.

Les formations de formatrices et formateurs qui se sont développées depuis le dernier congrès ont de nombreux intérêts : démultiplication des formations, logiques de dynamiques locales permettant le suivi des équipes, mise en commun des moyens militants... Il s'agit de poursuivre cette orientation pour avoir une carte de formatrices et formateurs qui couvre l'ensemble du territoire. Il faut aussi renouveler en permanence le contenu des formations et impliquer des militant-es nouveaux dans la conception et l'animation des formations de formatrices et formateurs. Les futur-e-s formateurs-trices devront s'engager dans des actions de formation dans le cadre de leur structure interprofessionnelle.

Les formations des militant-es des 3 versants de la fonction publique doivent se développer en mettant en commun les moyens, par des formations ouvertes et coordonnées pour toute la fonction publique. Cela concerne par exemple les instances spécifiques et les dispositions et ques-

tions communes. La commission Fonction publique devra, en lien avec la commission formation syndicale et le CEFI, travailler à la création de formations et de modules spécifiques à la Fonction publique.

Les formations des militant-es sur les questions juridiques sont en développement et nécessitent une décentralisation et une prise en charge de réflexions politiques, pour des pratiques qui intègrent la dimension « transformation sociale » de notre syndicalisme. Il s'agit de permettre des échanges entre militant-es des sections syndicales, conseillers du salarié, défenseurs syndicaux aux Prud'hommes et conseillers Prud'hommes notamment.

Des modules de formation pour les équipes d'animation des Solidaires locaux doivent permettre de développer une politique syndicale interpro, l'animation et l'organisation d'un Solidaires local... (par exemple en modules de 2 à 4h sur 1 à 3 jours).

Au-delà des formations pour l'exercice des mandats des représentant-es du personnel et syndicaux, le CEFI proposera des formations sur des thèmes généraux des enjeux de société.

Structuration et développement

Les Solidaires départementaux et les Unions locales

Le Solidaires départemental est la structure de base de l'organisation locale de Solidaires. Sur le périmètre de son département, il est l'union de l'ensemble des syndicats, fédérations et unions syndicales membres de Solidaires mais également des syndicats locaux n'appartenant pas à un syndicat national ou à une fédération affiliés à l'Union syndicale Solidaires. Dans la perspective de la construction d'une structure syndicale, des adhésions isolées à l'union départementale (UD) sont possibles si toutefois le champ professionnel du-de la nouvel-le adhérent-e n'est pas déjà couvert par une structure nationale membre de l'union ou par un syndicat local.

Le Solidaires départemental dispose de la personnalité juridique lui permettant notamment d'ester en justice sur toute problématique intéressant son périmètre géographique. A ce titre, il doit disposer de statuts déposés et à jour, avec la liste des organisations membres en annexe. Il est amené à représenter sa structure locale, mais aussi l'Union Syndicale dans différentes instances. Les Solidaires départementaux doivent donc prendre

toute leur place dans les décisions de Solidaires en participant activement aux comités nationaux. Ils fonctionnent avec l'autonomie qui caractérise les structures de Solidaires dans le respect des statuts de notre union, et dans le cadre de la charte des Solidaires locaux.

Le Solidaires départemental défend les revendications de l'ensemble des travailleurs, travailleuses, étudiant-es, retraité-es, aide à les organiser, coordonne les luttes et assure les formations militantes et politiques. Des unions locales (UL) peuvent être mises en place pour répondre à des réalités locales, pour agir au plus près des quotidiens de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs, pour développer nos revendications, notre surface militante et notre fonctionnement horizontal. L'activité des UL est alors coordonnée par l'UD.

Le Solidaires de proximité (UL ou UD) est ainsi l'interlocuteur privilégié d'un salariat précarisé toujours plus important, en contrats courts ou intérimaire, évoluant souvent et rapidement d'une branche d'activité à une autre, parfois même concomitamment et répondant fréquemment à plusieurs employeurs, c'est également l'interlocuteur des travailleurs-euses sans emploi. Les solidaires locaux doivent se donner la capacité de prendre en compte les mutations du marché du travail et les nouvelles formes de travail et d'emploi comme l'auto-entreprenariat. Si ces « sans-droits » au sens large peuvent être rattachés directement aux Solidaires locaux, la mise en place de structures « précaires et chômeurs » est une des voies à explorer. Un groupe de travail sera organisé entre les structures de Solidaires qui déjà prennent en charge chômeurs et précaires et celles qui souhaitent le faire. Pour autant, les autres secteurs ne sauraient être négligés, alors que nous ne sommes représentatifs que dans moins de 10 % des branches professionnelles et que, y compris dans la Fonction Publique, hors quelques bastions, les marges de progression sont conséquentes. Un travail collaboratif de syndicalisation doit être développé, notamment en vue des élections de 2018 dans la Fonction publique.

Sur la base d'un échange de pratiques, une réflexion doit être menée sur la solidarité concrète que les Solidaires locaux peuvent apporter au développement des luttes et de grèves locales, permettant bien souvent de créer des équipes syndicales dynamiques.

Les questions de caisses de grèves, de solidarité financière (« cantines solidaires »..), de popularisation auprès de la population, des liens à faire entre grévistes et salarié-es des autres entreprises d'un même bassin, d'un même secteur d'activité...doivent faire partie de notre réflexion collective.

Sur un autre plan, la centralisation de la solidarité, notamment en cas de fort mouvement social, avec une caisse de grève nationale pose de nombreuses et complexes questions, auxquelles nous devons encore réfléchir.

Pour se développer et construire là où nous sommes absents, l'entraide entre structures ou la mise en commun des moyens est aujourd'hui indispensable, par exemple, pour ouvrir l'offre de formation syndicale au plus grand nombre. Le renforcement des liens avec l'ensemble des mouvements sociaux contribuera aussi à ce développement.

En outre, l'accès à la représentativité dans la fonction publique d'État en 2007 a ouvert la porte à une représentation de Solidaires dans des structures régionales, toujours plus élargies du fait de la réforme territoriale de 2015 (SRIAS - Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale - de la fonction publique d'État, FIPHFP - Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et CESER). Par ailleurs, nombre d'autorités régionales, ainsi des préfetures, sollicitent toujours plus d'interlocuteurs à ce niveau, que ce soit pour des groupes de travail, audiences ou des instances particulières. La multiplication de ces demandes de rencontres ne doit pas obérer notre travail de terrain.

Malgré tout, la représentation dans ces instances et les sollicitations institutionnelles régionales requièrent pour notre syndicalisme une concertation et un fonctionnement collégial des Solidaires concernés : dans ce but, il faut encourager la création de coordinations régionales des Solidaires départementaux. Du fait de la réforme territoriale, comme les métropoles, l'échelon régional a acquis une importance politique sans précédent dans l'organisation administrative française : malgré notre opposition à la réforme, c'est un enjeu auquel nous devons réfléchir et répondre, dans le respect de nos principes.

Champs de syndicalisation, branches

Lors du congrès de 2014, nous réaffirmons la nécessité du développement de Solidaires, de son implantation dans de nouveaux secteurs, la recherche de la représentativité dans un maximum d'entreprises, de ministères, de collectivités, de branches...

Si depuis le dernier congrès nous avons progressé, ces nécessités restent des objectifs permanents pour toutes nos structures.

L'Union syndicale Solidaires est une organisation jeune et le souci de notre développement et notre attractivité ont pu, par le passé, permettre une certaine souplesse dans les adhésions.

Les décisions juridiques, les chevauchements de champs de syndicalisation entre organisations membres et le non-respect par certaines structures de nos valeurs nous incitent à être plus vigilant-es. Mais, au-delà, l'information entre les structures de Solidaires doit être renforcée.

Il est nécessaire de déposer la marque « Solidaires » afin d'éviter une utilisation malencontreuse.

Les champs de syndicalisation

Il existe encore des cas où des structures nationales ou locales sont sur le même champ de syndicalisation. Cela a été d'ailleurs la raison principale des saisines de la commission des conflits. Solidaires réaffirme que le respect strict des statuts (article 5) et du règlement intérieur (article 1) devra être appliqué plus méthodiquement. Afin de mettre un terme durable à ces situations, les deux structures sont invitées à se coordonner. Lorsqu'une organisation adhérente souhaite modifier son champ de syndicalisation, elle vérifie auprès du secrétariat national qu'elle n'entre pas en concurrence avec une autre organisation adhérente, et alerte sur les secteurs éventuels dans lesquels elle ne serait plus active avant d'en informer le Comité National. En cas de réorganisation de secteurs, parfois induite par des réorganisations territoriales ou administratives, les organisations doivent se rapprocher et se coordonner avec l'appui si elles le souhaitent du secrétariat national. En cas de création de nouvelles structures, elles doivent vérifier qu'il n'en existe pas déjà sur le même champ de syndicalisation. Pour éviter tout souci de chevauchement de champ de syndicalisation ou de friche syndicale et pour permettre une structuration optimale, il est nécessaire que Solidaires puisse recenser la composition des solidaires départementaux. Ceux-ci doivent donc informer l'Union Syndicale des créations syndicales locales.

Ceci étant, si le champ de syndicalisation de chaque structure doit être respecté, parfois l'intérêt des salarié-es d'une entreprise peut pour des raisons d'efficacité et de développement syndical (proximité, réactivité, maison mère...) nécessiter l'intervention d'un Solidaires local ou d'un syndicat membre de Solidaires autre que celui du champ de syndicalisation correspondant.

La mise en place d'une action articulée entre plusieurs structures sur un même champ peut se faire dans le cadre d'une convention.

Une cartographie pour faciliter l'implantation de notre union et son développement

Une cartographie de nos implantations a été réalisée pour le Congrès de 2014, dans la Fonction Publique essentiellement, mais force est de constater qu'elle est très peu connue. Une carte interactive sera créée permettant à chaque structure d'y inscrire les syndicats qui en sont déjà membres. La mise en œuvre de cette cartographie est de la responsabilité du secrétariat national et de la commission « Syndicalisation, structuration, développement, champs de syndicalisation ». Cela permettra d'avoir une plus grande réactivité quant aux adhésions nouvelles et aux créations de sections ou de syndicats de structures nationales. Cette cartographie est un outil pour permettre de rattacher les créations à la structure syndicale adéquate.

Quel modèle au delà des structures existantes dans Solidaires ?

La création d'unions syndicales par secteur d'activité (transport, industrie, fonction publique, retraité-es...) a permis d'asseoir la présence de Solidaires dans ces secteurs. Elles restent un rouage essentiel dans notre développement. Dans ce sens, les principes énoncés dans les textes du précédent congrès sont toujours valables. Mais des questions de structuration demeurent dans l'Union Syndicale Solidaires comme, par exemple, la création d'unions ou de coordinations syndicales sur des secteurs larges afin de faciliter leur développement ou leur fonctionnement. Cette réflexion devra être approfondie d'ici le prochain congrès.

Les Unions syndicales nécessaires à la concertation au sein de Solidaires, sont des lieux de coordination, de réflexion, et de représentation. Les décisions qui y sont prises s'inscrivent dans le cadre des orientations adoptées dans les congrès, le bureau national et le comité national de Solidaires.

Le travail sur les branches

Nous sommes représentatifs dans quelques branches. Force est de constater que la coordination du travail de négociation dans ces branches au niveau interprofessionnel est inexistant. Pourtant, nos structures, à tous les niveaux, gagneraient à des échanges d'expériences. Ce travail est d'autant plus important que les débats sur les branches parcourent l'ensemble des entreprises couvertes, même si la loi travail a amoindri la portée des accords de Branche. Ce sont ces mêmes accords de branches qui déterminent souvent dans les TPE les conditions de travail et salaires, et il est

essentiel d'élaborer des positions communes et de soutenir le travail des organisations présentes dans les instances des Conventions Collectives Nationales (CCN). L'obtention de la représentativité accorde des droits et des moyens, mais nécessite aussi d'y consacrer du temps (préparatoires, plénières, formations, etc).

Nous proposons la mise en place de deux réunions par an des camarades siégeant dans les commissions de chaque branche pour partager les expériences et en faire la synthèse. Ce suivi sera effectué par la commission syndicalisation.

Au-delà des échanges nécessaires, cette coordination devra être le lieu d'élaboration de la ligne syndicale défendue par Solidaires dans les instances liées à la représentativité, ce travail préalable éclairera les décisions que prendront le bureau national et le comité national de Solidaires et ses différentes structures.



GATTAZ -
MACRON

les frères
« Rap'tout »

préparent leurs
mauvais coups !





ON 1
NDEMENT 1

CONTRE

51,43%

18

- AUTOROUTE
- BPCE
- CHIMIE
- COMMERCES et SERVICES
- CULTURE et MEDIA
- DOUANES**
- FINANCES PUBLIQUES
- FNAC
- FSIE
- INDUSTRIE
- PTT
- RATP

ABST

25,71%

- ASSURANCE ASSISTANCE
- BHV
- CAM
- ETUDIANTS
- INSEE
- RURAL TERRITOIRES
- SNJ
- SNUPFEN
- SYNDICAT ASSO

51,11%

23

- SOL.03
- SOL.05
- SOL.14
- SOL.21
- SOL.27
- SOL.40

17,78%

- SOL.13
- SOL.19
- SOL.22
- SOL.33

Motions

d'actualité

1. Face à l'urgence sociale

Construire une mobilisation large et unitaire dans la rue, dans les entreprises et les administrations avec les salarié-es, précaires, chômeurs-euses, étudiant-es, retraité-es !

Un coup d'État démocratique

La recomposition politique menée par E. Macron n'aura pas fait illusion longtemps sur la réalité de la politique menée par son gouvernement : c'est celle d'un ultra-libéralisme assumé qui va encore un peu plus servir les intérêts des plus privilégiés, au détriment de la majorité de la population.

Après une simagrée de concertation qui a peut-être pu convaincre certains syndicats qui voulaient l'être, la réalité s'est vite imposée : une méthode d'adoption en accéléré, par ordonnances avec un planning de réunions lors de la période estivale, pour éviter tout mouvement de contestation.

Une réforme qui déséquilibre encore un peu plus le rapport de force entre salarié-es et patronat, pour la plus grande satisfaction du MEDEF.

Ces nouvelles dispositions vont diminuer les droits des salarié-es, dégrader leurs conditions de travail, tandis que tous les moyens sont donnés au patronat : modification possible des salaires et des conditions de travail, voire du contrat de travail lui-même au niveau de l'entreprise, plafonnement imposé des indemnités prud'homales suite à un licenciement abusif, pour savoir enfin combien coûtera un-e salarié-e dont on se débarrasse ! Intégrés à ces projets, de nouvelles remises en cause des institutions représentatives du personnel (IRP) avec de nouvelles propositions de fusion d'instances. L'enjeu est clair et vise la remise en cause de la présence et du droit syndical existant, la santé et les conditions de travail pourraient être les grands perdants avec la disparition du CHSCT.

Globalement il s'agit d'un approfondissement des lois El Khomri, Rebsamen et Macron mais ce projet vise un changement majeur du contexte de la négociation, de la représentation et in fine de la lutte syndicale en France.

Une volonté de réformer la protection sociale très vite

L'agenda du gouvernement a mis très clairement le chômage et les retraites à l'ordre du jour rapidement. L'assurance chômage va profondément changer : sa gouvernance et son financement sont sur la sellette. Il s'agit de durcir les contrôles sur les chômeurs-euses avec la fin des indemnités après deux refus d'un emploi, en faisant passer le tout par un élargissement de l'accès à la formation.

La réforme des retraites est également présentée comme une réforme phare, qui là aussi reprend les discours éculés sur les menaces sur le système par répartition, poussant à basculer vers un système par points pour tous les statuts qui va se traduire par une dégradation de la pension ou d'un recul toujours plus lointain de l'âge du départ à la retraite.

Les discours sécuritaires n'ont pas disparu, au contraire...

Après la prolongation de l'État d'urgence, on annonce de nouvelles lois anti-terroristes intégrant les mesures de l'Etat d'urgence dans le droit commun, une « task force » à l'Élysée, tandis que la politique internationale actuelle qui ne cherche pas à répondre aux causes du terrorisme se place dans la continuité du gouvernement précédent.

Les dérives d'une répression qui pourra continuer de s'abattre sur des militant-es, des jeunes de quartier, sur les migrant-es ne sont pas prêtes de s'arrêter dans ce contexte sans même un regard judiciaire, le pouvoir étant concentré dans les seules mains des préfets.

Nos défis, nos urgences

Le défi du syndicalisme dans cette période qui voit l'arrivée d'un nouveau gouvernement est de rapidement réaffirmer la légitimité des luttes sociales face à l'apparence de légitimité politique qui va sortir de fait des urnes. C'est pour cette raison que Solidaires a inscrit son action en amont de la période électorale dans le collectif « Nos droits contre leurs privilèges ».

Dans ce contexte, les revendications que nous portons comme les propositions de mobilisation que nous faisons doivent s'articuler à différents niveaux. Il nous faudra permettre non seulement l'engagement unitaire des équipes militantes, construire des mobilisations massives dans les entreprises, services, administrations mais aussi chez les précaires, chômeurs et dans la jeunesse en particulier continuer à oeuvrer en lien avec les franges dites radicales et les nouvelles formes de mobilisation. Cette démarche n'est pas une nouveauté pour Solidaires, car nous sommes souvent dans cette position charnière entre le syndicalisme, les mouvements sociaux et les différentes formes de luttes.

Dans cette période marquée par les divisions et par la remise en cause des formes de représentation institutionnelle notre syndicalisme a sans doute un rôle particulier. L'un des premiers enjeux est bien de travailler à des cadres d'intersyndicales les plus larges possibles au plan national mais aussi et surtout au niveau local, ce niveau est et fut déterminant dans la construction des grèves et des blocages. L'enjeu est aussi de participer et de construire des mobilisations dans et hors les entreprises et services avec les équipes syndicales et les mouvements sociaux. Notre poids dans le rapport de forces passera par la construction de grèves fortes dans les secteurs les plus nombreux possibles, privé et public, ce qui n'a pas été possible pendant la précédente mobilisation. Nous n'avons pas vocation à n'être que dans le témoignage.

Il faudra tenir compte de plusieurs éléments : le fait que les organisations syndicales réagissent de manière différenciée dans cette période mouvante, et que des recompositions syndicales peuvent se dessiner, le fait que les contradictions politiques internes dans le gouvernement peut le faire vaciller en cas de contestations sociales, notre cohérence et notre unité feront notre force.

Il ne faut pas oublier, de plus, le fait que les enjeux sociaux se déclinent sur différents terrains : les questions écologiques (NDDL, Bure...), les enjeux sécuritaires et démocratiques (état d'urgence, mobilisations anti-racistes...) mais aussi la présence encore forte de l'extrême droite sont aussi susceptibles de jouer sur ces contradictions.

Tirant le bilan de la lutte sur la loi travail Solidaires travaillera à l'articulation entre les secteurs immédiatement concernés (dans le privé) et les autres (le public), y compris face à des attaques décalées dans le temps. Solidaires travaillera aussi à favoriser le travail en commun de toutes les équipes syndicales dans les cadres professionnels mais aussi interprofessionnels locaux, en particulier, articulant nos actions professionnelles avec des mobilisations type « nuits debout » ou dans des cadres comme « Nos droits contre leurs privilèges », « Front social », « On bloque tout », etc.

On ne peut pas aujourd'hui faire l'économie d'un débat, entre organisations syndicales, avec les salarié-es, sur le blocage de l'économie et de la production, donc sur la grève générale. Sans pour autant tomber dans l'incantation, en mesurant toutes les difficultés, mais sans en négliger les enjeux et la nécessité.

Notre syndicalisme, nos luttes sont plus que jamais essentielles !

Cette impasse libérale et capitaliste ne peut conduire qu'à exacerber la violence sociale subie par les plus précaires, la répression, et également favoriser une alternative qui se trompe de colère avec l'extrême droite.

Pour Solidaires, il faut partout et à tout moment convaincre de nos alternatives, reprendre la rue, ce qui veut aussi dire être au plus près des salarié-es, chômeur-euses, précaires, étudiant-es, retraité-es et de l'ensemble de la population que ce soit dans les entreprises, dans les administrations, dans les lieux publics.

C'est pourquoi il faut de toute urgence revendiquer et obtenir :

- **L'abrogation de la loi travail,**
- **Le partage du temps de travail à 32h sans perte de salaires,**
- **La création massive d'emplois pour la transition écologique et la satisfaction des besoins liés à l'environnement,**
- **Une augmentation immédiate et générale de 400 € et un SMIC porté à 1700 €,**
- **Des services publics avec des moyens pour satisfaire les besoins fondamentaux et la conquête des droits sociaux.**

Repartir des droits de chacun-e, et faire le lien avec tous les sujets collectifs et sociétaux reste un défi de notre syndicalisme anti-capitaliste face à la puissance des médias principaux, face aux puissants qui ne veulent pas changer ce système qui leur profite.

Lors du conflit sur la loi travail, des ponts se sont créés entre les luttes, aussi avec ceux et celles qui n'ont pas de syndicats ou s'en défient. D'autres mobilisations (8 mars journée internationale pour les droits des femmes, 19 mars, marche de la dignité, lutte contre l'extrême droite) ont démontré la pertinence de ces cadres élargis de lutte.

Il faut continuer, de la manière la plus unitaire possible, et en ouverture avec ceux et celles qui luttent pour une réelle transformation sociale, écologique, féministe. Nous devons mettre notre outil syndical au service de ces constructions et dans le même temps nous devons aussi collectivement construire et porter ensemble cet outil.

Dans l'immédiat l'Union syndicale Solidaires appelle :

- À porter partout, dans nos entreprises et administrations les analyses

des « contre-réformes » à venir,

- **À construire et participer aux initiatives intersyndicales locales et nationales,**
- **À construire la convergence des luttes,** pour un syndicalisme de lutte et de transformation sociale et dans le respect des valeurs que nous portons et à soutenir les luttes engagées dans les différents secteurs.
- À engager sans attendre la bataille pour le code du travail en :
 - **manifestant le 19 juin** dans de nombreuses villes à l'appel des intersyndicales et des collectifs locaux du front social,
 - aidant à la **coordination de l'activité des fédérations et solidaires locaux** impliqués dans les différents collectifs engagés dans la lutte,
 - préparant les conditions d'un mouvement d'ampleur prenant appui sur une multiplicité d'initiatives tout au long de l'été pour harceler le gouvernement. Dans ce cadre nous appelons à manifester massivement le **30 août à Jouy-en-Josas** contre l'université d'été du MEDEF,
 - proposant **de nouvelles initiatives dans le cadre le plus unitaire possible** dès le début septembre en construisant un mouvement fort appuyé sur une grève large, unitaire et intersyndicale.

2. Motion d'actualité relative **au projet de réforme du Code** **du Travail**

Le gouvernement vient d'annoncer une nouvelle réforme du Code du Travail, constituant une étape supplémentaire dans la casse des droits des travailleuses et des travailleurs.

Le fait d'avoir nommé au Ministère du Travail un représentant du patronat et d'avoir choisi comme directeur de cabinet, un ancien du MEDEF est un signe clair : le patronat ne se satisfait pas de la loi travail imposée aux forceps l'année dernière et qui sous prétexte de faciliter l'emploi, constituait déjà en réalité une attaque sans précédent contre le droit du travail.

Le projet du gouvernement PHILIPPE est une nouvelle attaque d'ampleur :

- Elle prévoit de généraliser le renversement de la hiérarchie des normes à l'ensemble du Code du Travail, mettant ainsi fin à un socle de protection collective, contrôlable et sanctionnable, puisque qu'il y aura demain un droit du travail par entreprise, invérifiable et dépourvu de sanction.
- Elle prévoit le plafonnement des indemnités prud'homales, ce qui est une autre manière de dire que l'on veut sécuriser la délinquance patronale en donnant au patronat l'assurance que ses licenciements illégaux ne lui coûteront pas cher.
- Elle prévoit également la fusion des instances représentatives du personnel en une instance unique, achevant ainsi de faire disparaître le CHSCT et de réduire considérablement le nombre et les prérogatives des représentants du personnel.
- Elle prévoit enfin de permettre au patronat de passer outre toute opposition syndicale, rempart contre l'individualisation de la relation de travail, en lui donnant l'arme du référendum d'entreprise pour faire passer ses mauvais coups.

Depuis une trentaine d'années, les gouvernements successifs ont le Code du travail dans le collimateur. Jugé trop complexe, trop « rigide », le Code du travail serait à lui-seul responsable du chômage de masse. Les lois « libératrices » du marché du travail et destructrices des droits des travailleurs se sont succédées à un rythme effréné, sous les deux quinquennats successifs de Chirac et Sarkozy, se faisant ainsi le relais des demandes du MEDEF.

Pour les capitalistes, le « coût du travail » doit en effet être impérativement réduit afin de maintenir un taux de profit élevé dans un contexte de globalisation mondialisée. Les réformes du marché du travail poursuivent donc le but d'harmoniser vers le bas les protections des travailleurs à l'instar de celle mises en œuvre en Grèce, Italie, Espagne, Portugal et avant ces pays, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Plutôt que d'y mettre un terme, les années 2012-2017 se caractérisent au contraire par une accélération des attaques contre le Code du travail et les agents de l'inspection du travail chargés d'en assurer l'application. En effet, les agents du Ministère du Travail subissent un plan social d'importance depuis la loi SAPIN qui se poursuit. Ces derniers sont appelés à faire grève le 20 juin 2017 pour lutter contre la baisse sans précédent des effectifs.

Parce que nous constatons tous les jours les ravages de ces politiques d'austérité (augmentation de la précarité et du chômage, casse des collectifs de travail, « ubérisation » des statuts) parce que ces réformes et cette casse sans précédent du Code du Travail sont une destruction majeure de nos conquies sociaux.

Le 7^e Congrès de l'Union syndicale Solidaires réaffirme sa complète opposition à ces politiques destructrices en appelant à la construction de luttes interprofessionnelles notamment par la grève contre cette nouvelle salve d'attaques aux droits des travailleuses et travailleurs.

3. Dénonciation des politiques managériales qui encouragent la répression antisyndicale et conduisent salarié-es et militant-es au suicide

Pas une journée sans l'annonce d'un suicide de salarié-e, en particulier dans des professions au service de la population (Rail, Education, Poste, Santé...).

Au-delà des propos compassionnels des dirigeants, leur principale activité consiste à se dédouaner de situations qu'ils ont pourtant provoquées, quitte à fixer, quand ils se sentent merdeux, le prix du dédommagement de la vie d'un-e travailleur/euse.

Pertes de repères, d'identité sociale, de la perception de l'utilité de son travail sont les conséquences directes des politiques libérales inhumaines à l'œuvre dans le privé et aujourd'hui érigées en mode de gestion dans les services publics.

Les conditions dans lesquelles on contraint les professionnel-les à exercer provoquent de la souffrance, de la maltraitance et le sentiment de maltraiter à leur tour le public dont ils-elles s'occupent. Elles-Ils sont écartelé-es entre l'idée qu'elles-ils ont de leurs métiers et les exigences managériales qui les en éloignent. Elles-Ils souffrent dans leur éthique, chacun à leur poste, et sont de plus en plus privés des espaces collectifs de résistance. Individualisation du travail, politique du mérite, individualisation des missions, des objectifs, jusqu'à l'individualisation des rémunérations...

L'autre, y compris ton/ta propre collègue, n'est plus un soutien vers lequel se retourner, chacun-e s'isolant dans sa propre souffrance.

Comme si cela ne suffisait pas, la répression syndicale est là pour entraver toute velléité de résistance et contraindre ceux qui proposeraient une alternative quitte à criminaliser l'action syndicale.

Il faut sortir de l'omerta et porter, à tous les niveaux, la nécessité d'agir syndicalement sur ces phénomènes de souffrance au travail et de répression en remettant en cause ces stratégies patronales, en renforçant nos collectifs de travail pour être à la hauteur des enjeux et permettre une meilleure protection des salarié-es.

L'Union Syndicale Solidaires s'engage à collecter tous les témoignages qui pourront remonter du terrain, pour porter politiquement ce dossier, alerter la population et armer les équipes syndicales pour éradiquer cette « épidémie » qui n'est pas une fatalité.

4. Motion contre la casse de l'hôpital public

Réagir fortement contre la casse de la répartition territoriale de l'Hôpital public doit être une priorité de Solidaires.

Des politiques de destructions des services publics sont impulsés par des lobbies nationaux et internationaux, le politique est sous les ordres, notamment des firmes du secteur de la santé et des maisons de retraites. Des services hospitaliers et des hôpitaux sont cédés gracieusement au privé.

De Bachelot à Touraine, Deux lois, un gâchis !

La Loi « Touraine » dite de « modernisation de la santé » du 26 janvier 2016 ne se résume pas qu'au médiatique tiers payant. Elle impose, à peine promulguée, la mise en place au pas de charge des *Groupements Hospitaliers de Territoire* (GHT). En continuité de la loi *Hôpital Patients Santé Territoire* (H.P.S.T) de 2009, le pouvoir des ARS (Agences Régionales de Santé, mis en place depuis

2008) se renforce, sous couvert de rationaliser l'aménagement du territoire de santé, elles auront toute latitude pour affaiblir les Hôpitaux publics. D'ores et déjà les **ARS** sont sommées d'économiser 3 milliards d'euros jusqu'en 2017 sur les hôpitaux, ce à quoi s'ajoutent 22000 suppressions de poste et 16000 suppressions de lits attendues avec la mise en place des GHT. Les déclinaison locales de cette coupe sanitaire pour l'Hôpital sont catastrophiques, **des milliers de postes d'agents paramédicaux, infirmiers(ères), aide-soignants(es), ouvriers(ères), agents administratifs, secrétaires, ASH... mais aussi de médecins sont à supprimer !**

Sous la contrainte.

Dans la précipitation, les GHT et leur projet médical partagé sont obligatoires !

La création des GHT est un remède palliatif à la pénurie organisée des effectifs, par la fusion d'hôpitaux. La méthode a certes déjà fait ses preuves et nous assistons à la dégradation des offres de soins publics et des conditions de travail. Décidé unilatéralement par l'ARS, le GHT regroupe, par convention, un ensemble d'établissements de santé publics, **les établissements privés peuvent s'y associer.** L'objectif serait de faciliter, la concentration de spécialités, la mise en commun de fonctions transverses et les transferts d'activités. Un établissement support doit être désigné, il lui sera délégué un certain nombre de compétences transversales. Il s'agirait de rationaliser la gestion du système d'information hospitalière, la fonction achat, la formation des professionnels de santé et la gestion du Département d'Information Médicale (DIM). L'adhésion de l'ensemble des hôpitaux à un GHT est obligatoire.

Déni de la démocratie locale.

Les restructurations des hôpitaux se dessinent en toute opacité :

La loi « Touraine » contient un autre ultimatum : si les établissements publics de chaque GHT n'ont pas rédigé un projet médical partagé entre établissements, il y a alors dépossession totale des décisions par le « super préfet régional sur la santé » qu'est l'ARS.

C'est habile car la loi ne donne pas d'identité morale aux GHT, ils sont sans instances de contrôle, ce qui permet de faire l'impasse des comptes à rendre au personnel, aux organisations syndicales et aux élus. La création des « conférences territoriales de dialogue social », véritables simulacres d'instances, non consultatives ni représentatives, ne sont qu'un simple espace de discussion sans prérogatives. Paradoxalement, le risque de dérive

vers la destitution des instances locales et de leurs représentant-e-s est important.

La vision économique prime :

La tarification à l'activité motive déjà des choix qui rapportent des bénéfices au détriment d'une approche médicale. Les efforts économiques pèsent sur le personnel et la stratégie est incohérente.

Des établissements, longtemps considérés comme une référence sur leur département subissent aujourd'hui un PREF (plan de retour à l'équilibre financier). La première mesure prise par les Directions est de contraindre les équipes à l'autodiagnostic et de répertorier les « maillons faibles », autant dire « scier la branche sur laquelle elles travaillent »...

Il est difficile de comprendre que dans ce contexte tendu et concurrentiel, les établissements d'un même GHT puissent s'entendre sur un projet médical « partagé », quand les patients, l'offre de soins et le personnel sont considérés comme des facteurs négligeables. Les militants se rendent compte que le corps médical a découvert tard l'existence des GHT et du projet médical partagé, auquel il aurait dû être convié...

Avant même le vote de la loi, le contour du GHT était dessiné : des directions d'hôpitaux fusionnaient... Plus grave encore, des praticiens, en nombre insuffisant sont en entraide sur des établissements distants de plusieurs dizaines de kilomètres. De même des déménagements précipités sont organisés en vue de la mise en place de GHT, ce qui rallonge substantiellement les temps de transport des praticiens, des malades et de leur famille (les équipes sont à bout, se plaint d'être débordés). Ces prémices de la mise en application effectives de la Loi Touraine ont été des avant-goût amer de ce que sont ces fameux projet médical partagé du « GHT » :

Un phagocytage programmé de l'Hôpital public par des entreprises sous couvert d'une pseudo-entraide publique/privé.

Une coordination de défense des hôpitaux publics se construit !

La réaction locale, bien que longue à la détente, se concrétise par de fortes participations du personnel, de la population et de quelques élus locaux. Nous devons impulser une coordination d'organisation de défense des hôpitaux publics accompagnée de syndicats au niveau national. Il y a urgence

Une autre répartition territoriale des Hôpitaux et les réponses aux besoins de soins est possible, par l'abrogation des Lois Bachelot et Touraine.

5. Motion de soutien aux salarié-es des député-es qui seront licencié-es au lendemain du deuxième tour des élections législatives !

Le lendemain du 2ème tour des élections législatives, il sera procédé à l'assemblée nationale à un vaste (mais généralement discret) plan de licenciement touchant plus de 1500 personnes, à savoir les collaborateurs et collaboratrices de député-es et des groupes politiques.

En effet, plus de 450 député-es licencieront leurs 3 ou 4 collaborateurs et collaboratrices. Des groupes politiques réduiront drastiquement leur nombre d'assistants voire les licencieront toutes et tous en cas de disparition pure et simple du groupe.

Ces personnels ne bénéficient d'aucun statut particulier et seront licencié-es semaine prochaine pour faute, bien que n'en ayant commis aucune ! Juste la conséquence d'une élection perdue par leur député-e employeur-e quand celui-ci a décidé de se représenter, ce qui est loin d'être le cas de toutes et tous !

Fort du soutien du congrès de l'union syndicale Solidaires réuni du 12 au 15 juin à Saint Briec, ne pouvant nous opposer aux licenciements de ces personnels, nous exigeons que ceux-ci soient prononcés la semaine prochaine uniquement pour motif économique. Dans le cas contraire, nous agissons en conséquence pour les faire reconnaître comme abusifs et punis comme tels par les conseils de prud'hommes.

Nous exigeons surtout que celles et ceux qui votent le droit du travail le respectent scrupuleusement et que les personnels qu'ils emploient bénéficient d'un vrai statut de collaboratrice/collaborateur parlementaire !

6. Motion d'actualité pour la défense de l'action sociale interministérielle (fonction publique)

Plusieurs représentant-es Solidaires dans les SRIAS* et au CIAS* tiennent à réaffirmer à ce 7ème congrès la nécessité du maintien d'une action sociale réellement sociale et culturelle pour tous les agents de la Fonction Publique. En effet, on assiste à une véritable privatisation rampante de l'action sociale au bénéfice de prestataires privés, à une dépossession des prérogatives des représentant-es des personnels, à la main mise des préfets de régions qui s'immiscent dans les décisions prises au sein des SRIAS au mépris des organisations syndicales et de toute démocratie.

Pour un rôle politique des représentant-es de Solidaires !

Les représentant-es Solidaires mandaté-es dans ces instances doivent jouer le rôle politique qui est le leur, c'est-à-dire :

- œuvrer au quotidien pour la défense des intérêts des agents, en terme de prestations d'action sociale et ne pas se contenter de discuter du budget et de la bonne répartition des crédits, du moment que ceux ci soient consommés,
- lutter afin que l'action sociale interministérielle demeure dans le budget de la Fonction Publique,
- lutter contre le projet de fiscalisation qui menace l'ensemble des prestations ministérielles.

Sur ce point particulier, Solidaires s'oppose avec force et détermination au projet de soumettre les prestations d'action sociale au diktat de l'URSSAF !

Pour un véritable statut des président-es de SRIAS !

Le statut des président-es de SRIAS doit être urgemment précisé afin d'éviter que demain ceux-ci/celles-ci soient limogé-es sous prétexte que leur attitude n'est pas jugée assez loyale vis à vis du préfet de région.

Un-e président-e de SRIAS désigné-e par les organisations syndicales ne saurait en aucun cas être défait au prétexte que celui-ci/celle-ci défend une conception militante de l'action sociale pour laquelle il/elle est mandaté-e.

Solidaires exige la mise à disposition de personnels administratifs pour mettre en œuvre les décisions votées en instances afin de permettre au président-es de rester indépendant dans l'exercice de leur mandat et au SRIAS de fonctionner.

Pour le respect des représentant-es et de l'action syndicale dans les SRIAS !

Le limogeage récent de la co-présidente de la SRIAS Bourgogne Franche Comté constitue une remise en cause sans précédent à cette indépendance syndicale. Demain un préfet de région sera-t'il à même de décider de la composition d'une délégation syndicale dans quelque instance qu'elle soit ?

Ce fait constitue un cas de répression syndicale inédit que Solidaires dénonce et combat et demande le rétablissement immédiat de la co-présidente dans sa fonction.

Non à la répression syndicale qu'elle qu'elle soit et d'où qu'elle vienne ! Oui au combat pour une action réellement sociale, militante et solidaire !

SRIAS : Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale

CIAS : Comité Interministériel d'Action Sociale

7. Face à la répression anti-syndicale, à l'état d'urgence, aux violences policières - Plus que jamais Solidaires

Le mouvement de lutte contre la loi travail et son monde a été l'occasion d'une escalade dans la répression, escalade qui a pu s'appuyer sur le régime d'exception instauré par l'état d'urgence.

Répressions policières et judiciaires se multiplient

Le 27 avril dernier, à Rennes, au cours d'une manifestation politique réunissant 2500 personnes, un motard de la police paniqué par le non démarrage de sa moto se retrouve près des premiers rangs et brandit soudain son arme de service et la braque vers les manifestants.

Trois personnes sont arrêtées. L'une d'entre elles filme la scène sur le trottoir. Elle est arrêtée, sa caméra ne sera jamais retrouvée ! Mais lors de son arrestation musclée, une pierre est placée dans ses poches.

Un mois plus tard, le 31 mai, sept Rennais, dont deux mineurs, soupçonnés d'avoir participé à cette manifestation du 27 avril, sont arrêtés violemment à leur domicile à 6 h du matin. Ils sont placés en garde en vue. Les prévenus refusent la comparution immédiate. La procureure auparavant en poste à l'antiterrorisme, les considère coupables d'office. Et les juges décident de les placer en détention préventive. L'affaire sera jugée le 21 juin prochain

Lors du procès le 7 juin dernier, deux jeunes femmes qui ont produit un témoignage innocentant le jeune accusé, sont menottées et présentées à un juge d'instruction.

Entre temps, le verdict était tombé pour le jeune manifestant : 3 ans d'interdiction de manifester en Ille et Vilaine et 550 euros à donner à 2 policiers de la BAC, l'accusant d'avoir lancé un projectile !!

On le voit et les faits l'attestent, la stratégie policière et la machine judiciaire œuvre de concert. Amnesty international, dans son rapport du 31 mai 2017, observe le fait que l'application de l'état d'urgence a restreint de manière préoccupante le droit de manifester et se voit obliger de rappeler qu'en France également manifester est un droit. Au-delà de ce droit, c'est la possibilité même de contestation sociale qui est aujourd'hui attaquée. L'espace politique semble se réduire chaque jour comme peau de chagrin. Et les violences dont sont victimes les militants n'ont-elles pas aussi pour but de dissuader tous ceux et celles qui voudraient s'engager dans les mouvements sociaux qui s'annoncent ?

Un renforcement de l'État d'urgence sous l'ère Macron :

Le projet de loi du gouvernement revient à inscrire l'état d'urgence dans le droit commun, instaurant ainsi un état d'exception permanent et définitif. Ce projet devrait être adopté cet été, au nom de "la lutte contre le terrorisme et pour la sécurité intérieure". Nous considérons qu'il vise à brider le mouvement social et les résistances qui s'annoncent face aux attaques antisociales du gouvernement.

Le mouvement social doit donc se mobiliser largement et en urgence contre ce projet liberticide, il y va de son existence et de sa capacité à lutter contre

les projets anti sociaux du gouvernement : la casse des services de protection de l'enfance et du travail social, du droit du travail, des services publics, les attaques sur les retraites et la liste est loin d'être exhaustive. Avec une telle législation, quelles nouvelles menaces et bavures en perspective pour les quartiers populaires qui paient déjà un lourd tribut aux violences policières ?

Dans l'arsenal des mesures proposées, le Préfet pourra déterminer le périmètre de zones à risque, sans limitation de durée ni de périmètre (par exemple tout une agglomération), autorisant fouilles de voitures, de bagages, ou corporelles sur la voie publique y compris par des vigiles, des interdictions de manifester sur ces périmètres. Le périmètre d'interdiction de manifestations sera aussi laissé à l'appréciation du préfet, sans contrôle du juge.

Coté atteinte aux libertés individuelles (...et militantes) toute personne dont « il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour la sécurité ou l'ordre public » (définition pouvant concerner tout militant.e syndical, associatif ou politique du mouvement social) pourra faire l'objet d'une assignation à résidence, d'une perquisition de nuit, d'un bracelet ou d'un contrôle électronique permanent, de l'interception des communications hertziennes (wifi, mobiles) ou internet... Sur décision administrative (préfet, ou parquet). Toute personne sera dans l'obligation de déclarer ses identifiants de tout moyen de communication électronique... Et de nombreuses autres mesures liberticides.

La répression syndicale continue...

La répression ne frappe pas uniquement lors des manifestations : dans les entreprises et les services, la répression anti-syndicale est une réalité quotidienne pour de nombreuses équipes militantes. Vexations, harcèlement jusqu'aux conséquences les plus tragiques, obstructions et entraves... la répression prend des formes différentes mais qui poursuivent un même but : réduire notre capacité de résistance et d'action collective.

On entrave aussi l'action syndicale sur la question des moyens donnés aux Solidaires locaux :

- Dans un certain nombre de villes (Annecy, Epinal, Nancy, Metz), les solidaires locaux n'obtiennent pas de locaux ni de subventions malgré leurs demandes ou obtiennent des locaux minuscules comme à Gap.
- Dans d'autres, des pressions sont exercées comme l'Union syndicale départementale Solidaires 38 qui sera expulsable à partir du 1er juillet de ses locaux, qu'elle occupe depuis 17 ans à Grenoble. Depuis 2 ans, le maire (Ecologie les Verts) refuse obstinément de rencontrer les mi-

litant-e-s de Solidaires Isère et ne propose aucune solution alternative décente de logement et de fonctionnement. Que ce soit face à un patron, à un banquier, ou à un maire, nous lutterons pour nos droits et ne nous soumettrons pas.

Manifester, lutter, agir à tous les niveaux...

Le mouvement social commence à se mobiliser **contre l'état d'urgence et appelle à manifester le 1er juillet contre ce qui annonce la mise en place d'un Etat autoritaire**. L'union syndicale Solidaires en congrès à Saint Brieuc se joint dans son ensemble à cette initiative et participera aux mobilisations à suivre pour défendre les libertés publiques et contre les dérives de l'Etat policier.

Pour l'Union syndicale Solidaires, c'est tout aussi collectivement qu'il faut faire face à la répression syndicale. Mobiliser les représentant.es du personnel, saisir les services de l'inspection ou de la médecine du travail... mais surtout briser l'omerta et rompre l'isolement : nous ne devons rien nous interdire. Nos structures interprofessionnelles départementales et locales sont un maillon essentiel pour riposter, assurer nos équipes et nos camarades du soutien nécessaire et mener des campagnes en direction de la population comme c'est le cas dans le Loiret pour soutenir les militant.es de SUD TAO victimes de l'acharnement du groupe Keolis.

Nous avons démontré que la solidarité n'est pas un vain mot : à la SNCF pour soutenir Nathalie menacée de licenciement, à La Poste, KO en trois rounds après l'annulation des sanctions à l'encontre de nos camarades Benoît et Olivier et la réintégration de Yann qui avait été révoqué du fait de son activité syndicale...

Partout ailleurs, les salarié.es peuvent être assuré.es de la volonté farouche qu'à l'Union syndicale Solidaires de combattre pied à pied la répression patronale.

Plus que jamais, nous restons Solidaires face à la répression anti-syndicale.

Y compris contre les violences policières !

La répression qui touche le mouvement social est celle d'un Etat autoritaire qui bafoue nos libertés. C'est cette même violence qui tue depuis longtemps dans les quartiers populaires. La liste des victimes des violences policières est longue, elle rappelle que tou-te-s n'ont pas les mêmes droits en France.

La lutte contre les violences policières dans les quartiers populaires et contre l'impunité dont elles bénéficient est un enjeu majeur pour notre Union syndicale Solidaires, qui se veut un outil de lutte contre le racisme et la mise

au pas des travailleur-euses et des habitant-es des quartiers populaires.

10 ans après la mort de Lamine Dieng, tué dans un fourgon de police du 20^{ème} arrondissement, **Solidaires appelle à participer à la journée de commémoration et de manifestation le 17 juin à Paris.**

Face à une nouvelle casse des droits de travailleurs, l'urgence est à la mobilisation.

C'est dans les luttes, que nous affirmerons que nous n'avons pas peur, et à nouveau c'est dans la rue que nous affirmerons notre rejet de ces régressions sociales.

8. Motion pour un système bancaire socialisé

Aujourd'hui, il y a un consensus sur le fait que quelque chose d'énorme est en marche, quelque chose sans précédent dans le monde bancaire français. Pourtant, des experts et dirigeants bancaires annoncent que le secteur se porte bien. Citons par exemple les propos de Mme Marie-Anne Barbat-Layani (Directrice générale de la Fédération Bancaire Française) du 15 mars 2017 dans la revue *Entreprendre* : « *Le secteur bancaire français est à la fois en bonne situation et surtout il finance bien l'économie* » mais aussi « *Depuis la crise financière, la rentabilité des banques est bonne* » et encore plus fort « *c'est un secteur qui embauche beaucoup et beaucoup de jeunes, il y a eu 39 000 embauches l'année dernière dans le secteur bancaire* ». Face à ce discours marqué de la langue de bois, d'autres, beaucoup d'autres prédisent que la catastrophe annoncée il y a 38 ans – la banque pourrait être la sidérurgie de demain – est aujourd'hui et encore plus demain une réalité.

Tout comme certains imaginent la médecine sans médecins, d'autres rêvent de banques sans employé-es de banque.

Gardons à l'esprit que « la banque » est l'un des principaux employeurs privés. Il représente 2,3 % de l'emploi privé en France avec 370 000 salarié-es.

Malgré les discours patronaux anesthésiants, c'est une autre réalité que nous vivons, nous employé-es de banque. L'arrivée des nouvelles technolo-

gies numériques et d'intelligence artificielle, l'intrusion des géants du Web appelés GAFAs ou de nouveaux acteurs dans le monde de la banque vont entraîner de façon brutale et rapide une baisse importante des effectifs. Les plus optimistes parlent de 20 % de suppressions d'emplois, les plus pessimistes ou réalistes annoncent jusqu'à 50 %. Des centaines d'agences ont été fermées et bien d'autres le seront dans un proche avenir.

Pour Solidaires, c'est plus de 10 000 emplois qui ont été supprimés depuis 2008. En février 2017 François Pérol (Président du Groupe BPCE) a annoncé au minimum 400 fermetures d'agences et 4 000 suppressions d'emplois entre 2017 et 2019 !

Les métiers d'accueil vont disparaître ainsi que de nombreux métiers de back office.

Bien évidemment la révolution numérique ne va pas être que profitable pour l'humain. Elle va détruire des emplois en permettant une maximisation des profits sur le dos des travailleurs et travailleuses et au détriment du service traditionnel rendu à la clientèle.

Ce désastre annoncé, organisé et assumé par les patrons fait peu de cas de la dimension humaine et sociale. À la suppression d'emplois s'ajoute la remise en cause des collectifs de travail. De nouvelles organisations sont mises en place dans lesquelles les salarié-es sont isolés, mis en concurrence et affaiblis.

Comme si cela ne suffisait pas, il faut aussi rappeler le cataclysme qui a fait tanguer le monde capitaliste lors de la dernière crise financière de 2007-2008 : les États ont secouru les banques privées avec l'argent des contribuables, ce qui a provoqué une explosion des dettes publiques. Les conséquences des pratiques spéculatives et des malversations des banques auraient dû entraîner la mise en place de mesures radicales afin de prémunir la population contre les effets d'une nouvelle crise. Or il n'en a rien été. En dehors de l'Irlande et de l'Islande qui ont envoyé des banquiers en prison, les banques ont continué leur *business as usual*, comme avant, comme si de rien n'était. Voilà pourquoi le système bancaire est aujourd'hui encore au bord de l'explosion.

Solidaires ne peut pas se satisfaire de dénoncer les désastres imminents. Nous souhaitons interpeller et agir avec nos camarades sudistes des autres banques (**Sud**-Solidaires BPCE, **Sud** CAM, **Sud** PTT, **Sud** Banques...). Il est vraiment urgent de travailler à la mise en place d'un système bancaire socialisé sous contrôle de la population.

Pour **Sud-Solidaires** BPCE, lors de la présentation du Plan Stratégique du Groupe BPCE, le 15 décembre 2017 sera un jour de mobilisation et de rassemblement permettant d'exprimer notre révolte et notre refus d'abdiquer. Notre résistance est légitime car nous sommes convaincus que la technologie numérique n'est utilisée que pour supprimer nos emplois au détriment des femmes et des hommes dans les entreprises. Nous ne pouvons être contre les évolutions technologiques – cela n'aurait pas de sens – mais nous sommes contre toute évolution qui dessert l'être humain et sert l'intérêt du seul capital donc de quelqu'un-es.

Plus que jamais, il nous appartient d'écrire une stratégie claire pour donner l'espoir à des milliers, des millions de salarié-es. Organisons-nous dès maintenant à la convergence des luttes.

9. Motion de soutien à Nadia, Abdel, Fanny, camarades victimes d'un chauffard pendant la loi travail

Le congrès de l'Union syndicale Solidaires réuni à Saint Briec apporte tout son soutien à Nadia, Abdel, Fanny et ses parents, militant-es de la CGT contre la loi travail, victimes d'un camion fou.

Le 26 mai 2016, l'intersyndicale départementale des Bouches du Rhône a appelé à la paralysie de la zone d'activités de Vitrolles, plusieurs rond-points ont été bloqués à cette occasion. Un chauffeur d'un 44 tonnes a forcé un barrage, renversé et écrasé trois personnes, les blessant gravement.

En première instance, le chauffeur a obtenu la relaxe, les familles, soutenues par l'intersyndicale ont choisi de faire appel, le procès s'est tenu mercredi 14 juin au tribunal d'Aix. Face à la forte mobilisation devant le tribunal, le juge a préféré reporter le procès à mars 2018.

Il est essentiel de maintenir la pression pour que justice soit faite ! Pas de permis d'écraser des syndicalistes !

10. Déclaration internationale adoptée au 7e congrès Solidaires

Nos organisations se sont réunies le 13 juin 2017, à l'occasion du congrès de l'Union syndicale Solidaires. Dans la suite d'un travail syndical international dans lequel nous nous retrouvons déjà depuis plusieurs années, cette nouvelle rencontre est l'occasion de réaffirmer notre engagement sur des valeurs communes.

Nous nous revendiquons d'un syndicalisme de luttes, anticapitaliste, démocratique, écologiste, indépendant des patrons et des gouvernements, anti-colonialiste, internationaliste, et luttant contre toutes formes d'oppression (machisme, racisme, homophobie, xénophobie). La démocratie ouvrière, l'auto-organisation des travailleurs et travailleuses sont aussi parmi nos références communes.

Sur tous les continents, les capitalistes et celles et ceux qui sont à leur service attaquent durement les travailleurs et les travailleuses. Une petite minorité profite de l'exploitation exercée sur la grande majorité de la population. Cela se fait à travers la violence patronale au travail, sous des formes multiples, mais aussi via l'arme de destruction massive de tous les droits de tous et de toutes qu'est le chômage. La richesse produite par les travailleurs et les travailleuses est captée par la classe dominante qui, par ailleurs, a fait de la corruption le mode de gestion normale d'une société où la démocratie est totalement ignorée.

Les grands groupes multinationaux jouent un rôle déterminant dans cette situation, avec des conséquences dramatiques, sociales et écologiques. Nous devons renforcer nos liens internationaux à ce niveau aussi. Les biens publics construits et conquis par les luttes sociales passées sont systématiquement détruits : privatiser les bénéfiques et collectiviser les pertes est un des principes de base du système capitaliste. Ce dont le genre humain a besoin est tout l'inverse : il faut des services publics au service de chacun et chacune, de tous et toutes, et qui soient le bien commun de toute la population. C'est une des batailles essentielles que nous avons à mener : celle pour reconstruire des services publics correspondant aux besoins d'aujourd'hui.

Le colonialisme a fait des ravages dans le passé, avec des conséquences encore présentes dans bien des pays ; et il est toujours d'actualité aux quatre coins du monde. Il n'y a pas de réelle démocratie sans droit à l'auto-détermination des peuples !

Pour arriver à leurs fins, les capitalistes ont, depuis longtemps, des outils : l'armée, la police, parfois des milices privées, sont abondamment utilisées pour réprimer les mouvements sociaux. La justice au service du pouvoir condamne celles et ceux qui résistent. Les médias les plus puissants encensent celles et ceux qui dirigent et censurent les classes populaires. Les droits syndicaux, eux aussi arrachés par les luttes sociales des générations passées, sont aujourd'hui remis en cause, partout. Les capitalistes ont besoin de ce retour en arrière pour imposer leur austérité, l'accroissement de la productivité, l'augmentation de la précarité et du chômage...

Le syndicalisme est l'outil dont s'est doté le mouvement ouvrier pour s'organiser de manière autonome. Il se doit d'intégrer les collectifs de lutte et les mouvements sociaux intervenant sur des sujets spécifiques mais tous indispensables pour construire la nécessaire transformation sociale !

Notre syndicalisme doit tenir les deux bouts : être au plus près du terrain, et internationaliste.

C'est possible en amplifiant le travail syndical de nos réseaux syndicaux, en y donnant toujours plus d'aspects concrets, par exemple à travers le travail commun dans les secteurs professionnels ou entre commissions ou groupes thématiques ; ou, notamment, en développant des campagnes internationales sur luttes concrètes, comme par exemple, à court terme, la grève générale au Brésil ou bien différents referendums en Nouvelle Calédonie ou en Catalogne.

A notre échelle, et bien conscientes que l'enjeu dépasse nos seules organisations mais concerne l'ensemble du mouvement syndical authentique, celui qui ne se complait pas dans la gestion du capitalisme, nous appelons à renforcer et coordonner le syndicalisme de luttes à l'échelle internationale.

Centrale Démocratique Martiniquaise des Travailleurs (CDMT - Martinique)

Central Sindical e Popular Conlutas (CSP Conlutas - Brésil)

Confederación General del Trabajo (CGT - Etat espagnol)

Intersindical Alternativa de Catalunya (IAC - Catalogne)

Langile Abertzaleen Batzordeak (LAB - Pays Basque)

Sindicatu di i Travagliadori Corsi (STC - Corse)

Union syndicale Solidaires (Solidaires - France)

Confederación Intersindical (Intersindical - Etat espagnol)

Transnational Information Exchange (TIE - Allemagne)

Confédération Générale Autonome des Travailleurs en Algérie (CGATA - Algérie)









CEFI-Solidaires

1. Compte-rendu de l'AG **du CEFI-Solidaires**

Simultanément au congrès de l'Union syndicale Solidaires, l'AG du CEFI s'est tenue le mercredi 14 juin 2017. Vous en trouverez ci-dessous les principales décisions.

1. Bilan d'activité et rapport financier associé

L'activité de formation interprofessionnelle des Solidaires locaux et du CEFI

Depuis 2014, la formation syndicale interprofessionnelle a continué à se développer de manière importante pour les adhérent-es de Solidaires, tant au niveau local que national.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Janvier- Avril 2017
Nombre de stages	178	272	223	186	310	294	95
Nombre de stagiaires	2107	2761	2583	2978	4638	4178	1460

En 2016, le nombre de sessions organisées par les organisations professionnelles est quasiment équivalent au nombre de sessions interprofessionnelles : les fédérations et syndicats ont déclaré 334 stages.

Pour les sessions interprofessionnelles, 9 404 jours de CFESS ont été pris (et 5485 pour les sessions professionnelles déclarées avec les participant-es).

La baisse d'activité de 2016 s'explique en partie par la mobilisation sur la loi Travail.

Le volume d'activité de formation interprofessionnelle fait référence pour nos adhérent-es dans le milieu syndical comparé aux confédérations.

Notre projet est de former les adhérent-es au plus près de chez eux en développant la formation locale interprofessionnelle, même s'il y a encore quelques départements sans activité de formation. Ces formations constituent un moment important de rencontre et d'échange entre les militant-es des différentes structures.

On observe une féminisation des stagiaires : sur les stagiaires des formations interprofessionnelles organisées en 2016, 1825 étaient des femmes et 2353 des hommes. On ne retrouve pas ce même taux de féminisation dans les équipes de formateurs et formatrices. De nombreuses sessions interprofessionnelles de formation concernent aujourd'hui les instances ou le droit du travail du secteur privé. Il y a un déficit de formations inter-fonctions publiques sur les instances (des sessions sur les accidents de service et la commission de réforme se développent). Les formations sur les instances sont aujourd'hui majoritaires par rapport aux formations autour des valeurs de Solidaires, des thèmes politiques et des pratiques syndicales.

Les stages nationaux du CEFI

Les formations de formateur-trices

La priorité avait été donnée en 2014 à la réalisation de formations de formateurs-trices, qui permettent une multiplication des sessions locales interprofessionnelles.

Une cinquantaine de formateur-trices est ainsi chaque année formée par le CEFI.

Signalons que le CEFI, outre des rencontres en 2016, engage en 2017 avec ces formateur-trices un travail de réflexion sur les outils pédagogiques, en lien avec les méthodes de l'éducation populaire. Les méthodes pédagogiques de la formation de formateur-trices ont aussi largement évolué dans ce mandat.

Les animateur-trices des formations de formateur-trices sont en nombre trop limité, les organisations accordent trop peu d'importance à les renouveler. La formation de ces animateur-trices doit aussi passer par une meilleure analyse et une remontée des besoins de formation dans les Solidaires locaux et les organisations professionnelles.

	2015	2016	2017
Sessions Formation de formateur-trices	<ul style="list-style-type: none"> - Formateur-trices DP/DS - Formateur-trices Economie - Formateur-trices Egalité Femmes-Hommes - Formateur-trices sur les Risques phys. & Cancer Pro. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formateur-trices CHSCT - Formateur-trices DUP élargie - Formateur-trices Egalité Femmes-Hommes - 3^e Rencontre formateur-trices Santé-Travail - Formateur-trices FP accidents de service et maladies pro. 	<ul style="list-style-type: none"> - Formateur-trices CHSCT - Formateur-trices CE - Formation de formateur-trices Défenseurs-syndicaux - Formation de formateur-trices Pratiques d'enquête - Formateur-trices sur les Risques phys. & Cancer Pro.

À ces formations de formateurs-trices, s'ajoutent notamment :

- les mises à niveau sur l'actualité du droit du travail ;
- l'organisation des rencontres Solidaires en CE & DUP en novembre 2016 ;
- un travail sur la formation des animateurs et animatrices de syndicats/fédérations et Solidaires locaux (premières sessions à venir en 2018) ;
- un soutien principalement administratif et logistique à l'organisation des Utopiques et des Journées intersyndicales femmes.

D'autres sessions ont été organisées : réseaux sociaux syndicaux, formations internationales...

Enfin, des formations régulières ont été organisées pour les référent-es formation des Solidaires locaux et fédérations/syndicats. Ces référent-es sont les interlocuteurs du CEFI dans chaque structure et sont formé-es aux droits de la formation syndicale, aux procédures internes sur la formation à Solidaires et à l'utilisation de l'application du site CEFI.

Les publications du CEFI



- La modification des instances représentatives et du droit syndical, les évolutions juridiques (LSE, Rebsamen, Macron, El Khomri...), la multiplicité des formations et l'évolution des pratiques obligent à une **forte activité d'édition et de mise à jour de l'existant**.
- **Seuls 4 cahiers du CEFI restent sans réédition ou mise à jour** : Economie (2011) – Le juridique et le syndicat (2008) – Conseiller du salarié-e (2012) – Prise en charge syndicale des risques organisationnels, des pressions et violences au travail (2015).
- **Trop peu de structures participent à cette élaboration ou font des apports**, des corrections, etc.
- Dans la mesure du possible, le CEFI achemine ces publications vers les Solidaires locaux mais les coûts sont très importants.

	2015	2016	2017
Cahiers	Edition Cahier Pratiques d'enquêtes n° 10 Réédition Cahier DP n°2 Réédition Cahier RPS n°8	Réédition Cahier DP n°2 Réédition Cahier CE n°3 Réédition Cahier CHSCT n°4	Edition Cahier DUP n°11 Edition Cahier Une histoire du mouvement ouvrier n°6 Edition Cahier Accidents de service et maladies pro n°12 Réédition Cahier Equipe syndicale n°1
DVD			Solidaires en CE/DUP 2016
Diapositives	Edition et mises à jour des jeux de diapositives sur le site rubrique CEFI		

Le CEFI s'attache avec ses forces à publier des documents de qualité et les stagiaires dans les formations des Solidaires locaux nous en font part.

Les organisations professionnelles consomment une grosse part de ces publications pour leurs formations internes sans forcément participer concrètement à leur rédaction. Cela reste trop souvent proche d'une « prestation de service du CEFI ».

Les cahiers de formation ne sont pas de la documentation technique, ils contiennent des éléments sur la pratique syndicale. Ils doivent pour le CEFI être principalement remis lors des formations. Ils doivent de plus être mis à jour très régulièrement. C'est pour ces raisons que le CEFI en fait une édition seulement papier. Si des organisations veulent s'atteler à concevoir et mettre à jour une documentation électronique en ligne sur ces mêmes sujets... le CEFI est demandeur !

Synthèse du rapport financier

Depuis la loi Rebsamen en 2015, les remboursements de pertes de salaires pour la formation syndicale professionnelle et interprofessionnelle sont gérés par les organisations syndicales, en l'occurrence pour Solidaires, le CEFI.

Le budget de la formation syndicale est donc composé depuis essentiellement :

- des recettes des formations facturées aux CE et aux employeurs (CE, CHSCT...), pour environ 50 % ;

- de fonds versés à Solidaires par l'AGFPN et reversés au CEFI au titre de la mission 3 (formation syndicale) pour environ 50 % également ;
- le reste relevant des cotisations des structures de Solidaires au financement de la formation interprofessionnelle nationale et locale.

Le CEFI finance sur ce budget :

- les salaires des salarié-es en formation syndicales ;
- les actions de formation et les outils mis à disposition ;
- les budgets formation des Solidaires locaux et une partie de ceux des organisations professionnelles ;
- le fonctionnement et les salarié-es du CEFI.

En 2016, 3000 jours de maintien de salaire pour formation, équivalant à 418 000 euros, ont été remboursés aux employeurs. En 2017, 800 000 euros ont été budgétés vu l'accroissement des demandes. Cela témoigne de la vitalité des activités de formation syndicale dans Solidaires.

Les budgets prévisionnels pour les Solidaires locaux en 2016, puis pour ces derniers et les organisations professionnelles en 2017 ont été votés en CN, principalement en fonction de l'activité de formation des structures et des projets de formation, et de l'investissement des organisations professionnelles dans la formation interprofessionnelle.

En 2018, de nouvelles règles explicitées dans la résolution 3 doivent s'appliquer si celle-ci est adoptée.

Le résultat net du CEFI est positif en 2016.

2. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier associé

Après présentation du rapport d'activité, du rapport comptable 2016 et des résultats financiers du CEFI, l'AG a donné quitus au trésorier.

3. Désignation du bureau

A l'issue de l'AG, le nouveau bureau du CEFI-Solidaires est composé de :

- BEYNEL Eric, Président
- FRISULLI Jean-Louis, Trésorier
- CAPDEPUY Jean
- CHARRIER Antoine
- CHARTIER Alain

- DESPINOY Frédéric
- FONTAINE Didier
- GUILLEREY Bernard
- LAMBERT Elie
- LEDUC Roland
- MELIS Corine
- RIVARD Annette

2. Charte financière **de la formation syndicale**

Au 1^{er} janvier 2018, conformément aux décisions du congrès de Saint-Brieuc.

Préambule

Gagner les luttes, résister et élaborer supposent des outils pour les militant-es. La formation syndicale en est un. La formation syndicale est incontournable car elle renforce, construit et enrichit la compréhension des droits, des pratiques et des orientations. L'orientation financière que nous nous sommes fixée est de séparer les comptes de la formation de ceux du fonctionnement et de mutualiser des moyens financiers pour développer des outils et des initiatives et assurer l'inscription, le transport, le logement ou le paiement des salaires dans la formation des adhérent-es.

Les orientations financières répondent à deux orientations fortes de l'Union Syndicale :

- *L'autonomie de chaque structure ;*
- *La nécessité d'approfondir une identité collective pour permettre la construction d'une référence syndicale innovante, tant sur les analyses que sur les pratiques.*

Accueillir toutes et tous les adhérent-es pour leur permettre de participer à la vie de leur organisation, leur donner les moyens de compréhension et de décision sur notre démarche syndicale, c'est l'objectif de notre politique de formation.

D'une manière générale, les formations syndicales doivent permettre aux salarié-es d'acquérir les moyens de comprendre et d'agir sur le monde qui les entoure. Sans prétendre que nos formations font de nous des expert-es, elles doivent nous permettre de maîtriser les enjeux des situations quotidiennes et/ou conflictuelles.

1. Toute formation professionnelle ou interprofessionnelle faite sous l'égide du CEFI fait l'objet d'une déclaration papier ou informatique. Toute formation interprofessionnelle est publiée sur le site de Solidaires.

2. Toute facture de formation correspond à une formation syndicale réalisée avec feuille de présence émargée du ou de la stagiaire et remise d'une attestation du CEFI.

3. Toutes les subrogations, éditions de devis, les facturations et les recouvrements sont centralisés au CEFI national. Seul le CEFI est habilité à établir des factures en son nom.

4. Le nombre de jours de subrogation est réparti annuellement par le CN entre chaque structure de formation de Solidaires (organisations professionnelles, Solidaires départementaux ou coordination de Solidaires territoriaux). Il constitue un maximum qui doit être évalué par chaque structure dans le respect de la formation syndicale de toutes et tous.

5. Le reversement des recettes des formations facturées est fait par le CEFI national auprès de la structure organisatrice. Ce reversement est fait sur le sous-compte local CEFI quand il existe.

L'absence de sous-compte local se traduit par un « droit de tirage formation » sur le compte du CEFI national pour le Solidaires territorial.

6. Après accord et avec la facturation du CEFI, une formation dans un secteur professionnel peut exceptionnellement donner lieu à un reversement auprès de l'organisation syndicale après déduction des 20 % au CEFI national.

7. Chaque année, les organisations professionnelles et les instituts de formation syndicale, les Solidaires départementaux ou coordinations de formation des Solidaires départementaux établissent un bilan quantitatif et

pédagogique de leurs actions, pour les OS professionnelles de leurs implications aux formations interpro, des stagiaires formé-es et de leur exercice financier. Ce bilan permet la définition d'un budget annuel complémentaire de formation syndicale pour les Solidaires locaux et les organisations professionnelles. Dans ce dernier cas une convention est mise en place.

8. Les recettes des formations facturables et organisées par les Solidaires locaux sont affectées selon

les modalités suivantes :

- 20 % pour le CEFI afin de financer ses moyens de fonctionnement, de mettre en œuvre les moyens et la péréquation nécessaires pour développer une politique de formation syndicale nationale ;
- 80 % restant permettent de financer une politique de formation locale mise en œuvre par les Solidaires départementaux.

9. Les dépenses de tout stagiaire sont à la charge :

de l'entreprise, de l'administration ou du CE pour les formations prévues dans ce cadre, du Solidaires local (sur son droit de tirage) ou du sous-compte local CEFI (s'il existe et si l'organisation concernée participe à la formation syndicale territoriale interprofessionnelle), du CEFI national, avec accord préalable.

10. La situation financière de chacun-e et de sa structure syndicale ne doit pas être un frein à la formation syndicale à quelque niveau que se soit dans l'organisation. Les engagements et remboursements doivent se faire selon des règles transparentes et connues de tous/toutes.

Les remboursements sont effectués sur présentation de la facture / la demande de remboursement et de ses justificatifs. Les justificatifs sont les originaux : billets originaux de train ou d'avion / factures d'hôtel et de restaurant / copie de feuille de paye ou attestation de l'employeur pour les pertes de salaire / impression preuve de kilométrage de Mappy et carte grise du véhicule + tickets de péages pour les transports en voiture.

Pour les formations nationales

Ce sont les organisations professionnelles ou les Solidaires locaux inscrivant qui prennent en charge les transports, l'hébergement et les frais de dîner. Les structures syndicales n'étant pas en situation de financer ces frais ont la possibilité de demander préalablement une prise en charge partielle ou totale au CEFI.

Les modalités de remboursement sur présentation de pièces justificatives fixées par le CEFI national sont les suivantes :

Transport :

Les participant-es doivent réserver leur moyen de transport le plus tôt possible afin de bénéficier des tarifs les plus bas. Le CEFI prend en charge les déplacements sur la base du tarif d'un billet SNCF 2^eme classe. Les billets d'avion seront remboursés dans le cas où un voyage par le train imposerait une nuit d'hôtel pour assister à la formation. Le coût du billet d'avion ne devra pas excéder celui du train plus la nuit d'hôtel.

Pour les transports en voiture, le barème est fixé à 0,30 € par kilomètre (frais de péage compris) et 0,35 € si co-voiturage de plusieurs stagiaires.

Hébergement :

Le CEFI prendra en charge les frais d'hôtel dans la limite de 100 euros par nuit et par personne.

Repas :

Les frais de dîner sont pris en charge dans la limite de 20 euros par jour et sur présentation des factures.

Pour les formations locales

Les règles sont définies par chaque Solidaires au niveau départemental ou regroupement interdépartemental, et devront s'inspirer des règles nationales.

Charte présentée au Congrès et adoptée lors du CN des 5 et 6 juillet 2017.







east Pole inc

[Name tag]

59



ATEM 2 M/E Production Switcher

Blackmagic Design

Blackmagic Design





Text
à monie
déteste
la
transit



Solidaires



Annexes

1. Statuts de l'Union syndicale Solidaires

Préambule

Le syndicalisme a une double fonction : la défense des salarié-es et de leurs revendications et la transformation sociale, c'est-à-dire l'émancipation de l'homme et de la femme pour qu'ils puissent penser et agir sur leur environnement professionnel et interprofessionnel et être acteurs de leur vie. Le syndicalisme agit pour réduire les inégalités économiques et sociales, et pour permettre l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre et prioritairement des plus démunis-es.

Le syndicalisme lutte pour l'amélioration des acquis sociaux. Le syndicalisme défend les revendications spécifiques de chacun tout en cherchant à dépasser la vision sectorielle pour unifier les revendications des travailleuses et travailleurs, salarié-es, précaires, chômeuses et chômeurs, retraité-es.

Le syndicalisme ne doit de compte qu'aux salarié-es. Il doit donc garantir son indépendance vis-à-vis, d'une part des partis politiques, du Gouvernement, du patronat, de la hiérarchie et du monde économique, d'autre part de tout dogme politique, confessionnel ou philosophique.

Pour garantir son indépendance, le syndicalisme doit gérer ses moyens en toute autonomie.

La démocratie syndicale est le meilleur garant de l'indépendance des organisations syndicales.

Elle doit permettre l'expression de sensibilités, d'aspirations et de revendications éventuellement différentes dans un esprit de tolérance et pour favoriser les convergences. Le syndicalisme doit assurer le fonctionnement démocratique de ses structures afin que ses prises de décisions répondent le plus fidèlement possible aux aspirations, intérêts et revendications des salariés eux-mêmes. Il doit assurer la primauté du syndicat de base sur les structures fédérales ou confédérales.

Pour concrétiser les aspirations et satisfaire les revendications, le syndicalisme use des différents moyens dont il dispose : la discussion, la proposition, la critique, l'action revendicative dont la grève pour créer un rapport de force. La négociation permet de concrétiser les avancées obtenues.

L'efficacité syndicale rend l'unité syndicale nécessaire, sans a priori ni exclusive.

C'est à partir de la défense des salarié-es et de l'affirmation de leur citoyenneté dans l'entreprise et sur le lieu de travail que le syndicalisme contribue à l'avènement d'une société plus juste, plus humaine et plus démocratique. Cette société devrait permettre à chacune et à chacun, quelle que soit son origine, de grandir, de vieillir et de mourir dans la dignité sur une planète protégée des effets pervers des progrès techniques.

Dans ce cadre, la lutte pour la défense de l'environnement et un aménagement du territoire est un élément du combat des syndicalistes.

Le respect de l'intégrité physique et mentale de chaque être humain est une valeur fondamentale du syndicalisme.

Le syndicalisme affirme qu'un état de droit démocratique et laïque est indispensable au plein exercice du droit syndical. Le souci de solidarité, de justice sociale et de tolérance, par le rejet de toute forme de discrimination raciale, de sexe, philosophique ou religieuse, ne se limite pas aux portes de nos lieux de travail.

Le syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Les inégalités entre les sexes traversent l'ensemble de la société (travail, école, famille, vie publique), le souci de les combattre ne se limite pas au champ professionnel. Le syndicalisme, tel que nous le concevons, veut promouvoir l'adhésion, l'activité, la participation et l'engagement des femmes à toutes les tâches et tous les échelons du syndicalisme.

En revendiquant le droit à l'emploi, il met tout en oeuvre contre le chômage. En privilégiant l'intérêt général, en revendiquant une meilleure répartition des richesses et des revenus et en défendant le service public, il oeuvre pour la garantie d'un revenu suffisant afin d'offrir à toutes et tous une vie décente, le droit à l'éducation, à la santé, au logement...

Le syndicalisme ne doit pas laisser se construire une Europe des nantis au détriment des peuples du monde entier. Il doit défendre la démocratie politique pour permettre à toutes et tous d'agir effectivement sur leur destinée commune. Il faut promouvoir partout des rapports de coopération dans les relations économiques, en lieu et place de la concurrence exacerbée générée par le libéralisme.

L'Europe doit être un élément de solidarité entre tous les peuples qui y vivent ; elle doit favoriser le progrès social à l'intérieur de ses frontières et dans ses rapports avec tous les peuples du monde.

Le syndicalisme doit être présent à tous ces niveaux pour impulser la solidarité et la coopération entre les peuples, et pour agir pour que les pays riches aident au développement équilibré des pays pauvres, participent à l'amélioration des moyens éducatifs et sanitaires de leurs populations.

L'action syndicale doit donc dépasser les frontières et faire émerger un fort mouvement syndical mondial nécessaire pour relever ces défis, pour l'avènement de la paix dans le monde par le dialogue entre les peuples dans le respect des différences.

Article 1

L'Union syndicale Solidaires est la continuité historique du Groupe des dix, fondé en 1981.

L'Union syndicale Solidaires est le produit d'histoires syndicales diverses. Le choix de l'identifiant Solidaires, comme identifiant unique de l'union interprofessionnelle et commun à toutes les organisations permet de dépasser l'histoire de chacune de celles-ci.

Nul ne peut se réclamer d'une quelconque appartenance à l'Union syndicale Solidaires, ni utiliser la dénomination, l'identifiant et le logo de l'Union syndicale Solidaires s'il n'est membre de Solidaires ou explicitement autorisé à cette fin par le Bureau National de Solidaires.

L'union syndicale est composée des syndicats ou fédérations adhérentes mentionnés en annexe, et des unions syndicales Solidaires départementales dont l'organisation et le fonctionnement sont décrits par l'article 18.

Article 2

L'Union syndicale Solidaires a pour objet : de rassembler dans le respect des valeurs et des principes fixés dans le préambule des présents statuts, toutes les organisations syndicales et à travers elles tous les salarié-es qui pensent que la faiblesse du syndicalisme français réside en premier lieu dans ses divisions, qu'elles ne considèrent pas comme définitives et irrémédiables. Ce rassemblement n'est pas une fin en soi.

C'est une étape pour être plus fort-es ensemble, dans l'action collective pour la défense des revendications et pour peser davantage en faveur de rapprochements interprofessionnels encore plus larges, de renforcer la défense des intérêts des adhérent-es des syndicats ou fédérations membres et de l'ensemble du monde du travail par tous les moyens.

Article 3

Le siège social de l'Union syndicale Solidaires est fixé : 144 bd de la Villette / 75 019 Paris.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du Bureau National.

Article 4

La constitution de l'Union syndicale Solidaires obéit au principe de liberté et de pleine autonomie des organisations qui la composent.

Les organisations adhérentes conservent pleinement leur indépendance et leur personnalité juridique, le droit d'ester en justice, de négocier et signer tous protocoles électoraux professionnels, accords collectifs d'entreprise, conventions collectives dans leurs secteurs d'activités tels que définis par leurs statuts.

L'Union syndicale Solidaires s'interdit d'intervenir, sauf demande expresse des organisations concernées, dans le champ de compétence propre des organisations adhérentes qui se conforment aux présents statuts, ou de leurs composantes.

Article 5

Tout syndicat ou fédération voulant adhérer à l'Union syndicale Solidaires devra en faire la demande conformément au règlement intérieur. L'adhésion devient définitive après l'accord du Bureau national.

La concurrence durable de deux syndicats au sein de l'Union syndicale Solidaires et agissant dans le même secteur professionnel serait contradictoire avec la démarche de l'Union syndicale Solidaires et apparaîtrait incohérente pour les salariés du secteur. Pour cette raison, il ne saurait y avoir (sauf cas exceptionnel, notamment en cas de réorganisation de secteurs, limitée dans le temps, et avec accord du syndicat concerné déjà membre de l'Union syndicale Solidaires, et avis favorable du Bureau national) coexistence de deux syndicats en concurrence dans un même secteur professionnel. Lorsque des chevauchements de champs de syndicalisation entre structures membres apparaissent, notamment en cas de réorganisation de secteurs, les structures membres concernées doivent se coordonner pour organiser et harmoniser l'action de Solidaires dans les secteurs concernés. Chaque organisation syndicale adhérente est assujettie à une cotisation annuelle conformément au règlement intérieur.

Titre I - Fonctionnement

Article 6

Toutes les décisions concernant la vie et l'activité de l'Union syndicale Solidaires sont prises à l'occasion des réunions du Congrès, du Comité national et du Bureau national.

Article 7 - Le Congrès national

Le Congrès a lieu tous les trois ans.

Un Congrès extraordinaire peut se tenir sur décision du Bureau national prise à la majorité des deux tiers.

Le Congrès est constitué par les représentant-es des organisations syndicales nationales et des Solidaires départementaux régulièrement convoqués dans les conditions définies au règlement intérieur.

Le nombre et la répartition des délégué-e-s sont fixés selon les conditions définies au règlement intérieur.

L'ordre du jour est proposé par le Bureau national.

Le Congrès se prononce sur le rapport d'activité, le rapport financier et définit les grandes orientations.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé de la façon suivante :

- Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des 2/3 des structures membres présentes de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

- Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des 2/3 des organisations présentes de ce collège, chaque syndicat ou fédération ne comptant que pour une voix.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Entre deux Congrès, un Comité national se réunit tous les trois mois et définit les positions de l'Union syndicale.

Article 8 - Le Comité national

Tous les trimestres, le Comité national définit les positions et les campagnes interprofessionnelles menées par l'Union syndicale Solidaires.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé de la façon suivante :

- Un premier collège composé par les Solidaires départementaux doit réunir une majorité des 2/3 des structures membres présentes de ce collège, chaque Solidaires départemental ne comptant que pour une voix.

- Un deuxième collège composé par les syndicats et fédérations nationales doit réunir une majorité des 2/3 des organisations présentes de ce collège, chaque syndicat ou fédération ne comptant que pour une voix.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un

article particulier au règlement intérieur.

Pour que les décisions soient valides, un quorum de 50% de participation des structures membres de chaque collège est nécessaire.

Après le vote des deux collèges, seuls les syndicats et fédérations nationales peuvent faire valoir leur droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier au règlement intérieur.

Les membres du Comité national sont désignés, pour les fédérations et syndicats, selon les mêmes modalités que pour le Bureau national.

Un syndicat adhérent entre deux congrès a droit à des représentant-e-s au Comité national comme défini au règlement intérieur.

Chaque syndicat est responsable de sa délégation. Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-e-s.

Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Comité national, conformément au règlement intérieur.

Les Unions Solidaires départementales sont représentées par deux délégué-es.

Une Union départementale Solidaires se créant entre deux congrès a droit à deux représentant-es au Comité national.

Article 9 - Le Bureau national

L'Union syndicale Solidaires est animée par un Bureau national dont les membres sont désignés par les organisations syndicales adhérentes. Chaque syndicat est responsable de sa délégation.

Toute organisation qui adhère à l'Union syndicale Solidaires est représentée de droit au Bureau national, conformément au règlement intérieur.

Les organisations syndicales membres désignent librement leurs représentant-es.

Un syndicat adhérent entre deux congrès a droit à des représentant-es au Bureau national comme défini au règlement intérieur.

Le Bureau national est l'organe directeur de l'Union syndicale Solidaires. Il se réunit au moins une fois par mois hors des réunions du Comité national. Chaque syndicat ou fédération membre ne compte que pour une voix.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus.

A défaut de consensus, si aucun syndicat n'utilise son droit de veto, la majorité des 2/3 des syndicats membres présents est suffisante.

Chaque syndicat a un droit de veto dont l'usage fait l'objet d'un article particulier dans le règlement intérieur.

Pour que les décisions des différentes structures soient valides un quorum de 50 % de participation des syndicats ou fédérations membres est nécessaire.

Article 10 - Commissions nationales

Des commissions nationales spécialisées peuvent être créées à l'initiative du Bureau national ou du Comité national. Elles sont permanentes ou ponctuelles.

Article 11 - Le Secrétariat national

Le Bureau national élit un Secrétariat national de sept membres au moins proposé-es par les organisations nationales.

Le Secrétariat fonctionne sur un mode collégial. Il est composé de :

- deux co-délégué-e général-e, à parité femme/homme
- des délégué-es adjoint-es
- un-e trésorier-e et un-e trésorier-e adjoint-e

Le Secrétariat est renouvelé après chaque congrès.

La même organisation ne peut détenir à la fois plus de deux postes dans le Secrétariat.

Le Secrétariat met en application les orientations et décisions définies par le Comité national et le bureau national de l'Union syndicale Solidaires. Il convoque le Bureau national et le Comité national et en propose l'ordre du jour.

Les membres du secrétariat n'ont pas le droit de vote au sein de ces deux instances.

Chaque membre du Secrétariat National est habilité à procéder à toutes désignations syndicales ainsi qu'à présenter des listes de candidatures aux élections professionnelles, dans le respect des règles de fonctionnement de l'Union définies dans les présents statuts.

Les membres du secrétariat national ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

Un-e membre du Secrétariat National qui aurait gravement dérogé de façon répétée aux statuts de Solidaires, à ses valeurs, à son fonctionnement ou à sa responsabilité de mettre en œuvre les orientations définies par les structures nationales peut être révoqué-e par le Bureau National entre deux congrès. Cette procédure exceptionnelle est précédée d'une saisine de la Commission des Conflits qui rencontre l'intéressée-e et rend compte devant le Bureau National. Le Bureau National entend la personne intéressée et se prononce selon ses règles habituelles de décision.

Article 12 - Le/la délégué-e général-e

Chaque co-délégué-e représente l'Union syndicale Solidaires dans tous les actes de la vie civile et est investi-e de tous pouvoirs à cet effet. Elle ou il

peut agir en justice au nom de l'union syndicale Solidaires, tant en demande qu'en défense et peut mandater un-e membre de l'Union aux mêmes fins. Le/la Co-délégué-e général-e rend compte de son initiative devant le Bureau National lors de sa première réunion postérieure.

Il/elle peut mandater un-e membre de l'Union syndicale Solidaires en tant que de besoin pour le ou la représenter devant les tribunaux après autorisation du Bureau national.

Article 13 - Le Trésorier / La Trésorière

Le/la trésorier-e assure la gestion financière de l'Union syndicale Solidaires. Il est rendu compte régulièrement de cette gestion au Bureau national. Le/la trésorier-e est assisté-e d'un-e trésorier-e adjoint-e.

Titre II - Trésorerie et contrôle

Article 14 - Ressources

Les ressources de l'Union syndicale Solidaires se composent :

- des cotisations annuelles versées par les organisations syndicales qui adhèrent à l'Union syndicale Solidaires
- des subventions qui peuvent lui être accordées par l'Etat ou toute autre collectivité publique ou établissement public, ainsi que par les organismes paritaires.
- des dons, versements et autres revenus.

Un appel de cotisations est effectué annuellement par le/la trésorier-e national-e, sur la base d'une cotisation annuelle par adhérent-e, dont le montant est fixé par le bureau national. Les cotisations des structures membres peuvent être versées par prélèvements, virements, chèques, espèces... Le trésorier vérifie à terme échu que les cotisations ont bien été perçues et peut effectuer un rappel auprès des structures adhérentes à l'Union qui ne sont pas à jour. Les cotisations sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Article 15 - Aides financières

L'Union syndicale, sur proposition du secrétariat national peut décider l'attribution d'une aide sociale, financière ou juridique... Elles peuvent concerner ses adhérent-es, des salarié-es en lutte, des associations, syndicats... Ces aides sont approuvées par le Bureau national ou le Comité national.

Article 16 – Arrêt et approbation des comptes

Pour chaque exercice, les comptes sont arrêtés par le secrétariat national. Ils sont ensuite présentés et doivent être approuvés par le Bureau National afin de donner un quitus au trésorier ou à la trésorière. Tous les ans, lors de l'approbation des comptes, le bureau national décide de l'affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice. Le Comité national peut désigner un commissaire aux comptes ainsi que son suppléant.

Article 17

Après chaque congrès, une commission de contrôle financier est mise en place par le premier Bureau national qui suit le congrès, pour un mandat de trois ans. Elle rend compte devant le Congrès lors du rapport financier. Sa composition est définie dans le Règlement intérieur.

Entre deux congrès, le BN peut la solliciter et lui demander de faire un rapport devant le BN au moment du débat sur le bilan annuel de trésorerie. Cette commission ne remplace pas le travail du commissaire aux comptes mais son objet est de vérifier le fonctionnement de la trésorerie, la cohérence de la mise en oeuvre du budget avec les décisions du bureau national et de faire des propositions pour améliorer la gestion de la trésorerie.

Titre III - La vie locale

Article 18

Il est créé des Unions Solidaires départementales. Les Unions départementales peuvent décider de se coordonner au niveau interdépartemental ou régional.

Leur activité doit être conforme aux valeurs de l'Union syndicale Solidaires. Elles prennent le nom de Solidaires suivi du nom du département ou de la région.

Les unions départementales regroupent les structures adhérentes de la zone locale concernée, parmi les structures adhérentes à l'Union syndicale Solidaires. Des structures n'ayant pas de vocation nationale peuvent aussi y adhérer conformément aux présents statuts.

Leur fonctionnement et leurs statuts doivent s'inscrire dans le cadre des présents statuts et règlement intérieur, et plus particulièrement des articles 5 et 6 des statuts et de l'article 1 du règlement intérieur.

Les structures départementales de l'Union syndicale Solidaires agissent et interviennent dans leur champ d'activité ; elles sont représentées au Comité

national et au Congrès national par deux délégués.

La liste de ces unions départementales figure en annexe des présents statuts.

Titre IV - Les branches et les secteurs

Article 19

Pour leur action revendicative les syndicats, les fédérations de syndicats, et les syndicats locaux membres de Solidaires peuvent s'organiser par branches et secteurs.

Titre V - Dispositions diverses

Article 20 - Démission

Toute démission de l'Union syndicale Solidaires est reçue par le bureau national.

L'organisation démissionnaire est tenue d'apurer sa situation financière au jour de la notification de la démission.

Article 21 - Les conflits

Tout manquement aux présents statuts est susceptible d'entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Une commission des conflits composée comme indiqué dans le règlement intérieur, après avoir reçu le ou les membres concernés, propose une médiation, instruit le conflit et rapporte devant le Bureau national qui prend sa décision à l'unanimité des présents, exceptées la ou les organisations incriminées.

Cette commission doit se réunir trois mois au plus tard après avoir été saisie par le bureau national ou le comité national sur demande d'une ou de plusieurs organisations adhérentes de l'Union.

Cette commission n'a aucune compétence en ce qui concerne la vie interne des organisations adhérentes : elle n'a compétence que sur les litiges à l'application des présents statuts ou du règlement intérieur.

Article 22 - Le Règlement intérieur

Un règlement intérieur vient compléter les dispositions des présents statuts.

Article 23 - Modifications des statuts et règlement intérieur

Les modifications des présents Statuts et du Règlement Intérieur sont prises à l'occasion de chaque Congrès par les seuls syndicats et fédérations nationales à l'unanimité.

Article 24 - Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents au Congrès, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celui-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à la loi.

2. Règlement intérieur **de l'Union syndicale Solidaires**

Adhésion

Article 1

I - Adhésion d'un syndicat national ou d'une fédération nationale de syndicats.

Toute demande d'adhésion à l'Union syndicale Solidaires est examinée par le Bureau national.

Le Bureau national peut donner mandat au Secrétariat national de rencontrer une délégation de l'organisation syndicale postulante pour s'assurer des concordances quant aux valeurs sociales et syndicales, et quant au projet syndical.

Toute adhésion à l'Union syndicale Solidaires est précédée d'une phase «d'observation - association» pendant laquelle l'organisation syndicale postulante retenue est invitée par le Bureau national à assister et à participer à ses réunions, aux réunions du Comité national et aux travaux des Commissions nationales.

L'adhésion est décidée par le Bureau national à l'issue de la période de vérification réciproque qui est comprise entre 6 mois et 24 mois.

Quand la demande d'adhésion est exprimée par une organisation syndi-

quant dans un secteur professionnel où l'Union syndicale Solidaires est déjà présente par un de ses syndicats membres, le Bureau national invite l'organisation postulante et l'organisation déjà membre à se rencontrer et à engager un processus de rapprochement conduisant à une structure commune unifiée adhérente à l'Union syndicale Solidaires.

II - Adhésion d'un syndicat local.

La demande d'adhésion exprimée par un syndicat local est suivie par les Unions départementales et par le Bureau national.

A - Quand la demande est formulée par un syndicat local d'entreprise, de service, de site, l'Union départementale décide d'une rencontre avec le syndicat local postulant. Au cours de cette rencontre, elle s'assure des concordances quant aux valeurs sociales et syndicales, et quant au projet syndical. Si cette vérification est positive, l'union départementale invite le syndicat postulant à participer à toutes ses réunions et à tous ses travaux. La demande d'adhésion effective peut être utilement formulée à l'issue de la période de vérification réciproque qui est comprise entre 6 mois et 24 mois. Elle est décidée par l'Union départementale qui aura tenu obligatoirement informé de toutes ces démarches le Bureau national.

B - Quand la demande est formulée par un syndicat local d'établissement ayant vocation à un développement dans d'autres établissements de l'entreprise, ou dans d'autres sites du service, l'Union départementale transmet la demande au Bureau national. Ce sont alors les modalités prévues au paragraphe I du présent article qui s'appliquent.

En fonction des réalités de terrain, il peut exister, à titre transitoire, des unions solidaires pluri- départementales investies des missions et prérogatives des Solidaires départementaux.

Fonctionnement

Article 2

Le droit de veto dont il est fait état dans les statuts doit rester exceptionnel et motivé.

Le congrès

Article 3

Le nombre de délégué-es de chaque organisation syndicale est calculé sur la base du nombre de ses adhérent-es au 31 décembre de l'année précé-

dent le Congrès et de la façon suivante :

- moins de 3000 adhérent-es = 8 délégué-es
- entre 3 000 et 10 000 adhérent-es = 15 délégué-es
- plus de 10 000 adhérent-es = 25 délégué-es - 2 délégué-es par comité départemental.

Chaque syndicat ou fédération nationale prend en charge les frais de ses délégué-es.

Toute décision de l'Union syndicale Solidaires se prend au consensus. A défaut de consensus, un vote est organisé.

Le Comité national

Article 4

Chaque organisation syndicale nationale adhérente a droit à deux délégué-es. Chaque Solidaires départemental a droit à deux délégué-es

Chaque syndicat ou fédération nationale adhérente et chaque Solidaires départemental a la possibilité, entre deux congrès, de pourvoir au remplacement de ses représentant-es au Comité national.

Le Bureau national

Article 5

Chaque organisation syndicale adhérente a droit à deux délégué-e-s hors les représentant-es élus au Secrétariat.

Chaque organisation syndicale adhérente a la possibilité, entre deux congrès, de pourvoir au remplacement de ses représentant-es au Bureau national.

Le Secrétariat national

Article 6

Si un-e représentant-e du Secrétariat national est candidat-e a une fonction élective, pendant la campagne électorale, le ou la militant-e est en vacances de représentation, et il ne peut, comme tout- e militant-e de l'Union syndicale Solidaires, se prévaloir de son appartenance à celle-ci. La compatibilité entre son mandat d'élue et sa responsabilité au sein du Secrétariat national devra être appréciée par le Bureau national.

Trésorerie et contrôle

Article 7

Le Bureau national fixe une cotisation annuelle par adhérent-e du syndicat. Tous les ans, le ou la trésorier-e rend compte au Bureau national.

Article 8

La commission de contrôle financier est composée de quatre personnes, non membres du BN et présentées par les organisations nationales.

Conflits

Article 9

Une commission des conflits est mise en place après chaque congrès, lors de la première réunion du BN, pour un mandat de trois ans ; elle est composée de deux membres du SN (proposés par le SN) et trois membres (plus trois suppléant-es) du BN proposés par les organisations nationales, à raison de une personne maximum par organisation. Cette commission est saisie par le BN ou le CN chaque fois que nécessaire et rendra compte devant cette structure. En cas de départ d'un-e membre, le bureau national pourvoit à son remplacement.

3. Annexe aux statuts

Liste des fédérations et syndicats nationaux (article 1 des statuts)

- ALTER : CP 80215 - 94 518 RUNGIS CEDEX
- Fédération SOLIDAIRES des institutions de l'État : (à l'attention de Patrice PETRIARTE) - Assemblée nationale - 126 rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP
- SNA – SUD Convoyeurs de Fonds et Métiers du Fiduciaire : 20 rue Descours – 42000 Saint-Etienne
- SNABF Solidaires : 2 rue de la Vrillière – 75049 Paris cedex 01
- SNAPE ONEMA : 40 avenue Ferdinand Buisson – 69500 Bron

- SNJ : 33 rue du Louvre – 75002 Paris
- SNUPFEN Solidaires : ONF- 2 avenue de Saint-Mandé – 75 570 Paris cedex 12
- Solidaires Assurances Assistance : 144 bd de la Villette – 75019 Paris
- Solidaires Autorité de la concurrence : 11 rue de l'Echelle - 75001 Paris
- Solidaires CCRF et SCL : 93, bis rue de Montreuil – 75011 Paris
- Solidaires Douanes : 93, bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 Paris
- Solidaires EPICs Recherche : 17 rue des Martyrs CEA – 38504 Grenoble cedex 09
- Solidaires Etudiant-e-s : 25/27 rue des Envierges – 75020 Paris
- Solidaires Finances Publiques : Boîte 29 / 80 rue de Montreuil – 75011 Paris
- Solidaires groupe RATP : 144 bd de la Villette – 75019 Paris
- Solidaires Industrie : 144 bd de la Villette – 75019 Paris
- Solidaires Industrie et développement durable : 93, bis rue de Montreuil – 75011 Paris
- Solidaires Informatique : 144 bd de la Villette – 75019 Paris
- Solidaires Justice : 79 avenue Monclar - 84000 Avignon
- Solidaires SUD Emploi : 4/14 rue Ferrus - Les Patios St Jacques - 75014 Paris
- Solidaires Météo : Centre Météo France, 42 avenue Coriolis – 31057 Toulouse cedex
- STCPOA (Syndicat des travailleurs de la Confédération paysanne et ouvriers associés) : 104 rue Robespierre – 93170 Bagnolet
- SUD Aérien : BP 30 - 91551 Paray Vieille Poste Cedex
- SUD Autoroutes : 36 rue du Dr Schmitt – 21850 St Appolinaire
- SUD Aviation civile : 11 rue des Chaumes – 31270 Frouzins
- SUD Banques : 144 bd de la Villette – 75019 Paris
- SUD-Solidaires BPCE : Site Odissey - 50 avenue Pierre Mendes France - 75201 PARIS Cedex 13
- SUD Centrale Solidaires : 139, rue de Bercy - Bât. Vauban - Nord 1 - Pièces 0062 à 0073 - 75012 Paris
- SUD Chimie / Solidaires dans la Chimie : 8 rue de la Savonnerie - 76 000 ROUEN
- SUD Collectivités Territoriales : 70 rue Philippe de Girard – 75018 Paris
- SUD Commerces et Services, 13 rue d'Armaillé – 75017 Paris
- SUD Crédit Agricole Mutuel : 144 bd de la Villette – 75019 Paris
- SUD Education : 17 bd de la Libération – 93200 Saint Denis
- SUD Energie : 144 bd de la Villette – 75019 Paris
- SUD Fnac : 136 rue de Rennes – 75006 Paris
- SUD FPA Solidaires : Syndicat SUD-FPA / SOLIDAIRES - Tour CITYSCOPE - 14^{ème} étage - 3, rue Franklin - 93 108 Montreuil cedex
- SUD Hôtellerie-Restauration : 13, rue d'Armaillé 75017 Paris
- SUD Insee : 36 rue des 36 ponts – 31 054 Toulouse cedex 04
- SUD Intérieur : 80, 82 rue de Montreuil – 75011 Paris
- SUD Logement social : 39 rue Henri Ployart - 59260 HELLEMES
- SUD Protection Sociale : 144 bd de la Villette – 75019 Paris
- SUD Ptt : 25/27 rue des Envierges – 75020 Paris
- SUD-Rail : 17 bd de la Libération – 93200 Saint Denis
- SUD Recherche EPST : 70 rue Philippe de Girard – 75018 Paris

- SUD Rural Territoires – 19, avenue du Maine - 75015 Paris
- SUD Santé Sociaux : 70 rue Philippe de Girard – 75 018 Paris
- SUD SDIS : 70 Bd sergent Triaire – 30 000 Nimes
- SUD Solidaires BHV : 55 rue de la Verrerie - 75 189 Paris cedex 04
- SUD Solidaires Prévention et Sécurité : 144 Boulevard de la Villette – 75019 Paris
- SUD Intérim Solidaires : 144 Boulevard de la Villette – 75019 Paris
- SUD Travail Affaires Sociales : 14 Avenue Duquesne- 75350 Paris SP 07
- SUD VPC : 36 rue Philippeville – 59100 Roubaix
- SUNDEP Solidaires : 144 Boulevard de la Villette – 75019 Paris
- SUPPer : 2 avenue Gay Lussac – 78851 Elancourt
- Union SUD Culture et Médias Solidaires - 61 rue de Richelieu, 75002 Paris
- Syndicat ASSO : 144 boulevard de la Villette – 75019 Paris

Liste des Solidaires départementaux (article 18 des statuts)

- Solidaires Ain : c/o SUD-Rail - Chemin du Dépôt - 01500 Ambérieu-en-Bugey
- Solidaires Aisne : Maison des Syndicats 6, avenue Jean Jaurès 02000 LAON
- Solidaires Allier : 2 rue des conches 03100 Montluçon
- Solidaires Alpes Hte Provence – 42, boulevard Victor Hugo 04000 Digne
- Solidaires Hautes Alpes – Bourse du travail – 3 rue David martin – 05000 Gap
- Solidaires Alpes Maritimes : 28, avenue Giacobi 06300 Nice
- Solidaires Alsace : Maison des syndicats, 1 rue Sédillot - 67000 STRASBOURG
- Solidaires Ardèche Drome : Maison des Syndicats - 18, avenue de Sierre – 07200 AUBENAS et : 17, rue Georges Bizet – 26000 VALENCE
- Solidaires Ardennes : c/o SUD PTT - 64 rue Forest – 08000 Charleville-Mézières
- Solidaires Ariège : c/o SUD PTT - 21, rue des Chapeliers BP 128 - 09003 Foix Cedex
- Solidaires Aube : c/o SUD Poste, 66 rue Ambroise Cottet 10012 Troyes cédex
- Solidaires Aude : 14 bd Jean Jaurès, Ecole Jean Jaurès, 2e étage, 11000 Carcassonne
- Solidaires Aveyron : 100 avenue de Toulouse – 12000 Rodez
- Solidaires Bouches du Rhône : 29, Boulevard Longchamp 13001 Marseille
- Solidaires Calvados : 8, rue Ampère 14123 Cormelles le Royal
- Solidaires Cantal : Maison des syndicats – 7 place de la paix – 15000 Aurillac
- Solidaires Charente : 75 bis avenue Delattre de Tassigny - résidence Darras – 16000 Angoulême
- Solidaires Charente Maritime : c/o SUD santé-sociaux - Centre Hospitalier de La Rochelle Rue Schweitzer - 17019 La Rochelle Cedex 01
- Solidaires Cher : 186 route de St Michel – 18000 Bourges
- Solidaires Corrèze : Maison des associations, Place de la Bride – 19000 Tulle
- Solidaires Côte d'Or : 6 bis, rue Pierre Curie - 21000 Dijon
- Solidaires Côtes d'Armor : 1 à 3A rue Zénaïde Fleuriot - 22000 Saint Brieuc
- Solidaires Creuse : Résidence La Poste - Rue de l'ancienne poudrière - 23000 Guéret
- Solidaires Dordogne : c/o Solidaires Finances Publiques - 15 rue du 26e RI -

24053 Périgueux cedex

- Solidaires Doubs : c/o SUD PTT – 31 Bd Diderot – 25000 Besançon
- Solidaires Eure : 2 rue Pierre Mendès-France - 27000 Evreux
- Solidaires Eure et Loire : c/o Solidaires Finances Publiques - Centre des finances publiques - 5 place de la République - 28000 Chartres
- Solidaires Finistère : 2 Amiral Nielly - 29200 Brest
- Solidaires Gard : 6 rue Porte d'Alès - 30000 Nîmes
- Solidaires Haute Garonne : c/o SUD PTT – 52 rue Babinet – 31023 Toulouse cedex 1
- Solidaires Gers : 1 Impasse Fermat – 32000 Auch
- Solidaires Gironde : 8 rue de la Course – 33000 Bordeaux
- Solidaires Hérault : 23 rue Lakanal – 34090 Montpellier
- Solidaires Ille et Vilaine : 5 rue de Lorraine – 35000 Rennes
- Solidaires Indre : 12 rue du Colombier – 36000 Châteauroux
- Solidaires Indre et Loire : 18 rue de l'Oiselet - La Camusière – 37550 Saint Avertin
- Solidaires Isère : 12 bis rue des Trembles – 38100 Grenoble
- Solidaires Jura : 48 rue du Commerce – 39000 Lons Le Saunier
- Solidaires Landes : BP 168 – 40994 Saint Paul les Dax cedex
- Solidaires Loir et Cher : 35/37 Avenue de l'Europe – 41000 Blois
- Solidaires Loire : 20 rue Descours – 42000 Saint Etienne
- Solidaires Haute Loire : Maison des syndicats 4, rue de la passerelle 43000 Le Puy en Velay
- Solidaires Loire Atlantique : 9 rue Jeanne d'Arc – 44000 Nantes
- Solidaires Loiret : 12 Cité St Marc – 45000 Orléans
- Solidaires Lot : 12 avenue Fernand Pezet – 46100 Figeac
- Solidaires Lot et Garonne : 9/11 rue des Frères Magen – 47000 Agen
- Solidaires Lozère : c/o SUD Ptt – 6 Bd du Soubeyran – 48000 Mende
- Solidaires Maine et Loire : Bourse du travail – 14 place Imbach – 49100 Angers
- Solidaires Manche : c/o SUD Ptt - 7 rue du Mal Leclerc – 50000 Saint Lô
- Solidaires Marne : 15 boulevard de la Paix – 51100 REIMS
- Solidaires Haute Marne : c/o SUD Poste 49 rue Lévy Alphandéry 52000 Chaumont
- Solidaires Mayenne : Maison des syndicats – 15 rue St Mathurin – 53000 Laval
- Solidaires Meurthe et Moselle : 4 Rue de Phalsbourg - 54000 Nancy
- Solidaires Meuse : 24 ter avenue Pierre Goubet – 55840 Thierville sur Meuse
- Solidaires Morbihan : 81 Bd Cosmao dumanoir - 56100 Lorient
- Solidaires Moselle : c/o SUD Ptt – 4 rue Thomas Edison – 57084 Metz cedex 3
- Solidaires Nièvre : Bourse du travail - 2 bd Pierre de Coubertin – 58000 Nevers
- Solidaires Nord : Bourse du Travail - 174 Boulevard de l'Usine - 59000 Lille
- Solidaires Oise : BP 60010 - 60603 Clermont cedex
- Solidaires Orne : 5 Bd Carnot – 61200 Argentan
- Solidaires Pas de Calais : 71 bis rue Roger Salengro - 62223 Saint-Laurent-Blangy
- Solidaires Puy-de-Dôme /Auvergne : 28 rue Gabriel Péri – 63000 Clermont Ferrand
- Solidaires Paris : 144 bd de la Villette – 75019 Paris

- Solidaires Pyrénées Atlantiques : c/o SUD Telecom - 4 bd Edouard Herriot – 64400 Pau
- Solidaires Hautes Pyrénées : Résidence les Terrasses - 31 rue de la Verrerie – 65000 Tarbes
- Solidaires Pyrénées Orientales : 4 bis rue Marcellin Albert – 66000 Perpignan
- Solidaires Rhône : 125 rue Garibaldi – 69006 Lyon
- Solidaires Haute Saône : DDT 70 – SUD EQUIPEMENT – 24/26 Boulevard des Alliés 70000 Vesoul
- Solidaires Saône et Loire : Maison des Syndicats - 2 rue du parc – 71100 Chalon sur Saône
- Solidaires Sarthe : Maison des Associations - 4 rue d'Arcole – 72000 Le Mans
- Solidaires Savoie : 44, rue C. Montreuil Bat. Axiome Montée B 73000 Chambéry
- Solidaires Haute Savoie : 68, avenue de Genève 74000 Annecy
- Solidaires Paris – 144 Bd de la Villette – 75019 Paris
- Solidaires Seine Maritime : 8, rue de la savonnerie - 76000 Rouen
- Solidaires Seine et Marne : c/o SUD Ptt – rue d'Egrefins – 77000 Vaux le Pénil
- Solidaires Yvelines : 140 Avenue du Maréchal Leclerc – 78670 Villennes sur Seine
- Solidaires Deux-Sèvres : 21 B rue Edmond Proust – 79000 Niort
- Solidaires Somme : 3/5 rue Jean Godris – 80000 Amiens
- Solidaires Tarn : place du 1er mai 81100 Castres
- Solidaires Tarn et Garonne : 11, rue Bessieres 82000 Montauban
- Solidaires Var : La Luciole, 36 rue Émile Vincent - 83000 Toulon
- Solidaires Vaucluse : 79 avenue Monclar – 84000 Avignon
- Solidaires Vendée : Bourse du travail - 16 bd Louis Blanc – 85000 La Roche sur Yon
- Solidaires Vienne : 20 rue Blaise Pascal – 86000 Poitiers
- Solidaires Haute Vienne : 19 Avenue du Général Leclerc – 87000 Limoges
- Solidaires Vosges : 13, rue François Blaudez BP 454 88011 Epinal cedex
- Solidaires Yonne : 2 avenue Courbet - 89 000 Auxerre
- Solidaires Belfort / Nord Franche Comté : Maison du Peuple – Place de la résistance – 90020 Belfort cedex
- Solidaires Essonne : c/o SUD POSTE 91, Place du Général de Gaulle – Evry Village 91000 Evry
- Solidaires Hauts de Seine : 51 rue Jean Bonal – 92500 La Garenne Colombes
- Solidaires Seine-Saint-Denis : Bourse du travail - 9/11 rue Genin 93200 Saint-Denis
- Solidaires Val de Marne : Maison des syndicats - 11/13 rue des Archives 94010 Créteil
- Solidaires Val d'Oise : c/o SUD Postaux - 17, rue Veuve Quatremain 95650 Boissy l'Aillerie
- Solidaires Guadeloupe : c/o Ketty POULLET / Jean-Marc ANGELE - BP 348 - 97139 Les Abymes
- Solidaires Guyane : 3 cité des Castors sous le vent - 97300 Cayenne
- Solidaires Réunion : Hôtel des Finances Publiques - 1, rue Champ-Fleuri 97490 Sainte-Clotilde
- Solidaires Mayotte : 53 rue Saharangué – 97600 Mamoudzou.

4. Secrétariat national

Co-délégué-es généraux

Eric Beynel : eric.beynel@solidaires.org

Cécile Gondard Lalanne : gondard@solidaires.org

Secrétaires nationaux

Verveine Angeli : angeli@solidaires.org

Frédéric Bodin : bodin@solidaires.org

Simon Duteil : simon.duteil@solidaires.org

Stéphane Enjalran : senjalran@solidaires.org

Jean-Louis Galmiche : galmiche@solidaires.org

Murielle Guilbert : murielle.guilbert@solidaires.org

Elie Lambert : elie.lambert@solidaires.org

Gaëlle Martinez : gaelle.martinez@solidaires.org

Evelyne Ngo : evelyne.ngo@solidaires.org

Sébastien Peigney : sebastien.peigney@solidaires.org

Véronique Poulain : veronique.poulain@solidaires.org

Olivier Zwobada : olivier.zwobada@solidaires.org















Édité par l'Union syndicale Solidaires
Commission paritaire et ISSN : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution
Directrice de la publication : Cécile Gondard Lalanne
Rédaction : 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tel : 01 58 39 30 20 - contact@solidaires.org
Graphisme : Union syndicale Solidaires
Imprimé par CORLET à Condé-sur-Noireau



Union syndicale Solidaires
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
01 58 39 30 20 - contact@solidaires.org
www.solidaires.org